

ESSAI

SUR

LE STYLE & LA LANGUE

DE

NOËL DU FAIL

PAR

Emmanuel PHILIPOT
DOCTEUR ÈS-LETTRES
Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Rennes



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, Quai Malaquais

1914

ESSAI

SUR

LE STYLE ET LA LANGUE

DE

NOËL DU FAIL

ESSAI

SUR

LE STYLE & LA LANGUE

DE

NOËL DU FAIL

PAR

EMMANUEL PHILIPOT

DOCTEUR ÈS-LETTRES

Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Rennes



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

ÉDOUARD CHAMPION

5, Quai Malaquais

1914

A Monsieur Ernest COURBET,

Éditeur de Montaigne, de Regnier, de Tahureau, de Bouchet et de Noël du Fail,

Hommage d'affectueuse reconnaissance.

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est un « essai », comme l'indique son titre. Il se compose de deux parties bien distinctes et fort inégales : une esquisse où sont indiqués sobrement les principaux traits caractéristiques du style et de la langue, et un lexique où la plupart des mots donnent lieu à des remarques et discussions détaillées portant sur la signification, sur l'établissement du texte, sur l'étymologie, etc... Nous nous rendons parfaitement compte du caractère incomplet et fragmentaire de notre travail disparate. La première partie présente souvent des cadres plutôt que des tableaux; et quant à la seconde, bien que plus étendue et plus fouillée, elle laisse de côté un certain nombre de mots ou d'expressions difficiles.

Notre procédé peut se défendre, du moins nous l'espérons. D'abord, tout le monde sait qu'en étudiant à fond toutes les parties de la grammaire ou de la stylistique d'un auteur, — que celui-ci soit de premier plan comme Rabelais ou de second plan comme du Fail, — on remplit aisément un gros volume, sinon deux, et nous ne pouvions songer à nous offrir ce luxe. En outre, si le vocabulaire de du Fail n'a pas fait l'objet d'études approfondies, sa syntaxe a été déjà abordée de divers côtés : aux ouvrages spéciaux que nous énumérons dans notre Bibliographie, il convient d'ajouter le *Seizième Siècle* de M. F. Brunot; dans la partie de ce magistral ouvrage consacrée à la syntaxe, il n'y a peut-être pas un paragraphe qui ne contienne un ou deux exemples tirés des *Contes d'Eutrapel*, et il est clair que M. Brunot s'est livré à un dépouillement très attentif de notre auteur.

Ajoutons enfin que nous avons été plus frappé que nos devanciers des obscurités de Noël du Fail et des doutes

que soulèvent nombre de ses phrases. La nécessité d'une édition se fait impérieusement sentir. On pourra juger de l'importance que nous avons accordée aux problèmes critiques non seulement par les discussions de texte de nos deux publications, mais encore par notre Lexique, où chaque mot ou membre de phrase tant soit peu douteux a été vérifié sur les diverses éditions anciennes. Bref, nous avons senti bien souvent le terrain se dérober sous nos pas; et du Fail ne nous paraît pas encore un de ces auteurs que l'on peut en toute sécurité mettre en fiches et qui se prêtent à une étude grammaticale avec dénombrements complets. Au reste, le travail critique déjà considérable que nous avons fourni n'équivaut pas encore à celui que réclamerait une édition savante, « définitive » d'*Eutrapel*. Bien des énigmes restent à résoudre; et nous espérons que nos deux publications susciteront des critiques, des observations et des conjectures dont profitera le futur éditeur de Noël du Fail.

J'adresse mes respectueux remerciements à M. Ernest Courbet, qui m'a prodigué les encouragements et a bien voulu accepter la dédicace de ce modeste essai. Comme il est très bienveillant et comme il sait d'avance que les lexicographes ne doivent s'attendre qu'à de l'ingratitude, il m'excusera de l'avoir cité surtout quand il s'agissait de le discuter ou de le contredire, et d'avoir passé sous silence bien des vocables dont il avait donné dans son Glossaire une définition excellente (1).

Rennes, décembre 1913.

E. Ph.

1. Au moins autant que le Glossaire de du Fail, étriqué de par la volonté de l'éditeur Lemerre, nous avons utilisé celui des *Serées* de Guillaume Bouchet (tome VI) composé par M. E. Courbet en collaboration avec Alph. Royer : cette fois les auteurs avaient eu l'espace nécessaire pour citer de nombreux exemples et présenter des rapprochements, des étymologies, etc... Ce lexique de Bouchet est un des meilleurs, — et c'est à coup sûr le plus amusant, — de tous ceux auxquels ont donné lieu nos écrivains du XVIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

I. — BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALE

G. F. Günther. — *Studien über die französischen Schriftsteller des sechzehnten Jahrhunderts*, I, Noël du Fail ; Grammatische Bemerkungen (*Archiv de Herrig*, t. XI, 1852, p. 45-80).

C. Defrémery. — *Revue Critique*, 1875, I, p. 183-192, et 1876, I, p. 254-261. (Ces comptes rendus des éditions Assézat et Hippeau contiennent de nombreuses et intéressantes remarques lexicographiques).

Arthur de la Borderie. — Notes de l'édition des *Propos Rustiques*, Paris, Lemerre, 1878.

O. P. Behm. — *Anteckningar om pronominas bruk hos Noël du Fail jämfördt med deras syntax under franska spraakets olika perioder* (thèse de l'Université de Lund). Göteborg (Gothembourg), 1890.

O. P. Behm. — *Sur l'emploi de l'infinitif dans Noël du Fail*, Upsala, 1891.

Ernest Courbet. — Glossaire annexé à l'édition des *Baliverneries* et des *Contes d'Eutrapel* (Paris, Lemerre, 1894), t. II, p. 257-290.

Edmond Huguet. — *Etude sur la syntaxe de Rabelais*, Paris, Hachette, 1894. (Cet ouvrage confronte constamment la syntaxe des *Propos Rustiques* avec celle de Rabelais).

II. — BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Nous ne pouvons pas songer à donner ici la liste complète des grammaires, lexiques, etc..., que nous avons consultés. Il nous suffira de signaler *Le Seizième Siècle* de M. Ferdinand Brunot (*Hist. de la langue française*, t. II), guide indispen-

sable de tous ceux qui s'occupent de cette période, et le traité classique de Charles THUROT, *De la prononciation française* (Paris, 2 vol., 1881-1883).

Pour la partie provinciale de notre travail, nous avons consulté la plupart des lexiques et études sur les parlers de l'Ouest dont on trouvera l'énumération dans la *Zeitschr. für franz. Spr. und Litt.*, XXV[1], p. 196-266 (BEHRENS et JUNG, *Bibliographie der französ. Patoisforschung;* complément à la *Bibliographie* déjà donnée par M. D. BEHRENS); nous ajouterons *Le Parler Dolois*, par Ch. LECOMTE, paru en 1910. Nous renvoyons souvent à cet ouvrage, ainsi qu'à l'excellent *Glossaire du parler de Pléchâtel*, par G. DOTTIN et J. LANGOUËT, Rennes-Paris, 1901 [1], et au très utile *Dictionnaire des locutions populaires du pays de Rennes*, par H. COULABIN (Rennes, 1891).

Pour le parler angevin, — nous faisons place dans notre Lexique à Jean Maugin, l'interpolateur angevin de Noël du Fail, — nous avons consulté avant tout le *Glossaire* si complet et si intéressant de MM. A.-J. VERRIER et R. ONILLON (Angers, 1908). Ajoutons que M. A.-J. Verrier a répondu avec une extrême obligeance aux questions que nous lui avons posées sur le patois de sa province (Voir par exemple au mot *Raiasse*).

AVERTISSEMENT

Comme dans notre ouvrage sur *La Vie et l'Œuvre de Noël du Fail* (en abrégé : *Vie et Œuvre*), nos indications de tomes et de pages relatives à du Fail renvoient, sauf indication contraire : pour les *Propos Rustiques*, à l'édition Arthur DE LA BORDERIE; pour les autres œuvres, à l'édition ASSÉZAT (Bibliothèque elzévirienne).

(1) Ma dette vis-à-vis du savant linguiste Georges DOTTIN ne se borne pas à la consultation fréquente du *Glossaire du Bas-Maine* et du *Glossaire de Pléchâtel*, ouvrages indispensables à quiconque s'occupe des parlers de l'Ouest. Malgré des occupations nombreuses, M. Georges Dottin a bien voulu corriger avec la plus grande attention les épreuves de la présente étude et m'a fait bénéficier de plusieurs observations pénétrantes. Qu'il reçoive ici l'expression de ma vive reconnaissance.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Les obscurités de Noël du Fail.

Laissant de côté les obscurités qui résultent des allusions diverses, des développements écourtés, des incohérences du dialogue, nous nous attacherons seulement dans la présente étude à celles qui proviennent de la langue et du style.

Comme nous le savons déjà [1], du Fail n'est pas un auteur limpide; mais, comme nous l'avons également indiqué [2], il ne faudrait pas le rendre responsable de toutes les étrangetés de son texte. Bon nombre d'entre elles disparaîtraient dans une édition critique faite avec méthode. Quelques corrections heureuses de M. Courbet ne suffisent pas à donner aux *Baliverneries* ni aux *Contes d'Eutrapel* le degré de clarté dont ces ouvrages seraient susceptibles [3]. Quant à l'édition d'Assézat, qui est de beaucoup la plus répandue dans les bibliothèques, elle a fortement contribué à obscurcir le texte

1. Voir notre ouvrage sur *La Vie et l'Œuvre littéraire de Noël du Fail*, conclusion.

2. Je fais surtout allusion aux chapitres du précédent ouvrage consacrés à la critique des éditions (ch. VII et XI). J'ajouterai qu'en dehors de ces chapitres spécialement critiques, on trouve dans mon premier ouvrage diverses notes de caractère philologique.

3. Parmi ces corrections intéressantes citons par exemple : éd. Courbet, I, 237, l. 1 : « qui onc ne se *pleut* (pour : *peut*); — II, 96, l. 5 : « *parle* Raymond Lulle » (pour : *par* Raym.). Malheureusement les corrections que M. Courbet apporta de temps à autre à son texte restèrent tacites. L'éditeur Lemerre lui avait mesuré parcimonieusement la place, lui interdisant tout appareil critique, toute discussion de variante; de sorte que l'excellent érudit s'arrêta à mi-chemin entre une reproduction fidèle de l'édition princeps de 1585 et une édition proprement dite. *Suum cuique !* C'est à Alphonse Lemerre et non à M. E. Courbet que revient la responsabilité d'un *Eutrapel* publié sans notes critiques ni explicatives. C'est également Alphonse Lemerre qui est responsable du choix des caractères, fort élégants, mais minuscules, qui rendent fatigante une lecture prolongée de l'édition de 1894.

de du Fail et à indisposer contre celui-ci le public lettré. Ce n'est pas que les fautes d'impression ajoutées par cet éditeur à celles des éditions anciennes soient particulièrement nombreuses et graves[4]. Mais si l'on en juge par ses notes « explicatives » inexactes ou inutiles, par son silence aux endroits difficiles, par son choix souvent malheureux de la variante, par son incapacité à rectifier les bourdes les plus apparentes des éditions anciennes, enfin et surtout peut-être par sa ponctuation, on reste convaincu que J. Assézat dut comprendre assez mal le texte qu'il publiait : ce qui ne l'empêchait point, par la vertu d'une grâce spéciale que le ciel refuse rarement aux éditeurs, de trouver ce texte fort intéressant et amusant et de professer la plus sincère admiration pour Noël du Fail. Selon nous, un éditeur moderne devrait renoncer résolument à reproduire la ponctuation souvent absurde, et du reste variable, des éditions anciennes, ponctuer à la moderne, user au besoin des parenthèses et des points suspensifs, marquer en caractères gras ou en capitales les noms des devisants au moment où ceux-ci prennent la parole, bref recourir à tous les artifices typographiques capables de faire circuler de l'air et de la lumière dans les broussailles d'*Eutrapel*. Après avoir promis dans son Introduction[5], de donner au texte « une ponctuation régulière », Assézat se contenta beaucoup trop souvent de reproduire passivement celle des éditions anciennes, faisant preuve en cela d'une fidélité superstitieuse qu'il n'observait nullement par ailleurs[6].

4. Chose curieuse, les fautes d'impression d'Assézat, dont nous ne croyons pas nécessaire de donner ici une liste complète, consistent principalement en omissions de mots. Signalons, en soulignant les mots omis : II, 67, qu'il *ne* le changeast aucunement; II, 118 se laisse conduire *à* un je ne sais quel Orpheus; II, 213, les marmites *et* pots; II, 222, la plus grande *et meschante* finesse; *ibid.* : la response *non* trop songearde; II, 288 et *fut* un très mauvais voisin; II, 322, nous faisant *entrer* en longues et curieuses demandes.

5. I, p. XI.

6. De temps à autre, M. Courbet a heureusement introduit une ponctuation rationnelle. Qu'on lise par exemple dans Assézat (II, 115) la phrase qui commence par « Monsieur luy respondit Eutrapel » (l. 12) et se termine par « non la nue simplicité du propos fust ouy. » La dite phrase est entièrement inintelligible, mais au reste ponctuée comme dans l'original. Elle se comprend parfaitement dans l'édition de M. Courbet (I, 261), qui, sans toucher aux mots du texte, a introduit la ponctuation logique. Il est regrettable que M. Courbet n'ait pas poussé assez avant son travail de clarification. Ainsi, dans son

Des fautes nombreuses ont persisté dans toutes les éditions anciennes, et des conjectures restent à faire, en dehors du secours que nous prêtent souvent les leçons de ces éditions. Il ne faudrait pas hésiter à corriger parfois du Fail, je veux dire les erreurs qu'il a laissé passer ou dont son imprimeur fut responsable. L'édition de 1586[2], certainement publiée par ses soins et revue par lui, est émaillée d'un assez grand nombre de coquilles, ce qui ne diminue en rien l'importance de cette édition pour l'établissement critique du texte. Nous avons déjà discuté ailleurs quelques variantes en examinant les rapports des diverses éditions entre elles [7]. Il ne nous serait pas difficile de poursuivre ici ce travail d'échenillage, en signalant des cas où visiblement toutes les éditions anciennes sont fautives. Ainsi, dans un endroit du chapitre XX, là où ces éditions donnent tantôt « faire nostre *caue* » (1585, 1587, 1586[1], 1597, 1598[1, 2]) et tantôt « faire nostre *cause* » (1586[2, 3]), Assézat, bien inspiré cette fois, conjectura « faire nostre *eaue* » (mingere), et cette conjecture est certaine [8]. — Au chapitre XXVI (II, 204, l. 1), l'insertion d'un *que* entre « Polygame » et « par y avoir » me paraît nécessaire pour que la phrase ait un sens [9]. — Une phrase des *Propos Rustiques* demeure inextricable dans toutes les éditions anciennes et modernes : nous sommes d'autant plus autorisés à y

3e article sur du Fail (*Bibl. Ec. des Chartes*, XXXVIII, p. 609, n. 2), A. de la Borderie avait parfaitement rectifié la ponctuation absurde des éditions anciennes et d'Assézat pour un passage du chapitre XXX d'*Eutrapel* (II, 250). Or ce passage demeure aussi mal ponctué dans l'édition Courbet (II, 112-113). Nous pourrions signaler beaucoup d'autres passages où le besoin d'une bonne ponctuation se ferait sentir. Par exemple, au chapitre XIX (II, 123), je ponctuerais : « Mais à la musique! Tout... » et, mettant un point après « coings », j'imprimerais : « Resoluëment » avec une R majuscule. Au chapitre XXVI (Ass., II, 205; Courbet, II, 69), il faudrait une virgule seulement, et non un point, après « nouvelles terres » et par suite un *v* minuscule à « vous » : en lisant avec attention cette longue phrase tortueuse qui commence par « Il me souvient », on voit que le point en question la coupe en deux contre toute raison.

7. Voir *Vie et Œuvre*, chapitre VII (*Baliverneries*) et début du chapitre XI (*Eutrapel*).

8. II, 137. — Disons à ce propos que le texte de Brantôme (*Dames Galantes*) exige une correction analogue; là où toutes les éditions, y compris celle de Lalanne (t. IX, p. 492, l. 15) impriment « sinon par autre *cause* ou salive... », il faut lire « sinon par autre *eaue* ou salive... »

9. Parmi les « petites conjectures » qu'on pourrait faire çà et là pour améliorer le texte, en voici une qui me paraît à la fois simple et juste : au chapitre XXVI (II, 211) il est question d'Annibal vaincu, « rompu de fait, et perdu son terrible nom... » « Rompu de fait » ne présentant guère de sens, je propose : « rompu, defait,... »

remédier que, dans son premier ouvrage, du Fail fit de constants efforts pour être clair et correct. Or nous lisons au chapitre X, avant le récit de la mésaventure des Vindellois (éd. La Borderie, p. 80) :

« et apres avoir beu une volte, prindrent leur equippage, et s'en allerent audict estang, ou chascun se mit en son lieu resolu (par serment fidelement presté sur la faulx de Huguet) les *receurent* en magnifique apparat, et comme ilz le meritoient ».

La phrase est non seulement boiteuse, grammaticalement parlant, mais elle est absurde, puisque les deux hommes en embuscade n'ont pas encore aperçu l'ennemi et, par suite, n'ont pas eu occasion de le « recevoir ». Il est surprenant que La Borderie ne s'en soit pas avisé. J'insère une virgule entre *lieu* et *resolu* et je substitue l'infinitif *recevoir* à l'aoriste *receurent*. Cette construction avec l'infinitif pur est habituelle chez du Fail[10].

Au chapitre XXIX des *Contes d'Eutrapel*, à propos de cet « épouvantable mot de mariage », on lit avec stupeur dans l'édition Assézat[11] cette phrase sans queue ni tête :

« ; mot infini, comme celuy trois fois grand entre les anciens, espouvantant, comme celuy de Hannibal, les pavez de Rome, celuy d'Alexandre à Néron, Lancelot aux chevaliers de Cornouailles et Tempestas au College de Montaigu :

Que ne l'attend il, Que ne l'attent an,
Car Andrelot vian ».

Tout ce qu'on peut reprocher ici à J. Assézat, c'est d'avoir, selon son habitude, négligé toute indication critique et tout essai d'interprétation, bref d'avoir imprimé des insanités sans broncher. Mais en fait il reproduisait très fidèlement la leçon donnée par la famille d'éditions qui a son point de départ dans celle de 1597 et qui est ensuite représentée par 1598^{2} et par 1603[12]. Au reste, le texte donné du vivant de du Fail (1585,

10. Voir ci-dessous, p. 70. M. Behm cite il est vrai (p. 64) un cas de « resoluz *de* faire. » Mais d'autre part il cite (p. 13) deux cas de *résoudre* avec l'infinitif pur. « Resolu les recevoir » est du plus pur du Fail.

11. II, 235-236.

12. Sur cette famille, voir *Vie et Œuvre*, p. 382, n. 1.

1586[1, 2, 3], 1587)[13], tout en nous mettant sur la voie de la leçon authentique, n'est pas beaucoup plus clair, du moins à première vue; seulement son obscurité est simplement d'ordre historique : « espouvantant, comme sur les pavez de Rome celuy d'*Alexandre* et Neron, Lancelot aux Chevaliers de Cornouaille, et Tempestas au College de Montaigu »[14]. Voici ce qui a dû se passer. L'histoire ne nous apprend pas qu'Alexandre ait jamais épouvanté Rome ni ses pavés : du Fail, dont l'étourderie a laissé mainte preuve (n'a-t-il pas attribué par mégarde à Ovide une petite phrase qui est notoirement de Virgile ?)[15], avait voulu dire : *Hannibal ;* mais la plume lui fourcha, et *Alexandre* persista dans toutes les éditions publiées de son vivant. Il est probable cependant qu'il fit la correction à la main, *in extremis*, sur l'exemplaire qui dut servir au pieux éditeur de 1597. Qu'on veuille bien se reporter à l'hypothèse déjà émise par nous[16]. Cet éditeur trouva en marge la correction *Hannibal*, mais ne sut pas au juste où la loger; il éprouvait en présence de ce style brusque, riche en anacoluthes, un embarras que nous comprenons à merveille; il laissa subsister à la fois *Alexandre* et *Hannibal*, et, ne voyant pas que le participe présent *espouvantant* devait fonctionner partout comme un adjectif (= effroyable à, terrible à), il lui donna d'abord un complément direct (« les pavés »), quitte à augmenter ensuite d'une façon absurde le nombre des compléments avec *à*, en écrivant « celuy d'Alexandre *à* Neron ». Nous savons maintenant ce qu'il faudra lire dans une bonne édition : la phrase n'a rien de très remarquable, mais elle se comprend[17].

***

Mais s'il est vrai que le texte de du Fail a grand besoin d'amendements, il faudrait bien se garder de croire qu'une

13. Il faut y joindre l'édition de 1598[1], qui, malgré sa date, se rattache aux précédentes.

14. Ed. Courbet, II, 99-100.

15. *Eutrapel*, XXXV (II, 364) : « *Exiguum colito*, disait Ovide. »

16. *Vie et Œuvre*, p. 381.

17. L'idée dominante étant celle de la terreur, du Fail entasse ici pêle-mêle, avec sa précipitation coutumière, différents objets de terreur. Hannibal et Néron symbolisent la panique à Rome; l'allusion à Lancelot est un souvenir

édition critique en éliminerait toutes les obscurités; il en subsisterait encore un grand nombre, qui tiennent à la langue et au style même de l'auteur. Donnons tout de suite quelques exemples de ces obscurités, en indiquant sommairement leurs causes diverses.

Il faut signaler d'abord l'abus des parenthèses, souvent longues, qui brisent la phrase et en font perdre le fil au lecteur. Il y en a un bon exemple au chapitre XXVI (II, 205) : la phrase se poursuit cahin-caha pendant une page, et la ponctuation défectueuse des éditions anciennes [18] montre que les typographes s'y perdaient, et peut-être l'auteur lui-même. Cette dernière hypothèse n'est nullement invraisemblable, et je pourrais citer telle phrase où, après une incidente commençant par *qui* et une autre commençant par *lequel*, du Fail a tout simplement oublié un verbe essentiel [19].

Nous lisons au chapitre XVI (II, 70) : « Sa femme morte, il s'habille tout en verd, et de ce pas va très bien et très beau bailler à nouvelle ferme à grand marché, et prendre une bonne avance de deniers, une terre appartenante à la defuncte, vers lequel il y avoit aussi seure obligation, que sur le dos d'un lievre en la lande du Mene » [20]. En mettant entre parenthèses « et prendre une bonne avance de deniers », que nous

du *Tristan* en prose, que du Fail avait lu : Lancelot y triomphe en effet des chevaliers de Cornouailles. Pierre Tempête avait laissé, on le sait, le souvenir d'un grand fouetteur d'écoliers. Et quant au refrain patois qui termine bizarrement l'énumération des « terreurs », il fait allusion aux guerres religieuses : il a été détaché d'une chanson que nous trouvons, par exemple, dans les papiers de Rasse des Neux (BN, fr. 22.560, p. 97); le dit refrain est sans doute destiné à rappeler les craintes inspirées aux catholiques par l'expédition de d'Andelot dans l'ouest de la France en 1568.

18. Voir ci-dessus, p. 12, n. 6, la ponctuation que nous avons proposée. — Comme autre phrase entrelardée de parenthèses, on peut citer : *Eutrap.*, XIV (II, 50) : « car estant ainsi en rang de bataille... »

19. *Eutrapel* XV (II, 55-56) : « La Motte aussi present, qui n'avoit daigné rire, comme les autres, de ce badin sans farine, lequel par une certaine antipathie et contrariété d'humeurs, comme onc mastin n'ayma levrier, onc vilain un Gentil homme, ne ignorant un sçavant, dressa à nostre Jobelin bridé une bonne et gentille partie. » Cette phrase est inextricable et je ne vois aucun moyen d'en sortir. Le verbe absent est celui qui devrait être amené par *lequel* (le badin); le verbe principal, *dressa*, a pour sujet *La Motte*. La parenthèse « comme onc... un sçavant » a fait oublier à du Fail un verbe tel que « ne l'aimait pas. » Mais suppléer ce verbe dans un texte critique serait s'engager dans une voie dangereuse. Tout au plus pourrait-on imprimer quelques points de suspension après la parenthèse.

20. Lire : « du Méné. » Lande bretonne, située dans le département actuel des Côtes-du-Nord, non loin de Merdrignac et de cette « forêt de Catalun » dont il est question au chapitre XXXII (II, 286).

interprétons comme s'il y avait « en prenant... » (anacoluthe fréquente chez du Fail), nous arrivons à comprendre que « une terre » est régime direct de « bailler »; mais à quel substantif masculin se rapporte *lequel* ? Mystère [21 a].

L'amphibologie peut venir de ce que le pronom relatif est trop éloigné de son substantif. En relisant un passage du chapitre XXXIV (II, 324, l. 21-27), on s'aperçoit, à la réflexion, que *laquelle* se rapporte non pas à « la philosophie » qui vient d'être nommée presque immédiatement avant, mais à « la nue et simple foy », citée trois lignes plus haut, à la fin de la phrase précédente; de sorte que du Fail dit en fait tout le contraire de ce qu'il a voulu dire.

Au chapitre XVII (II, 79, l. 3), le pronom personnel *elles* se rapporte à « chouettes et corneilles », qu'une digression sur Apollonius de Tyane nous avait fait entièrement perdre de vue. Le cas n'est point rare. Du Fail a beaucoup compté sur la mémoire et sur l'intelligence de ses lecteurs.

Notre auteur écrit au chapitre XVII (II, 76), en parlant d'un joueur d'échecs : « L'Espagnol... estoit une grosse heure à songer, regarder, enfoncer les matieres, quelle piece il devoit remuer et jouer ». Où est le verbe qui gouverne la proposition complétive commençant par *quelle* ? Assurément il n'y a pas ici d'obscurité grave, et le phénomène dont nous avons ici un exemple a parfois chez du Fail des conséquences plus fâcheuses. Mais l'impression générale reste trouble, car le lecteur surpris se demande s'il faut admettre l'ellipse pure et simple d'un verbe comme « se demander, examiner », ou si la locution « enfoncer les matières » n'est pas « prégnante » de ce verbe et ne fonctionne pas comme il aurait fonctionné, — auquel cas il ne serait pas nécessaire de le sous-entendre [21 b].

21a. En réalité, ce pronom doit se rapporter à *il*, autrement dit au personnage sujet de l'anecdote : au lieu d'écrire « Or il y avait vers lui aussi seure... », du Fail s'est brusquement avisé de lier cette nouvelle phrase à la précédente par un relatif. Mais ce procédé n'est pas plus admissible au XVIe siècle que de nos jours. Il y aurait, il est vrai, une autre ressource, ce serait de corriger *lequel* en *laquelle*, et de faire rapporter ce pronom à « terre. »

21b. M. G. Dottin veut bien me suggérer que la solution la plus simple de ce petit problème serait de mettre entre parenthèses « enfoncer les matières », suivant un procédé que nous employons nous-même ailleurs : « quelle pièce » s'accroche ainsi très régulièrement à « regarder » (« regarder en enfonçant les matières »).

Plusieurs phrases d'*Eutrapel* défient l'analyse grammaticale parce qu'elles manquent d'un verbe principal : il y en a une de cette sorte au début du chapitre XXII [22]. De même, au chapitre XXXII (II, 281), une phrase commence par « du temps qu'*estans* à Poitiers... » et ce participe présent reste en suspens, attendant vainement un verbe à un mode personnel; au lieu de conjecturer *estions*, ceux qui connaissent leur du Fail admettront plutôt un caprice ou une négligence [23].

La négligence, combinée avec un besoin presque maladif de rapidité, explique aussi un certain nombre de tournures amphibologiques, comme dans cette phrase du chapitre I d'*Eutrapel* (I, 221), d'où il semble résulter à première vue que l'empereur Vespasien avait dilapidé le trésor public, alors qu'il s'agit au contraire de la façon dont il faisait rendre gorge aux concussionnaires [24]. — Ailleurs [25], énumérant les obligations qu'aurait dû remplir un évêque, Polygame dit qu'il devait « visiter les malades... hanter les morts comme faisoit Diomede à ses chevaux ». C'est franchement mal écrit, et celui qui n'est pas au courant de la légende de Diomède ne comprendra rien à cette tournure elliptique à l'excès [26].

L'obscurité vient souvent de ce que l'effet cherché par l'auteur n'a pas été trouvé; l'image n'est pas venue, et il ne nous reste qu'une ébauche informe, tourmentée, dont un écrivain d'un goût plus sûr nous eût fait grâce. Pour appliquer à du Fail le procédé de critique dont Alceste dépeçait le sonnet d'Oronte, — pourtant beaucoup plus clair que les

22. II, 163-164 « mais au cas que trois mille... » Bien entendu, avant de déclarer une phrase inextricable, j'ai toujours pris soin de la vérifier sur toutes les éditions anciennes. Faut-il conjecturer : « mais au cas qu'*avec* trois mille... » ou « que *moy* et trois mille... » ? ? Je n'ose.

23. La même phrase contient un peu plus loin une autre bizarrerie : « que nous *trouvons* beau » s'applique à un fait passé, et il semble qu'on devrait avoir « que nous *trouvions* beau. » Assurément la correction est aisée ; mais on hésite : du Fail n'aurait-il pas par hasard voulu transformer le fait en constatation générale (« ces abbés de Maugouverne, que nous trouvons beaux quand nous sommes jeunes ») ?

24. « Vous cracherez au bassin tout ce que vous avez jamais humé et desrobé, comme faisoit l'Empereur Vespasien. » L'amphibologie résulte de l'emploi du verbe *faire*, comme dans la phrase sur Diomède. Du Fail donne à ce verbe la signification de « faire faire. »

25. II, 311.

26. Du Fail a voulu dire : « il devait s'accoutumer au contact des morts, comme Diomède y accoutumait ses chevaux. » (cf. *Gargantua*, ch. 36).

Contes d'Eutrapel, -- nous demanderons : que signifie « rabaisser les cas adventureux de ce monde ? » (II, 106), et « une insolence et bastarde authorité rechaussée d'un ris d'hoste et aprentif » (II, 213), ou encore cette mention de Guillaume Hervé de Clayes, qui « harangua à plate cousture les premieres et secondes intentions enclavées[27] au haut bonnet de la sophisterie ? » (II, 193). Qu'est-ce qu'un « beau traquet de moulin » qui bat « joyeusement la mesure, jouxte et au compartement[28] de l'eau rejaillissante par les efforts du tour de la rouë » (II, 111) ? Pour exprimer qu'un fils prodigue, tenu de court par son père, recourait à des expédients financiers plus que douteux dont il rejetait la responsabilité sur la lésinerie paternelle, du Fail, toujours en quête d'images, écrit ceci : « Tout l'emplastre et defensif[29] qu'il appliquoit sur ce mot, tomboit sur l'avarice de son père » (II, 65). De quel « mot » s'agit-il, et que signifie ce traitement médical appliqué à un mot[30] ?

Un dernier exemple, plus étendu que les précédents, synthétisera les diverses causes d'obscurité et nous montrera comment du Fail peut souvent embrouiller l'exposé d'un récit fort simple destiné à faire rire. Jean Pain-Clochant raconte aux écoliers poitevins ses histoires conjugales[31]. Il

27. Voir au Lexique : *enclaver*.

28. Telle est la leçon des éditions anciennes. *Comportement* est une invention d'Assézat; elle n'éclaircit nullement le texte.

29. Terme de médecine : bandage, appareil.

30. A moins qu'il ne faille conjecturer « sur ce *mal* » (toutes les éditions anciennes ont *mot*). Mais on commence à voir à quelle débauche de conjectures se trouverait entraîné l'éditeur des *Contes d'Eutrapel*.

31. II, 282. Nous avons déjà signalé au début de cet épisode deux bizarreries grammaticales : *estans* et *trouvons* (cf. ci-dessus, p. 18, et n. 23. Donnons en note le texte complet que nous analysons : « Je seu depuis qu'elle [ma femme] et la femme de Pierre Tourteau, encore qu'elles fussent commeres, s'estoient entrebatues à qui moudroit la première : de ma part, venant des anses bon compagnon, et hur le gay, par tel refus non encore ouy, me jettay à corps perdu sur une gueve qui avoit servy les confreres de Hurlep. Madame de quelque lieu, champs d'Albia, la Curcaille, trois Pucelles, Pontrocart, le Chesne verd, Tison, et autres lieux d'honneur, et s'estoit rendue à Baudrouillé, et escartee à la malheure jusques là, où il auroit prins d'avec elle par troque ou autrement, un poulain sellé, bridé, et des poix pour des febves, le bon estre (car sa riche femme avoit creu que c'estoit un rheume et en ceste qualité le traitoit et médicamentoit, jusques à puis deux jours) que ses voisines se seroient moquees d'elle, comme ignorante que les rheumes n'assailloient telles parties, et que par ceste folle croyance elle se faisoit non seulement tort, mais à tout leur sexe et ordre : toustesfois si nous voulions tenir ferme, et soustenir que tels lieux se peuvent endommager par des rheumes, celles qui avoient consulté

commence par s'adresser à eux en style direct : « *Je seu* depuis... de *ma* part... *me* jettay... » Je fis, dit-il, la connaissance d'une gueuse qui, après avoir passé par divers lieux des plus honorables, comme on peut penser, « s'estoit rendue à Baudrouillé, et escartée à la malheure jusque là, où... » Passons sur l'obscurité contenue dans ce « Baudrouillé »; elle ne tient peut-être qu'à l'insuffisance de notre érudition [32]; mais l'expression « là où » est vague; elle inaugure une portion de récit où, sans crier gare, l'auteur passe au style indirect : « là, où *il auroit* pris d'elle, par troque ou autrement, un poulain..., le bon *estre* (car sa riche femme ......) que ses voisines se seroient moquées d'elle..., et *que* par ceste folle croyance elle se faisoit non seulement tort... » N'allons point plus avant. *Il*, c'est le narrateur qui, un instant auparavant, s'exprimait en style direct; *le bon estre*, c'est encore du style indirect, mais cette fois avec la proposition infinitive, qui succède au conditionnel *auroit ;* quant au verbe déclaratif qui justifierait la dite proposition infinitive (par ex. « il ajoutait le bon [du conte] estre que... »), du Fail s'en passe et juge le lecteur assez intelligent pour s'en passer lui aussi; nous voyons ensuite notre auteur insérer une parenthèse de trois lignes qui, au lieu de renfermer une idée accessoire, une réflexion adventice, contient au contraire une donnée essentielle du conte. Remarquons enfin que le second *que*, celui qui commence la proposition complétive « et que par cette folle croyance », ne joue nullement, malgré toutes les apparences, le même rôle que le premier : « *que* ses voisines ». Celui-ci dépend en effet du verbe *estre*, tandis que le second dépend de « se seroient moquées d'elle », ou plus exactement d'un verbe déclaratif non exprimé et contenu dans *se moquer de :* « les autres femmes lui disaient que... lui reprochaient que... » Et ainsi, nous faisant galoper sur un chemin raboteux et parsemé d'ellipses, du Fail nous mène dare-dare vers la

et mesdit au contraire, en pourroient bien tomber beau saut, attendu qu'il avoit de l'aide dedans le village, et messire Jean leur Curé, qui tous luy tenoient bon. »

32. Si ce nom est poitevin, est-il bien sûr que les Français et même les Rennais du XVI[e] siècle, lecteurs de du Fail, fussent plus avancés que nous? Cette question peut se poser à chaque page d'*Eutrapel*, et le plus souvent il est clair qu'elle doit se résoudre par la négative.

conclusion, vers l'endroit où il nous quittera avec une pirouette : « tant que tout alla si mal, qu'en fin tout se trouva bien ». Mais le lecteur cahoté, violenté et nargué fait la grimace et juge qu'il était préférable, et en somme plus expéditif, de lui exposer un peu plus longuement les choses que de l'obliger à relire deux ou trois fois la même phrase en se prenant la tête entre les mains.

Ajoutons, pour être juste : 1° que, si les exemples cités précédemment ne sont nullement des accidents, des verrues malicieusement choisies par nous, mais ont une valeur représentative, tous les *Contes d'Eutrapel* ne sont pas un tissu d'énigmes indéchiffrables et ont souvent de la prestesse et du brillant sans détriment pour la clarté; 2° que les deux premiers ouvrages de du Fail, et surtout le premier, sont à peu près exempts des contorsions de style et des déhanchements syntaxiques dont le dernier ouvrage, malheureusement le plus long, nous offre le troublant spectacle.

NOTE ADDITIONNELLE

On voit par ce qui précède combien sera rude la tâche du futur éditeur de Noël du Fail, sans cesse partagé entre le désir louable d' « améliorer » le texte et la crainte de ne pas « respecter » les négligences et les fautes d'un auteur visiblement inégal et fantasque. Ainsi, l'addition de 1586 au chapitre VI (I, 291) débute par une phrase informe qu'on peut rendre présentable en supprimant deux *qui* (*qui* ne se voulut... et : *qui*, estans dessous). Certes, la tentation est forte. Mais d'autre part, que faire en présence d'une phrase comme celle-ci : « Car un jeune et grand Seigneur, bien courtisan et embabillé, après plusieurs longues harangues et narrations de sa passion amoureuse, du tourment qu'il prenoit pour elle, luy respondit : Monsieur... » (II, 36). Bien entendu, c'est la femme qui répond (la dame de Laval dont il a été question plus haut) : mais le sujet grammatical de la phrase n'en est pas moins : « un jeune et grand Seigneur. » La correction « Car [à] un jeune... » ne serait pas suffisante ; il faudrait corriger encore : [elle] luy respondit... »

CHAPITRE II

Éléments populaires.

Cet auteur compliqué, dont la gaieté est parfois si laborieuse, a voulu être et fut dans une large mesure un auteur de caractère populaire : et même l'expression est chez lui plus foncièrement populaire dans les *Contes d'Eutrapel* que dans les deux premières œuvres, dont la lecture est beaucoup plus coulante. Il n'y a dans ce fait aucune contradiction, l'imitation réaliste du langage parlé conduisant facilement à des anacoluthes, ellipses, etc... qui obscurcissent la phrase; plusieurs des manies de style les plus frappantes d'*Eutrapel* ont leur point de départ dans des phénomènes de rhétorique et de syntaxe qu'on observe dans la conversation de tous les jours.

Chez du Fail, comme chez Rabelais (dont du Fail est en quelque sorte une réduction provinciale), il y avait deux personnages dont la rhétorique, le style et le vocabulaire se mêlent sans cesse et ne s'harmonisent pas toujours : d'une part le gentilhomme campagnard, un peu paysan lui-même, gabeur, riant de tout cœur d'une bonne mystification, toujours prêt à décocher « le petit mot de gueule », et remontant facilement aux sources vives, populaires, du langage; d'autre part le docte juriste, le lettré disciple des humanistes, dont les réflexions viennent s'intercaler entre deux plaisanteries et qui jette dans un moule savant les matériaux fournis par le peuple.

Assurément le départ entre les éléments linguistiques fournis par ces deux personnages n'est pas toujours facile à faire. L'imitation préméditée de procédés populaires n'est-elle pas déjà à quelque degré de la littérature savante ?

Néanmoins il y avait chez le hobereau de Château-Letard assez de verve naturelle pour qu'on n'attribue point ses allures populaires au seul désir de « singer » Rabelais.

Une question se pose tout d'abord quand on considère la partie populaire de la langue de Noël du Fail : dans quelle mesure ce réaliste a-t-il été un écrivain de terroir ? Quelle est chez lui la proportion des éléments dialectaux ?

Comme on peut le voir en feuilletant notre lexique, cette proportion est sensiblement supérieure à celle qui résultait des éditions ou relevés lexicographiques antérieurs au nôtre, mais elle est certainement plus faible qu'on ne serait tenté de le supposer *a priori* de la part d'un auteur aussi rempli d'allusions à sa province. Des Périers par exemple fournit plus de documents sur le patois poitevin que du Fail sur le patois haut-breton. Au reste, le relevé des mots et locutions « de terroir » ne peut se faire avec une précision parfaite : non seulement le haut-breton du XVI[e] siècle nous est très mal connu, mais ce parler est, on le sait, très peu différent des parlers angevin et manceau qui l'avoisinent. Aussi serons-nous très larges et userons-nous du terme général et vague de « provincialisme ».

Le contingent apporté par les *Propos Rustiques* est extrêmement faible. Signalons : *avoirs* (bétail), *deal* (dé), la forme *bestial* (bétail), les termes techniques *tortouer* (tordoir) et *fileries* (veillées), le mot *senaud*, la formule de serment *par mon cotin*, peut-être la locution *puisqu'à faire faire*, que l'auteur remplace du reste dès 1549 par la locution courante « puisque faire le faut »; le mot *coupation*[1]. L'auteur des *Propos Rustiques* montre une aversion évidente pour le pastiche linguistique, et ses paysans ne parlent pas paysan. Si nous notons dans cet ouvrage des exemples de la forme *poyer* pour *payer*, gardons-nous de voir là une imitation voulue du parler des rustiques bretons : du Fail a hésité lui-même entre ces deux formes; au reste, *poyer* appartient bien au parler de la Haute-Bretagne.

1. *Hayer* (*Pr. Rust.*, p. 88) n'est pas noté dans les lexiques bretons modernes; mais d'après l'article de GODEFROY, *haier* (enclore d'une haie) est usité en Bretagne, dans l'arrondissement de Dinan. Bas-Maine : *hèye* (DOTTIN).

Il y a dans *Eutrapel* quelques tranches de patois, mais ces sortes de citations sont fort rares; relevons la petite phrase *Palle va o lu*[2] attribuée à une femme de Rennes; quelques mots en patois de Lamballe prononcés par le bon capitaine du chapitre VIII[3]; une phrase du métayer de la Herissaye (I, 282), où nous recueillons les mots *coutel* (couteau) et *feusse* (fosse). De temps à autre, la préposition *ó* (avec) est employée par du Fail avec l'intention évidente d'imiter le patois local, où elle subsiste encore aujourd'hui. *Touné* caricature la prononciation des Bas-Bretons. On pourrait signaler quelques autres citations[4]. Mais le plus grand nombre des provincialismes se trouvent dans la conversation familière d'Eutrapel, ou, ce qui revient au même, dans celle des deux autres devisants, si souvent fictifs. Ils sont enchâssés dans le texte même de du Fail. Citons : *veillois* (II, 6) et *fileries* (II, 6), le premier de ces deux mots — qui signifient « veillées » — étant noté par du Fail comme sentant plus spécialement le terroir ; *cotignon*, *douette* dans la locution « filer à longues douettes », *biaut*, *gallicelle*, *gâche* d'avoine, *pain faitis*, *belocier* (glosé par « prunier sauvage », II, 104), *esclotouere*, *couetil* (coutil, II, 179), *pochon* (bourse, II, 201)[5], *buscher des astelles*, *garçailles*, *hardeau* (valet de ferme), *hardelles* (jeunes campagnardes, II, 10), *picher* (que l'auteur éprouve le besoin de gloser par « pot à eau », I, 188), *tect* (I, 189) ou *tait* (II, 7) aux vaches, *remusseau* de fil, *couaner*, *bourdé*, *devanteau*[6], *devidouere* (II, 107)[7], *begaud*, *begauder*, *chauvir des oreilles*, *faire le long* (lambiner, s'attarder, II, 286), *bouillons*, *bouil-*

2. Comprenez : « Parle donc avec lui » (*palle*, forme assimilée de *parle*; *va* renforce l'idée impérative).

3. I, 302-303.

4. Une phrase en poitevin (I, 283) « si le bot frapit le palet, ou si le palet frapit le bot » est tout simplement une citation littéraire, un souvenir du fameux *Menelogue de Robin*, qui est un des ornements de la *Gente Poitvin'rie* (éd. L. Favre, Niort, 1878, p. 34).

5. Bas-Maine (DOTTIN) : *pouchon*; le mot a passé sous cette forme dans l'argot (SAINEAN, *Sources de l'argot anc.*, Gloss.).

6. Pas plus pour ce mot que pour la plupart des autres, nous ne voulons prétendre affirmer un emploi exclusivement haut-breton. Mais quand du Fail écrit (II, 209) « le *devanteau* ou tablier », nous en concluons que le second mot est là pour gloser le premier, et par suite que celui-ci devait paraître à l'auteur plus provincial, plus rustique que l'autre.

7. Dévidoir (cf. GODEFROY, s. v. *Desvoutouere*).

lonneur, pêcher aux bouillons, se treschausser, subler[8], *engouler* (II, 197), *goulée* (I, 156), *nid de tresée, contre-huys* (I, 183), *se mucer* (se cacher, II, 30), *entour-lié, travouil*, « je ne *suis* point *souvenant de...* » (I, 157), *campane, escacher;* pierre *aguisoire ; mouche à miel* et quelques autres encore.

Mots invariables : *ô* (avec), probablement *illec*, assez employé par du Fail, mais surtout provincial dans la position suivante : « ce gars *illec* »; probablement aussi *atout*[9], bien que cette préposition ne semble plus employée dans le haut-breton actuel[10].

Les formes *greussante* (Courbet, I, 41), pour « grosse-ente »[11], *feusse*, pour « fosse »[12], ainsi que le « *deux* amy » (pour « doux ami ») du capitaine Lattay (I, 302) nous présentent une particularité phonétique intéressante des parlers de Haute-Bretagne : le passage fréquent d'un *o* à un *œ*[13].

La forme *biaut* pour *bliaut* offre un exemple d'un autre

8. I, 302 : « *sublant* ou sifflant (lequel que l'on voudra, ou tous deux) ». *Subler* est encore la forme ordinaire en Ille-et-Vilaine.

9. Je n'ai que deux exemples à signaler dans *Eutrapel*, ch. XVII, II, 89 : « *atout* son tabourin et fluste », et II, 96 (addition de 1586²) : « Lupolde *atout* son rouge nez... » Ce mot pourrait être tout aussi bien un archaïsme qu'un provincialisme. Ces deux catégories sont très difficiles à distinguer.

10. On comprend, que s'il y a souvent hésitation pour les mots isolés, il soit encore plus malaisé de désigner avec quelque sûreté les provincialismes de tournure et de syntaxe. Il doit y en avoir très peu chez du Fail. La réplique où il semble bien avoir fait parler le métayer de la Herissaye comme un campagnard (I, 282) se termine par une expression assez intéressante dont le texte a besoin d'être discuté. Ce métayer avare, qui reproche à son valet de consommer trop de pain, lui dit, d'après les éditions 1585 et 1586¹ : « il n'y a pain qui ne *s'y en* aille. » Mais les éditions 1586², 1586³, 1597, 1598², 1603 portent toutes : « qui ne *s'en* aille. » Malgré leur nombre et l'autorité de deux d'entre elles il me paraît que l'édition princeps donnait la bonne leçon et reproduisait une tournure populaire. Nous retrouvons la même locution, — et cette fois les éditions sont d'accord, — sous la plume de du Fail au chapitre XXVI : « il n'y avoit argent qui ne *s'y en* allast. » (II, 195).

11. *Balivern.*, édition de 1549. L'édition angevinisée (Assézat, I, 181) remplace cette expression par « pommes de Hery. » M. Courbet a parfaitement reconnu dans *greussante* une déformation de *grosse-ente*, et son point d'interrogation est inutile, bien que le mot ne figure plus dans les glossaires patois actuels. Cf. DOTTIN, Pléchâtel : *grœ, grœsi*. ORAIN, *Chansons de la Haute-Bretagne*, Rennes, 1902, p. 138 : « Le cœur *greus* de tristesse.

12. Dans la loc. « *feusse* d'Apigné » (I, 282). Cf. A. de la BORDERIE, *Bibl. Ec. des Ch.*, XXXVI, 296. Près d'Apigné, à 5 kilomètres au sud de Rennes, la carte de l'état-major indique sur le bord de la Vilaine un lieu dit « La Fosse. »

13. Voir DOTTIN, Pléchâtel, Introd., § 126. Au reste ce phénomène phonétique n'ayant pas encore été étudié dans le détail, je me borne à le signaler ici en termes très généraux. Cf. *La Reuzeraie* (= la Roseraie), ferme près de Rennes, en Saint-Jacques. — La « rue de la Casserole » à Rennes s'appelait autrefois « Casse-*reue* », = casse-roue (BANÉAT, *Vieux Rennes*, rue des Ateliers). Etc., etc...

phénomène très ordinaire en pays rennais : la chute d'une liquide précédée de consonne et suivie d'un *jod*.

On remarquera aussi bon nombre de mots où du Fail note *oi* par *ouè*, conformément à la prononciation bretonne : *tortouer*, *devidouere* (II, 107), *maschouere* (II, 109), *ratouëre* (I, 213), *martrouere* (cercueil, II, 73), *esclotouere*, *terroüer* (II, 226), *tranchouer* (*Balivern.*, Courbet, I, 47).

En fait de prononciations intéressantes, on trouvera dans notre lexique, outre *poier* pour *payer : baloy* (balai), *chescun* (chacun); cf. aussi *prarie* (prairie, I, 185), *fraries* (*Prop. Rust.*, 1547, La Borderie, p. 117), *familiarement* (*Balivern.*, éd. 1549, 16 v°), *dissimularent* (=dissimulèrent; *Propos Rust.* de 1547, p. 64); *sarteau* pour *certeau; fouyer* (foyer; Courbet, I, 47) [14]; *gouderuleau* (godelureau) ; — *rallement* (= règlement) ; — *seillon* (sillon).

On peut regarder comme provincial [15] le suffixe *-eux*, surtout dans les cas où le français normal préférait le suffixe d'agent *-eur*. Ce suffixe est représenté chez du Fail par : *pleureux* (II, 40), *ergoteux* (II, 288), *marieu*, *chastreux* (I, 312), *bragueux*, *bouillonneux*.

Somme toute, du Fail a usé du provincialisme avec modération; et l'examen de sa langue corrobore une constatation que nous avions déjà faite dans notre principale étude : cet auteur, si local qu'il paraisse, a entendu écrire pour être lu de tous les Français de France. La plupart de ses termes provinciaux sont soigneusement glosés.

14. Ed. 1549, f° 40 v°. Il est vrai qu'à la même page du Fail laissait imprimer, quelques lignes plus haut, *foyer*. Sur *fouyer*, voir THUROT, *Prononc. fr.*, I, 371.

15. Je dis « provincial », d'une façon toute générale, car on sait que ces formes en *-eux* se trouvent au XVI[e] siècle un peu partout dans le parler populaire. H. Estienne nous dit que *resveu* (rêveur), — employé par Rabelais (I, 33) — était d'usage courant dans le peuple (cf. THUROT, *Prononc. fr.*, II, 165-169). — Pour la Bretagne, ces formes en *-eux* ont actuellement disparu; le suff. *-oux* représente aujourd'hui *-osum* *-orem* et *-atorem*. Ainsi *chastreux* se dit *chatrou* (ORAIN); on dit *bouillonnoux* (fangeux, sale) et non *bouillonneux*, etc... Mais il y avait certainement hésitation au XVI[e] siècle et nous ne devons pas accuser du Fail d'avoir fait du provincialisme littéraire, par exemple, pour imiter Rabelais, qui parlait de ce « villain *humeux* Grandgousier. » Ainsi, dans notre appendice à la *Vie et Œuvre litt. de N. du Fail*, n° 14, on notera en 1567 à Rennes un « Jacques Bazille, *sonneux*. » (ménétrier, musicien). La forme patoise actuelle est *sonou* (ORAIN). Du Fail emploie au chapitre XXVIII la forme normale *sonneur* (II, 226-227) et, dans le même passage, la forme *tabourineur* (II, 226), comme il fait ordinairement quand il ne patoise pas. Cependant nous trouvons *trompeux* adjectif dans un passage des plus sérieux (II, 322).

La même observation s'applique encore mieux à l'argot. Sans doute *Eutrapel* nous offre quelques spécimens de cette catégorie, et du Fail n'y renouvelle pas le tour de force qu'il avait accompli dans les *Propos Rustiques* et qui consistait à faire discourir un gueux pendant tout un chapitre dans le français le plus pur et le plus châtié; mais, malgré la liberté d'allures et le picaresque d'*Eutrapel*, les termes argotiques y sont en nombre insignifiant. Citons : *morfier*, *faire la morfe*, *épouser une roue à l'envers*[16]. Eutrapel, racontant qu'un exploit de jeunesse le conduisit devant le tribunal, nous dit qu'il sut *prendre le chemin de Niort* (nier) et que le juge avait d'abord « cuidé » *le prendre par le bec* (lui arracher un aveu) : cette dernière expression devait, comme l'autre, faire partie du vocabulaire des malfaiteurs. — On peut noter dans les *Propos Rustiques* les expressions *ange de Grève* (portefaix) et *livre des Rois* (jeu de cartes) : du reste elles appartiennent plutôt à la langue comique qu'à l'argot proprement dit.

En revanche, du Fail a puisé largement, comme Rabelais et en partie à son exemple, dans la langue familière et comique commune à toute l'ancienne France. Bon nombre de ses proverbes ou locutions populaires se retrouvent dans les ouvrages facétieux et recueils parémiologiques du XVIe siècle; il en est d'autres qu'on n'a jusqu'à présent rencontrés que chez lui, — ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il les ait cueillis dans la campagne bretonne. De ce que Rabelais lui a enseigné la valeur pittoresque des locutions populaires et le parti qu'on en pouvait tirer[17], il ne s'ensuit pas que du Fail en ait fait usage de propos délibéré, artificiellement, savamment pourrait-on dire. Bien que chez lui l'expression familière fasse parfois l'effet d'avoir été surajoutée pour donner du montant à la phrase, il serait puéril de supposer qu'il se soit fabriqué un lexique de locutions populaires comme les rhétoriciens d'autrefois colligeaient des « bonnes expressions » pour discours latin. Du Fail était naturellement peuple. Ce gentil-

16. Peut-être *brisée* (voir au Lexique).

17. Voir notre chapitre sur les *Propos Rustiques*, dans *Vie et Œuvre*, p. 148 et suiv.

homme rural un peu braque, qui avait peu fréquenté les cours, qui faisait volontiers étalage de sa rustrerie et eût raillé les salons rennais s'il se fût trouvé à Rennes une société polie, devait avoir un langage naïvement vert et salé, émaillé d'expressions comiques et pittoresques que sa mémoire lui fournissait sans effort. On pourrait noter çà et là le rythme et le pittoresque de la conversation familière jusque dans des morceaux sérieux comme la préface des *Arrêts* et comme celle du *Demosterion*. Nous allons donner des exemples de l'usage très abondant et souvent heureux que l'auteur a fait dans ses trois livres des métaphores, comparaisons et locutions tirées du vaste répertoire populaire. C'est là un des traits les plus évidemment caractéristiques de son style et de sa manière. Au reste, il n'est pas seulement un emprunteur, et son imagination foncièrement rustique crée au besoin des images conformes au milieu qu'il décrit et qui fut le sien.

En écrivant les *Propos Rustiques*, il est si plein de son sujet que, parlant de lui-même à la fin du prologue, il développe une comparaison tirée du travail des champs pour décrire son labeur. Si ce premier ouvrage est autre chose qu'une idylle d'humaniste, il le doit pour une bonne part aux images et expressions familières dont il est farci et qui ont en général un caractère champêtre. « Laissez faire aux bœufs de devant » (p. 68) est une locution que du Fail trouvait dans le *Gargantua*, mais elle convient également au milieu où du Fail la transportait. Autres exemples : « Par la mere Dieu », dit maître Pierre qui cherche une querelle à Mistoudin (p. 77), « je t'apprendray à railler les Garçons et à *manger des Poyres aux gens qui ne te demandent rien* » : curieuse locution, que nous ne retrouvons pas ailleurs, et qui a pu être cueillie sur les lieux mêmes[18]. Guillot le Bridé « estoit *beau mastin, s'il eust voulu mordre* » : cette fois la locution est connue[19]. « Si nous avions autant d'escuts *comme vous*

18. Ces « poyres » sont métaphoriques, comme on peut s'en assurer en se reportant au contexte : Mistoudin ne mangeait pas de poires réelles. L'expression est synonyme de « se moquer des gens en les bravant, les railler de gaieté de cœur. »

19. Elle se trouve dans LE ROUX, *Dict. com.* (Mâtin) et même dans LITTRÉ (Chien, 10°).

pensez bien valoir de crottes de Chievres, nous serions riches » : ainsi parlent ceux de Vindelles à ceux de Flameaux[20]. Lorsqu'un des devisants rustiques se prépare à conter une histoire un peu difficile à croire, il prévient ainsi ses auditeurs : « Je diray ce que bon m'en semble, et *se mouche qui voudra*, s'il ne veult *avoir de la gaule par soubz l'huys* » (p. 50). C'est-à-dire : « mouchez-vous pour éclaircir vos idées, si vous ne voulez pas être dupes ». La première de ces formules a pu être suggérée par Rabelais[21], mais la seconde est très particulière : du Fail l'a jugée si bonne qu'il l'a reprise dans *Eutrapel* (II, 75), cette fois en la glosant pour la rendre intelligible au public[22]. Notre auteur compose de véritables petites mosaïques d'expressions et de dictons; il enfile bout à bout des phrases courantes, par exemple dans la discussion entre le bon ivrogne Chevet et sa femme: Chevet, riant de la mauvaise humeur de « sa Jouanne », lui dit, entre autres aménités : « que c'estoit une femme *pour tous potages*, qu'elle *avoit prins sa teste*, que c'estoit un *diable coiffé*[23], que *le diable lui avoit faict la teste*[24], qu'il n'y avoit *rithme ne raison* en son affaire, que *voir un homme ayant teste de cheval est chose fort estrange, mais une femme sans teste*[25], *encore plus ;* et que la bonne beste *sembloit au chien qui cloche quand il veult*[26]; aussi que à poinct nommé,

20. *Pr. Rust.*, 65 ; dans *Eutrapel*, du Fail a repris pour son compte cette curieuse mesure de grandeur : « sur leur honneur, qu'ils estimoient à *plus d'un million de crottes de chèvre*. » (II, 83).

21. Cf. *Pantagrueline Pronostic.*. Au liseur benévole : « Or *mouschez vos nez*, petitz enfants, et vous aultres, vieulx resveurs, affustez vos bezicles,... » — Même locution dans le monologue de la *Fille basteière* (Le Roux de Lincy-Michel, I, n° 1, p. 9) : « Petis enfans, *mouchés vos nés*. »

22. *Eutrapel*, XVI : « il apperçut qu'on luy vouloit donner un coup de gaule par sous l'huis et *le tromper*. » On peut rapprocher la locution « donner un coup de son fouet », que nous mentionnons plus loin (p. 35).

23. Dans les *Baliverneries* (ch. I) le « villageois coqu » emploie la même locution en parlant de sa femme (I, 162).

24. Dans l'édition de 1549 (La Borderie, p. 122), du Fail, trouvant sans doute que « lui avait faict la teste » était trop simple et insuffisant, emploie une locution populaire plus compliquée : « luy *avoit forgé le moule à chaperon*. » Cette recherche de l'expression la plus raffinée dans le trivial est intéressante à noter chez du Fail.

25. Comprenez ici le mot *teste* dans le sens péjoratif et métaphorique de « colère, mauvaise humeur, caprices. » Il y a un petit jeu de mots.

26. Comme l'a fait remarquer M. E. Ernault, cette expression proverbiale est répandue en Basse-Bretagne, où l'on compare volontiers les malades imaginaires ou les faux malades au « chien qui est boiteux quand il veut » (*Mélusine*, *VIII*, 1896-1897, col. 140-141).

elle pleuroit[27]; et que vrayement elle *avoit un quartier de la Lune en la teste* »[28] (p. 40). Procédant en folkloriste, du Fail a groupé de la sorte toute une série de dictons par où s'exprime l'antiféminisme populaire.

Dans les *Baliverneries*, où il s'intéresse encore aux paysans, nous trouvons de temps à autre, non seulement des expressions populaires toutes faites, mais même certains essais pour faire parler aux rustiques un langage approprié à leur condition. Voici un exemple de couleur locale : le villageois trompé du premier chapitre, voulant dire qu'il s'était choisi une épouse avec soin, se servira de la comparaison suivante : « Je l'avois... triee entre mille, comme entre une douzaine de pommes de rouget, une de blanc-dureau »[29] (I, 153).

Dans les *Contes d'Eutrapel*, plus que partout ailleurs, se pressent en foule les expressions familières et triviales, rustiques ou non. Tous les personnages y parlent de même sorte, et les trois devisants conversent sans gants, et même sans pourpoint. Tout ce que touche ce gamin de du Fail devient familier et se trouve baissé d'un ton au moins. Au lieu de citer le proverbe antique « il y a loin de la coupe aux lèvres », il préférera dire « il y a bien des inconvenients entre bouche et cuiller ». (II, 52). Veut-il traduire le vers de Virgile : « Mantua væ miseræ nimium vicina Cremonæ », il transposera de la sorte : « Vergile dit que *de par le diable* Mantoue estoit trop pres *des fauxbourgs* de Cremone » (I, 290). Si nous citons cet exemple, ce n'est pas qu'il soit remarquable, c'est parce que le procédé s'y révèle à nu, dans toute sa naïveté. Il y a mieux, heureusement. La fable minuscule du Pot de terre et du Pot de fer est un excellent exemple de familiarité intelligente, servant à rendre la scène plus vivante et plus proche de nous. La Fontaine eût approuvé, s'il l'avait connu, le petit discours à la fois ferme et modeste, et gentiment

27. Cf. SOLON DE VOSGES, *Adages*. « Femme se plaint, femme se deult, femme est malade quand elle veult. » - LARIVEY, *Les Escoliers* (*Anc. th. fr.*, VI, 257). — La chose avait déjà été dite par OVIDE, *Ars. Am.*, III : « Quo non ars penetrat? Discunt lacrymare decenter Quoque volunt plorant tempore, quoque modo. »

28. Cf. Rabelais, II, 34, d'où il résulte que les femmes auraient trois quartiers de la lune dans la tête.

29. *Blanc-dureau*, calville blanc; variété de pomme très estimée.

goguenard, que tient le Pot de terre : « *Monsieur de fer* », dit-il à l'autre, « vous m'excuserez s'il vous plaist : *je suis un pauvre compagnon, qui n'ai brebis ny mouton*[30], mais je n'iray point avec vous, car *il ne faut qu'un moins de rien*, ou demie cholere pour me casser, *et puis adieu Fouquet* : allez votre chemin, et moi le mien : *le premier arrivé fera le logis à l'autre.* » (I, 247). Il faudrait citer aussi, au chapitre X d'*Eutrapel*, le travestissement rustique du Saint-Graal, « apres lequel les Chevaliers errans couroient, comme petits gars qui auroient adiré leurs vaches. » (I, 329).

Comme il faut s'y attendre, les proverbes jouent un grand rôle dans la prose de du Fail. Au reste, le goût des proverbes était général au XVe et au XVIe siècles. La poésie gnomique des grands rhétoriqueurs en était pleine : « Mais, comme disoit Meschinot, Poëte Breton, après le beau temps vient la pluye, après la pluye vient le beau temps »[31]. Ainsi parle du Fail; je ne jurerais pas qu'en citant ce truisme avec référence, du Fail n'ait point mis dans son « comme dit Meschinot » un grain d'ironie à l'adresse de son vieux compatriote si sentencieux et dont les lunettes faisaient voir le monde sous des couleurs si moroses. Du Fail, lui, ne prenait pas tant au sérieux la sagesse des nations; il savait, comme Rabelais, choisir des proverbes amusants, pittoresques, pleins de verdeur. Il en use même plus que Rabelais; mais il ne faudrait pas trop crier à l'artifice et au système. Les proverbes, je le répète, foisonnaient dans la conversation, dans les lettres[32], et se trouvaient chez les écrivains les plus graves. C'est là une bonne vieille mode que railleront au XVIIe siècle

30. Bien que je n'aie trouvé aucun autre exemple de cette phrase, il est évident que c'est là une formule toute faite, un dicton : on y remarque la rime, et il suffirait d'une légère correction « [ny] brebis » pour faire du second membre un octosyllabe comme le premier.

31. *Eutrapel*, II, 88. — *Lunettes des Princes*, éd. de Gourcuff, v. 1.

32. Citons un exemple inédit tiré d'une lettre fort grave et fort cérémonieuse que contient la liasse Beaulieu de la série E des *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine* : « *On dit communément qu'il n'y a faute si lourde qui ne se puisse amender* par bonne recognoissance du meffaict, qui est cause que encores que j'aye grandement failly en vostre endroit de ne vous avoir point escript jusques à present, je ne laisse pour cela maintenant de vous protester que toute ma vie je vous seray fidelle et obeissante sœur, *me resolvant en ceste vulgaire opignion que mieulx vault tard que jamais*, etc... » (Lettre d'Esther de Beaulieu à sa sœur Suzanne).

la *Comedie des Proverbes* et le monologue de Petit-Jean au début des *Plaideurs*.

L'intervention des proverbes dans les dialogues d'un du Fail ou d'un Cholières est donc loin d'être un procédé, et notre auteur est sans doute véridique lorsque, au chapitre VI d'*Eutrapel*, il introduit dans la conversation un sieur de Launay-Perraud dont le seul rôle est de prononcer cet adage un peu trop évident : « Il est bien heureux qui a un bon voisin. »[33] (I, 290). Hâtons-nous d'ajouter que les proverbes et locutions proverbiales de du Fail ont généralement plus de saveur. Il les accumule volontiers. « *Qui aura affaire de feu, si le vienne trouver* », dit Eutrapel qui propose plaisamment de se faire rechercher en mariage contrairement à la coutume; à quoi Lupolde réplique : « *A bon vin il ne faut point d'enseigne : tu es une assez belle happelourde*, et capable d'en tromper une bien affettée : ne te soucie, *Robin trouvera toujours Marion*. »[34] (II, 251). Le même Lupolde interrompt un développement d'Eutrapel pour débiter cette kyrielle : « *Hantez*[35] *les boiteux, vous clocherez ; hantez les chiens, vous aurez des puces ; il souvient tousjours à Robin de ses flustes*[36] » (II, 111). Un fermier veut-il consoler un fils de la mort de son père, il lui présentera ainsi l'idée de la fatalité inéluctable : « *Il nous faut tous passer par là ou par la fenestre* » (II, 67).

Pour prendre au hasard un chapitre des *Contes d'Eutrapel*, nous notons au chapitre VI, un des plus courts et un des moins débordants de verve populaire, les locutions suivantes : *à savoir si la main alloit au bonnet ou le bonnet alloit à la main ; — à hardy homme court baston, à bon maistre hardy valet ; — n'estre sujet à courir apres son esteuf*[37] *; — pour*

33. Cf. Solon de Vosges, *Adages* : « Bien a en sa maison, qui de ses voysins est aymé. »

34. Cette locution, qui est un souvenir du célèbre « jeu » d'Adam de la Halle, se retrouve par exemple dans la farce du *Musnier*, v. 135, dans des Periers (trad. du *Lysis*, éd. Lacour, I, p. 27), etc...

35. Assézat imprime « chantez » (!!)

36. Ce proverbe se retrouve dans le *Moyen de parvenir*, chapitre XXXI. *Le Grand Parangon* (éd. Mabille, p. 117) le donnait sous cette forme : « il souvient tousjours a un tambourineux de ses flustes. »

37. Voir la note d'Assézat (I, 284, n. 3). Au jeu de paume, il était désagréable d'être obligé de courir après son éteuf (balle). Je retrouve cette expression

reprendre nos brisees ; — il en tueroit dix de la chandelle et vingt du chandelier ; — il faut de tout faire une fricassée broche mautaillée[38] *; — le jeu ne vaut pas la chandelle ;* — chacune donnera *son coup de groin* (accolade); — se retireront *chacune en sa chacuniere*[39]; — sans ordre, *en forme de gens de guerre ; — boire à carous et à fer esmoulu ; — il ne fut onc bonne chanson chantee*[40], se visiter... » Ces locutions, on le voit, sont très variées; trois d'entre elles rentrent dans la catégorie des locutions empruntées à des jeux; les autres ont des origines diverses.

Nous ne pouvons songer à énumérer et à classifier ici les locutions populaires et proverbiales employées par du Fail. Certaines reviennent chez lui à plusieurs reprises : *galoper des mâchoires ; — entendre toute la ratelée* (II, 17) : — une longue *ratelée de langage* (I, 285)[41]; — *mettre la campane* (ou : *la cloche*) *au chat ; — perdre les ambles.*

Notre auteur affectionne les mesures de grandeur précises et les intensifs concrets qu'il applique, par une métaphore comique et essentiellement populaire, à des objets abstraits ou ne comportant pas les mesures indiquées : rusé *à plus de cent pour cent* (II, 197); — saluant *à poids de marc*[42] (II, 25);

proverbiale sous une forme un peu différente dans un passage d'une sottie qui paraît avoir embarrassé M. Picot :

C'est par trop mys [je comprends : *mays* = mauvais], je vous asure,
Quand on court après sa pelote.
(Em. PICOT, *Rec. Gén. des Sotties*, III, 105, v. 3-4).

38. Expression dont le sens est clair, mais que je suis incapable d'analyser dans le détail. On s'attendrait à : « une fricassée [et une] broche mautaillee. » Je retrouve dans une sottie le mot *fricassée* appliqué comme ici à une sentence rendue (PICOT, *Recueil*, III, 255, v. 338).

39. On sait que cette locution était déjà dans Rabelais (II, 14; III, 37). On la retrouve ensuite dans la *Nephelococugie* de P. Le Loyer (1579) et dans les *Essais* de Montaigne (I, 35). Comme je n'en connais pas d'exemple antérieur à Rabelais, je ne suis pas certain que ce soit vraiment une locution populaire; elle a pu être fabriquée par Rabelais sur le modèle de *rabouill-iere*, *taisn-iere*, *grenouill-iere*, etc...

40. Du Fail avait une prédilection pour cette locution, que nous revoyons dans les *Balivern.* (I, 197) et au chapitre XXIX d'*Eutrapel* (II, 241). Elle revient à dire : « Ce n'est pas une bonne chose de... » Je n'en ai pas d'autres exemples que ceux de du Fail.

41. M. F. BRUNOT (*Hist. l. fr.*, I, 512) a noté en moyen fr. la locution « dire sa ratelée. »

42. G. Bouchet affectionnait, lui aussi, la locution *à poids de marc*. Dans leur excellent Lexique de Bouchet, MM. Royer et Courbet (Roybet) ne citent pas moins de quatre contextes divers où elle entre (charge, cocu, fouetté, ladre).

— battu *à la mesure de la mine* (II, 245); — il protestoit d'en avoir un monitoire *à fer esmoulu* (II, 20); — boire... *à fer esmoulu* (I, 289); — *à fer esmoulu* moqué (II, 273); — une difficulté *à fer esmoulu* et de grand poids (II, 311); — la plus mauvaise langue qui fust *à un traict d'arc* (*Propos Rust.*, p. 78); — le sophiste l'avoit perdu *à fond de cuve* (= complètement; II, 130); — en rire *à fond de cuve* (II, 26); — se fonder en logique *jusques au coude* (II, 240); — Phriné, putain *de haute gresse* (II, 240); — le meilleur mesnager qui soit *d'icy à trois pas et un saut*[43] (II, 144); — plus sage *d'un pied* que Sibilot (II, 111).

Il ne serait pas sans intérêt de dresser, comme on l'a fait récemment pour Rabelais[44], un catalogue systématique des images, comparaisons et locutions populaires ou de caractère populaire qui fourmillent chez du Fail. Mais nous ne pouvons songer à donner ici ce classement par catégories. Les images tirées du jeu, de la chasse et de la guerre sont particulièrement nombreuses. Le groupe « rustique » demeure abondant, même dans les *Contes d'Eutrapel*. Prenons par exemple pour point de départ la comparaison de l'auteur avec un charretier, laquelle termine le prologue des *Propos Rustiques*, et tenons-nous-en à cette catégorie très restreinte. Voici, au chapitre V d'*Eutrapel*, un chanoine goutteux qui jure « comme un charretier bourdé » (I, 279). Au chapitre XXVI, Lupolde, comparant sa pénible existence à un chariot, parle des « bouillons et recharges où elle est empestrée et arrestée[45] » (II, 207). Dans le chapitre d'apologétique chrétienne (chap. XXXIV), du Fail s'avise de démontrer l'existence de Dieu non point par une horloge qui suppose un horloger, mais par une charrette

43. Cf. *Moyen de Parvenir*, chapitre LXVIII : « il estoit le meilleur petit bon homme qu'il fust *d'icy au saut d'une puce armée.* »

44. P. de la JUILLIÈRE, *Les images dans Rabelais* (*Beihefte zur Zs. f. Roman. Philol.*, nº XXXVII).

45. Les *bouillons*, c'est la boue. Le mot *recharges* n'est pas généralement expliqué par les commentateurs et il manque au Glossaire de M. Courbet. Il y avait pourtant là une difficulté : Assézat, embarrassé, en arriva à traduire par « ornières », traduction évidemment fautive. Nous donnons au mot *recharges* le sens technique d' « empierrements », « charges de pierres étendues sur la route »; nous n'avons pas trouvé cette signification dans les lexiques; mais elle n'en est pas moins usuelle, du moins en Haute-Bretagne, où *recharge* est un terme de voirie. Cf. LITTRÉ, s. v. *rechargement*.

qui suppose un charretier (II, 321) : celui-ci est la cause première et les chevaux sont les causes secondes. Ajoutons à cela la locution : *donner un coup de son fouet*[46], qui se trouve deux fois dans *Eutrapel* (I, 322; II, 272) et signifie « jouer un tour »; et les tournures « *vie, fouët et au vent*[47] »; « et *fouet*[48] vers le Poitou », qui s'harmonisent si bien avec la vivacité des récits de du Fail. Au chapitre XXX (II, 256), des domestiques sont « gagnés et *faits au foüet*[49] ».

L'image populaire est donc partout chez notre auteur. Veut-il représenter le célibataire mourant dans la solitude ? Il le peindra « sur belle paille toute fresche, disputant contre les mousches, et tirant à git[50] la mise et recepte de sa conscience » (II, 239). Nous avons là un petit tableau. Est-ce du Fail qui a dit le premier qu'un personnage atteint d'une maladie cuisante « rechignoit, et tordoit les maschouëres, comme un tourneur de bottes » ? Je regrette de ne pas pouvoir répondre à cette question; mais peu importe en somme : il suffit que nous goûtions le pittoresque de la comparaison.

Il arrive souvent que l'image populaire évoquée par du Fail ne corresponde pas exactement à l'idée qu'il veut exprimer ou même n'ait avec elle que des rapports assez vagues. C'était déjà le cas pour les expressions intensives signalées par nous; mais elles peuvent être plus ou moins inattendues, plus ou moins comiques. Lorsque du Fail écrivait qu'un individu serait fouetté « depuis *miserere* jusques à *vitulos*[51] », il se servait d'une locution déjà fort connue et, par suite, médiocrement savoureuse; mais il surprenait son monde lorsqu'il représentait des gens « gambadans *à esteinte de chandelle* sous les arbres[52], c'est-à-dire gambadant tout

46. On peut rapprocher cette locution d'une autre locution, également rustique, signalée plus haut : *donner un coup de gaule par sous l'huis*, ce qui veut dire également « tromper, jouer un tour à quelqu'un. »

47. Je note dans la *Mitistoire barragouyne* de des Autels (éd. Techener, p. 27) la variante *foüet et devant*.

48. Cf. *Disc. non plus mélancol. que divers* (Poitiers, 1557), ch. IV (p. 18) : « puis, au trot, *fouet*. »

49. Entendez : bien chapitrés, exercés à mentir au besoin.

50. Calculant avec des jetons.

51. II, 95.

52. II, 119.

leur saoûl : curieuse juxtaposition d'images, la locution « à esteinte de chandelle » appartenant au vocabulaire juridique des ventes à auction. Nous apprenons avec surprise, au chapitre III d'*Eutrapel*, qu'une dame italienne dormait un jour sur une chaise *moitié en guerre, moitié en marchandise* (I, 260). Quelle peut être cette étrange position ? Heureusement, du Fail nous donne aussitôt après la clef de l'énigme : « c'est-à-dire, demi renversee, ses pieds assez haux sur deux tabourets... » L'idée d'une posture équivoque, à demi-normale, a déclanché dans le cerveau de du Fail le souvenir d'une locution empruntée à la marine : il a placé celle-ci en premier lieu pour piquer la curiosité. Nous retrouvons le même procédé au chapitre XI. Pour rendre les sentiments opposés qui se partagent l'âme des gars de la Balletière quand ils voient leurs camarades choir devant eux dans un piège invisible, du Fail écrit : « Ce qui aprestoit aux derniers *moitié figues moitié raisins* »; puis vient la traduction : « moitiés pleurs et moitié ris ». On comprend que cette façon de jongler avec les images et locutions populaires conduise facilement à des effets de grotesque parfois amusants, parfois tout simplement bizarres. Le plus ridicule des médecins caricaturés au chapitre XIII est ainsi dépeint : « renfrogné et à face ridee, *s'escoutant parler comme un porc qui pisse* » (II, 46). Ceux de nos contemporains que n'effarouche pas le libre langage de nos ancêtres apprécieront certainement le pittoresque de cette comparaison entre un savant docteur et un porc tout absorbé par la grave opération susdite[53]. Mais il y a là en même temps un élément de grotesque provenant de la juxtaposition de deux locutions : car les pourceaux occupés de la sorte ne parlent point pendant l'opération et, par suite, n'ont pas occasion de « s'écouter parler ».

53. Dans le chapitre XI des *Propos Rust.* (p. 87) du Fail avait déjà parlé de la gravité du pourceau. Quant à la comparaison dont il se sert, on la trouve au XVIe siècle dans divers contextes. Exemple : *Pionnier de Seurdre*, v 641 : « car il mord comme un porc qui pisse ». *Gente Poitevin'rie, Monol de Robin* (éd. Favre, p. 35) :

I marresty sons que roin disse
La merdy quemain porc qui pisse.

En Ille-et-Vilaine (COULABIN, p. 291) *pisse-pourceau* veut dire « lambin, lent à la besogne. »

L'image populaire va parfois jusqu'au mythe, tout en restant populaire. Du Fail parle de juges vénaux, qui ont « passé par *la forest de Grip*[54] » (I, 314); un gentilhomme endetté « faict voile *aux isles d'interests* à quarante ou cinquante pour cent » (II, 268); Eutrapel, devant le juge, « *prend le chemin de Niort* » (II, 153). Le gueux que des soldats maraudeurs déguisent en prélat, est « accoustré de bons habillements *que la Damoiselle Picoree avoit fait et filé*[55] » (II, 92)[56]. L'humour de du Fail évoque ainsi, de temps à autre, des êtres ou des pays imaginaires.

Certains amusements verbaux, que l'on peut faire rentrer dans le présent chapitre, sont beaucoup plus rares chez du Fail que chez Rabelais, qui a une prédilection si marquée pour les jeux de mots. On peut signaler quelques allitérations : nous venons de voir des habillements « *f*aits et *f*ilés[57] » par cette bonne Picorée. « Tousjours plus *s*ain que *s*age », est la réponse de Guillaume à Gobemousche qui lui demande de ses nouvelles (*Propos Rust.*, p. 98). Du Fail aime la locution : « onc ne fut bonne *ch*anson *ch*antée[58] ». Citons encore : « il ne fait *c*as ne *c*ompte » (II, 206); une honte honteuse » (II, 102); « quand je fus au bout de mes *f*inances et *f*inesses » (II, 203); il y en a quelques autres[59]. — A l'occasion, du Fail

54. Cf. *Baliv.*, I, 168 « vostre valet sujet au *grip* » (= voleur). *Grip* et *grup* alternent dans la langue comique ou argotique (cf. *Le Grup* de Clément Marot), ainsi que les verbes *gripper* et *grupper*.

55. Cette demoiselle Picorée si généreuse pour les soldats, nous est également connue par les *Disc. polit. et milit.* de LA NOUE (éd. Lyon, 1595, p. 822) : d'après La Noue, elle serait née à la prise de Beaugency (juillet 1562). D'après DU VERDIER (IV, p. 2), Gabriel Bounin avait composé en 1579 une tragédie de la piaffe et de la picorée, mais j'ignore si cette dernière y était personnifiée. Si du Fail n'a pas créé Damoiselle Picorée, la phrase pimpante et pittoresque qu'il lui consacre paraît bien être de lui.

56. Nous ne sommes pas sûrs que parmi ces locutions il n'y en ait pas que du Fail a créées de toutes pièces; elles ont néanmoins l'allure populaire; la « forêt de Grip » est proche voisine de la « foire d'Empoigne. » En revanche, on peut considérer plutôt comme savantes des locutions telles que : « *la Deesse Nécessité* » (II, 203), ou : « revenant de Paris, lors que *la Peur s'y vint loger à l'enseigne de* l'armée de... Charles le quint » (II, 203). Des tournures de ce genre ont une allure classique.

57. La même allitération se trouvait chez Marot : « Ce beau fuzeau a tout fait et filé. » (Epigr., CCLVI; éd. Jannet, III, 104).

58. Cf. ci-dessus, p. 33, n. 40.

59. Nous avons cité de préférence des cas où l'allitération a un caractère populaire; il en est qui ont un caractère plus « savant » ou artificiel : le *s*ang et *s*ens » (II, 18); le *pre*tendu *pre*dicant *pre*lat » (II, 101). Quand du Fail écrit

saura accumuler des sons identiques pour produire un effet d'activité fébrile ou d'ennui : « fasché d'ainsi se voir aboyer, tracasser, terracer, paperasser... » (II, 262). — Deux ou trois « contrepeteries » seulement : « à la trotte qui mode » (= à la mode qui trotte: II, 76)[60]; « ils tuoient à se faire jouer » (= ils jouaient à se faire tuer ; II, 101). — Quelques calembours, comme « gressé... et latiné » (II, 45). — Au total, rien qui approche du feu d'artifice rabelaisien; sur ce point comme sur quelques autres, du Fail est moins fantaisiste et plus proche de la réalité que son maître.

En revanche, il a cherché au moins autant que Rabelais à reproduire les mouvements capricieux et jusqu'aux tics de la conversation rapide et négligée. Ceci est fondamental dans le style de du Fail, et nous avons là une cause importante d'obscurités. Les éditeurs de Noël du Fail lui ont fait tort en n'imprimant pas des points de suspension ou des parenthèses là où il en fallait[61]. Dès les *Propos Rustiques* nous avons des personnages qui bredouillent, n'achèvent pas leurs phrases, parlent par réticences : « Regardez ! Mais toutefois... Si est ce pourtant... vous devez entendre... » (p. 79). Le procédé, comme il arrive ordinairement, s'amplifie, s'exagère dans *Eutrapel*. La phrase interrompue, coupée ou non d'un « hem ! hem ! », d'un « vous m'entendez », servira à exprimer tantôt l'embarras du devisant, tantôt la satisfaction de soi-même, tantôt quelque allusion gaillarde. Et ce seront des formules de prétérition ou d'aposiopèse; en une page et demie du chapitre XXXI nous lisons : « si j'empoigne ton gros... diray je ? » « il les vous pourmeine... ne me demandez pas comme... hem ! » « Je feusse sot de corps en ame, comme... je ne dy autre chose ha, ha, ha, ha ! » Ailleurs

que « *f*raieur, *f*roid, *f*emme, *f*ruit et *f*ain estoient cause de la peste » (II, 74), il fait une allitération savante (cf. GUEVARA, *Epistres dorées*, I, trad. Guterry, Paris, 1577, p. 120 : « Fama, ferro, fame, frigore ». — *Satyre Menippée*, éd. Read, p. 117 : « périr par feu, fer et famine »).

60. Cette contrepeterie existait avant *Eutrapel*. Je la note par exemple dans les *Disc. non plus melancol. que divers*.

61. Voir à ce sujet les notes judicieuses de LA BORDERIE aux *Prop. Rust.*, p. 222 et 236. Assézat lui aussi a reconnu chez du Fail l'habitude des réticences (II, 65, n. 4), mais il ne paraît pas avoir toujours compris les phrases laissées en suspens.

nous trouvons des « je ne dy mot » (I, 153; II, 12), « je ne dy rien » (*Propos Rust.*, p. 46), « plus de... je ne sais combien » (II, 65), etc., etc.

Avant d'entrer dans le style ordinaire de Noël du Fail, bien des bizarreries de syntaxe et des anacoluthes ont été destinées à reproduire l'allure de la conversation négligée. Ainsi, dans ce chapitre premier des *Baliverneries* où se fait jour un réalisme de bon aloi et où chaque personnage parle à peu près suivant son caractère et son rang social, le villageois trompé et tout bouleversé par son malheur accumule les anacoluthes: et, par exemple, du Fail peut lui attribuer sans invraisemblance son propre goût pour l'infinitif : « j'estois son fils, son mignon... son beda; à tous bouts de champs *baiser*, un petit coup de poing, je vous pince sans rire...[62] », « et le plus souvent nous *entrecullebuter par terre*, ... et à ce drap[63] ». Cette énumération disparate, cet infinitif suspendu, sont ici en situation et appartiennent incontestablement à la conversation naturelle.

Il en est de même de ces syllepses fréquentes chez du Fail, et dont voici deux exemples tirés d'*Eutrapel* : « Je vi, disoit il[64] continuant, un fol fanatic, un Triboulet de la Tribouliere en Triboulois[65], plus sage d'un pied que Sibillot, *chez lesquels* d'ordinaire repose une fureur divine, qui donna... » (II, 111). Ce pluriel qui arrive inopinément se rapporte non pas au « fol fanatic », mais à tous les fous, aux fous en général dont ce « fol » particulier a évoqué l'idée. Au début du même chapitre XIX (II, 105), Eutrapel fait une allusion aux anciens dieux « sous le masque desquels » Satan abusait le monde, et ajoute entre parenthèses : « comme nous sommes pronts à courir aux choses créées, au lieu d'avoir *son* seul refuge à nostre Seigneur le Createur ». Nous attendions *notre ;* mais

62. I, 155.

63. « A ce drap ! » est une formule d'encouragement au travail (on devine de quel travail il s'agit ici). La locution complète « à ce drap, couturiers ! » a été employée ailleurs par du Fail (II, 134) avec la même signification grivoise.

64. C'est *Eutrapel* — du Fail qui parle.

65. Voilà un augmentatif allitéré qu'on pourrait joindre à nos exemples d'allitérations (ci-dessus, p. 37).

du Fail, après avoir écrit la première partie de la phrase, a oublié le premier sujet pour porter sa pensée toujours mobile sur un collectif masculin tel que « homme » ou « peuple ». Bien téméraire serait l'éditeur qui, passant outre à la concordance de toutes les éditions, remplacerait ici *son* par *nostre*. On voit par ce second exemple, que nous avons choisi sérieux à dessein, que l'auteur d'*Eutrapel* transportait jusque dans l'expression des idées calmes ou graves les procédés syntaxiques violents de la conversation négligée : et c'est bien cette absence de nuances et de perspective que nous reprochons surtout à son style.

Inutile d'insister longuement sur les ellipses, parenthèses, anacoluthes, pour démontrer qu'elles aussi ont le point de départ dans la conversation familière. Nous reviendrons sur l'ellipse. Les petites parenthèses sont déjà nombreuses dans les *Propos Rustiques*, où l'on peut trouver qu'elles font bien dans la bouche de vieillards précautionneux et parfois un peu ironiques : en général très courtes, elles interrompent un instant le cours de la phrase sans le faire dévier. Elles s'allongent dans *Eutrapel* et, après leur passage, l'auteur renoue tant bien que mal le fil brisé. Il y a au chapitre XX (II, 142) toute une parenthèse de six lignes, d'ailleurs amusante, où du Fail nous renseigne sur les diabloteaux de Suède qui, comme les « follets » du Mogol, « font office de valets[66] ». Cette parenthèse comiquement documentaire a été amenée par ce simple début de phrase : « Le pauvre Diable », — où le mot « diable » désignait du reste un homme[67]. Il y a des cas où la parenthèse apparaît beaucoup moins nettement et, comme nous l'avons déjà regretté, n'a été marquée ni dans les éditions anciennes ni dans les éditions modernes. On peut se demander parfois s'il ne vaut pas mieux l'admettre et la marquer que de conclure à une anarchie syntaxique totale. Soit le passage fort connu et intéressant, où du Fail a parlé

66. La Fontaine, *Fables*, VII, 6. — C'est Olaüs Magnus qui avait renseigné les Français sur les « trolls » de son pays. Du Fail avait peut-être tout simplement lu l'*Hymne des Démons* de Ronsard (1555) et, avec sa mémoire infidèle, substitué *Suède* à *Norouegue*.

67. Ce procédé des parenthèses atteindra des proportions encore bien plus grandes dans le *Moyen de Parvenir*, de Béroalde de Verville.

de l'œuvre d'Albert Dürer[68]. Nous le reproduisons ici d'après le texte authentique de 1549[69] :

« ... et te suffise que Durerius cest excellent painctre ayant en ces ieunes ans faict des cannes petieres, et mettoit aussi tost vne gibbessiere au bon homme Bias, comme vne pannerée de febues à Pythagoras, ce luy estoit tout vn, il luy sembloit bien vne besoigne estre bien tracée et tous ses lineaments et traictz compassez, s'elle estoit bien peincte de diuerses couleurs, toutesfois ayant regardé de plus sain et net iugement en fin ne feist rien que le naturel qui l'a rendu l'excellence de l'Europe ».

Cette phrase est tortueuse et de syntaxe peu claire. Mais au moins la ponctuation de 1549 nous montre bien qu'il s'agit ici d'une phrase unique, tandis que l'édition interpolée de 1548 la découpe en deux tronçons par un point devant « Il luy sembloit » et par deux points devant « toutesfois ayant[70] », ce qui la rend absolument impossible à analyser. Elle devient grammaticalement intelligible si nous considérons comme une parenthèse toute la portion comprise entre « et mettoit » et « toutesfois ». Les deux participes présents *ayant* se donnent la main par-dessus la série des imparfaits.

68. Pour le fond du jugement sur Dürer, voir *Vie et Œuvre*, p. 289.

69. F° 48 v°. — Pour le texte de 1548, voir Assézat, I, 198.

70. Assézat renchérit en mettant un point au lieu de deux devant « Toutefois. »

CHAPITRE III

Éléments savants.

Cette prose où abondent les tours populaires est pourtant savante en grande partie. Les deux catégories de style alternent ou se mélangent constamment. Au cours d'un récit très lestement conté, du Fail nous transporte dans une église où vient de se réfugier à toute allure un gentilhomme poursuivi par un sergent et des paysans; le fugitif s'installe à la place d'un saint et ne bouge plus :

« estant ainsi en rang de bataille, son espee au poin, ressemblant un sainct Julien : ô necessité ! que tu sais bien faire promptement ouvrir les cabinets de tant d'esprits qui sont en l'homme, oit d'une voix et tumulte, Où est il ? gar de çà, gar de delà, il est au letrin, non est, c'est derriere le grand autel, les plus in gambe (ô le gros rat) qu'il estoit monté au clocher [1] », etc...

Eclairci par des parenthèses (de « ô necessité » à « oit ») et quelques points de suspension, ce passage peut amuser et rend bien une poursuite fébrile. Comme éléments d'origine populaire nous notons les exclamations « gar de çà, gar de delà », la formule « non est » et la violente ellipse qui suit « les plus in gambe »; l'ellipse d'un verbe tel que « s'écrient » est motivée par la presse du narrateur qui veut rivaliser avec celle des poursuivants. Mais déjà on sent quelque chose de forcé non seulement dans cette amputation, mais dans la brusque exclamation entre parenthèses (« ô le gros rat ! ») qui vient s'intercaler entre le verbe déclaratif absent — si l'on peut s'exprimer ainsi — et la proposition complétive « qu'il estoit monté ». Du Fail avait à dire quelque chose

1. Chapitre XIV (II, 50).

comme ceci : « les plus ingambes, capables de le suivre au besoin, étaient d'avis que ce gros rat était grimpé au clocher ». A coup sûr cette honnête proposition n'a rien de bien descriptif; mais les amputations et dislocations que du Fail lui a fait subir en vue de l'effet ne vont pas sans apprêt et sans maniérisme : c'est du pseudo-naturel. La parenthèse, nous le savons, est fréquente dans le langage parlé; mais l'invocation « ô Necessité, etc... » est d'un style savant et précieux (il est vrai qu'il y a là une pointe d'humour); le groupement de mots « d'une voix et tumulte » n'a jamais fait partie d'une conversation réelle, et on y reconnaît facilement une espèce d' « hendiadyin ».

A côté du collectionneur sincèrement épris de la force et de la verdeur des images et tournures populaires, nous apercevons sans cesse le lettré qui raffine, complique ou tout au moins — car l'esprit populaire a sa préciosité lui aussi [2] — choisit les façons de parler les plus compliquées. De même qu'une outrance, souvent très amusante, caractérise la plupart de ses contes [3], de même les formules populaires se présentent chez lui avec des enjolivements et des surcharges : « et estoit vostre cousine remuee d'une busche, *et ce par devers la couette* » (*Propos Rust.*, p. 38). Rabelais avait écrit : « du temps que les bestes parloient (il n'y a pas trois jours) [4] »;

2. Par exemple il est certain que nos ancêtres aimaient à raffiner sur les jurons; et du Fail n'est probablement qu'un témoin des habitudes de son temps quand il prête à ses personnages des serments et envois au diable des plus tarabiscotés.

3. Voir, dans : *Vie et Œuvre* (p. 423), l'analyse que nous avons donnée du joli conte de la *merlesse*, en faisant ressortir le caractère outrancier de tous les traits choisis par du Fail. — Si on veut encore un exemple, nous signalerons l'allusion suivante : « Car à l'Abbaie Saint Melaine près Rennes, y a, plus de six cens ans sont, un costé de lard encore tout frais et non corrompu : et neantmoins voué et ordonné aux premiers qui par an et jour ensemble mariez ont vescu sans debat, grondement et sans s'en repentir. » (II, 248). Il s'agit ici d'un usage bien connu des folkloristes et auquel du Fail avait déjà fait, en termes plus modérés, une allusion dans les *Propos Rustiques* (XIII, p. 96). On retrouve encore dans certains coins de l'Angleterre cette coutume archaïque qui consiste à offrir chaque année un quartier de lard aux nouveaux-mariés parfaitement heureux de leur sort après un an et un jour de ménage. Mais je n'ai jamais rencontré nulle part ailleurs que chez du Fail la légende saugrenue d'après laquelle le quartier de lard se serait conservé miraculeusement frais pendant six cents ans ! Que cette addition soit sortie de l'imagination outrancière de l'auteur ou que pareille légende ait réellement couru à Rennes, du Fail a cherché d'instinct la variante la plus cocasse, la plus drôlement absurde.

4. Rabelais, II, 15.

du Fail renchérit, en réduisant ces trois jours à deux heures[5]. Citons encore : « faire le glorieux, tout au long de l'aune, *pouce et tout* » (II, 55); — « Plutarque... dit qu'un jour, *voire deux*... » (II, 311); — « tous gueux... cognoistront une puce d'avec un poux, *fust il ferré à glace* » (II, 100); — « après avoir... « *embasmé* et charmé les puces » (voir : Lexique, s. v. *Puces*). Un brigand choit en arrière dans un trou que du Fail appelle « *un receveur sans compte* » (II, 62); comprenez : « un réceptacle sur lequel notre homme ne comptait pas[6] ».

Venons-en aux éléments proprement « savants » du style de Noël du Fail. Ils abondent ; mais il faut ajouter que souvent ils servent à la plaisanterie et se combinent avec les éléments populaires pour produire des effets de discordance comique. Le début des *Baliverneries* fournirait un bon exemple de ce genre d'humour qui, on le sait, n'était nullement inconnu de Rabelais : après nous avoir rapporté, avec tous les détails techniques, comment Eutrapel partant un matin pour une vulgaire promenade, a « prins ses Ephemerides », « faict ses elections », considéré que « Mercure venoit en trin aspect avec la Lune[7] », etc..., l'auteur lui fait rencontrer un villageois préoccupé, se parlant à lui-même, et qui « silogisant à par luy, faisoit terribles et enormes figures ». Avant de l'aborder, Eutrapel feint de croire que ce vilain « pouvoit estre quelque Philosophe qui deschiffroit par nombres l'harmonie des corps superieurs », etc... Le même procédé se retrouve avec plus d'ampleur et plus de comique burlesque dans le chapitre d'*Eutrapel et un vielleur* (XVIII). Un gentilhomme casanier est qualifié « *docte* anni-

5. *Pr. Rust.*, p. 37.

6. Il y a là un jeu de mots sur les sens de *receveur* et de *compte*. GODEFROY Compl^t) a un exemple de *receveur* = réceptacle.

7. Il y a là toute une série de termes techniques qui demanderaient à être commentés par des traités astrologiques de l'époque. Par exemple sur la façon de « prendre des Ephemerides » et de « faire ses elections », on pourra consulter l'*Introduction au jugement des astres* par Claude DARIOT (Lyon, 1558). Ni LITTRÉ ni GODEFROY ne signalent d'exemple de *trin(e) aspect*, terme d'astrologie, avant Thomas Corneille. Cf. *Prédictions de Bruscambille pour l'année 1619* (Gautier-Garguille, éd. elzév., p. 136) : « Venus, entrant dans la maison de Mars avec le *trine aspect* de Vulcain. »

cheur de poules[8] ». Ailleurs un verre de vin est vidé « fort *doctement* » (II, 82)[9]. Etc.

Les devisants de du Fail entrelardent leurs récits et discours de formules, adages et brocards en latin : latin de lettré, latin de juriste, latin jovial d'écolier : « *verbi gratia* sur une huge ou met » (II, 6), « merde *Gallicè loquendo* » (II, 9), « *lepus currens per prata*, disoit Ovide, *non est esca ad præsens mihi parata*[10] » (II, 40); *quod est notandum* (II, 47). Dans les *Propos Rustiques*, un des devisants, racontant une échauffourée, représente une troupe effrayée qui s'enfuit « crians à l'ayde, *adverbia localia* » (p. 82) : du Fail oublie que ce devisant, Anselme, laboureur, n'avait sans doute jamais fait de latin. Au milieu d'une anecdote scabreuse, que traverse une citation de Juvénal[11], un paysan nommé Guillaume Texier prononce cinq mots de latin, qui fournissent un euphémisme utile (II, 283). Des renards « *fecerunt magnum festum* », ce que du Fail, complaisant, traduit aussitôt par « et de bons repas » (II, 192). La courte anecdote de Chichouan, « tabourineur », contient non seulement un aphorisme juridique parfaitement en situation, mais se termine par une citation d'Ovide qui est un simple enjolivement d'auteur[12] (II, 90). Inutile d'accumuler des exemples : toutes ces bribes de latin faisaient partie de la conversation courante des lettrés du XVIe siècle.

Le vocabulaire savant de Noël du Fail est, comme il fallait s'y attendre, fortement marqué au coin de l'érudition juri-

8. II, 270.

9. Cf. encore : *Prop. Rust.*, p. 91 : « prenez les æsles d'un Chappon, neantmoins qu'*aucuns Docteurs* dient d'une garce. » Rabelais avait écrit (I, 39) : « prenez l'æsle de la perdrys, ou la cuisse d'une nonnain. » Mais nous retrouvons ailleurs chez Rabelais la formule employée par du Fail : « combien qu'*aulcuns docteurs* Scotistes ayent affermé que sa mere l'alaicta... » (*Garg.*, VII). Cf. encore *Eutrapel*, III (I, 261 : « qui est outu si est outu (*quelques Docteurs* disent que elle adjousta une F »). Dans ce dernier exemple du Fail a su tirer un parti amusant d'un petit procédé comique rabelaisien : c'est un euphémisme agréablement présenté.

10. Est-il besoin de dire que cet adage est gratuitement attribué à Ovide ? C'est la transcription latine d'un proverbe que nous trouvons en ancien français sous diverses formes : « Ce n'est pas viande preste que lievre en genestay »; « n'est pas preste viande lievre en fugere » (cf. STENGEL, *Zs. f. franz. Spr. u. Litt.*, XXI^I, p. 14).

11. Juvénal, sat. X, v. 206.

12. « ...en ce commencement de maladie, *ubi sero medicina paratur.* » Cette maladie est l'amour. Citation bien connue, tirée du premier livre des *Remedia Amoris*.

dique. Il avait quelque teinture de médecine et de théologie, — sans parler de son érudition latine, — mais il ne faudrait pas chercher dans son œuvre la bigarrure encyclopédique qui caractérise l'œuvre de Rabelais. Du Fail écrivit en juriste, plaisanta en juriste, sans se demander toujours s'il serait compris des non-initiés. Au chapitre XI, il écrit : « Je ne me veux pas restreindre sous l'Edit des Presidiaux, qu'on ne peust dire le petit mot cahin caha, ... » (II, 7). Il faut maintenant un certain effort pour comprendre une façon de parler qui était claire pour maître Noël du Fail et pour maître Lupolde; l'auteur, voulant dire qu'il ne voulait pas pousser à ce point la modération et la réserve, a fait allusion aux arrêts qui limitaient rigoureusement les « espèces » soumises à la juridiction des présidiaux. Mais pourquoi donc, un peu plus loin, dans le même chapitre (II, 12), soupçonne-t-on les sorciers de Retiers de chercher du trèfle à quatre feuilles « pour aller à Haguillaneuf suyvant la reigle du *publicandis ?* » Mystère[13]. Au chapitre XXIX (II, 242), lorsqu'il est dit que le cordonnier de Vannes déclare renoncer « à l'authentique *habita* », il faut comprendre sans doute, d'après le contexte, qu'il renonce à « habiter » désormais avec sa femme[14]. « Je forme », dit quelque part Eutrapel, « opposition de l'Extravagante spondant » (II, 108). M. Courbet nous donne le mot de cette énigme en nous apprenant que *spondent* était le début de l'extravagante de Jean XXII contre les alchimistes.

Le style juridique apparaît même dès les *Propos Rustiques*, où du Fail termine par une formule d'arrêt (p. 74) le récit de la grande bataille entre ceux de Vindelles et de Flameaux. Le goût de la mise en scène judiciaire et du vocabulaire qui s'y rattache est très remarquable dans le premier chapitre des *Baliverneries* (consultation du villageois) et dans le quatrième (jugement prononcé par Jupiter entre dame Goutte et

13. On s'attendrait à *de* (au lieu de *du*) *publicandis*. Il y a ici une allusion à une règle de droit concernant les bénéfices et prébendes ecclésiastiques. On trouve dans les *Arrêts* de du Fail un long arrêt relatif à la règle *de publicandis* (éd. 1579, p. 373-375; arrêt du 2 oct. 1575). Mais il ne nous aide en rien à comprendre la plaisanterie signalée.

14. En réalité, « l'authentique *habita* », donnée par Frédéric Barberousse en 1158, réglait certaines questions relatives à l'Université (cf. par exemple : CREVIER, *Hist. de l'Univ. de Paris*, I, 261).

dame Hiraigne). Avec *Eutrapel*, nous n'aurions que l'embarras du choix. La satire judiciaire du chapitre premier emploie des procédés accumulatifs qui avaient déjà servi à Rabelais : comme celui-ci et comme tant d'autres, du Fail produit un effet de terreur en énumérant à la file des termes de chicane : « recolemens et confrontations de tesmoings, griefs, salvations, contredits, advertissemens, interrogations, incidens de faux [15], comparans avec plusieurs fins de non recevoir, foles intimations et interlocutoires » (I, 215). Plus originale et plus brillante est la grande tirade qui suit et où Lupolde, avocat retors, expose les moyens variés à l'aide desquels on peut, en faisant traîner un procès, en amadouant les juges, gagner le plus d'argent possible et « faire venir de l'eau au moulin » (II, 218) [16]. Ce morceau, comme bien d'autres passages d'*Eutrapel*, demanderait à être commenté par un juriste de profession, au courant de la procédure ancienne. Quant aux termes isolés d'origine juridique, ils sont nombreux. Citons : *privativement à...* [17], *forclore* (II, 130, 350), « conclure *hypoticairement* » (II, 205), *purgé de conseil* (II, 26), « *purgé de calomnie et conseil* » (II, 214), « avoir *juré de calomnie* et *purgé de conseil* (I, 222) [18], *individu* au sens d' « indivisible » (II, 135), *sort principal* [19] (II, 242; *Arrêts*, 1579, p. 55, 413, etc...), *reaument et de fait.*

15. L'édition de 1585, suivie par Assézat (I, 215) et par M. Courbet (I, 65) imprime sans virgule « incidens de faux comparans... » Je considère cette ponctuation comme fautive et j'adopte celle qu'on trouve dans la plupart des éditions subséquentes : 1586[1], [2], 1598[2], etc... « Incidens de faux » est une locution juridique et forme un tout; « comparans » est un participe présent substantivé (un exemple dans GODEFROY, Compl[t]).

16. Nous nous abstenons en général d'étudier de près les termes juridiques. Disons cependant que dans la tirade dont il s'agit, *de quola litis* est une grosse faute de l'édition Assézat (I, 218); il faut évidemment lire avec M. Courbet *de quota litis*.

17. LITTRÉ et le *Dict. Gén.* citent pour cet adverbe un premier exemple tiré de Loysel. Mais il serait facile de signaler des exemples antérieurs : on trouve le mot non seulement chez du Fail (I, 241; II, 85, 219) mais chez Bodin, *Republ.*, 1580, p. 237 (I, x) : « le peuple d'Athenes avoit puissance d'ottroyer graces, *privativement à* tous magistrats. »

18. Pour ces trois locutions, voir la note très satisfaisante d'A. de la BORDERIE, *Bibl. Ec. des Chartes* XXXVI, p. 544, n. 4.

19. Ce mot, qui désignait le « capital », se trouve employé dans *Eutrapel* (II, 242), avec un sens métaphorique (et sans doute obscène) qu'il n'est pas facile de préciser.

Mais, à notre avis, l'influence de la profession de du Fail sur son style ne se borne pas au vocabulaire, à certaines façons de dire et de plaisanter; elle va un peu plus profondément. Celui qui vient de parcourir *les plus notables Arrêts* de 1579 retrouve dans les *Contes d'Eutrapel* la brièveté nerveuse, un peu sèche, de l'arrêtiste; on sent chez le joyeux conteur le juriste qui rapporte une affaire et la résume en peu de mots; l'abus du style indirect est sensible même dans les *Propos Rustiques*; la proposition infinitive fleurit dans *Eutrapel* comme dans les *Arrêts.* L'intéressante anecdote des vieillards de la forêt, au chapitre XXXII, avec ses verbes au conditionnel passé, n'a-t-elle pas l'allure d'une déposition de témoin rédigée par un greffier [20] ?

On ne s'attend pas à ce que nous donnions une énumération des mots savants, d'origine latine ou grecque, dont Noël du Fail a parsemé non seulement les *Contes et Discours*, où se trouvent de petites dissertations, mais même ses paysanneries du début : nous savons déjà [21] qu'un paysan de la fin du XVe siècle ou des premières années du XVIe est censé avoir prononcé une harangue qui débute ainsi : « Mes enfans, puisque le Seigneur Dieu vous a appellés à ceste bienheureuse *vacation* de *agriculture*, l'*equité* veult aussi, etc... ». Le premier exemple connu du mot *agriculture* est de Rabelais (I, 24), et les deux autres mots soulignés, bien que plus anciens, étaient restés confinés dans le monde des lettrés. Mais si du Fail se sert volontiers de termes latins ou grecs francisés, il ne songe guère à en fabriquer lui-même, fort différent en cela de Rabelais. Le nombre des créations savantes qu'on pourrait lui attribuer est infime; au reste tout le monde sait que, malgré les progrès de la lexicographie, il est bien difficile d'être affirmatif en cette matière. Sans vouloir rien affirmer, glanons dans l'œuvre de du Fail quelques mots savants rares ou non attestés avant lui : *coeval*, *coegal*, « une *sesquipedale* et fort bien metrifiee reve-

20. II, 286-287. Sur cette anecdote, voir *Vie et Œuvre*, p. 214.

21. Voir : *Vie et Œuvre*, p. 130.

rence[22] » (II, 109), « pas mesurez et à la *spondaïque*[23] » (II. 104), *transumpter*, *opiniable*, *imperience*, *coarcter*, *colliger*, *improspere*, *spagirique*, *sacro-saint* (ou *sacre-* ou *sacré-saint*), *exenterer*, *pragmatiser*, *spermatiser* ; « ce vieux Grammairien *semestral*[24] », *repeter* avec son sens latin, *institut*. A en juger par les exemples que cite GODEFROY, du Fail serait le premier à avoir employé le verbe *postposer* (*Propos Rust.*, p. 9).

Parmi les mots plus ou moins savants, citons la catégorie des dérivés en *-if*, *-ive* : *admiratives*, *négatives*, *affirmatives* (trois adj. fém. substantivés); « maudite maladie *vegetative* (= qui se développe rapidement, douée d'une grande vitalité) et *productive* » (II, 224); « un avocat... *actif* et *corrosif* (II, 107); « petits hommes, coleres et *corrosifs* (II, 286) ; « un Frater Cordelier *salutatif*, *mondificatif* » (II, 137)[25]; « une diette non pas *resumptive*[26] qu'ils appellent... », *recreatif* (II, 137), « mastin *alternatif* et embeguiné » (II, 236)[27].

Somme toute, du Fail n'a pas abusé des mots savants. Sur ce point encore, il montre un souci curieux de la pureté de la langue; il veut être clair et compris. Le mot *athée* ne lui semble-t-il pas suffisamment acclimaté, il le glose à l'usage du lecteur vulgaire : « l'*Athee*[28] ou sans Dieu » (II, 320). Et, bien que son maître Rabelais eût employé et expliqué dans

22. Il va de soi que dans ce membre de phrase du Fail fait un emploi ironique de termes savants. *Metrifié* était connu avant lui (cf. GODEFROY, s. v. *Metrefier*) ; mais il paraît avoir calqué de sa propre autorité *sesquipedale* sur le latin.

23. Du Fail pourrait bien avoir créé ce mot (voir au *Lexique*).

24. Cet adjectif manque dans GODEFROY (qui connaît *semainal*), et n'est indiqué par LITTRÉ (+) que comme terme de médecine. Il semble vouloir dire ici : « grammairien chargé d'enseigner pendant un semestre. »

25. Epithètes d'interprétation difficile. Le mot *mondificatif* est un terme de science médicale dont M. Vaganay (*Mél. Chabaneau*, p. 230) a signalé un exemple en 1510 dans une traduction de Corbichon. M. Courbet comprend « qui purifie. » *Salutatif* manque dans GODEFROY et pourrait être fabriqué par du Fail. Mais que peut-il signifier ? M. Courbet comprend « obséquieux. » Mais le rapprochement avec *mondificatif* me fait penser que *salutatif* doit signifier également « qui apporte le salut, la santé spirituelle. »

26. Terme de médecine. GODEFROY, Complt. : *Resomptif* = qui fait reprendre des forces.

27. Cette formule baroque est destinée à caractériser le vieux procureur et sophiste Lupolde. Je suppose que du Fail compare à un chien qui va de l'un à l'autre (*alternatif*) ce vieux praticien qui offrait ses services à différents personnages (cf. *Vie et Œuvre*, p. 278).

28. Le premier exemple connu de ce mot est tiré des *Nouv. Dial. du l. fr.-italian.*, d'H. Estienne.

sa *Briefve Declaration* le mot *misanthrope*, du Fail préférera dire de Timon d'Athènes : « cest insigne et beau haïsseur d'hommes [29] » (II, 222).

On rencontre de temps à autre chez du Fail des archaïsmes voulus, donc savants. Il me semble qu'il y en a très peu dans les *Propos Rustiques*, bien que le cadre choisi par l'auteur, l'âge de ses devisants, le recul des tableaux dans le passé, dussent inciter à l'archaïsme. Nous savons que du Fail a fort peu pratiqué le réalisme philologique. On ne s'attend guère à ce que des paysans qui parlent des « festins de leurs *antecesseurs* » (p. 20), qui emploient des mots comme *hereditallement* (p. 32) [30], comme *mediateur* (p. 66), alors que la forme populaire était *moyenneur* [31], qui prononcent des harangues comme celle du chapitre IV, on ne s'attend guère, dis-je, à ce que des rustiques aussi cultivés emploient des vocables désuets, tout de même qu'un mot d'argot ou simplement un mot trivial surprendrait dans la bouche d'un gueux qui, pour signifier qu'une mendiante a fait fortune en entrant dans la confrérie gueusarde, dit non sans préciosité qu'elle a été « allaictée de nostre heur » (*Propos Rust.*, ch. VIII, p. 59). Au reste, M. Huguet a parfaitement montré, en comparant point par point la syntaxe des *Propos Rustiques* avec celle de Rabelais, que celle-là est en général conforme à celle-ci, autrement dit n'est ni plus ni moins archaïsante. Lorsque du Fail donne en 1549 une seconde édition revue de son premier ouvrage, il en fait disparaître consciencieusement bon nombre de mots et de tournures qu'à la réflexion il jugeait vieillies, rétablit des pronoms sujets manquants, remplace *o* par *avec*, *ce que* sujet par *ce qui*, *deal* par *dé* (p. 46), « *d'iceux* la temeraire audace » par « *leur* temeraire audace » (p. 68), s'occupe de l'ordre des mots, substituant par exemple « qu'ils approuvent merveilleusement » à « qu'ils

29. Rabelais, IV, Ep. au Card., *Briefve Declar. d'aucunes dict. plus obscures.* Le mot *misanthrope* dut mettre longtemps à s'acclimater ; car Montaigne procede tout comme du Fail (voir au Lexique, s. v. *Haïsseur*).

30. Il est vrai que la première édition portait ici *heritellement*, qui est moins savant.

31. Sur une petite leçon de réalisme donnée à du Fail par son interpolateur, voir *Vie et Œuvre*, p. 224, notre observation relative à *chorde d'aurichal*.

merveilleusement approuvent » (p. 17), « tres bon Rimasseur estoit » à « tres bon estoit Rimasseur » (p. 77), etc... [32]. En 1549, il se mettait tout bonnement au courant, sans se préoccuper de savoir si l'archaïsme ne fournissait pas un élément de « couleur locale ». Lorsque l'auteur parle « des vermets qui *yssent* de la terre renversee » (*Propos Rust.*, p. 30), peut-être ce verbe commençait-il à vieillir dès 1547-1549 au sens matériel : l'interpolateur le remplace par *sortants*. Mais nous retrouvons *issir* avec ce même sens concret dans *Baliverneries* et même dans *Eutrapel* (1585). Mettons que ce soit un archaïsme de du Fail, mais on voit qu'il n'était nullement destiné à compléter la peinture des rustiques. Tout au plus signalerai-je dans le premier ouvrage deux ou trois termes, tels que *duit* (p. 28, 30, 48) au sens de « façonné, fait à [33] », *duisant* (p. 41), « convenable », la locution *à chef de piece* (p. 66) [34]; *moult*, surtout dans « *moult preudhoms* [35] » (remarquez cette *s* volontairement archaïsante) [36].

Les archaïsmes d'*Eutrapel* sont en grande majorité conscients et destinés à agrémenter le style, à produire des effets comiques. Du Fail, en général, a fait son possible pour se tenir au courant des destinées des mots. C'est un conservateur très modéré; il lui arrive de constater les changements survenus, comme par exemple la transformation de *tabourin*

32. Voir l'édition de LA BORDERIE, p. 114-130 : Variantes de l'édition de 1549. En même temps, du Fail simplifiait son orthographe.

33. On retrouve dans *Eutrapel* (I, 268) ce verbe *duire*, mais il s'agit d'une ancienne expression proverbiale : « selon le seigneur la mesgnie est *duite*. » Bien que G. Bouchet (éd. Roybet, III, 26) ait pris cet adage à du Fail, il emploie ailleurs le participe *duit à*. Ce mot a dû vivre pendant le XVI[e] siècle (Voir le Lexique de G. Bouchet par Roy[er-Cour]bet.

34. Sens : « à la fin, à la longue. » Ce sens n'est pas donné par GODEFROY, qui traduit *à chef de piece* par « parfois, de temps en temps » et réserve la signification « à la fin, au bout de » pour *à chief de tour* et *à chief de temps*. *A chef de piece* reparaît dans *Eutrapel*, mais on voit bien que du Fail a conscience de son archaïsme : « il se trouva à chef de piece, avec le temps, à la longue, choisissez, le plus fascheux... » (II, 33).

35. *Prop. Rust.*, p. 36.

36. Cf. encore, p. 51 « le preudhom*s* Thenot du Coing »; mais p. 52 « respondoit le preudhom*me*. » — Pour l'essai d'archaïsme, cf. Rabelais : « de par li bon Dieu et li bons homs. » — Quant à *moult*, il était couramment employé par Rabelais (cf. HUGUET, *Synt. de Rab.*, p. 240). Mais je ne le retrouve plus chez du Fail après les *Propos Rustiques*, sauf dans un passage, d'allure comique, d'*Eutrapel* (II, 18) « son chapeau de *mout* grande authorité. » Ici *mout*, comme la plupart des archaïsmes de du Fail, est mis pour faire de la fantaisie.

en *tambour* (II, 120), mais il s'y résigne sans amertume. « Trois *hacquebutes* », dit Lupolde, « (c'est pitié, il faut à ceste heure dire, *harquebuses*) » (II, 166) ; mais quelques lignes plus loin (II, 167), le même Lupolde emploie sans autre remarque la forme *harquebuse*[37], devenue normale. Au chapitre XXXIII, du Fail, pourtant si conservateur en politique, raille dans la personne de Lupolde les gens qui en matière de langage ne marchent pas avec leur temps : ce vieux Lupolde ignore le sens des mots *accortement* et *aconché* (II, 296), que Noël du Fail employait pour son compte en dépit de ses préjugés à la Henri Estienne contre tout ce qui venait d'Italie[38]. Lupolde ignore le terme de *morion* : du Fail s'en servait dès 1548 dans les *Baliverneries*[39]. Voici quelques archaïsmes d'*Eutrapel* : la négation *mie*[40]; « les Thraces marquerent au front leurs femmes, parce que leurs meres avoient *ja pieça occis* injurieusement ce grand *harpeur* Orpheus » (I, 222)[41]; — « la conduisant en grand' *joliveté*[42] jusques au *monstier* » (II, 89); — « estant a privee *mesgnie* » (II, 88); « selon le seigneur la *mesgnie* est *duite*[43] » (I, 268); — *se solacier* (*Balivern.*, I, 188) et *solacieux*[44] (II, 240). — « Parle, *compains*, et me respons *liement* », dit plaisamment Eutrapel à Lupolde (II, 122). — « *Or dit ly contes* que... »

37. A cet endroit, *harquebuse* est donné par l'édition 1585; *arquebuse* 1586[1], 1603 (leçon adoptée par Assézat); *arquebouse* 1586[2].

38. Par exemple, je note chez du Fail le mot *accort* à deux autres endroits : I, 286 « Gentil homme *accort*, bien nourry »; II, 58 « plus delié et *accort*. »

39. Chapitre V (I, 198). C'est un des premiers exemples connus de ce mot, qu'on a signalé en 1542 chez Michel d'Amboise (*Rev. des Et. Rabel.*, III, 395) et en 1546 chez Rabelais (prol. du l. III).

40. J'en ai noté trois exemples chez du Fail : il suffit de les considérer pour s'apercevoir qu'il s'agit d'un archaïsme volontaire : II, 121 « J'ay leu en bon autheur, ce n'est *mie* fabliau. » II, 49 « par un matin que jour il n'estoit *mie*. »

41. *Ja pieça* se retrouve (II, 102) dans un contexte comique et volontairement grandiloquent. Cette expression était encore dans Rabelais (IV, 29). — *Harpeur* vieillit au XVIe siècle, mais se retrouve de temps à autre : ainsi Benigne Poissenot appelle Ronsard « un *harpeur* tout divin. » (*L'Esté*, 1583, f° 130 v°).

42. Allégresse.

43. Expression proverbiale qui se trouvait dans la *Tres Ancienne Coutume de Bretagne*, éd. Planiol, p. 187 « Selon seigneur, meingnée dette. » Voir le lexique de G. Bouchet par Roybet, s. v. *Mesgnie*. Je note *mesnie* dans Cholieres (éd. Jouaust, II, 24).

44. Cet adjectif est employé dans une description fort poétique, quelque peu ronsardienne de style, de la beauté de Phryné : « Les doux et *solacieux* traits de sa face blanche. » (*Eutrapel*, XXIX).

(II, 144); — « par *envoiseure* et par *gabois*, comme disent les vieux romans » (II, 136); — « Ha, ma *gente vielle* » (II, 101).

Mais l'érudition française de Noël du Fail ne se bornait pas à la lecture des vieux romans ni à celle d'historiens comme Comines ou de juristes ayant écrit en français. En dehors de Rabelais, à qui il faut faire une place à part, il semble avoir été assez au courant du mouvement littéraire contemporain [45]. Nous savons déjà qu'il possédait à fond le répertoire des farces et monologues qui avaient pour héros des matamores de village; il en tira non seulement des silhouettes comiques, mais des locutions, des vers entiers, et s'exerça à imiter les façons de parler brèves, saccadées, de ces personnages ridicules [46]. Des bribes du *Franc-Archer de Cherré* et du *Pionnier de Seurdre* ont été enchâssées dans les *Propos Rustiques* et dans *Eutrapel*. Bien que du Fail n'ait jamais nommé Clément Marot, il l'avait beaucoup lu et lui a même fait de temps à autre des emprunts que nul commentateur n'a signalés [47]. Il connut aussi la nouvelle école poétique [48] et paraît avoir été sensible à la poésie de Ron-

45. Ajoutons que parmi les œuvres littéraires antérieures au XVIe siècle, il connaissait *Patelin* et les poésies de Villon. Il cite le premier au chapitre XV d'*Eutrapel* : « il vantoit... sa noblesse, combien, ainsi que dit Pathelin, qu'il fust issu de la plus vilaine peautraille qui fust... » (II, 53). Cf. *Patelin*, v. 415. — Au chapitre I d'*Eutrapel* (I, 218) l'expression dont se sert Lupolde, « s'il ne pleut, il degoute » doit provenir du v. 1211 de *Patelin*. — Au chapitre XXXI « il ne fait pas le tour qui veut » (II, 273) est le refrain d'une ballade qui figurait dans les œuvres de Villon.

46. Voir *Vie et Œuvre*, p. 166-169.

47. On me saura peut-être gré de signaler les rapprochements que j'ai notés. Je renvoie pour Marot à l'édition Jannet. D'abord l'influence du poète est sensible dans tout le début du chapitre VI des *Propos Rust.*; il y a là des allusions évidentes au célèbre rondeau *De l'Amour au siècle antique* (II, 162), au *Dialogue de Deux Amoureux* (v. 186, 196, 215, 249 et suiv. : les petits cadeaux; v. 175 l'eau bénite), à l'épigramme *des cinq points en amours* (III, 23-24). Dans *Eutrapel* : chapitre XI (II, 12) « comme la peur aux talons met des ailes » (décasyllabe tiré de Marot, III, 75, lequel avait dû s'inspirer de Virgile, *Æn.*, VIII, v. 224, pedibus timor addidit alas); — *Eutrapel*, II, 41 : « si les boiteux iront tout droit en l'autre monde » (Marot, I, 224); — *Eutrapel*, II, 174 : « au demeurant, la plus honneste garce du pays » (Marot, I, 195); — *Eutrapel*, II, 267 : « Faut-il pour un verre cassé perdre vingt ans de bon service? » (Marot, I, 224). — Citations des *Psaumes* de Marot au chapitre XXXIV d'*Eutrapel* (II, 334 et 350).

48. C'est bien à elle qu'il songe lorsque, s'adressant au vieux « sophiste » Lupolde, il le raille de chanter « ... longue et copieuse suite de lais, virelais, et chants Royaux, qui sont estoufez et esteins depuis trente cinq ans. » (ch. XIX, II, 108). Le manifeste de du Bellay est de 1549 : ajoutons 35 ans, et nous sommes en 1584, c'est-à-dire à la veille de la publication d'*Eutrapel*. Du Fail s'exprime à peu près comme Tahureau, dans ses *Dialogues*, où celui-ci parle avec mépris des « triolets, virelais, rondeaux », etc... « et autre telle espèce de vieille quincaille rouillée » (éd. Conscience, p. 13).

sard[49]. Pourtant il y a chez lui très peu de composés à la nouvelle mode, très peu d'essais de « provignement ». On trouvera dans notre lexique un *mange-chair*, un *frappe-menu*, des *hausse-bec*. On y trouvera aussi un verbe *esclaver*, d'origine ronsardienne. Du Fail plaisante sans malice avec le nouveau style poétique lorsque, peignant des courtisans plus disposés à bien manger qu'à bien se battre, il les appelle « cette chevaleureuse et *soupiere* troupe ». Au chap. XXXI, le muguet prétentieux mis en scène appelle une violette de mars « nouveauté *printanniere* » (II, 274) : à cette épithète alors nouvelle, Eutrapel interrompt le narrateur pour s'étonner : « Ho ! et vous poetisez aussi ! » Or, le premier exemple signalé jusqu'à présent de l'adjectif *printanier* est tiré de Ronsard. Il est possible, mais non sûr, qu'il faille rattacher à l'influence ronsardienne et aux théories sur le provignement, quelques créations par du Fail de dérivés avec le suffixe *-eur* (ex. *sourieur*, *soucieur*), ou avec les préfixes *entre-* et *contre-*, pour lesquels il marque une prédilection.

Seule l'influence de Rabelais est considérable et profonde. Nous savons déjà à quel travail d'imitation intelligente, personnelle, s'était livré le gentil auteur des *Propos Rustiques*[50]; tantôt, comme dans la harangue du chapitre IV, sa phrase assez longue, chargée de termes abstraits, s'inspire des passages graves de Rabelais, par exemple de la célèbre lettre de Gargantua à son fils, tantôt nous avons un style vif, sautillant, qui rappelle le style de certains chapitres comiques du *Gargantua* ou du *Pantagruel*; l'énumération, procédé rabelaisien, est fréquente; beaucoup plus volontiers que dans les ouvrages suivants, du Fail découpe dans le texte du maître de menus fragments qu'il enchâsse dans sa phrase.

Si le système des petits emprunts textuels est beaucoup moins appliqué dès 1548[51] et finit par devenir presque insi-

49. Nous faisons ici allusion à un passage très connu du chapitre XIX d'*Eutrapel* (II, 117-118).

50. Voir, dans : *Vie et Œuvre*, notre chapitre IV (p. 147 et suiv.).

51. Nous avons rassemblé (*Vie et Œuvre*, p. 283, n. 2) tous les emprunts textuels que nous avons pu constater dans les cinq chapitres des *Baliverneries*. Cette liste doit être à peu près complète. Or, s'il y a encore assez de rapprochements pour nous permettre de conclure que du Fail ignora le *Tiers Livre* (et c'est

gnifiant, l'influence rabelaisienne continue de se faire sentir d'une manière ou d'une autre. Le procédé de l'énumération intervient avec un succès discutable[52] au chapitre III des *Baliverneries* ; il ne reparaît plus ensuite, du moins sous cette forme naïve et pour ainsi dire scolaire. D'autres procédés rabelaisiens s'observent : ainsi le chapitre XI, avec son procès burlesque, les considérants baroques et incohérents de Charles Lancelot, la caricature de procès-verbal d'un juge ignare, fait songer, malgré d'importantes différences, au procès plaidé par devant Pantagruel par deux seigneurs. Bien que du Fail pratique avec modération les amusements verbaux où se complaisait le maître, comment ne pas reconnaître l'influence de ce dernier dans un passage comme celui-ci, qui termine un conte d'adultère (II, 33-34) ? C'est le mari trompé qui parle : « Patience, s'escria l'homme de bien, quiconque s'est meslé de cecy en avoit deux, il m'en a donné d'une; retournez plus vite que le pas, mais il n'y aura plus que le nid, les petits s'en sont allez, fines gens y ont passé : il est de telles gens assez, priez Dieu pour les trespassez[53] ». Cette réplique, bourrée d'expressions populaires, proverbiales, prend peu à peu rythme et rime et devient joyeusement invraisemblable dans la bouche du pauvre mari. De même, l'influence de Rabelais n'a pas besoin d'être démontrée lorsque du Fail nous parle des *Chicanoux* ou *Chiquanours* (I, 236; II, 14), du *langage de Lanternois* (II, 58), d'un « Triboulet de la Triboulière en Triboulois » (II, 111), ou quand il emploie des for-

surtout ce que nous voulions prouver dans la note en question), on remarque tout de suite que la proportion a beaucoup baissé, même si l'on tient compte des faibles dimensions des *Baliverneries*; elle baisse encore dans les *Contes et Discours*.

52. Sans doute on comprend très bien que du Fail ait songé à utiliser ce procédé dans un chapitre, au reste très vivant, où il s'agissait de représenter le brouhaha d'une panique villageoise. Mais, comme l'a fait observer avec beaucoup de justesse M. Gustave REYNIER (*Les Origines du Roman réaliste*, p. 239) du Fail a eu tort d'insérer dans son accumulation des membres de phrase qui ne signifient absolument rien : procédé fort rabelaisien, mais tout personnel et inimitable; nous l'avons signalé encore à la fin du chapitre dernier des *Propos Rustiques*, et cela sans l'admirer davantage (*Vie et Œuvre*, p. 153).

53. Ces deux vers terminaient l'épitaphe satirique du trésorier général Ruzé, qui passait pour avoir été fort trompé par sa femme :

Il est de telles gens assez; (Var. : « De telles gens on voit assez)
Priez Dieu pour les trespassez.

(Hilaire le Gai, Petit trésor de poésie recréative, 1848, p. 150; ms. de Rasse des Neux, BN, 22.560, p. 119).

mations comiques telles que *braguibus*, « maistres *couillonibus* » (II, 142), etc... Dans bien des cas il est évident, sinon mathématiquement démontrable, que l'emploi d'un mot, d'une locution, de caractère populaire ou savant, par Noël du Fail, a été déterminé par l'emploi antérieur du même mot ou de la même locution par Rabelais. Tel est le cas par exemple pour *tenebrion*, pour *chattemites et pates pelues*[54] (II, 90), pour *apparat*, pour la locution *à écorche-cul*[55], pour des locutions telles que « sur vos bonnes femmes d'espaules[56] », pour le terme *croquelardon* appliqué à un moine mendiant[57] (II, 138), etc...[58].

Le prestige de Rabelais agit sur la syntaxe de du Fail comme sur le vocabulaire et le choix des plaisanteries. Voici deux exemples syntaxiques dont le premier est minuscule et dont l'autre a une certaine ampleur :

1° On note au chapitre V des *Baliverneries*, dans l'édition authentique de 1549 (Courbet, I, 55), ce curieux emploi du verbe *entrer* avec régime direct : « de quelque vache *ayant entré le froment* de je ne sçay qui ». Or, je ne connais jusqu'à présent que Rabelais qui ait construit de la sorte le verbe *entrer ;* on peut mettre en parallèle avec l'exemple de Noël du Fail ce membre de phrase du chapitre 23 du *Gargantua :* « quelz signes entroit le soleil » et surtout celui-ci, du chapitre 28 : « Ceulx qui estoient entrez le clous ». Je ne crois

54. Il faut noter cependant que, tout en empruntant ces deux termes à Rabelais, du Fail en a fait un usage particulier et très bizarre : de concrets qu'ils étaient ils deviennent abstraits, synonymes d' « humilités ».

55. Du moins le premier exemple connu de cette locution est dans Rabelais, II, 29. Elle est devenue familière à du Fail (*Prop. Rust.*, p. 7; II, 20, 176).

56. II, 122, Rabelais, IV, 15 « me daubast ainsi ma bonne femme d'eschine. »

57. Voir : L. SAINÉAN, *Rev. des Et. Rabel.*, 1910, p. 136-137.

58. Gardons-nous toutefois de croire que la filiation soit toujours facile à établir. Il y aurait dans le détail bien des incertitudes. Quand nous lisons dans *Eutrapel* : « Phryné, putain de *haute gresse*. » (voir notre Lexique), nous sommes tentés de marquer cette locution au compte de l'influence rabelaisienne; mais l'expression complète « putain de haute gresse », qui n'est pas dans Rabelais, se trouvait chez un auteur que du Fail connaissait, Henri Estienne. — Du Fail emploie dans les *Baliverneries* (I, 166) un terme alors assez rare, *antiphrase*, qu'il glose du reste aussitôt : « Combien que ce nom soit dit par antiphrase et tout au contraire. » Or Rabelais passe jusqu'à présent pour avoir employé le premier dans le *Tiers Livre* (ch. 50) la forme *antiphrase*, alors qu'on disait avant lui *antiphrasie*. Certains que l'auteur des *Baliverneries* n'avait pas pris connaissance du *Tiers Livre*, nous conclurons, non pas que du Fail doit *antiphrase* à Rabelais, mais que cette forme existait avant eux.

pas trop m'avancer en soutenant que du Fail doit au souvenir de Rabelais cet *entrer* verbe transitif; il s'agit ici d'une tournure non traditionnelle, artificielle, visiblement calquée sur la construction latine d'*intrare* avec l'accusatif.

2° Le développement extraordinaire, on peut même dire abusif, des tournures infinitives chez Noël du Fail a en partie son point de départ dans l'imitation de Rabelais. Mais nous ne voulons considérer ici qu'un cas particulier de la syntaxe de l'infinitif, parce que la chronologie nous fournit pour ce cas une démonstration élégante et quasi-mathématique de l'influence rabelaisienne. Tous les grammairiens connaissent la curieuse construction généralement dénommée « ellipse d'*après* [59] »; « Chiquanou... *avoir* degouzillé une grande tasse de vin breton,... » (*Rab.*, IV, 15), construction dont les origines, qui remontent au XVe siècle [60], n'ont pas encore été bien éclaircies. Rabelais ne commence à en faire usage qu'à partir du *Tiers Livre* [61], où l'on en compte 9 exemples; puis viennent 14 exemples dans le *Quart Livre* et 6 dans le cinquième [62]. Or la construction infinitive en question fait entièrement défaut dans les *Propos Rustiques* et dans les *Baliverneries*, qui datent d'une époque où du Fail, ignorant encore le *Tiers Livre*, vivait sur le *Gargantua* et sur le premier *Pantagruel*. Lorsqu'il écrit les *Contes d'Eutrapel*, il a pris connaissance de toute l'œuvre rabelaisienne : aussi bien M. Behm et moi avons-nous compté 7 exemples de l' « ellipse d'*après* » dans ces *Contes d'Eutrapel* [63]; en voici un : « et

59. Sur cette construction, voir en particulier : HUGUET, *Synt. de Rabelais*, p. 357 et suiv.; F. BRUNOT, *Hist. de la l. fr.*, I, 476; II, 461.

60. Cf. BRUNOT, I, 476. Aux exemples déjà connus j'ajoute celui-ci, qui remonte assez haut dans le XVe siècle : « Et le disner estre fait, grâces dites à Dieu, s'en partoit chascun... » (*Chron. du bon duc Loys de Bourbon*, édition Chazaud, 1876, p. 273).

61. Cependant, en consultant la grande édition critique de Rabelais publiée sous la direction de M. Lefranc (Paris, 1913) on s'aperçoit (p. 257) qu'au chapitre XXVI du *Gargantua*, les éditions A (1534) et B (1535) contenaient une ellipse d'*après*, qui disparaît dans les éditions ultérieures. C'était une première tentative timide.

62. Ces données statistiques, qui diffèrent un peu de celles de Marty-Laveaux et de M. Huguet, m'ont été complaisamment fournies par M. R. Tréglos, professeur à l'école primaire supérieure de Lens, qui a composé un travail, resté manuscrit, sur l'infinitif dans Rabelais.

63. Cf. BEHM, *Infinitif*, p. 44-45. Voici la liste : I, 313; II, 61, 72, 73, 141, 180, 202. Au chapitre XIII (II, 40) se trouve une construction curieuse qui a échappé

avoir ouy quelques voisins, il donne sa sentence sur le champ » (I, 313). Sept exemples dans un ouvrage assez volumineux qui comprend trente-cinq chapitres, c'est peu de chose; mais il faut bien considérer que chez Rabelais l'ellipse d'*après* n'est pas à proprement parler usuelle; c'est une tournure rapide que le grand écrivain essayait d'acclimater, mais avec précaution; même si la statistique de M. R. Tréglos note 29 cas dans les trois livres de *Pantagruel*, — total un peu supérieur à celui que donnaient Marty-Laveaux et M. Huguet [64], — ce chiffre est bien faible en comparaison des occasions incessantes qui se présentaient à un conteur de marquer l'antériorité d'un acte par rapport à un autre. Chez les rares auteurs qui, après Rabelais, ont usé de l'ellipse d'*après* [65], cette tournure reste sporadique et, somme toute, artificielle. Autre parallélisme : bien qu'au début cette construction paraisse avoir été indifféremment employée avec le verbe *être* ou le verbe *avoir* [66], Rabelais, sauf une exception unique [67], la limite au verbe *avoir ;* chez du Fail, nous n'avons à signaler non plus qu'un seul exemple avec le verbe *être* (II, 202) [68].

Sans rechercher les divers traits de rhétorique et les tournures savantes qu'on pourrait relever dans les portions raisonneuses de l'œuvre de du Fail, par exemple « un sujet de *telle et si grande* importance » au début du chapitre théologique d'*Eutrapel*, nous mettrons en relief le procédé de rhétorique le plus apparent, et aussi le plus agaçant, que nous trouvons répandu partout, même dans les contes les plus alertes, dans les répliques les plus joyeuses : c'est la

à M. Behm : c'est l'infinitif passé après *tantost* : « Tantost les chiens avoir esté decouplez, voicy le levrault qui... » Comme on ne peut guère dire que « tantost » *régisse* l'infinitif passé, j'ajouterais cet exemple aux sept précédents.

64. Marty-Laveaux signalait 9 + 11 + 5 cas = 25; M. Huguet 5 + 14 + 4 = 23.

65. Notamment LARIVEY, dans sa traduction des *Facétieuses nuits* de Straparole (éd. elzévir, t. II, six ou sept exemples) et dans celle de la *Philosophie fabuleuse* (j'y note un exemple p. 170 de l'éd. Rouen, 1620).

66. Voir ci-dessus (p. 57, n. 60) notre citation de *la Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, l'exemple de J. Lemaire de Belges souvent cité : « Turrhenus, *estre* parti d'Asie Mineure », ou encore celui du *Loyal Serviteur* : « et *estre* arrivez... »

67. IV, 56 : « lesquels... *estre* quelque peu echauffés... »

68. *Avoir* domine également chez Larivey.

« double expression », ou « couple », ou « doublet », comme on voudra l'appeler. La plupart des mots, verbes et surtout substantifs, arrivent flanqués de leurs synonymes ou quasi-synonymes, auxquels les unissent les conjonctions *ou*, *et*, *ni*. Assurément du Fail n'est pas l'inventeur de ce procédé, si peu naturel, surtout chez un dialoguiste, et que, du temps de nos études scolaires, nous avons employé abondamment dans nos discours latins. Rabelais en usait, et bien d'autres que lui en usèrent dans ce siècle où la langue, encore incertaine et encombrée de richesses, hésitait à chaque pas. Seulement la réduplication me paraît sévir chez du Fail plus que partout ailleurs ; elle prend ici des proportions presque pathologiques.

On peut distinguer diverses espèces de couples. Dans bon nombre de cas, l'un des deux éléments est superfétatoire et nous ne parvenons pas à comprendre l'utilité du pléonasme. Quand du Fail écrit : « telles *mines et fanfares n'outrepassoient ny alloient plus loin* qu'en simples menaces » (I, 284), nous comprenons assez bien le premier couple, où *fanfares* est plus expressif que *mines* et où nous pouvons voir un hendiadyin (mines fanfaronnes); mais dans le second couple *outrepasser*, verbe d'emploi courant au XVI[e] siècle, n'avait nul besoin de glose, et *aller plus loin* n'ajoute rien à l'idée. Ces pléonasmes abondent : « sans *escouter ni ouïr* » (I, 233); « *signification et note* d'antiquité » (II, 191); « avec un grand *ayse et plaisir* (II, 191); « sans *la memoire et* sans *se souvenir* des traverses » (II, 313); « plusieurs *vieux et anciens* hommes *fols, insensez* » (II, 210); « condamnation *eternelle et à jamais* » (II, 322); « *beaucoup differente et rien ne semblant à* celle de present » (*Propos Rust.*, p. 17), « une *mare et bourbier* » (II, 271); « dont *naissent et sont engendrez* ces effets » (II, 222); « cette perfection *celeste et d'en haut* » (II, 233), etc., etc...

Parfois nous avons affaire à un véritable hendiadyin. Cf. plus haut « mines et fanfares ». Lorsqu'Eutrapel dit (II, 100) : « ayant ceste *heresie et opinion* », — qu'on veuille bien se reporter au passage, — j'interprète : « ayant cette opinion toute personnelle et fausse »; « rememorant *la figure et le*

vray de ma sotte et inexperimentee jeunesse » (II, 109 = la vraie physionomie) [69].

Souvent l'un des termes est plus métaphorique, plus expressif que l'autre : « où il s'estoit *engagé et embourbé* » (II, 262); « *en cachetes et tapinois* » (I, 303); « vostre livre basti sur ceste *enclume et suject* » (I, 241); « *Captivons* donc *et mettons en prison*... ces hautes cogitations » (II, 323); « rians et jouans *sans trahison et dent de chien* » (II, 164), etc..., etc...

Mais très souvent aussi l'un des termes — en général le second — est destiné à gloser l'autre : celui-ci peut être une expression savante ou populaire, peu importe; dans tous les cas, du Fail a craint de ne pas être compris du lecteur, et, au lieu de placer en fin de livre, à la façon de Rabelais, une *Briefve declaration de quelques dictions plus obscures*, il a disséminé son lexique dans le corps même du texte. Il use parfois de la parenthèse, mais rarement, comme quand il écrit « en descendant d'un *bellocier* (c'est un prunier sauvage) » (II, 104); mais il préfère recourir aux conjonctions de coordination. Exemples : « *exenterés et estrippés* » (II, 176); « *terremot et esbranlement de terre* » (II, 340); « *debilitation et foiblesse* » (I, 278); « *cogitations et pensées* » (II, 106); « le *mascaut et argent* de son pere » (II, 24); « il n'y avoit si *contronglé et dur* cœur » (II, 126), etc., etc... Parfois la glose devient une véritable étymologie : « au *fisque et pannier* de la Republique » (I, 224); « un petit *scrupule et pierrette* » (II, 258).

A la condition d'y apporter quelque prudence, le lexicographe peut tirer parti de ces couples-gloses : nous l'avons fait de temps à autre au cours de notre Lexique; comme nous le disions plus haut, quand on trouve chez du Fail le couple « le *devanteau ou tablier* » (II, 209), on en conclut que le premier terme était, aux yeux de l'auteur, provincial ou archaïque, et le second normal [70]. Nous ignorerions la signi-

69. Voici encore un curieux exemple d'hendiadyin : « et chacun se *contente et suyve* la trace et chemin de ses predecesseurs. » Entendez : « se contente de suivre, suive simplement. »

70. Même remarque pour : « en plusieurs *lopins* et morceaux. » (II, 197). *Lopin* était devenu familier et vieilli.

fication du mot *bedaine* (II, 39) si du Fail n'avait écrit : « portoient *bedaine et malheur* »

Mais il va de soi que ce petit bénéfice pratique ne saurait nous rendre plus indulgent pour un procédé vraiment fatigant. Chez du Fail, les mots s'en vont deux par deux comme des bœufs attelés au joug, et on appréciera l'effet produit en considérant ce petit spécimen que nous détachons d'une page d'*Eutrapel* ouverte au hasard : « là je *refais et console* mes esprits, autrement *desbauchez et troublez* en mes *particularitez et affaires : je romps et estouppe* le cours à mille fantaisies qui se vouloient *loger et placer* en mon estomach... » (II, 109). Ce n'est certainement pas dans ce style que s'entretenaient à Château-Letard les trois devisants réels des *Contes et Discours d'Eutrapel*.

CHAPITRE IV

Particularités principales du style de du Fail.

Le style de Noël du Fail a notablement évolué entre 1547 et 1585, ce qui n'a rien que de très naturel. Selon nous, il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le croire, d'une évolution produite par des lectures et des influences nouvelles, par une « mise au courant » du style et de la langue, mais avant tout d'une évolution interne et personnelle à l'auteur. La plupart des particularités stylistiques d'*Eutrapel* sont en germe dans les *Propos Rustiques*, et d'autre part le style de 1585, si curieux et parfois si baroque, ne ressemble à celui d'aucun autre prosateur de cette fin de XVI[e] siècle. On dirait plutôt du Rabelais exaspéré. Confit dans sa lointaine Bretagne et littérairement isolé, du Fail resta fidèle à sa première admiration pour l'auteur du *Gargantua* et du *Pantagruel;* mais plusieurs styles coexistaient chez le maître : le disciple fit son choix, et il se fabriqua une syntaxe à lui, où son tempérament est fortement empreint.

Le style des *Propos Rustiques* se distinguait, on le sait, par beaucoup de tenue et de sagesse. Mais on y sent déjà que du Fail a beaucoup de peine à construire une phrase bien équilibrée, à la fois légère et tant soit peu longue. Il relie tant bien que mal les membres de phrases par des relatifs, et en particulier par *lequel* ou *quel*. Il fait dire à un villageois blâmant les raffinements de cuisine : « et autres semblables resveries, transferees des villes en nos villaiges, *quelles choses tant s'en fault qu'elles* nourrissent le corps de l'homme, *qu'elles* le corrompent et du tout mettent au néant, *sans lesquelles* toutesfois un banquet de siecle est sans goust... » (ch. III, p. 20). Le prologue, si fin et d'un pitto-

resque si discret, débute cependant par une phrase informe qui occupe seize lignes et demie de l'édition de La Borderie et ne contient pas moins de sept participes présents : le participe présent est l'écueil des descriptifs[1], et du Fail n'a pas assez cherché à l'éviter. Nous pouvons en croire l'auteur des *Propos Rustiques* lorsque, terminant son prologue, il nous confie plaisamment que pour composer ce premier ouvrage, pourtant très court, il « ahanna long temps » et eut « non moindre peine qu'à une bonne besogne » (p. 16). Cela se sent; et l'impression de lourdeur est encore augmentée par l'emploi fréquent du style indirect, défaut particulièrement sensible dans le chapitre « de Robin Chevet[2] ». Cependant l'auteur cherche par ailleurs des effets de vivacité dans des accumulations de petits dictons proverbiaux et dans de menues phrases, souvent interrogatives ou exclamatives, que prononcent quelques personnages jeunes et éventés : l'amoureux du chapitre VI, les matamores du chapitre X. Ainsi nous voyons poindre dès 1547 des procédés qui se développeront dans *Eutrapel*. Entre ces deux extrêmes : d'une part la longue phrase traînante, chargée d'incidentes et de parenthèses, et d'autre part des discours hachés ou la vivacité fébrile d'une description de bataille, Noël du Fail ne fait pas une place suffisante à un style moyen, posé, simple et clair; mais il serait injuste de dire que ce style est absent des *Propos Rustiques :* sans parler ici de divers passages, le chapitre VIII tout entier, exposé élégant et ironique, où les phrases sont alertes sans trépidation, où la description, variée par des interrogations fréquentes, par des appels à l'auditeur, con-

1. Comme aussi l'imparfait, dont nos réalistes du XIXe siècle, Zola par exemple, ont tant abusé. Au reste, dans le célèbre sonnet de Ronsard : « Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle », on ne compte pas moins de huit participes présents; mais outre que la construction des phrases est claire et dégagée, ces participes paraissent voulus par l'auteur et contribuent, par leur lenteur et leur sonorité voilée, à la tonalité générale du sonnet. Rien de semblable chez du Fail, qui entasse au hasard les participes présents, comme dans cette phrase : « Je prens, dit Eutrapel, la condition, le *remerciant*, non en *baisant* le doigt, comme il se faict à la mode d'Espagne, *ayant* rampé jusques icy, *oublians* [ce pluriel s'explique parce que du Fail fait équivaloir « icy » à « chez nous, Français] la vieille gravité françoise, etc. » (II, 98).

2. Du Fail aura toujours une prédilection pour le discours indirect. Faut-il voir là une habitude de juriste accoutumé à rapporter sommairement des procès? Ou du Fail éprouvait-il une certaine hésitation à faire parler ses personnages? C'est ce qu'il est difficile de déterminer avec précision.

serve l'allure d'une conversation naturelle et châtiée, fournit un excellent exemple de ce que du Fail, avec plus de travail, aurait pu faire pour discipliner sa verve et polir une langue encore incertaine. Au point de vue purement stylistique, les *Propos* de 1547 représentaient un grand effort et contenaient de très belles promesses.

Dans *Eutrapel*, du Fail ne s'est guère essayé au style périodique, bien que les sujets traités s'y prêtassent de temps à autre. On pourrait y signaler çà et là des phrases d'allure oratoire, par exemple celle qui termine le chapitre théologique (II, 350), et dont le rythme très net est assuré par une série de termes antithétiques. Généralement la phrase va à l'aventure, et nous ne retrouvons plus les essais de coordination, gauches encore mais loyaux, que du Fail avait donnés dans les *Propos Rustiques*. L'anacoluthe règne. Comme nous avons déjà signalé parmi les causes d'obscurités de l'auteur la construction lâchée de ses phrases, nous nous bornerons ici à un nouvel exemple. Il s'agit d'un gentilhomme qui a des raisons d'être furieux contre un moine qu'il vient de trouver au château en galante aventure :

« Le seigneur, sans avoir egard à ses invocations, juremens et prieres, le vouloit escourter, et couper les pieces fondamentales de sa droite intention, gisantes et reposantes au fond du fond de ses braies : mais aiant mesuré et masché certains advertissemens et remontrances d'un sieur parent sage et reformé en vie et mœurs, se retint, et refroidit sa fureur *à l'aide de laquelle* et de ceste troublee vengeance, il eust fait un bien mauvais traitement à ce Cagot, afin de purger l'honneur de sa maison, essaiee estre diffamee par cet hoste reverend, *lequel* en l'instant il adjura ne mentir un seul mot de ce qui s'estoit passé entre luy et la nourrice, qui le mouvoit d'entreprendre ce combat singulier, pourquoy, comment, et à quelle fin il entendoit conclure : qu'il eust à l'instant et vistement à se resoudre, prendre party, et se bien esclaircir, sur peine que nos maistres couillonnibus et pays adjacens en respondroient en nom privé » (II, 142).

Le passage qu'on vient de lire, tout en étant un peu chaotique, ne contient aucune obscurité; il en est de pires. Mais

on y voit à nu le procédé de l'auteur, qui accroche vaille que vaille ses phrases les unes aux autres, avec le seul souci de trouver des expressions drôles et des périphrases gaillardes. On s'attend à un point après « refroidir sa fureur. » Mais la phrase — si l'on peut employer ce mot de « phrase » — repart de nouveau à l'aide d'un relatif; nouveau rebondissement sur *reverend* et passage à une idée différente au moyen d'un *lequel;* la fin nous promène d'ellipse en ellipse. Pour employer une expression dont se sert Eutrapel lui-même [3], c'est écrit « les pouces à la ceinture », c'est-à-dire avec une joyeuse insouciance.

Les raisons de ce laisser-aller sont diverses : il en est de toutes négatives, et il en est de positives. Après le vigoureux effort des *Propos Rustiques*, avoué par l'auteur, et que nous devinons à le lire et à parcourir ses minutieuses corrections de 1549, du Fail trouva certainement plus commode de laisser courir sa plume à l'aventure. Il n'aimait pas la contrainte. Dans son esprit vif, mais sans continuité, les images et les idées se succédaient très vite; il voyait et pensait fragmentairement. Il nous a dépeint sa nervosité : « Eutrapel prit la parole à la volée, comme estoit sa coûtume » (I, 165). En perdant de plus en plus de sa cohésion et de sa tenue, le style de du Fail se conforma aux allures et à l'idiosyncrasie d'Eutrapel. Il se conforma aussi à certaines théories réalistes qui se manifestent dans les *Baliverneries* et que nous avons dégagées ailleurs [4]; elles étaient éminemment propres à encourager la paresse artistique. La phrase célèbre où du Fail, faisant l'éloge d'Albert Dürer, préconise le réalisme, nous a précisément fourni un bon exemple de syntaxe amorphe [5].

Toute l'attention de du Fail se porte désormais sur les procédés syntaxiques qui donnent l'impression de la vie rapide et du mouvement. Personne n'a encore observé qu'il avait indiqué lui-même dès 1548 dans quel sens il entendait travailler après les *Propos Rustiques*. A la fin de la préface

3. II, 192.
4. *Vie et Œuvre*, chapitre VIII.
5. Cf. ci-dessus, p. 41.

des *Baliverneries*, — si péniblement écrite, — il confie à son « grand ami H. R. » que si ses *Propos* furent « choses indisposées, mal couchées, mal dressées, sans lime, encore moins de grace » (nous ne sommes pas forcés de croire à une humilité aussi complète), il ajoute qu'il médite de nouvelles baliverneries « si croissant l'aage, le scavoir s'amplifie tellement *que la plume plus vivement se puisse tourner* ». La vivacité, telle est en effet la qualité qu'il s'efforça d'acquérir, tel est l'idéal auquel il sacrifia tout le reste.

Nous pouvons ramener à deux chefs principaux les particularités de style individuelles de Noël du Fail : la *rapidité* et la *dyssymétrie* ou recherche de la variation.

I. — A la rapidité correspond essentiellement, mais non exclusivement, l'ellipse. La proposition infinitive a l'avantage de la rapidité, sans être pour cela elliptique : fort employée par Rabelais, elle l'est aussi, et plus encore, par Noël du Fail. Dans les *Propos Rustiques* et les *Baliverneries*, on peut rencontrer des tournures telles que : « je vous prie que vous disiez »; elles sont remplacées dans *Eutrapel* par : « je vous prie dire ». Le sujet de l'infinitif est parfois assez difficile à déterminer. « Je vous prie », dit un interlocuteur, « estre tant soit peu ouï, avant faire mon procès » (II, 277). Le sujet change, sans que du Fail nous prévienne : c'est d'abord « moi », puis « vous ». II, 100, « Je m'affuble de son manteau, estimant estre le mien [6] ».

Il n'y a pas à insister sur les ellipses de pronoms sujets ou d'articles, l'usage de du Fail ne différant pas en cela de l'usage ordinaire de son temps. Il n'y a pas à insister non plus sur certains procédés de narration vive dont il ne me paraît pas avoir abusé et qui se retrouvent chez d'autres conteurs. Lorsque du Fail dit de Tourtelier : « il fit un petit arc d'arbaleste, lequel il mit sur la grosse enclume, la clef sous l'huis, et au pied vers les Trois Maries [7] pres Rennes [8] »,

6. Sur la proposition infinitive précédée de *que*, voir ci-dessous, p. 71.

7. Nom de paroisse bretonne. Aujourd'hui Corps-Nuds (canton de Châteaugiron).

8. I, 321. Dans cette phrase, l'ellipse totale du verbe n'est certaine que devant « au pied. » Il est possible que dans la pensée de du Fail « la clef » fût gouvernée par « il mit », exprimé une fois.

ces ellipses de verbes destinées à peindre une succession vive d'actions sont aussi naturelles et légitimes que celles que nous trouvons par exemple chez Daudet (*Les Vieux*) : « je mis la clef sous la chatiere; mon bâton, ma pipe, et me voilà parti [9] ».

De temps à autre apparaît l'infinitif de narration, aujourd'hui quelque peu désuet. Il se trouve avec ou sans *de* : « et moy de fuir » (II, 102). Voici un exemple particulièrement riche : « Soudain le bruit espars dans la ville, cloches de tonner, chapitre de capituler, desploier bannieres, ... allumer torches, vestir de faux pauvres, accoustrer parfums, noircir Eglises, tendre la biere... » (II, 310). Mais, contrairement à ce qu'on pourrait supposer *a priori*, du Fail a usé avec beaucoup de discrétion de ce genre d'infinitif [10]. C'est ailleurs qu'il nous faut chercher les particularités et bizarreries de Noël du Fail.

D'abord il ellipse le plus qu'il peut les verbes déclaratifs comme *dire*, *répondre*, *demander*, *ajouter*, etc... Parfois, mais rarement, nous le voyons absorber ce verbe dans celui qui exprime un fait concomitant : « Je le vous diray, *travailloit* le senateur » (II, 311), c'est-à-dire, « disait en travaillant, disait avec effort ». La locution « dit-il » est parfois omise :

9. Cf. encore, dans *Eutrapel* : II, 72 : « Incontinent force chandelles »; II, 74 : « Lors tout le monde à cheval, ... »; II, 68 : « Lors notaires en besogne, cent escus baillez au maistre, ... »

10. Dans son article sur l'infinitif de narration (*Revue de Philologie française*, XVIII, p. 161-167), M. L.-E. KASTNER a noté sept exemples chez du Fail. Or de ces sept, trois sont faux : preuve que du Fail est difficile à lire, même pour des philologues de métier. Voici ces trois exemples signalés indûment par M. Kastner : 1° II, 197 : « le Poete aussi delivré d'un grand faix qu'il se voyoit preparé, et de n'ouïr point, Helas ! le defunct n'eust pas fait ainsi. » Il est clair que l'infinitif *ouïr* dépend de *delivré*, tout comme le substantif *faix* : c'est un cas de dyssymétrie; du Fail aime à accoupler au même joug des éléments hétérogènes. — 2° I, 160 : « J'ayme le piot, que voulez-vous? et puis me mettre à dormir. » Ce cas est le même que le précédent : le substantif *piot* et le verbe *me mettre* sont tous deux gouvernés par *j'ayme*. — 3° I, 176 : « et annar vite à la prochaine maison. » Si cet *andar vie* (et non *annar vite*) était de du Fail, ce serait un exemple d'infinitif de narration en italien plutôt qu'en français; mais *andar* est de l'interpolateur Jean Maugin, et le texte authentique de 1549 porte « et *vie* à la prochaine maison. » — M. BEHM (*Infinitif*, p. 73) signale cinq cas d'infinitif de narration et ses exemples sont justes; seulement M. Behm a tort de prétendre que le dit infinitif ne se présente qu'une seule fois sans la préposition *de*; rien que dans le grand exemple collectif cité par nous (II, 310) on compte cinq cas sans *de*, et on ne peut pas soutenir que nous ayons affaire ici à la non-répétition de cette préposition, exprimée devant les deux premiers infinitifs; si elle est exprimée, c'est qu'il y a des sujets substantifs, tandis que les autres infinitifs ont un sujet indéfini non indiqué.

« Je sais assez (advisageant Lupolde), que nostre temps... » (II, 215).

Le cas le plus ordinaire, c'est la suppression du verbe déclaratif non seulement quand il a été exprimé une fois (nous reparlerons plus loin de la non-répétition ou haplologie), mais lorsqu'il se trouve plus ou moins clairement contenu dans un verbe déjà exprimé. Ce dernier peut même faire totalement défaut. Exemples : I, 261, « Lupolde luy *parla* du lieu, comment, et les enseignes de tout l'affaire ». II, 277, « La mesme eschole et assemblee se mist à *criailler* sur luy, et de plus belle, qu'elles en savoient assez ». II, 264, « Quelqu'un... a voulu *deguiser le point*, et qu'à tous... » Déjà, dans ce dernier exemple, c'est à peine si l'on peut soutenir que le verbe déclaratif (« et [prétendre] qu'à tous...) est implicitement contenu dans « deguiser le point ». Il serait vain de se poser pareille question dans le cas suivant : II, 175, « encore en estoient ilz remerciez, et [on les priait] qu'ils retournassent ».

C'est par l'ellipse des verbes déclaratifs que nous pouvons expliquer ces étranges infinitifs que nous voyons surgir chez du Fail et qui fonctionnent comme des verbes à un mode personnel. Exemple : « Tant y a que les anciens jusqu'alors n'en avoient ouy parler; *et estre* (= et c'est) au jugement plus seur et uniforme, punition divine » (II, 225).

La transition vers ces infinitifs, en règle générale précédés de *et* ou de toute autre copule, nous est certainement fournie par les propositions complétives coordonnées où la proposition infinitive se présente, amenée par un besoin de variation (dyssymétrie), à la suite d'une ou de plusieurs propositions complétives avec la conjonction *que*. Marquons les étapes de cette évolution :

1° Le verbe régissant est exprimé et suivi d'abord d'une complétive avec *que ;* la proposition infinitive vient ensuite : « Eutrapel... concluoit par l'autorité de ce savant homme Panurge *que* magis magnos clericos non sunt magis magnos sapientes, et *n'en avoir veu* de sa vie deux convenir en une opinion » (II, 44).

2° Dans des constructions plus libres, la première propo-

sition avec *que* fait défaut, mais avant la proposition infinitive se trouve une autre proposition qui rapporte les paroles d'autrui; de sorte que la notion de style indirect, non représentée matériellement, existe en fait. Exemple-type : « Vesiel, ce notable marieur, ... m'en vouloit l'autre jour donner une : elle n'est pas riche, disoit il, mais c'est un beau vaisseau pour porter enfans : *outre*, *avoir*, sub eodem tecto, ... deux bons moulins » (II, 243). Au lieu de continuer à citer en style direct les paroles de Vesiel et d'écrire : « outre, *j'ai* sub eodem tecto, etc... », du Fail, par besoin de dyssymétrie, passe sans crier gare à la proposition infinitive. La construction n'a rien de grammatical; cependant, grâce à l'incise « disoit-il », l'idée de discours indirect plane sur toute la phrase, et le lecteur devine sous la phrase actuelle la construction, normale chez du Fail : 1° Vesiel disoit que...; 2° en outre [il disoit] avoir...

3° La proposition infinitive est complètement indépendante, sauf qu'elle traîne avec elle une conjonction de coordination, survivance et indice de son origine..., et Noël du Fail parle petit-nègre : « Or [11] Lupolde avecques son escritoire a mené cinquante hommes d'armes à la guerre, et cela *estre* fort relativement prononcé en bonne Logique » (II, 252). « Ce livre fut... transporté en la ville de Tiberiade..., *et estre* ce secret cogneu à bien peu de Juifs » (II, 345. « Mes compagnons et moy ne durasmes gueres, *et estre* bien vray, Farine de Diable, n'estre que bran [12], et choses mal acquises devenir à neant » (II, 202). Evidemment, ces cascades d'infinitifs plaisaient à l'oreille de Noël du Fail.

Parfois, mais très rarement, la conjonction *et* vient à manquer, ce qui arrive dans ce début de réplique (II, 267) [13] :

11. L'édition Assézat porte « *Et* Lupolde. » On lit « *Et ainsi* Lupolde » dans les éditions 1597, 1598², 1603. Les éditions publiées du vivant de du Fail (1585, 1586¹, ²) ainsi que 1598¹ donnent : « *Or* Lupolde... » C'est la leçon que nous avons adoptée.

12. Expression proverbiale que M. Ernault (*Mélusine*, IX, col. 261) rapproche d'un proverbe breton. Une anecdote du *Moyen de Parvenir* (chap. XLV), empruntée du reste à Pogge, illustre le calembour scatologique sur le double sens du mot *bran*.

13. On trouvera dans la dissertation de M. Behm (p. 22, 40, 42) une abondante collection d'infinitifs faisant fonction de verbe principal. Mais M. Behm n'a pas noté la présence à peu près constante de *et* ou d'une conjonction de coordination devant l'infinitif et n'a pas présenté avec précision l'origine de l'infinitif faisant fonction d'indicatif. Quelques-uns de ses exemples sont faux :

« Nenny, dit Eutrapel, ma raison *estre* que... ». Faut-il croire que dans la réalité Eutrapel-du Fail ait parlé de la sorte ? C'est bien douteux. En somme, du Fail a tout simplement transporté dans le discours direct les procédés du discours indirect[14].

L'un des traits caractéristiques de la syntaxe de Noël du Fail, surtout dans *Eutrapel*, c'est l'emploi extrêmement étendu de l'infinitif pur, sujet de verbe ou complément de verbe, de substantif ou d'adjectif. Dans son désir de brièveté, du Fail supprime les prépositions *de* et *à* dans des proportions beaucoup plus fortes que ses contemporains. Il nous suffira de donner ici quelques exemples, en renvoyant pour le reste aux listes dressées par M. Behm :

Exemple d'infinitif sujet logique : I, 213, C'est deshonneur parler ; I, 228, que ce soit mal fait yvrogner ; II, 336, s'il estoit licite le nommer homme[15] ; II, 30, sa resolution estoit le faire mourir.

Ellipse de *de* après des verbès : II, 108, achevé devider ; II, 323, je n'ai que faire me marier ; II, 231, s'efforceront vuider ; II, 189, vous m'accusez avoir mangé du raisin.

Ellipse de *de* après des substantifs et adjectifs : *Arrêts*, éd. 1579, p. 252, permission porter armes ; II, 168, ayant permission acquerir ; II, 93, avec advertissement le faire court ; II, 127, avons belle envie faire comme les Candiots ; II, 26, il n'y avoit plus moyen dire ; II, 321, il est aisé juger ; II, 261, il est aisé juger.

Ellipse de *à :* II, 324, ne te travaille pour neant chercher ;

ainsi dans la phrase citée p. 41 (du Fail, II, 269 et non II, 209) : « ils commenceront de plus belle, qu'ils y perdent tout le leur, mais qu'il n'y a de remède, il faut depescher marchandie, *estre estrené* », il est clair que ce dernier infinitif dépend de « il faut », tout comme « depescher » et par suite n'a rien à faire avec l'emploi de l'infinitif qui nous occupe en ce moment.

14. En considérant un certain nombre d'exemples on est amené à penser que du Fail a été entrainé à ces abus de la proposition infinitive par l'habitude des résumés de procès, d'arrêts, de dépositions de témoins, etc..., bref par ses habitudes de juriste. Voici quelques-uns des exemples dont nous parlons : I, 239 « et avoir esté ainsi jugé. » II, 178 « et avoir esté de tout temps immemorial ainsi observé, gardé, et jugé. » I, 305 et ainsi avoir esté jugé. » Tout cela sent l'homme de loi.

15. Dans ce passage du chapitre XXXIV d'*Eutrapel*, du Fail transcrit presque mot pour mot un passage de la traduction des *Diverses Leçons* de P. Messie par Cl. Gruget. Or on lisait ici (*Div. Leç.*, II, XXXIII) : « s'il est licite *de* le nommer homme. » Du Fail a supprimé le *de* de son modèle.

II, nous ont enseigné laisser ; II, 320, faillir vous dresser. *Arrêts*, éd. 1579, p. 271, condamne... remettre ; *ibid.*, 303, condamné payer.

Nous ne faisons qu'aborder sommairement quelques-unes des questions relatives à l'infinitif chez Noël du Fail : ce que nous en avons dit suffit déjà à faire comprendre quelle importance inusitée il a conférée à ce mode : il le détache, le débarrasse de prépositions qu'il juge encombrantes, l'élève à la dignité de mode personnel rêve de lui faire exprimer tout: ici l'infinitif à lui seul marque un rapport de cause : « où seulement y avoir songé je resterois perdu » (II, 236)[16]; là un rapport de moyen : « laquelle [santé] ne pourrez mieux entretenir que mettre en cholere vostre Lupolde » (II, 106)[17]. Non content de faire alterner la proposition infinitive et la proposition complétive ordinaire, du Fail imagine de les amalgamer et de faire précéder l'infinitif de la conjonction *que*. Le cas est fréquent chez lui ; et il écrit avec sérénité : « De ma part j'ay tousjours estimé *que* la plus grande finesse qui puisse estre en ce monde, *estre*, aller rondement en besongne » (II, 222), et voilà encore l'infinitif installé dans les fonctions de l'indicatif ; il équivaut en fait à un plus-que-parfait du subjonctif dans une phrase comme celle-ci : « De peur qu'un Roy ou grand Seigneur ne l'eussent enfermé en quelque château, et le *contraindre* (=et ne l'eussent contraint) à faire illec une infinité de lingots » (I, 325). Si nous ajoutons à cela des infinitifs de narration, quelques infinitifs marquant l'antériorité d'un fait par rapport à un autre (ellipse d'*après*) et des cas divers dans le détail desquels nous ne saurions

16. Entendez : « rien que d'y avoir songé » ou « pour y avoir seulement songé. » Ce cas est très voisin de celui qu'on appelle communément « ellipse d'*après*. » (Cf. ci-dessus, p. 57). Et il se pourrait fort bien que cette dernière tournure, encore mal éclaircie (*après* ne s'ellipsant pas), eût son origine dans des ellipses du *de* causal; on sait que la préposition *de*, aujourd'hui à peu près vide de sens devant l'infinitif a exprimé jadis un rapport de cause, d'origine. L'évolution pourrait se jalonner ainsi : 1° *D*'avoir couru, il fut lassé. 2° Avoir couru, il fut lassé. 3° Avoir couru, il s'assit. Propter hoc, ergo post hoc. Mais nous ne pouvons présenter ici qu'une conjecture.

17. Entendez « qu'en mettant en colère. » On peut admettre ici une attraction exercée par le premier infinitif. Mais quelles que soient les explications qu'on puisse trouver pour les cas particuliers, un fait général est certain : du Fail a essayé de faire rendre à l'infinitif tout ce qu'il pouvait rendre, et même davantage.

entrer, nous conclurons que c'est le mode de prédilection de Noël du Fail. et que si celui-ci n'a pas inventé le télégraphe électrique, il en est au moins le précurseur en ce sens qu'il écrivait déjà en style télégraphique.

Le goût du raccourci apparaît encore dans l'emploi des participes présents et passés. Substantivé ou non, le participe présent tient lieu d'une incidente avec *qui* : « il choisit ce venerable Praticien, rien ne disant » (II, 213), comprenez : « qui ne disoit rien ». Nous notons chez du Fail de nombreux participes présents substantivés qui admettent néanmoins un régime direct, — cas extrêmement rare aujourd'hui et qu'on ne trouve plus guère que dans quelques locutions comme « les ayants droit ». Avec *suivre* et *poursuivre* [18], le cas est particulièrement fréquent chez du Fail, mais on en trouverait facilement des exemples chez d'autres prosateurs du XVIe siècle [19]. Voici qui est plus spécial à notre auteur : I, 229, les *faisans* le contraire. II, 209, ces *scachans* tout. II, 168, ces *sentans* encore la charrue. II, 334, aux croyans et *ayans* ferme foy et esperance en luy. II, 310, tous ses gens et autres *pretendans* droit et interest pour le secourir. — Exemple adjectival : I, 154, la mieux entretenante les gens.

En ce qui concerne le participe passé, nous pouvons noter assez souvent des cas comme ceux-ci où le verbe régissant mais non essentiel est mis au passif : II, 88, Adrien, ja *commencé estre aboyé*, eust bien voulu (= le pape Adrien, que l'envie commençait déjà à attaquer). II, 142, sa maison, *essaiée estre diffamée* par cest hoste (= que cet hôte avait essayé de diffamer). I, 328, illec *fait mettre* (= qu'on avait fait mettre là). II, 85, fut *fait descendre* par le maistre du festin [20]. — Ces tournures, qui dans une étude systématique se classeraient plutôt dans le chapitre du passif [21], sont

18. II, 229 « un *poursuivant* l'estat de president. » II, 114 « les *poursuivans* braves et hautes executions. » Cf. encore, II, 36, 253.

19. Cf. d'AUBIGNÉ, *Hist. Univ.*, éd. de Ruble, III, 308 « avoit esté mené là dedans par un *suivant* le duc de Guise. »

20. Avec l'auxiliaire *faire* on trouverait d'autres exemples du même genre au XVIe siècle. Exemple Louis Guyon, *Diverses Leçons*, I, IX : « il [le renard] fut enfin fumé et *fait mourir* . »

21. Le chapitre du passif ferait place également à des exemples comme celui-ci II, 6 « non sans estre espiez s'ils tomberoient » (il s'agit des fuseaux. Le sens est : « non sans qu'on épiat leur chute).

considérées comme « populaires » par M. F. Brunot [22]; nous les avons groupées à seule fin de donner de nouveaux exemples de la concision de du Fail.

L'ellipse est des plus fréquentes dans les cas de coordination. Nous ne parlons pas seulement ici de la non-répétition du même terme (type : mes -sieurs et dames), mais de la « mise en facteur commun », — nous aimerions cette désignation mathématique, — d'un terme qui ne se répéterait pas tel quel devant le mot coordonné (type : son honneur et gloire). Ces procédés économiques se retrouvent plus ou moins chez tous les auteurs du XVIe siècle; ce que nous pouvons dire, c'est que du Fail est de ceux qui s'en servent le plus volontiers. Voici quelques exemples :

1° Non-répétition pure et simple. L'ellipse de *que+on* rend cette phrase obscure à première vue : II, 129, « Lupolde... dit qu'on ne s'esbatoit plus comme on faisoit de son temps, et [qu'on] n'entendoit rien à gouverner le monde ». — Ellipse de *que+nous* dans : « cela fera entendre... que nous avons esté bons mesnagers, [que nous] ne nous sommes laissé aller... » (I, 214). — II, 277, « qu'elles en savoient assez, [qu'il] avoit beau dire.

La phrase suivante offre une ellipse très hardie de la négation *ne* : « ne jurer en l'ame de personne, et ne se fourrer que bien peu et [n']embrasser trop opiniastrement les affaires d'autruy » (II, 222). Aucune édition ne donne ce *n'* et je ne crois nullement nécessaire de le rétablir.

Ellipse de l'auxiliaire *avoir* dans le cas suivant : « il avoit esté interrogé et [avoit] passé... (II, 19).

Dans la phrase suivante, le pronom personnel ellipsé a la même forme que le pronom exprimé, mais remplit une fonction différente : « où (= alors que) nous les devrions soulager et [nous] accommoder à leur simplicité » (II, 275).

22. *Hist. de la l. fr.*, II, 433. – A propos de participe passé et de passif, M. Brunot me parait dans l'erreur lorsqu'il signale comme un exemple curieux de participe passé de verbe intransitif le passage suivant de Noël du Fail : « une autre femme, *licenciée* de tout dire. » *Licencier* était un verbe actif, et la tournure en question n'est pas plus surprenante que le serait « autorisée à tout dire. » Cf. GODEFROY, Compl^t, s. v. *licencié, licencier*. RABELAIS, III, 13 « licenciees à faire ce que voudront. » DU FAIL, II, 214, 242, 375.

2° Le terme ellipsé eût été différent du terme exprimé. Les exemples abondent. En voici quelques-uns :

Pronom personnel : *l'*avoit borgné et [*luy* avoit] bandé les yeux » (II, 19).

Pronom relatif : II, 173, toutes sortes d'injures *qu'*ils (les malfaiteurs) s'entre-apprennent et [*dont* ils] tiennent eschole.

Verbe : I, s'*estant* essuyé les yeux... [*ayant*] escuré et adoucy son estomac de quelque pied de mouton, beu... — II, 357, Les villes *ont* quelque beauté, mais [*sont*] de nulle commodité. — On sait déjà que du Fail se dispense d'exprimer les verbes déclaratifs dès qu'ils peuvent passer pour être implicitement contenus dans un verbe exprimé.

Préposition : I, 180, au dernier encherisseur et [à] esteinte de chandelle.

Par la « mise en facteur commun », du Fail n'exprime en général qu'une fois un mot différemment régi, par exemple complément direct et complément prépositionnel. Voici un type de phrase d'usage courant chez lui : « trouver et passer le temps avec Lupolde ». Les cas de ce genre peuvent être considérés comme des ellipses, car déjà au XVIe siècle commence à prévaloir l'usage moderne qui consisterait, dans l'exemple cité, à exprimer d'abord *Lupolde*, puis à le représenter par *luy* après la préposition *avec*. Ici, comme dans la plupart des cas, du Fail n'a fait que profiter jusqu'à l'abus d'une liberté qui existait avant lui : Rabelais écrivait par exemple : « complaire et delecter le malade » (1er Prologue du l. IV).

Exemples :

I, 249	attraper et venir à bout de	ceste infortunee damoiselle.
II, 295	qui attacha et se moqua d'	Octavius.
I, 222	ils avoient recueilly et faict plaisir à	Ulysse.
I, 284	n'outrepassoient n'y n'alloient plus loin qu'en	simple menace.

Dans les exemples qui précèdent, la préposition vient en second lieu, après un verbe transitif, et se trouve exprimée. Mais quand la préposition vient en premier lieu, elle se trouve ellipsée : tel est le cas dans l'exemple de Rabelais cité plus haut :

Complaire [à] } le malade.
et delecter }

Tel est le cas aussi chez du Fail, et bien plus fréquemment que chez Rabelais.

Ellipse de la préposition, le second terme étant un verbe transitif :

II, 129, pieges pour { donner le saut [à] / et faire tomber à la renverse } la pluspart des femmes et filles.

Nous avons affaire à une ellipse de cette catégorie dans la phrase déjà citée plus haut pour la non-répétition de la négation :

II, 222 { ne se fourrer que bien peu [dans] / et [n'] embrasser trop opiniastrement } les affaires d'autruy.

La prédilection de du Fail pour les couples-synonymes a singulièrement favorisé ces sortes de constructions où les deux termes synonymes forment un bloc compact. On trouve dès les *Propos Rustiques* l'ellipse de la première préposition; exemple (p. 17) :

beaucoup differente [de] } celle de présent.
et rien ne ressemblant à }

II. 4 Les cas précédents nous amènent à mentionner le second principe essentiel du style de du Fail : la recherche constante de la dyssymétrie. Dans la mise en facteur commun, les éléments sont hétérogènes et entretiennent des rapports différents avec le terme commun. « Prendre son chapeau et la fuite » est un bon type des groupements hétéroclites de du Fail.

Exemples :

I, 301, ils penserent bien avoir trouvé { leur homme,
la feve au gasteau
et quelque casanier mal nourry.

I, 189, Eutrapel, qui faisoit { le suffisant
et bonne mine.

Lorsqu'il écrit « surpassant en humilitez, chatemites et pattes-pelues les moines du Mont Athos », du Fail se plaît à associer un mot abstrait à deux mots concrets désignant des individus. Cf. encore :

II, 84, faire { le sot,
la cruauté et la tyrannie.

Exemple avec substantif et verbe :

II, 100, me faisoient { la guerre
et tourner à toutes mains.

Le désir de dyssymétrie et de variation se manifeste dans toutes les catégories grammaticales et en toute occasion ; ainsi en matière de prépositions : II, 323, « confondre la justice *avec* l'injustice, le bon *au* mauvais, la liberté *à* la servitude, et l'obeissance *avec* la desobeissance, le chaud *au* froid ». L'emploi de *à* est-il légitime ici et *confondre* pouvait-il admettre cette préposition comme *mêler* ? On peut en douter. Mais du Fail n'en a cure, pourvu qu'il y ait variation. Même alternance de *à* et de *avec*, avec ellipse ou expression de l'article, à la fin du chapitre XXXIV (II, 350) : « Car il est escrit qu'il n'y a communication ni amitié en rien de justice *avec l'*iniquité, de la lumiere *aux* tenebres, etc... » Au chapitre premier d'*Eutrapel* (I, 217), énumérant les causes de la corruption de la société, Eutrapel nous dit que le mal vient « *des* Prestres » et « *des* parties plaidantes... et après *aux* officiers de justice... » Que vient faire ici la préposition *à* ? Faut-il sous-entendre que le mal *remonte à*, que la faute *revient à* ? Ce n'est guère nécessaire, non plus qu'il y a lieu de corriger en *des* (toutes les éditions anciennes donnent *aux*). Du Fail a eu tout simplement besoin de changer de préposition.

Mêmes variations voulues dans l'emploi ou l'ellipse des articles : II, 56, onc mastin n'ayma levrier, onc vilain *un* gentilhomme. II, 70, s'il a esté en sa jeunesse casanier, *un* annicheur de poules, et à gogo en sa maison. I, 235, proposition très fausse et *une* doctrine turquesque. II, 92, par l'indisposition de *la* bourse et d'argent.

Soit encore la phrase suivante : II, 279, « comme l'on void ces preneurs de taupes, qui recourbés et souslevans un pied pendillent, et douteux *attendre* leur proie ». Un autre prosateur eût continué la série des propositions relatives et écrit *attendent ;* l'infinitif, gouverné par *l'on void*, que nous avions quelque peu oublié, surprend ; mais ce serait méconnaître les manies stylistiques de du Fail que de conjecturer *attendent.*

Dans les *Propos Rustiques*, le harangueur du chapitre IV termine ainsi son discours : « vous priant prendre tout à la meilleure part, comme *le* vostre amy, et *d*'un vieillard resveur » (p. 33). Du Fail n'a pas touché à cette fin de phrase dans l'édition de 1549, soigneusement revue, et il faudrait bien se garder de corriger : « comme *de* vostre amy ». L'auteur avait voulu cette dyssymétrie, au risque de tomber dans l'obscurité grammaticale : car on ne voit pas du premier coup que *le vostre* doit être considéré comme sujet de *priant*, tandis que *d'un vieillard* est le régime prépositionnel de *prendre*.

Toujours par besoin de variation, du Fail passe sans cesse du discours direct au discours indirect, et *vice versa.* Exemple : II, 175, il fit crier que ceux qui *voudront.* II, 142-143, Le moine dit « qu'elle [la nourrice] estoit les quatre causes de tout le mal, que... elle l'a appelé moine gras de lait... qui *m*'a poussé... *me* lever ceste nuit ».

Alternances entre adjectifs et tournures diverses équivalant à des adjectifs : II, 265, un roturier sent tousjours les meurs et conditions trafiquantes, sanglantes, *en son advantage*, couardes.

Si nous rappelons que du Fail fait constamment alterner les propositions infinitives et les propositions complétives

avec *que*, nous aurons suffisamment démontré le rôle que joue la dyssymétrie dans son style.

En résumé, l'auteur des *Contes d'Eutrapel* a voulu produire une impression de vivacité et de sincérité. A la fois subjectif et réaliste, il tenta de reproduire la succession rapide des images et des mots dans sa pensée, en même temps que les procédés de la causerie sans apprêts. Certes la tentative est curieuse; mais le parti pris y est trop visible, et le désordre de Noël du Fail sent trop fortement l'artifice. Ses efforts pour être bref et alerte furent contrecarrés par des défauts de style qui tiennent à une négligence à demi-involontaire et à demi-concertée. Tandis qu'il recherchait l'ellipse, un malin génie le poussait à étirer ses phrases et à les encombrer de synonymes, lui faisant réaliser trop souvent ce douteux exploit d'être tout ensemble filandreux et concis jusqu'à l'énigme. L'ordinaire de son style — du moins dans cet *Eutrapel* où s'exaspère sa manière — est en général médiocre et confus, peu propre à l'expression des idées ou même à l'exposé logique des faits ; notre écrivain impressionniste ne brille que par intermittences et par boutades : sur un fond obscur ou terne se détachent des images pittoresques, évocatrices de gestes prétentieux ou naïfs, des expressions narquoises, des métaphores inspirées par un sens remarquable du comique populaire.

DEUXIÈME PARTIE

LEXIQUE

DE LA LANGUE

DE NOËL DU FAIL

AVERTISSEMENT

Nous avons fait entrer dans notre Lexique un certain nombre de mots ou d'expressions de Jean Maugin, l'interpolateur angevin de Noël du Fail. En ce cas les renvois sont entre crochets [ ].

A, prépos., marque le but et la cause dans la loc. *à ce que* (= pour que), fréquente chez du Fail (I, 232, 235 ; II, 153, 244, etc.) ; dans *à quoi* (= pourquoi), locution également fréquente (I, 177, 178 ; II, 144, etc.)[1]. — Marque la manière dans : « *à* deux mots » (= en deux mots ; II, 98), « tourner *à* toutes mains » (II, 100), « disputer à tous bras » (II, 100). — Marque la possession dans : « les huys *aux* chirurgiens » (II, 228 ; mais aussitôt après, du Fail, qui recherche la variation, écrit : « les portes *des* chasseurs »).

1. **Aboyer**, verbe act. — II, 88. Le pape Adrien, « ja commencé estre *aboyé* » (= poursuivi par les « aboiements » des envieux et des calomniateurs) ; II, 315, un chien « *abboya* le cep de vigne » (par rancune et non par envie).

2. **Aboyer**, verbe act. = convoiter. — II, 97, *abboyans* quelque lippee franche ; II, 201, *abboyans* ce gros monceau d'or. Anc. fr. *abeer*, puis *abaier*, *aboyer*. Le *Dict. Gén.* range sous *aboyer* 1 cet exemple de Racan : « Il voit l'envie *aboyer* sa fortune ». Selon nous, il s'agit plutôt ici d'*aboyer* 2. Mais la distinction est parfois très délicate, le chien qui aboie ayant été pris pour symbole de l'envie, de la basse jalousie.

Academié. — II, 222. Mot d'explication difficile, que M. Courbet traduit par « assoté », mais que le contexte invite à gloser par les mots « perplex » et « confus » dont notre auteur l'accompagne. M. Sainéan, qui adopte sans examen la traduction de

1. *A quoi* est encore très usité dans le patois d'Ille-et-Vilaine. Exemple : DOTTIN (Pléchâtel) : *àkafer* = à quoi faire, pourquoi. DUINE, *Annales de Bret.*, XIII, 513 (Dol) : *a ka* = pourquoi, etc...

M. Courbet, établit un rapprochement fort obscur entre le mot *académié* signifiant « assoté » et une expression de patois champenois « faire des cadémies », dans le sens de « faire des embarras » (*Revue de Philol. fr.*, 1908, p. 55). S'il m'était permis de formuler une hypothèse sur un vocable jusqu'à présent isolé dans la lexicographie, je rappellerais que du Fail était très joueur et je verrais dans *académié* un mot emprunté à l'argot du jeu : « confus, déconfit comme quelqu'un qui vient de se faire décaver dans une académie de joueurs ».

Achommer (s'). — II, 298, s'attarder à ne rien faire (Cf. *choumant* = paresseux, dans la *Vie de S. Grégoire*, de frère Angier). Le sens n'est pas douteux ; mais on ne connaît pas d'autre exemple de ce composé que celui de du Fail, et il paraît avoir entièrement disparu du pays haut-breton.

A Dieu seas. — *Baliverneries*, éd. 1549, f° 21 r° : « et *à Dieu seas*, mon petit Coqu mon amy ». Formule provençale que l'interpolateur de 1548 a francisée en « à Dieu sois » (I, 165), et que Rabelais avait déjà employée dans le *Gargantua* (I, 33).

Admirative. — Exclamation d'admiration, parole admirative, II, 109 [*Propos Rust.*, XIV ; I, 129]. Cet emploi substantival de l'adjectif *admiratif* au féminin n'a pas été noté ; il se retrouve pourtant, comme on le voit, chez du Fail et chez Jean Maugin. D'une façon générale, ces substantivations de féminins en *-iva* étaient plus fréquentes autrefois qu'aujourd'hui. On trouve chez du Fail : *négatives*, I, 300 (= dénégations), *affirmatives*, II, 213 (= affirmations), et en moyen fr. *retentive* (= mémoire ; cf. ci-dessous *retentoufle*), *traditive* (= tradition ; cf. Godefroy). Les masculins, moins abondants peut-être, sont également représentés : *défensif* (II, 65), terme de médecine désignant un bandage ; un *retraintif* était un astringent ; signalons encore *responsif*, terme de droit (= réponse écrite ; *Anc. th. fr.*, IV, 377). Tous ces adjectifs substantivés sont d'origine savante.

Adverbia localia. — Terme de grammaire bizarrement employé par Anselme (lisez du Fail) dans le récit du chapitre X des *Propos Rust.*, p. 82 : « crians à l'ayde, *adverbia localia*, et pour mieux courir laisserent... » Il faut comprendre que les Vindellois crient : « Ici, là, de ce côté, etc... » (et autres adverbes de lieu).

Agensdarmer. — *Propos Rust.*, p. 8, transformer en soldats, militariser. Ce parasynthétique verbal pourrait bien être une création de du Fail. Godefroy ne connaît que le réfléchi *s'agendarmer* (avec exemple de Brantôme).

Agoubille(s). — Menus outils, menus objets. *Propos Rust.*, p. 40. Sur la présence de ce mot *agoubilles* dans les *Propos Rust.*, voir *Vie et Œuvre*, p. 104, n. 1.

Aguisoire, adjectif. — I, 244, une pierre *aguisoire*. Rien de plus usuel, dans la langue populaire, que ces adjectifs en *-oir*, facilement substantivés. Le lexique de la Haute-Bretagne en est plein (cf. par exemple une canne *gilloire*, une canne *petoire*, etc.). Godefroy (*Compl*t) ne connaît que le subst. masc. *aiguisoir*.

Algarade. — Bruit, tumulte nocturne, sérénade [*Propos Rust.*, XIV; I, 174] : « pour la resjouir d'une *algarade* d'espinette desemplumee ». Ex. *Anc. th. fr.*, IV, 270 :

Avec ces payeurs en gambades
Qui le plus souvent d'*algarades*
Vous salueront toutes les nuicts.

Allant (*grand*). — Expression que du Fail emploie à deux reprises à propos de Robin Chevet (*Propos Rust.*, 34) et à propos de Perrot (*id.*, 89), et dont le sens est difficile à préciser. Godefroy (I, 210 *b*) définit : « rusé, trompeur », et : « coureur, vagabond, mauvais plaisant ». Chez du Fail je traduirais par : « entreprenant, répandu et connaissant son entregent ».

Ambles (perdre les). — II, 58, 223. Perdre ses pas et sa peine. Du Fail dit dans le même sens : *perdre ses sauts* (II, 59).

Ame. — Cœur et viscères d'un animal comestible. *Propos Rust.*, p. 120 (Assézat, I, 17) : « son oyson, son jambon... et l'*ame* de son pourceau » (Addition de l'interpolateur, adoptée par du Fail dans son éd. de 1549). Cf. *Moyen de parvenir*, ch. LXXVIII : « Ce jars, presenté sur la table d'un seigneur, lequel en chercha l'*ame*, et ne la trouvant, appela le cuisinier : « Où est l'*ame* de ceste oye ? » Nous disons aujourd'hui : l'*âme* d'un canon, d'un câble, etc...

Amoureux. — S'appliquant à l'amour de soi-même, II, 218. Tels jugemens... naissans d'un certain *amoureux* sentiment ou privativement à tous autres nous nous estimons parfaits ».

Ange de grève. — *Propos Rust.*, p. 56. Périphrase comique : crocheteur, porteur de hotte, à qui ses crochets tiennent lieu d'ailes. Cf. des Périers, nouv. LXVIII. *Anc. th. fr.*, IV, 55 :

Laquais, trouve des crocheteurs.
— J'y vais, Monsieur, et, quant à eux,
Ils voleront bien tost ici.
N'ont ils pas des ailes aussi ?

Andar. — Dans la loc. *andar vie*, employée par Jean Maugin, [*Balivern.*, II], I, 175. Le texte de du Fail (1549 f° 29 v°) porte seulement : « et vie » (Voir : *Vie*).

Angiers pour *à Angers*. — *Propos Rust.*, VIII (éd. de 1547 ; Cf. éd. de la Borderie, p. 109). Voir *Vie et Œuvre*, p. 237. Sur cette crase au haplologie, cf. Kr. Nyrop, *Gramm. Hist.*3, I, § 287.

Annicheur de poules. — Casanier, occupé de soins ménagers. Littéralement : qui s'occupe de mettre les poules au nid, II, 70 ; II, 270, « docte *annicheur de poules* ». Lecomte : *Anijoux de poules*, nom que l'on donne à un individu sot et incapable. Orain : *aniger*, installer chaudement un petit enfant dans son lit, comme un petit oiseau en son nid (Redon). Les poules interviennent dans un grand nombre d'expressions comiques qui expriment soit la mesquinerie, soit la sottise, — deux idées facilement conjointes. Cf. *metteur de poules couver* (Restif de la Bretonne, *Monsieur Nicolas*, I, p. 161). « Va *mener les gelines pondre* » (Martin le Franc, *Champion des Dames*, dans *Romania*, XVI, 419). Morlini, nouv. XLIX. *Tâte-poules* (Fournier, *Variétés*, IX, 235). *Tâte-mes-glènes* (Picardie). *Anc. Th. fr.*, II, 85. *Mener les poules pisser* (Le Roux, *Dict. Com.*, s. v° *pisser ;* Restif de la Bretonne, *Monsieur Nicolas*, éd. Liseux, II, 1883 ; Cholières, *Matinées*) ; cette intéressante occupation est confiée à Jocrisse ou à Jacques-dale (Coulabin, s. v° *Jacques-dale*).

Anses. — II, 282, « venant des *anses* bon compagnon. » Comme je l'ai montré ailleurs (*Vie et Œuvre*, p. 79), ce mot, que toutes les éditions anciennes se sont obstinées à écrire avec une initiale minuscule, n'est cependant pas un nom commun, mais un nom géographique, dont la place n'est pas dans un lexique de du Fail.

Apparat. — Ce mot savant apparaît dans les *Propos Rust.*, (p. 20, magnifique *apparat* de mangeries, p. 80) et dans *Eutrapel* (II, 44). Comme l'a indiqué Delboulle (*Rev. d'Hist. litt.*, 1895), le mot se trouve déjà au moyen âge dans la *Clef d'Amours*, éd. Doutrepont, v. 2229 et 2241) ; mais on n'en a plus d'exemple par la suite jusqu'au *Gargantua* (ch. 12). où vraisemblablement du Fail est allé le chercher.

Apte nate. — II, 45. Prédisposé par tempérament (c'est un médecin qui parle). Latinisme emprunté à Rabelais (II, 6 : « mon genie n'est point *apte nate* », etc..., dit l'écolier limousin). Au reste, je note la forme française *apte né* dans les *Escriz de divers poetes* à la suite des œuvres de Louise Labé (éd. Lyon, 1824, p. 129) : « Discerne les *aptes nez* Et à l'Amour fortunez ».

Arrêter à = résister à, faire obstacle à... — I, 171, « protestant... qu'il ne lui *arresteroit* emplus... ». I, 178, « voyant que rien ne luy *arrestoit* ».

Assigner. — Terme juridique. I, 214, « ta vie [t' 1586[2]] *est assignée* sur ces beaux conseils » = tes moyens d'existence (comme une rente assignée sur un bien-fonds) sont fondés sur ces conseils que tu donnes, tu en vis. Cf. Montaiglon, III, 80 (*Gr. Testam. de Tastevin*) : « *Leurs vies leur sont assignez*

A suyvre banquetz et escotz ».

Astelles. — Morceaux de bois fendus. II, 241, « buscher des *astelles* ». Orain, Coulabin : *Atelle*, *attelle*, *hatelle*. Cf. *Pionnier de Seurdre* (Anjou), v. 377 (la trad. de M. Picot « bâton de pique » n'est pas très satisfaisante ; mieux : « morceau de bûche »).

Atout. — Avec; archaïsme ou provincialisme : [*Propos Rust.*, p. 175], II, 89, 96. Cf. ci-dessus, p. 25.

Attendant que = pendant que. — II, 31, « se cacher... *attendant que* Myrmece usoit... »

Attinter. — *Balivern.*, I, 153, 182. Pas d'exemple dans *Eutrapel.* Ajuster, disposer. Mot très en vogue au XVe siècle et au début du XVIe, mais qui paraît décliner très vite. D'autre part, on ne le trouve pas avant le XVe siècle. C'est donc perdre son temps que de le rattacher, comme Scheler et Behrens (*Zs. f. fr. Spr.*, 1905, t. XXVIII, p. 298), à un latin vulgaire *attinctare.* Godefroy, après avoir mis *attaintier* en tête de son article, ne donne ensuite aucun exemple de cette forme ancienne avec palatale. Il s'agit sans doute d'un emprunt du moyen français au provençal (Cf. *Dict. Gén.*, 1 *tin*). Série sémantique : disposer une futaille sur des tins, — d'où : attinter une flèche dans la coche, attinter des besicles sur un nez (du Fail, I, 153), — sens général de « disposer, arranger, mettre en ordre » (du Fail, I, 182).

Aubader. — II, 40. Voir *badé.*

Aurichal. — *Propos Rust.*, p. 30, « avec la chorde *de aurichal* tendue... » (éd. 1549, La Borderie, p. 121 : de *fil d'archail*); Jean Maugin (La Borderie, p. 141), « la corde *de Richard* ». Voir notre discussion dans *Vie et Œuvre*, p. 224.

Avoirs. — Bestiaux. *Propos Rust.*, p. 11-12, « bœufs, vaches, moutons, oysons, et autres *avoirs* » ; p. 64, « aux Landes et Champaignes à garder leurs *avoirs* ». Infinitif substantivé du verbe *avoir.* Le bétail était la richesse par excellence. Cf. le développement sémantique du mot *pecunia*, que du Fail rappelle précisément dans son *Epistre au Lecteur*, p. 11-12. En gallois, *alafoedd* veut dire richesses, mais le sens primitif est « bétail » (J. Loth, *Mabinogion*[2], II, 202). Haut-breton actuel : *ava*, gros bétail (Lecomte). Coulabin : *avas* ou *avais*, bêtes à cornes, etc...

Badé. — L'existence même de ce mot chez du Fail est un problème. Au chapitre XIII (II, 40), on dit dans la plupart des éditions : « Voicy le levrault qui sort en campagne *au badé*, et suivy de mesme ». Tel est le texte, non seulement de l'édition originale de 1585, mais de 1586[1 et 2], 1597, 1598[2], 1603. Par contre 1587 porte *aubadé* en un seul mot, et dans 1598[1], p. 138, la ligne 10 finit par *au* – avec un trait d'union très lisible. la ligne 11

commençant par *badé*. On comprend dès lors que la leçon *au badé* ait été préférée par Hippeau (I, 172), par Defrémery (*Rev. Crit.*, 1876, I, 261, n. 4) et par M. Courbet (*Glossaire*). Hippeau (I, 297) comprend que « le levraut sort en campagne au badé, c'est-à-dire au jappement des chiens », et M. Courbet traduit *badé* par « aboi ». Malheureusement ces traductions reposent sur la définition de Cotgrave, dont la valeur est nulle. Quand ce lexicographe nous dit que *badé*, « cri de chiens courants » est un « terme breton », cela signifie tout simplement qu'il l'a recueilli dans du Fail et interprété au petit bonheur. On n'a jamais rencontré jusqu'à présent de verbe *bader* signifiant « crier, aboyer ». Malgré l'autorité des éditions 1586[2] et 1597 (qui ne sont pas infaillibles), je préfère donc reconnaître ici avec Assézat le verbe *aubader* (dont Godefroy a un exemple ancien) : les chiens, découplés, donnent une « aubade » au lièvre et se mettent à sa poursuite : la symétrie de la phrase s'accommode mieux de deux participes passés.

Baille luy belle, « rencontra (= dit en plaisantant) Lupolde ». *Balivern.*, I, 195). — Si l'on se reporte à la plaisanterie d'Eutrapel qui précède (il a feint de donner un sens érotique au verbe « se contenir »), on voit que Lupolde joue sur l'expression courante « baille luy belle » en lui faisant signifier « donne-lui une belle femme ».

Baliverner. — I, 178, 185 (*Balivern.*), Passe pour une création de du Fail (*Dict. Gén.*) ; en tous cas le verbe n'est pas attesté avant lui. Cf. *Anc. th. fr.*, IV, 370.

Balivernerie. — Pourrait être une création de du Fail. L'exemple cité par Godefroy (Noguier) est postérieur à 1548. Autres exemples dans *Anc. Th. fr.*, V, 111 et 304.

Baloy, pour *balai.* — I, 278, 306. Godefroy cite un exemple de cette forme dans Guill. de Diguleville. Cf. le verbe *baloyer.* — Pour une locution proverbiale avec *balai*, voir notre article *pouvoir.*

Baloyer. — I, 282. Dans les dialectes de l'Ouest, *ai* et *oi* alternaient souvent (Cf. *poyer* = payer ; Görlich, *Die Nordwestl. Dial.*, p. 23 et 41).

Baptistaire. — Fête, repas de baptême, II, 289. Godefroy et le Dict. gén. ne remontent pas plus haut que Cotgrave.

Barbouiller. — S'agiter, se démener. I, 216, 244 (pour le sens, voir *brouiller*) ; II, 356, « tracassant et *barbouillant* » (Cf. le couple formé par « brouiller, tracasser »).

Bâton pastoral. — II, 230. Mentula. Cet euphémisme n'est pas de l'invention de du Fail ; on le trouvait dans une pièce facétieuse des environs de 1530, consacrée au même sujet que le cha-

pitre XXVIII d'*Eutrapel*, *Les Sept Marchans de Naples* (Montaiglon, II, 102) ; mais ici la métaphore est conforme au caractère ecclésiastique du personnage qui parle, tandis que dans *Eutrapel* elle est assez maladroitement appliquée à un gentilhomme.

Baudrier. — « Pas plus en ancien français qu'en français moderne, » déclare M. Ant. Thomas, « *baudrier* ne signifie bourse[1] ». Peut-être l'éminent philologue eût-il été moins affirmatif s'il avait lu attentivement Noël du Fail ; dans les exemples suivants, *baudrier* désigne la ceinture de cuir dans laquelle se trouve la bourse, et par extension, la bourse elle-même ; *Propos Rust.*, 77 : « Messieurs, icy je ne vous sçaurois rien donner : car je n'ay pas mon *Baudrier*... » ; p. 48 : « Mais quand nostre amoureux produit un *Baudrier* bien clousté et en bon equippage » (= une bourse bien garnie).

Baudrouillé. — II, 282. Voir notre essai d'explication à l'art. *Baut.*

Baut. — II, 228. « Je cuyday *avoir le baut* et estre du guet d'apres minuict ». Bien que les éditions de 1581[1] et de 1587 impriment *haut*, la leçon *baut* est certaine. Comme l'avait pressenti C. Hippeau, *avoir le baut* signifie « attraper la syphilis ». L'expression ne se retrouve pas ailleurs, mais le contexte ne laisse aucun doute. On ne connaissait jusqu'à présent que le féminin *baude*, mal vénérien (Cf. Sainéan, *Gloss. d'Argot*), adjectif substantivé (la joyeuse maladie, la maladie gaillarde) ; pour le masculin, nous sous-entendons « mal » au lieu de « maladie ». Le *mal Saint* (ou *Sainte*) *Baude* était une expression courante pour désigner la syphilis (Cf. par exemple les *Adages* de Solon de Vosges : « il a le mal saincte Baude »). — Je rattacherai au même terme argotique une expression bizarre qui se trouve au chapitre XXXII d'*Eutrapel* (II, 282) ; il s'agit d'une « gueue » qui, ayant servi dans différents lieux d'honneur, « s'estoit rendue à *Baudrouillé*[2] » ; le narrateur attrapa d'elle « un poulain sellé, bridé... » On chercherait en vain *Baudrouillé* dans la géographie du Poitou, province où se localise l'anecdote, et même dans d'autres provinces. Le contexte est suffisamment éloquent, et « aller à *Baudrouillé* » apparaît comme une substitution comique pour : « gagner la baude, autrement dit le mal de Naples ».

Beatissime [*Propos Rust.*, I, 54, La Borderie, p. 147]. — « Vous estes les plus heureux du monde et *tres beatissimes* ». L'interpolateur s'amuse à imiter les superlatifs à l'italienne. Plus loin, il fabriquera *scientissime* (I, 128).

1. *Journal des Savants*, 1909, p. 442 : compte rendu de l'ouvrage de M. Sainéan, qui avait admis comme argotique « *baudrier*, bourse », dans l'*Argot ancien* (1907), puis a supprimé cette définition dans son Glossaire des *Sources de l'argot anc.* (1912).

2. Edition de 1586[2] *Baudroillé*

Bec. — Bouche humaine, dans l'expression *avoir bon bec.* Cette expression peut avoir au XVI[e] siècle deux sens entièrement opposés :

1° Garder le silence, se taire à propos. C'est la signification ordinaire chez du Fail : *Propos Rust.*, 58 ; I, 322 ; II, 312, 230. Cf. aussi *Satyre Menippee*, éd. Read, p. 113 : « Le pauvre Salcède... *n'eut pas bon bec*, car il descouvrit le pot aux roses ». Cette signification apparaît déjà dans le *Jeu de la Feuillée*, v. 745, où Morgue vante ainsi la discrétion de Robert Soumeillon :

Peu parliers et cois et chelans,
Ne nus *ne porte meillour bouke.*

Cf. encore *Cent Nouv-Nouv.*, XXXIX, « une damoiselle qui servoit ceste dame, qui *bonne bouche* tres longuement porta » XL, « que, si *tenoit bonne bouche* ».

2° Mais *bon bec* peut désigner, et désigne au moins aussi souvent, une langue bien pendue, une « bonne jappe », comme nous disons familièrement. Cf. « *Caquet bon bec*, la poule à ma tante ». Moisy, *Patois norm.* : « *Marie-bon-bec* ». Avoir *bon bec* désigne une parole abondante, vive ou habile dans : Roger de Collery, *Monol. du Resolu*, v. 13 ; Montaiglon, *Anc. poés. fr.*, II, 130 ; *Anc. Th. fr.*, VII, 181 ; H. Estienne, *Apol. p. Herodote*, XV (Ristelh., I, 222), etc., etc...[1].

Extrémité antérieure, bout, pointe : II, 7, « se haussans sur le *bec* du pied.

Commencement : « Le bled avoit esté fort et excessivement cher..., il avoit haussé infiniment depuis le premier jour de mars jusques au *bec de l'Aoust* ensuivant (*ut dicunt*). » (*Arrêts*, éd. 1579, p. 60). Du Fail nous rapporte ici une locution populaire intéressante et dont les lexiques ne font pas mention. *Bec d'aoust* est une variante de la locution *goule aoust* (*en goule aoust*), recueillie celle-là par Godefroy, et dont la transcription latine *gula augusti* avait été donnée par du Cange. Il s'agit de la fête de S. Pierre ès Liens (1[er] août). M. J. Loth (*Annales de Bret.*, XIII, 345-346) a montré que *goule aoust* ou *goule d'aoust* n'avait rien à faire étymologiquement avec l'expression bretonne *goel-aoust*, malgré les apparences phonétiques et malgré l'identité du sens.

Beda. — Terme de tendresse, I, 155 : « J'estoys... son petit meschant, son tout, son *beda* ». Cf. dans Rabelais : « mon petit *bedault* ». On trouve aussi « mon *bedon* » (*Anc. Th. fr.*, V, 17 ;

1. Dans du Fail, II, 282, un emploi de *bon bec* peut prêter à discussion. Le personnage en question recommande-t-il le silence à ses auditeurs, ou bien *bon bec* est-il un surnom de « la mesnagere de chez nous », auquel cas il faudrait adopter le sens n° 2 ?

Fournier, *Variétés*, VIII, 286 ; Le Roux, *Dict. Com.*). Le mot *beda* est, au fond, injurieux : un *beda*, en Anjou, est un verrat, un cochon, un lourdaud (*Pionnier de Seurdre*, v. 159 ; Verrier-Onillon, *beda*). En Ille-et-Vilaine le mot a diverses acceptions injurieuses : cf. Paul Eudel, *Loc. nantaises* : « paysan » ; Ch. Fougères, *Annales de Bret.*, XI, 428 (Gennes-sur-Seiche) : « malpropre, incongru ». Dottin-Langouët (Pléchâtel) : « fat, faiseur d'embarras ». *Bedault* était également une injure, comme *bedier* Cf. Godefroy, *Compl*[t], s. v° *Bedel*). Mais tout le monde sait que les termes injurieux, prononcés d'une certaine façon, deviennent facilement des mots de tendresse (ex. « gros bête », etc...) ; dans le texte de du Fail, *beda* est précédé de « petit meschant ».

Bedaine. — II, 39, glosé par « malheur ». Déveine. Se rattache peut-être à un verbe *beder*, qui dans plusieurs patois signifie « échouer » (Cf. Godefroy, I, 608 *a-b* ; Verrier-Onillon, *beder* (échouer, t. de jeu), *bède*, *bedée*, *bedoux*. Du Fail étant joueur, nous devons avoir ici un terme de l'argot du jeu de cartes ou de dés.

Bedondon. — II, 90. Tambourin. De *bedon* (sorte de tambour), avec réduplication de la seconde syllabe, par onomatopée.

Bedonnerie. — II, 115. Sonnerie de tambour.

Begaud. — II, 173. « Et bien, grand *begaud*, m'as tu regardé assez ?» M. Courbet comprend à tort « truand ». En Ille-et-Vilaine (Coulabin), un *begaud* est un niais, un badaud. Cf. aussi Godefroy, *Compl*[t].

Begauder. — II, 158. Glosé dans du Fail par « niaiser. » S'amuser à des riens : « niaisans, *begaudans*, et s'amusant par les chemins ». Coulabin : « flâner ».

Bemus. — Nigaud. I, 265, j'entens si son mary est un *besmus* ; II, 56, Magister *Bemus*. Godefroy cite un exemple de la *Passion* de Greban. Cf. encore Cholières, *Matinées* (I, 230). — La forme *bemy* avait le même sens [1]. — Ces deux mots, dont l'un a l'air d'être le génitif de l'autre, paraissent des créations de clercs, comme *follemus* [2], *lourdibus* [3], *coquibus*, *braguibus* [4], etc...

Bestial. — Bétail, bestiaux. *Propos Rust.*, p. 54. Se dit encore en

1. *Bemy*, « niais », est relevé par GODEFROY, qui cite deux exemples de farces. J'en ajoute deux autres : Montaigl.-Rothsch., X, 271 (les éditeurs corrigent à tort en *blemy* ; farce de *Robinet et la Femme Veuve*, v. 106 : « Ce *beny* (sic), ce sotelet. »

2. *La Fontaine d'Amours* (*Joyeusetez* de Techener, 5e livr., t. IX).

3. *Fleur des Chansons nouv.*, 1586 (Techener, *Joyeusetez*, 3e livr., t. VI, p. 163).

4. Voir ci-dessous, s. v°.

Ille-et-Vilaine. Ce devait être pour du Fail un provincialisme[1]. Dans *Eutrapel* il emploie la forme *bestiail* (II, 191).

Beurree. — II, 138, « tenant un lopin de pain et sa *beurree* ». Le premier exemple connu du *Dict. Gén.* est de 1642. Dans le passage de du Fail *beurrée* paraît signifier la couche de beurre étendue sur le « lopin » de pain.

Biaut. — II, 284, « son *biaut*, gallicelle, ou sequenie. » De la ponctuation de Godefroy, s. v. *Gallicelle* (« son biaut gallicelle »), et de l'absence de la forme *biaut* dans son Dictionnaire, on peut conclure qu'il a pris ce mot pour l'adjectif *biau* (= beau). C'est tout simplement une prononciation provinciale de *bliaut* : sorte de blouse de paysan. Dans ce mot et dans son doublet féminin *bliaude*, nous constatons ou bien la chute du *jod*, ou bien la chute de l' *l* : 1° *Plaude* en Normandie (W. Heymann, *Dialektwörter*, p. 43) ; *blaude* en Bourgogne (*ibid.*, p. 72 ; Guill. des Autels, *Mitist. barragouyne*, éd. Techener, p. 8, « une belle *blaude* de grosse fine toille »). 2° *Biaude* en Bourgogne (W. Heymann, *op. cit.*, p. 43, 72 ; Champfleury, *L'Usurier Blaizot*, Paris, 1858, p. 17 : « mauvaise veste de toile appelée *biaude* » près de Dijon). La chute de la liquide *l* ou *r* dans le groupe consonne + liquide + semi-consonne est fréquente en Bretagne, et presque normale (Cf. *fuit* = fruit ; *puie* = pluie ; *tois* = trois, etc...). M. Viaud-Grandmarais (*Revue de Bret.*, 1913, p. 126) signale en pays gallo *bliauder* et *biauder*.

Bo. — II, 18 : « Vous autres qui par raison... estes les plus *bo.* » Le discours prêté à maître Joannès étant d'une incohérence voulue, il est assez difficile de se prononcer sur la signification de ce monosyllabe. On serait d'abord tenté d'y voir une caricature de la prononciation monophtongue de l'adjectif *beau*, prononciation qui commençait déjà à se répandre au XVIe siècle (Cf. Thurot, *Prononc. fr.*, I, p. 434-439). Ajoutons que dès le moyen âge, dans une petite pièce satirique où sont raillées les fautes de français des Bretons bretonnants, nous lisons à la rime : « s'il pluet ou il fet *bo* » (*Le Privilege aux Bretons*, éd. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*). Néanmoins, si baroque que soit la phrase de maître Joannès, l'interprétation « les plus *beaux* », — qui a été donnée par des éditions de date postérieure, — serait vraiment trop absurde. La leçon *bo*, que donne l'édition de 1585, suivie en cela par 1587, 1598, est remplacée dans 1586[2] par *be*, et l'on sait l'importance de cette édition revue par l'auteur. Il est donc très probable que nous avons affaire ici

1. Ou peut-être un archaïsme. Il va sans dire que *bestial* au XVIe siècle n'est nullement limité aux parlers de l'Ouest. Cf. par exemple Montaiglon-Rothschild, XII, 216, n. 5.

à une simple onomatopée : *bo* ou *be* (Voir : *bo*). Maître Joannès, embarqué dans une longue phrase, ne sait plus comment finir, hésite, puis conclut brusquement à un accord. L'onomatopée représente quelque chose comme notre : *euh*, *euh*..., et nous imprimerions avec des points de suspension : « estes les plus... *bo* (ou : *be*)... : *per diem !* Accordons ».

Bobita. — *Propos Rust.*, 18, « notaire de la court de *Bobita* »; II, 21, « l'auditoire de Bobita ». La Borderie a bien fait de faire observer (p. 188) qu'il existe dans les Côtes-du-Nord, sur les confins de l'Ille-et-Vilaine, une petite commune appelée *Bobital*. Mais il eût fallu ajouter pourquoi du Fail avait choisi le nom de cette commune comme particulièrement ridicule. J'ai entendu en Haute-Bretagne les mots *bobia* et *bobita*, servant à désigner des nigauds et des imbéciles. Les lexiques, chose curieuse, n'enregistrent pas en général ces deux formes, mais signalent le verbe *bober* (flâner en ouvrant la bouche, regarder d'ûn air stupide, « begauder », comme dit Noël du Fail), et y joignent divers autres dérivés de ce verbe (Dottin-Langouët, Orain, Coulabin). La « cour de Bobita » et son « auditoire » sont donc une cour et un auditoire de nigauds. Cf. Godefroy, *Bobu* = sot, niais. Tous ces mots semblent apparentés à *ébaubir*, autrement dit à *balbum* (bègue).

Bon (-ne), adj. — II, 339. Calme, en parlant de la mer. Dans le récit correspondant de *Pantagruel*, IV, XXVIII, Rabelais avait écrit : « advenant qu'il fust *calme* en mer ». L'exemple de du Fail est typique, car la mer *bonne* est très gênante pour les navigateurs dont il parle. Cf. le subst. *bonace*.

Bon compagnon. — Outre le sens général de joyeux drille, paillard (II, 237), d'individu gaillard et éveillé (I, 304), cette locution a chez du Fail un sens particulier assez curieux : « en état d'ébriété, en goguette »: II, 237, « estant bien imprimé [1] et *bon compagnon* ». II, 282, « venant des Anses, *bon compagnon* et hur le guay ». D'ordinaire, comme il est naturel, cet euphémisme s'applique à une complexion, à une disposition générale [2], et non, comme chez du Fail, à un état momentané. Mais ce dernier cas n'est nullement isolé [3]. Cf. *Journal de Gouberville*, éd. par Eug. de Beaurepaire (Caen, 1892), Introd., p. 49 : « Gautier Birette...

1. Imprimé. « Yvre. » (OUDIN, *Curios. franç.*).

2. Exemple : Montaigne, II, II : « La chaleur naturelle, disent les *bons compaignons* » (= les bons buveurs).

3. Notons le même emploi de « joli garçon », autre euphémisme qui recouvre la même réalité. Cf. LITTRÉ, s. v. *joli*, 3°. Alph. Karr, *Les Guêpes*, févr. 1841 : « MM. T. de R...... sont sortis hier d'un cabaret..., après le couvre-feu, et un peu *jolis garçons*. »

en revinst *bon compagnon* » (= ivre). — *Arch. du Morbihan*, E, suppl. II, 421.

Bonne compaigne. — II, 255, « une qui en sa jeunesse a esté *bonne compaigne* » (= gaillarde qui a eu des aventures et fait la fête).

Borgner. — II, 19, « l'avoit un jour *borgné* et bandé les yeux ». Ce verbe ne se retrouve nulle part, mais le sens est clair : boucher la vue, aveugler.

Bouillans. — II, 354. Voir *bouillons*.

Bouillons. — Terme provincial : boues, bourbier. II, 12, les filles « estoient aux *bouillons* » ; II, 207, « tirer nostre penible vie des *bouillons* et recharges où elle est empestree et arrestee ». M. Courbet comprend : « agitations », en quoi il a tort. Assézat avait très bien traduit par « boues ». Polygame compare sa vie à une charrette embourbée (Coulabin, Dottin, etc...). Au chapitre XXXV (II, 354), « pêché aux *bouillans* », quoique ce soit la leçon de toutes les éditions, est certainement une faute pour « pêché aux *bouillons* ». Cf. *pêcher*.

Bouillonneux. — Provincialisme : crotté. II, 98 (d'emploi courant en Ille-et-Vilaine sous la forme *bouillonnoux*).

Bouler. — II, 174, « *boulions* en partie par ces chemins là... » Assézat et M. Courbet comprennent : « jouer aux boules », et j'estime que cette traduction est à la fois simple et juste (Cf. au ch. XXI d'*Eutrapel* la description d'une partie de boules jouée le long du chemin). Mais Godefroy s'étant avisé de traduire *bouler* par « marcher », dans ce seul exemple de du Fail[1], M. Sainéan a vu là un terme d'argot signifiant « aller », et a rappelé que le vocabulaire de Vidocq (1837) définissait *bouler* par « marcher » (*Argot ancien*, p. 168). Assurément, bien que du Fail ne soit pas prodigue de termes argotiques, un mot de cette catégorie ne serait nullement déplacé dans la bouche du chenapan qu'il fait parler. Mais M. Sainéan supprime dans sa citation de du Fail l'expression *en partie* qui est pourtant intéressante et qui ne reçoit une signification précise que si l'on admet une *partie* de boules jouée par Chauvel avec ses camarades.

Bouleur. — Joueur de boules. *Propos Rust.*, p. 75.

Bourder. — S'arrêter net. I, 279, « maugreoit Dieu comme un chartier *bourdé* ». Telle est la vraie leçon, donnée par 1586[2] et 1586[3], comme l'a démontré La Borderie (*Bibl. Ec. des Ch.*, XXXVIII, 595, et *Arch. du Biblioph. breton*, III, 94-97). L'édition de 1585, suivie par la plupart des autres, donnait *bourde*. Ajou-

1. T. I, p. 701 c.

tons, à titre de curiosité, que l'édition de 1598 in-12 remplace ce mot par *poltron* (sic !). Cotgrave traduisit au petit bonheur par « gravelled » (ensablé). *Bourder* et *se bourder* sont encore d'un emploi courant en Haute-Bretagne (Cf. Coulabin, Orain, etc...). On dit plaisamment : « il a trouvé un échalier de bourdaine » pour dire : « il s'est arrêté » (afin de boire un coup). — J'attribue le même sens, bien que M. Courbet en ait fait un article spécial, au mot *bourder* du chap. XXIV (II, 182) : « afin de ne *bourder*, et estre recongneu pour estourdi et ignorant ». Nous n'avons pas ici affaire à un dérivé de *bourde* (commettre une bourde, un impair). Nous devons comprendre que maître Pierre ne voulait paraître *arrêté* par aucune difficulté : « de peur d'être pris de court », « pour ne pas avoir l'air de choper... ».

Bouter. — I, 153 : « *Boute, boute*, et ne laisse rien, je te pry. » = Va, parle, conte-nous ton histoire. I, 159 : « *Boute*, compere ». *Propos Rust.*, 24 : « *Boute, boute* » (= Allons ! Allons-y !) Cf. *Anc. Th. fr.*, VIII, 265 (*Les Corrivaux*) :

> Mais ce n'est pas cela ; je te supplie, escoute
> Ce que je veux te dire. — Or là, mon amy, *boute.*

Et comp., dans Noël du Fail, *Propos Rust.*, p. 79 : « *Poulsez, poulsez*, dit Brelin » (= poursuivez).

Bragueux, adj. et subst. — Pimpant, galant et prétentieux. [*Propos Rust.*, XIV; I, 120]. « A la fin de telz *bragueux* deviz » (il s'agit d'une déclaration d'amour ampoulée). II, 272, « respondit ce *bragueux* » (petit-maître).

Braguibus. — Se dit d'un personnage prétentieux, II, 81. Mot fabriqué sur *bragard, bragueux, brague*, avec une terminaison comiquement savante (Cf. *coquibus, borgnibus, lourdibus, couillonnibus*, etc.).

Brave, subst. verbal de *braver.* — I, 171, « entra... bien eschauffé, et avec une grande *brave* » (= en faisant l'important, avec un air de défi). Cf. *bave* (loquacité), *piaffe*, etc...

Brifaut. — II, 197, « Brifaut à moi si tu faux. » Sur cette phrase, qui devait être la formulette du jeu de *brifaut*, mentionné par Rabelais, voir notre note de la *Revue des Etudes Rabel.*, t. X (1912), p. 247-249.

Brifée. — II, 82. Voir : *Brisée.*

Briguet. — I, 240, « mestifs et *briguets.* Godefroy d'après Sainte-Palaye et M. Courbet d'après eux définissent : « gens issus de pères nobles et de mères roturières ». Mais cette définition, fondée sur la phrase de du Fail, explique simplement le sens métaphorique de *briguet*, et ne rend pas compte du sens vrai. *Briguet* n'est qu'un doublet, avec légère variante phonétique,

du mot *briquet* et désigne comme lui une espèce de chien. Dans l'Orléanais la chasse sauvage s'appelle *la chasse-briguet* (Laisnel de la Salle, I, 171) et dans la Touraine *la chasse-briquet* (A. Harou, *A travers le monde*, 1898, p. 40). Le *briguet* ou *briquet*, outre le sens que donnent nos dictionnaires, devait signifier un chien de race mixte, « mestif », comme dit du Fail.

Briquet. — I, 264, « mastin, levrier ne *briquet* ». Dans la phrase de du Fail ces trois mots sont le développement du mot « chien ». Aussi est-il impossible de comprendre par quelle opération culinaire Cotgrave a réussi à faire de ce briquet un levraut. Le mot a déjà été signalé dans Charles d'Orléans, et je le note plus anciennement dans *La Manière de Langage* (1396), édition P. Meyer, p. 403 : « Ou est *Bryket*, le petit chien ? »

Brisee. — II, 82. Il s'agit d'un individu affamé qui dévore : « faisant une terrible *brisee* sur ce qu'il attachoit ». Assézat conjecture *brifee*, ce qui est ingénieux et séduisant, — d'autant que *brisee* n'est pas attesté ailleurs avec ce sens spécial. Mais toutes les éditions anciennes donnent *brisee*. Le mot appartient peut-être à l'argot ou à la langue comique. Il faut se rappeler qu'en jargon le verbe *casser* voulait dire « manger » (Cf. fam. « casser une croûte »). *Briser* a pu avoir cette acception.

Broc. — II, 71, « *brocs* ferrez ». Du Cange, texte de 1465 : « un broc ou fourche de fer, à charger foing ». — Coulabin : fourche à deux dents et à long manche.

Brouiller. — 1° Souiller, salir. I, 250, « *brouillee* et terracee ».

2° S'agiter, se démener. I, 215, « les ames... *brouilloient* quelquefois entre les sépulcres » ; II, 191, « *brouillant*, tracassant ». I, 144, emploi actif : « je tracasse, je *brouille* ces belles besognes »; et quelques lignes plus loin (I, 145), *brouiller*, neutre, désigne encore les menues occupations auxquelles s'emploie l'activité de l'auteur. Pour l'alliance de *brouiller* et de *tracasser*, cf. par exemple Montaiglon, XIII, 134 : « Tu brouille, tu tracasse, tu brasse ». Du Fail attribue à peu près le même sens au verbe *barbouiller* (voir ce mot), par un développement sémantique analogue (troubler en agitant, — d'où : agiter, s'agiter).

Brûler la chandelle par les deux bouts. — II, 70. Cette locution symbolise d'ordinaire la prodigalité. Aussi est-il étrange de voir du Fail s'en servir pour caractériser un avare. Un exemple de Carloix cité par Littré (s. v° *Chandelle*, Hist.), nous donnera la solution de l'énigme : « Et que de sa vie il ne fera la guerre à son royaume, ny contre ses subjects ; car c'estoit se battre soy mesme et *brusler la chandelle par les deux bouts* ». Or l'avare de du Fail, en lutte perpétuelle avec son propre fils, mourut d'un tour que celui-ci lui avait joué pour lui soutirer de l'argent.

Brusque. — Cet adjectif, déjà employé avant du Fail par Comines, par Rabelais et par d'autres (Cf. *Rev. des Et. Rabel.*, III, 29 ; V, 312), n'a chez notre auteur aucune acception péjorative ; au contraire, il signifie : gaillard, galant, éveillé (Cf. notre art. *rustre*). Exemple *Propos Rust.*, 40, « ne peut estre galant, *brusque* et savoir son entregent » ; II, 270, « bon Gentilhomme, mais non trop *brusque* ny ouvert » ; II, 64, « nostre esprit se resveille, devient *brusque* et gaillard ». Comparer : des Périers, nouv. XIII, « mignons, poupins, *brusques* ». Cholières, II, 382 : « humeur *brusque* et gay ».

Brusquement. — Joliment. *Propos Rust.*, p. 44, « bien *brusquement* et au busq accoustré ».

Bue [*Balivern.*, I, 188]. — L'interpolateur angevin glose « picher de terre » par « une *bue*, ou un cruon ». Verrier-Onillon, *Bue*, cruche de terre. Paul Eudel, *Locutions nantaises* : *bue* = cruche en terre. Coulabin a *bue* et *buée* ; Dottin (Pléchâtel), *bù*. — Voir *Buye*.

Busc (au). — A la mode. Ce sens, parfaitement vu par La Borderie, n'a pas été enregistré par Godefroy, mais il se dégage très bien des exemples des *Propos Rust.*, p. 44, « bien brusquement et *au busq* accoustré »; p. 53, « me faisoit un beau plumart de plumes de chapon, et les me mettoit sur mon bonnet *au vieux busq* »; p. 86, « le chappeau bien et *au busq* »; 108, « Donnez ce pigeon, je le mettrai *au busq* ». Cette expression, si usuelle dans les *Propos Rust.*, ne reparaît plus dans les deux autres ouvrages. Ajoutons que l'interpolateur des [*Propos Rust.*], ch. XIV ; I, 130, nous parle d'un « saye » (vêtement d'homme) « au *bust noir* ». Ici le mot a sa signification concrète : on mettait des *buscs* ou *busts* aux pourpoints comme aux robes. De l'expression « vêtement, habit fait au busc s'est dégagée la locution abstraite « au busc » signifiant d'une façon générale « à la mode ». Cf. Montaiglon-Rothschild, XIII, 48 : *Le Triumphe des Vestementz, selon le temps qui court, faictz au Buz* (fin du XVe siècle). Dans cette pièce, le *buz* est le symbole de la mode. Cf. encore, *ibid.*, II, 160-161. Bernard Palissy (Littré) parle « du temps que l'on commençoit à porter des ceintures et autres habits *à la busque* », et d'un homme qui criait dans les rues « les crucifix *à la bisque* », c'est-à-dire « à la mode nouvelle ».

Buscher. — II, 241, « *buscher* des astelles ». Casser du bois pour faire des bûches (du Fail vient de dire : « fendre du bois »). C'est un provincialisme. Orain : bûcher = tailler la soupe, couper le pain.

Buye. — II, 286, « ayant une *buye* ou cruche sur la teste » Voir *bue*. Lecomte (Dol) : *buie*. J'ai entendu *buie* à Vitré et à Rennes.

Calfeuter [*Balivern.*, I, 182]. — Variante des éditions de 1548. L'édition de 1549 (f° 36 r°) porte *calfeutrer. Calfeuter* sans *r* n'est nullement une faute d'impression. Godefroy ne donne pas cette variante, mais fournit (*Complt*) des exemples de *calfester*, *gallifester*. *Calfeutrer* n'est qu'une altération tardive de *calfater*. Dans le passage de du Fail (« *calfeut(r)er leurs travoilz* »), je comprends : « emballer soigneusement leurs dévidoirs ».

Cameriste [*Propos Rust.*, XIV ; I, 129]. — Ecolier qui prend pension en ville. Les exemples de Godefroy (*Complt*) sont postérieurs à celui-là.

Campane. — II, 111 : « luy, qui premier avoit mis la *campane* au chat ». Le sens de cette locution est parfaitement clair, et du Fail l'a glosée lui-même deux lignes plus haut : « disant qu'il avoit commencé la noise ». Cela signifie donc : « allumer une querelle ». Du Fail avait déjà employé la même locution dans les *Propos Rustiques*, mais, — suivant son habitude à cette époque, — en évitant le terme provincial *campane* : « Jouan Pretin, qui mettoit le feu aux estoupes, et la cloche au chat » (p. 67). Assézat, en traduisant par « qui excitait les disputeurs et faisait kiss kiss » (I, 80, n. 4), avait beaucoup mieux compris cette locution que La Borderie, qui le critique, et qui se fourvoie en évoquant ici le souvenir de la fable du *Conseil tenu par les rats* (La Borderie, p. 209). *Campane*, au sens de « clochette, grelot attaché au cou des vaches ou des chèvres », est encore très usité en Haute-Bretagne (Coulabin). De même il est vraisemblable que Rabelais a tout simplement trouvé dans sa province natale ce mot *campane* qu'il emploie aussi, et où l'on a vu tantôt un emprunt italien, tantôt un décalque savant du latin *campana*.

Cap. — Tête. I, 189, « qui toutes y perdirent *lou cap.* » Citation languedocienne. On trouve *le cap* (= la tête) dans Cholières (II, 52, 380).

Cap-d'escouade. — II, 297. Lupolde ignorait ce mot nouveau, que les soldats lui révèlent ; il se servait du terme plus ancien de *cinquantenier*[1]. Le terme *cap-d'escouade* est d'origine gasconne. Cf. l'églogue de Pey de Garros (1567) publiée par Ducamin, *Mél. Chabaneau*, p. 295, v. 75 : *cap d'escoada.* — Le mot n'ayant pas été signalé en français par Godefroy, donnons quelques exemples: *La magnificence de la superbe... entree de la noble... cité de Lyon faicte au... Roy... Henri deuxieme...*(Lyon, G. Roville, 1549) présente la forme *cap-desquadre*, laquelle se retrouve en 1550-1551 dans la *Milistoire barragouyne* (éd. Techener, p. 35).

1. Chef de cinquante hommes d'armes. GODEFROY a deux exemples de ce mot; il est à remarquer que le second est fort tardif (1598-1601).

Caps d'esquade dans la *Polymachie des Marmitons* (Montaiglon VII, 58), en 1563 (et non 1553 comme dit le *Dict. Gén.*, s. v. *Escouade*).

Carole. — II, 122 : « çà un trihory en platte forme, et *le carole* de mesme à trois pas un saut... » Ce genre masculin est bizarre. Mais comme toutes les anciennes éditions portent *le carole*, il vaut peut-être mieux tenter une explication que de faire une correction. Dans cette phrase où Eutrapel, s'adressant à l'archaïque Lupolde, emploie des archaïsmes, il se peut qu'il fasse allusion au fait que la carole, alors en décadence, s'était surtout réfugiée en Basse-Bretagne. Les Bas-Bretons faisaient le mot du masculin [1] ; c'est ainsi qu'ils disaient « un beau fam » pour « une belle femme » et commettaient beaucoup de fautes analogues (Cf. *Le Privilege aux Bretons*, et Ernault, *Revue Celt.*, t. XVI). Le *Miroir de Contentement* (1619 et non 1519 comme le dit Godefroy) cite la carole comme particulièrement bretonne :

Des Bretons la druë carole,
Et la pavane à l'Espagnole. (Fournier, *Variétés*, II, 16).

Aujourd'hui les noms propres *Corolleur*, *Le Corolleur*, si fréquents en Basse-Bretagne, attestent encore la vogue dont cette danse a joui parmi les Bretons.

Carte virade. — Voir : *Virade*.

Champagne. — *Propos Rust.*, p. 64, « aux Landes et *Champagnes*. » Sur le sens spécial de ce mot, voir *Vie et Œuvre*, p. 1, n. 1.

Chauvir. — Jean Maugin [*Propos Rust.*, XIV, p. 174] a employé l'expression complète : « mesme d'une qui en derriere *chauvist des aureilles* (= se moque sournoisement de l'amoureux transi), pretendant le coucher ». — *Chauvir* tout seul a chez du Fail, comme dans le patois rennais actuel [2], le sens de « ricaner, sourire, rire en dessous ». Comme l'a très bien vu La Borderie (*Arch. du Bibl. breton*, III, 99), il faut lire *chauvissant* et non *chemissant* [3] dans *Eutrapel*, XVI (II, 67) : « en *chauvissant* et riant en faux-bourdon ». Suivant un procédé habituel à du Fail,

1. Bret. *Koroll*, subst. masc. = danse. Je ne sais pourquoi V. HENRY voit dans ce mot un « abstrait du fr. ancien *coroller* », au lieu de faire appel tout simplement au subst. *carolle*. Pour les alternances de *or-* et de *ar-* (ici il y a peut-être en plus une assimilation vocalique), voir notre art. *orbaleste*.

2. On dit aussi : « il chauvit de la rouelle », pour : « il rit sous cape ». (Cf. ORAIN, *roualle*).

3. *Chemissant* est donné par le groupe des éditions 1585, 1586^{1}, 1587, 1598^{1}; *chauvissant* par 1586^{2} et ^{3}, 1597, 1598^{2}, 1603. C. Defrémery s'était rallié à la première leçon (*Rev. Crit.*, 1876, I, 258) : il voyait dans *chemisser* une variante du norm. *chemicher* (pleurnicher). Mais outre que *chemisser* n'est pas attesté en haut-breton (on dit *chenucher* ou *chemucher* en Ille-et-Vilaine), le fermier, dans le récit de du Fail, n'a aucune raison de pleurnicher, et il est évident que *chemissant* était une simple coquille, corrigée par du Fail en 1586.

la seconde expression glose la première. C'est à tort qu'Orain et Lecomte impriment *chauvire*. Nous avons affaire à un verbe inchoatif, et « *chauvent* des oreilles », dans Rabelais (III, prol.), est une exception.

Chescun. — J'ai noté deux exemples de cette forme dans les *Baliverneries* (Courbet, I, 19, cf. 276, éd. 1549, f° 15 r°, et 1549, f° 26 v° : Courbet, I, 31, imprime à tort *chascun*). Mais *chascun* domine de beaucoup. Néanmoins *chescun* n'est pas une simple faute d'impression ; du Fail a voulu normaliser le mot, mais il a laissé subsister par mégarde quelques traces de la prononciation dominante autour de lui. M. Görlich a montré que *chescun*, *checun* est très fréquent dans les documents de la Bretagne et de l'Anjou (*Die Nordwestl. Dialekte*, p. 75).

Cheval. — Dans *faiseurs de mines à cheval* (II, 222) = individus prétentieux, qui se comportent dans la vie comme s'ils étaient toujours à cheval. Cf. *Arrêts d'Amour* de Martial d'Auvergne, éd. 1731, p. 145 (XII) : « Ny estoit coustume de venir à telz biens par force, ny *en parlant à cheval* » (= d'une façon autoritaire).

Chevalin. — Diminutif de *cheval*. I, 184. Godefroy ne note pas le sens diminutif, et ne cite, en dehors de du Fail, qu'un exemple de *chevalin*, dans *Aliscans*. Je note *cavalin* (= cheval) au XVI[e] s. dans la *Deploration de Robin* (1556 ; Montaiglon, V, 253) : « Sus *quavalin*, ou bien une jument ».

Chiabrena. — II, 278 : faire le *chiabrena* = rechigner. Quelle que soit l'origine de cette locution obscure[1], il est certain qu'elle a été interprétée au XVI[e] siècle comme un composé scatologique[2], tout en présentant le sens de « faire des simagrées, des difficultés, grogner, etc... » Le mot *chiabrena* est appliqué aux femmes grincheuses dans le *Pelerinage de Mariage* (1556)[3]. Pour un rapport sémantique possible entre la notion de « cacare » et celle de « simagrées, chi-chis », voir ci-dessous notre article *Chiarderies*.

Chiard[e]ries (s). — Simagrées [*Propos Rust.*, 1548 ; I, 52]. Godefroy, qui cite ce seul exemple, comprend « obscénité ». C'est un contre-sens. Des Autels se sert du même terme scatologique pour parler des subtilités de l'amour romanesque : « non pas

1. Cf. E. PHILIPOT, *Rev. des Et. Rabel.*, V (1907), p. 137-139 et L. SAINÉAN, *ibid.*, p. 399-401. — A noter un *quia brena* dans une poésie de Guill. Cretin à Charbonnier (*Poésies*, édition 1723, p. 229).

2. Voir par exemple le texte de l'*Alphabet du Temps présent* cité par M. H. CLOUZOT, *Rev. des Et. Rabel.*, VII (1909), p. 487-488.

3. Recueil Le Roux de Lincy-Fr. Michel, p. 10 et 28 : dans le second exemple, on invoque même une sainte de ce nom : « *Sancta Chia brena*, ne faches pas de nobis » (= Em. PICOT, *Sotties*, III, 282 et 296).

ces *chiarderies* d'Amadis de Gaule, de Grece, d'enfer. » (*Mitist. barragouyne*, éd. Techener, p. 5). Rabelais faisait dire à frère Jean dans l'île de Cheli (IV, 10) : « Mais ceste *brenasserie* de reverences me fasche plus qu'un jeune diable ». Godefroy comprend « vilenie », ce qui est aussi inexact que la traduction donnée par lui du mot *chiarderie*. Pour les désignations scatologiques de « simagrées, manières, etc... », voir notre article *Chiabrena*.

Cholerer (se). — *Balivern.*, 1549, 14 v°, *se cholerer;* 30 v°, demy *cholerez* (Assézat, I, 157, 177). Le premier exemple signalé par le *Dict. Gén.* est postérieur aux *Baliverneries* (1548)

Chonier. — Voir : *Chouier* (choyer)

Chouette. — Choucas. II, 78-80. La petite fable de du Fail se passant de jour, il est clair que *chouette* ne peut se traduire par notre moderne « chouette ». Le simple *choe* avait régulièrement le sens de « choucas » en ancien français (Cf. *Romania*, XXII, 319 ; XXVIII, 59 ; XXX, 387 ; XXXVI, 447 ; XLI, 450). Le diminutif a eu, et peut avoir encore dans certains patois, le sens du primitif. Cf. Rolland, *Faune pop.*, Oiseaux sauvages, p. 127, noms du choucas : *cauvette*, *covette* (Normandie), *couette* (picard), *chouette* (fr., Cotgrave), *chuette* (fr. dial., Salerne). — Au XVIe siècle, le *Petit Jardin pour les Enfans* (*Hortulus*, a Joanne Fontano) donne, f° 39 r° : *Chucas*, *chouchette* ou *chouette*, monedula lycos ; f° 33 r° : *Chouëtte*, ou *chucas rouge*, Pyrrhocorax, vel picorcorax. *Chouëte*, *siuete*, *chevesche*, noctua. *Chucas*, monedula ». On voit par cet exemple quelle confusion régnait dans les désignations relatives à des oiseaux pourtant si différents. Mais chez du Fail, aucun doute n'est possible.

Chouier. — Ménager, traiter avec égards : « une garse qu'il avait *chouiee* et espargnee ». Nous n'aurions pas introduit ici ce verbe très clair, qui est notre mod. *choyer*, si M. Courbet n'avait pas reproduit une coquille de l'édition 1585 et des éditions qui en dérivent, *choniee*, et fait place dans son Glossaire à un verbe *chonier*, suivi d'un point d'interrogation, et pour cause. — Montaigne employait la forme *chouer*.

Coarcté. — II, 192. « As-tu un alibi bien cordé, *coarcté* et bridé ? » Resserré (ici, métaphoriquement : un alibi nettement défini, délimité avec une précision mathématique). Mot savant que Littré ne connaît qu'au sens médical et dont il ne donne pas d'exemple ancien.

Cocardeau. — II, 212 : « je ne say quel petit *cocardeau* couvert d'un tas d'habillements ». Dans ce contexte, *cocardeau* ne signifie pas « sot », comme l'ont compris Assézat et M. Courbet, mais :

« petit-maître, freluquet prétentieux ». Signification conforme au sens primitif de *coquard* (jeune homme qui fait le beau, qui piaffe comme un petit coq).

Cochonner. — II, 93. Glosé par « traiter friandement ». Festoyer. L'interpolateur Jean Maugin avait écrit dans les [*Propos Rust.*, p. 139, I, 19] : « et s'il n'y a du cochon n'est jamais feste ». Pas d'autre exemple de *cochonner* en ce sens.

Coegal. — II, 187. Collègue (appliqué ironiquement à de jeunes écoliers). Mot assez rare, dont Godefroy (Compl[t]) cite 3 exemples des XIV[e]-XV[e] siècles. — Cf. ci-dessous : *Coevaux*.

Coevaux. — *Propos Rust.*, 17, 24 : « ses *coëvaux* » (ceux du même âge que lui). Latinisme intéressant et utile (*coeval* n'est pas synonyme de *contemporain*) que du Fail a risqué en 1547 (son seul tort est de l'avoir placé, p. 24, dans la bouche d'un de ses devisants rustiques); mais le mot n'a pas eu de succès. On ne le retrouve nulle part au XVI[e] siècle, pas même dans les autres ouvrages de du Fail, et on ne le retrouve pas non plus dans Godefroy. Bien que *coëvaux* (dont il n'y a pas d'exemple au singulier) se rattache au latin *coævus*, je suis certain que l'auteur qui l'a risqué songeait avant tout à l'italien et voulait donner un pendant français à *coevo*. — Voir ci-dessus *Coegal*.

Cœur. — Dans la locution suivante (il s'agit des romans de chevalerie) : « la lecture desquels *me met le cueur au talon* » (II, 205). A. de la Borderie (*Bibl. Ec. des Chartes*, XXXVI, p. 554) cite ce passage comme une preuve de l'intérêt que du Fail portait aux romans de chevalerie. Assurément on voit par ailleurs qu'il les avait lus avec une curiosité sympathique. Mais il a pu, pour une fois, s'en railler un peu, par l'intermédiaire du devisant Polygame, dans un épisode qui constate précisément la décadence irrémédiable de ces vieux romans. Car *mettre le cœur au talon* veut dire « fuir ». Exemple :

« Car ceux qui m'ont fasché treuvent mes bras trop longs,
Et *mettent* aussitost *leurs cœurs en leurs talons.* »
(*Anc. Th. fr.*, VIII, 306)[1]

Colérer (se). — Voir : *cholerer* (se).

Colifiori. — Terme italien qui a précédé *chou-fleur*. II, 76. L'édition 1585 porte *Colifiori* (1586 : *colifrori* ; 1598 *caulifrori*). M. Beh-

1. Il est vrai qu'au lieu de comprendre : « dont la lecture est si fastidieuse qu'elle me fait fuir pour éviter le sommeil », on pourrait interpréter (ce que faisait peut être La Borderie) : « dont la lecture me donne envie de partir pour courir le monde comme les chevaliers errants. » Mais alors nous aurions eu quelque chose comme « me met du cœur aux jambes. » Le mot « talon » évoque une idée de fuite en présence d'une chose désagréable ou menaçante. (Cf. *Eutrapel*, XI, II, 12 : « comme la peur aux talons met des ailes » (à propos de villageois saisis de panique).

reus (*Zs. f. fr. Spr. u. Litt.*, XXIII[2], 21) a signalé *choufleuri* dans le Dict. de Hulsius, 1596.

Collée. — II, 278. Accolade (archaïsme).

Colliger. — I, 157, 169. Conclure, inférer.

Combant. — II, 168, « ne rendans aucun *cōbāt* » : tel est le texte de 1585, reproduit par Assézat, et c'est par une correction tacite que M. Courbet (II, 33) imprime *combat*. Cette rectification se trouvait du reste dans les deux éditions de 1598. Elle me paraît s'imposer, et malgré la leçon de toutes les éditions données du vivant de l'auteur[1], nous rayerons de la lexicographie ce *combant* qui ne veut rien dire. Je comprends : « impropres au combat ».

Compagnon. — Voir : *Bon compagnon.*

Compaigne. — Voir : *Bonne compaigne.*

Competence. — Conflit, discussion (Cf. Littré, sens nº 4 : « rivalité »). II, 290, « sans... vouloir disputer, ny *entrer en competence* avec notre Seigneur... »

Complantatif. — II, 194. Voir : *Vie et Œuvre*, p. 59, n. 1. Pour la déformation du mot (*Contemplatif*), voir *Sparigique*, *Gouderuleau*.

Concreux. — II, 134, « et s'esbatre en la vallée de *Concreux* pres Nantes, où l'on tient que le tort vainquit le droit ». S'il n'y avait eu dans cette phrase qu'une simple gauloiserie, nous aurions jugé inutile de faire une place à *Concreux* dans notre lexique. Mais Assézat et Marty-Laveaux[2] ont eu tort de ne voir là qu'une géographie symbolique imaginée à plaisir[3]. *Concreux* est un nom bien réel : c'est la commune actuelle de *Conquereuil* (canton de Guémené-Penfao, arrondissement de Saint-Nazaire), dans la Loire-Inférieure[4]. De son propre chef, ou plus probablement après beaucoup d'autres joyeux Bretons, du Fail a donné une signification obscène à un vieux proverbe historique rappelant la victoire remportée en l'an 981 dans les landes de *Concruz* ou *Concurrus* (Conquereuil) par le comte de Rennes Conan *le*

1. Celles de 1585 et 1586[1, 2, 3] ont *cōbāt*. L'édition de 1597 est la première à développer le tilde.

2. Edition de Rabelais, t. IV, p. 83.

3. Marty-Laveaux cite divers exemples de même catégorie. Signalons encore, dans le *Grand Parangon* de Nicolas de Troyes (éd. Mabille, p. 152) la « cité de Rains » et la « place de Conimbre. » (= Coïmbre). Le Poulchre, à la fin de ses *Honnestes Loisirs* (1587, fº 266 vº) s'est amusé à mettre en vers, dans une élégie à M. Brissonnet, toute une géographie à double entente.

4. A l'article *conquereor*, GODEFROY cite ingénuement comme exemple de ce substantif en *-eur* une phrase d'Alain Bouchart (*Chron. de Bret.*) où il est parlé de la bataille livrée dans la lande « des « *conquereux*. »

Tort sur les Angevins et les Nantais commandés par Guérec (Cf. A. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 425-426). La Chronique de Saint-Florent de Saumur (Cf. dom Morice, *Preuves*, I, 127) rapporte à propos de cette bataille : « Proinde proverbium vulgatum est : *Bellum Conquireticum* (ou *Conquerentium*), *quo tortum superavit rectum* ». Comme quoi du Fail évoquait une victoire rennaise tout en disant une gaillardise[1].

Consuldra. — Forme inintelligible qu'on trouve au ch. IV des *Baliverneries*, dans l'édition 1549, f° 40 v°[2]. Les éditions de 1548 portent *consudra* (*conta*, qu'on lit dans l'édition Assézat, I, 189, est une correction tacite de l'éditeur). Il semble que ce soit une faute, mais je suis hors d'état de la corriger avec certitude. Je proposerais : *considera*.

Contre-advoué. — I, 293. Réclamé contradictoirement par les deux parties.

Contourner. — *Propos Rust.*, p. 23. Faire tourner quelqu'un, faire danser : le curé « *contournoit* ses commeres ».

Contrebiller. — *Balivern.*, I, 182, « *contrebiller* leurs pacquetz ». Manque dans Godefroy. Création probable de du Fail avec le verbe *biller* (*Propos Rust.*, p. 9, 32), qui signifiait « lier, garrotter ».

Contrecroiser. — *Balivern.*, éd. Courbet, I, 12, « *contrecroiser* ses doigts » (Assézat, I, 149, imprime à tort : *entrecroiser*).

Contreliaison. — I, 284, « par une mesme *contreliaison* et ressemblance de conditions ». Rapport, liaison. Manque dans Godefroy.

Contremirer. — I, 302. Observer. Ce mot se trouve avec le sens de « comparer, confronter » dans Cholières, II, 70.

Contre-mocquerie. — II, 313. Création accidentelle de du Fail, comme l'indique la parenthèse « (ainsi la faut il appeller) ». Moquerie faite en réponse à une autre.

Contrepeter. — II, 263, « imiter » ; sens connu : cf. Godefroy et H. Estienne, *Apol. p. Hérod.*, VI (éd. Ristelh., I, 110). — Au chapitre III des *Baliverneries* (I, 182), nous trouvons, dans une accumulation bizarre : « *contrepeter* leurs outilz ». Si cette locution a un sens (et le point d'interrogation de M. Courbet est bien justifié), on peut comprendre : « chercher de tous côtés

1. C'est ainsi que, jusqu'à ces derniers temps, les commentateurs de Rabelais avaient considéré « Brizepaille, d'auprès Sainct-Genou » (I, 6) comme appartenant à une géographie de fantaisie. Or M. Jacques Soyer a montré qu'il existait bien réellement un hameau de Brisepaille dans la commune de Saint-Genou en Berry (Indre) (*Revue des Etudes Rabel.*, VII, 1909, p. 75). — Voir également ci dessus la double interprétation du mot *Bobita*.

2. « tellement qu'il *consuldra* plus de dixsept mousches... »

leurs outils ». C'est un latinisme (Cf. ci-dessous *Repeter*). Le sens de « souhaiter, désirer, demander, chercher », qui n'a pas été indiqué par Godefroy, se trouve dans la farce de *l'Arbaleste* (Mabille, II, 20, v. 255) :

> Je suis maintenant un sage homme ;
> *Contrepeter* me fault il rien ?

Contronglé. — II, 126. Glosé par « dur » : « il n'y avoit si *controngle* et dur cœur... » Ce mot a dû être inspiré à du Fail par le terme de chasse *contre-ongle*, que Hippeau cite à ce propos (Cf. Littré).

Corbeau. — I, 184, « faites grand'chere (corbeau) le roy le veult bien ». Juron euphémique, pour *corps-Dieu*. Cf. *Vraybot* (Rabelais, III, 3). Godefroy, s. v. *Vraibot*. *Les Secrets et Loix de Mariage* (Montaiglon, III, 181) : « *Vrai bot*, se dira la cousine ».

Cornillois. — II, 79. Langage des corneilles. C'est ainsi que des Périers avait fabriqué *renardois* (nouv. XXIX).

Cotignon. — *Balivern.*, Courbet, I, 16 (1549). Terme que l'interpolateur a supprimé, sans doute parce qu'il était inconnu en Anjou (Cf. *Vie et Œuvre*, p. 249). Il désigne un vêtement d'homme, distinct du *cotillon*, vêtement de femme, que du Fail connaît aussi (Cf. ci-dessous *cotin*). *Cotignon* n'est pas attesté ailleurs : c'est pour le moment un ἅπαξ [1].

Cotin. — « Par mon *cotin*, » formule de serment qu'on trouve dans les *Propos Rustiques* (89), et qu'on ne retrouve pas ailleurs. Si l'on se reporte à Godefroy, on y voit un mot *cotin* signifiant « cabane, maisonnette », et donné comme spécialement normand. Mais ce mot n'est relevé par aucun lexique haut-breton. D'autre part, je n'ai aucun autre exemple de serment fait au nom d'une habitation quelconque ; en revanche on jurait volontiers sur des pièces du costume : ainsi dans *Eutrapel* (II, 242), une femme jure « par son *cotillon* verd ». Je suis amené à supposer que *cottin* est un dérivé de *cotte* dont les traces se sont perdues, ce qui est le cas pour *cotignon* (Voir ce mot).

Couaner. — I, 293 (les éd. de 1586^2, 1597, 1598^2, 1603 ont *couaué* [2] ; *couru* est la leçon de 1585, 1586^1, 1598^1; cf. *Vie et Œuvre*, p. 378) : « Le cheval ayant... *couané*, gambadé et ruadé... » Faire du crottin. Provincialisme. Cf. Dottin-Langouët (Pléchâtel), *kwêne*. Coulabin, Lecomte, Verrier-Onillon ; *couanne*, *couane*, *couanée* (crottin). Cf. L. Sainéan, *Revue de Philol. fr.*, XX (1908), p. 118,

1. On peut songer à une simple variante de prononciation (cf. quatrinionem > quarignon > carillon). Mais il y a aussi spécialisation d'emploi, et le « cotignon » masculin (vêtement de buste, d'après le contexte) n'avait rien à faire avec le « cotillon » féminin, seul connu aujourd'hui.

2. Marie Guichard, qui reproduit *couavé* (p. 177), comprend : « remué la queue. »

Etymol. lyonnaises : *couame* (*coueme*). C'est le même mot que *couenne* de lard.

Coupation. — *Propos Rust.*, p. 87 : « coupement, ou *coupation* d'aiguillette ». Dérivé forgé à plaisir, peut-être pour caricaturer les créations de mots populaires. On trouve bon nombre de ces dérivés en *-ation* dans la littérature comique. Ex. : *ficassion* (= figue) dans la *farce de Guillerme* (*Anc. Th. fr.*, I, 335); *homicidation*, dans la farce de l'*Adventureux et Guermouset* (rec. Mabille, v. 137); *babilation* (babillage), dans la farce de *la Mere, l'Official*, etc. (Mabille, II, v. 88); *appointation*[1] (Rabelais, III, 41; farce de *l'Adventureux*...) ; *arquemination* (arquemie, alchimie), dans une farce publiée par M. E. Picot, *Bull. du Biblioph.*, 15 sept. 1913. N'oublions pas non plus l'imposante *equipollation* de Pihourt au chapitre XXXIII d'*Eutrapel* (II, 298). Dans le *Menelogue* poitevin *de Robin*, on note : *intrication*, *difficultation*, *distingation*, *disputation ;* et ailleurs dans la *Gente Poitevin'rie* (éd. Favre) : *respondation*, etc...

Coutel. — I, 282 = couteau (c'est un paysan qui parle). Ces formes étymologiquement régulières persistèrent longtemps dans le parler populaire et provincial ; et c'est bien à tort que Ch. Magnin, trouvant dans la farce de *Jolyet* l'hésitation suivante :

« Ne suis-je mie aussi gras
Qu'un *veel ;* doy-je dire un *veau* »,

concluait de là que la dite farce ne devait pas être postérieure à la fin du XIVe siècle.

Credit (de). — A la mode [*Propos Rust.*, XIV ; I, 128] : la coiffure *de credit* ». Cf. *Le Satyrique de la Court* (1613 ; Fournier, *Variétés*, III, 230) : « Les cottes de taftas ont beaucoup de *credit* ».

Crueliser. — I, 235, « asservir, *crueliser*, et esclaver ses sujets ». *Crueliser* n'est pas une création de du Fail, non plus qu'*esclaver*. Godefroy (Complt) cite un exemple antérieur, tiré de Vignier, *Bibl. hist.*, II, 241.

Cube. — *Balivern.*, V, « par addition, substraction et racine *cubé* » (Sic, éd. 1549, fo 46 vo : le texte interpolé de 1548 remplace « racine cubé » par « deduction », I, 196). Faute évidente : il faut lire *cube*, adjectif, dont Godefroy donne deux exemples (Complt), et qui équivaut ici à *cubique*.

Cul. — II, 147 : « nonobstant les grosses questions quodlibetaires qui eussent ja *fait monstrer le cul* à deux ou trois bouteilles... » Il y a ici deux images superposées : d'une part nous nous représentons les bouteilles le « cul » en l'air parce qu'on les vide ; mais il y a aussi un souvenir des châtiments infligés aux

1. A côté de la forme plus ordinaire *appointement*.

écoliers par les « regents et fesse-culs », comme dit ailleurs du Fail. Une question difficile risque de « faire montrer le c. » (euphémisme). Ex. : *Disc. non plus melanc. que divers*, ch. V (Des grammairiens françois) : « Car d'autant que l'art de grammaire est une bonne chose, mais fort mal plaisante et qui m'*a fait* maintes fois *montrer le cul* au vilain qui sotement me l'enseignoit ». Du Fail veut donc dire : « questions difficiles, capables de (ainsi s'explique le subj.) faire fouetter... », puis il passe à une autre image : « ... des bouteilles » (Cf. notre art. *fesser*). Il continue sa phrase en équivoquant de même sur le double sens du verbe *vuider* (une difficulté et des bouteilles).

Deal. — Dé à coudre (*Propos Rust.*, p. 47 et 122). Provincialisme, que du Fail corrige dès l'édition de 1549. Sur le suffixe *-ale* dans l'Ouest, cf. ci-dessous *Beaument*[1].

Degonter. — On lit au chapitre XI d'*Eutrapel* dans l'édition Assézat (II, 11) : « puis, tout d'un coup, comme les mouvemens d'un horloge, *degoutez* si vistement... » Telle est en effet la leçon donnée par la série des éditions 1585, 1586[1], 1587, 1598[1]. Mais, comme je l'ai déjà indiqué (*Vie et Œuvre*, p. 379), il faut non seulement déplacer la virgule qui suit *horloge* pour la mettre après *degoutez*, mais lire *degontez* avec la série 1586[2], 1597, 1598[2], 1603, et comprendre : des mouvements d'horlogerie sortis hors des gonds, affolés. Au mot *desgonder*, Godefroy cite précisément un exemple breton de *desgonter*, tiré d'Alain Bouchard[2]. La formation avec *t* est tout aussi légitime que celle avec *d*, le mot *gond* n'ayant jamais eu de dentale finale prononcée[3].

Demeurer est employé d'une façon assez curieuse par du Fail pour désigner non pas l'état durable, mais l'entrée dans cet état. Ex. : II, 339, « la mer *demeura en un instant* calme et sans vent » ; II, 290, « ou beaucoup d'eux... *sont demeurez morts* » (= sont morts).

Déploré. — II, 211, « causes *deplorees*, mal conduites... » Désespérées. Latinisme (*deploratus*). Godefroy (Complém., s. v° *Deplorer*) cite un exemple de L'Hospital : « punir rigoureusement les grands crimes et meschans *desplorez* ». Il comprend : « lamentable, affreux », — traduction bien vague. J'interprète : « méchants dont il n'y a rien à espérer, endurcis, *desperati homines* ». Voir Littré, s. v. *Déploré* et *Déplorer*.

Dernier indiquant la situation dans l'espace et s'appliquant à ce qui est placé en arrière, est susceptible de superlatif : II, 112, « *les*

1. *Petit Jardin pour les enfans*, f° 17 v° « *Dé* ou *deau* en lyonnois, digitale. »

2. Fait curieux, l'édition de 1532 d'Alain Bouchard (*Chron. de Bret.*, f° 136ᵃ) commet aussi la faute d'impression *desgouter* pour *desgonter*.

3. La forme avec *d*, qu'on trouve dans Rabelais (I, 27), peut être considérée comme normale; elle est encore dans LITTRÉ.

plus derniers hurlans et grondans » (il s'agit d'un chœur de chantres ; ces « plus derniers » sont les basses, plus grands que les autres et placés en arrière) ; II. 116, « tirees *du plus dernier* des cieux » (= du plus profond des cieux). Cet emploi paraît spécial à du Fail.

Diablasser. — Maugréer : I, 190, « tousjours rechignant, *diablassant* » ; II, 229, « *diablassoit*, rechignoit, et tordoit les maschoüeres ». Pour l'image, cf. I, 179 : « tordoit la gueule comme le Diable qui escrit le caquet des femmes derriere Sainct Martin ». Mais on peut comprendre aussi : « jurer par le diable ».

Dodo. — [*Propos Rust.*, XV ; I, 136], « des canards *à dodo l'enfant* ». Déformation, par plaisanterie, de l'expression culinaire bien connue « canard à la dodine ». La formule « à dodo l'enfant » témoigne de l'existence d'une chanson que nous ne possédons pas sous une forme aussi ancienne que 1548.

Douette. — II, 6 : « à longues *douettes* » (il s'agit de fileuses au travail). Faisant un contre-sens sur ce passage de du Fail, Cotgrave définit « à longues douettes » : « in long rowes, files, rankes. Bret. » (« Bret. » veut dire « du Fail »). *Douette* ne se traduit pas non plus par « frange », quoi qu'en dise Godefroy. Ce mot provincial est pourtant connu, et Assézat lui-même en a donné d'après Legoarant une bonne définition détaillée. Dottin définit ainsi *filè a la grâ dwèt* : « filer le plus long fil possible sans l'enrouler sur le fuseau. *Dwèté* = « brasse, quantité de fil égale à la longueur de bras d'une fileuse ». — Etym. **dŭcta*.

Ecacher. — Voir : *Escacher*.

Echevin. — II, 199, « tous supposts de l'Université, et des premiers *Eschevins de la Pierre au Lait* ». Titre ironique que l'on s'amusait à donner à des gueux et filous. Oudin, dans ses *Curiositez françoises* (1640) a cet article : « *Eschevin du Port au foin*, i. coupeur de bourses, vulg. » Le *Jargon de l'Argot réformé*, de 1628, définit les « Capons » (catégorie de filous) comme étant « les *Eschevins de la Triperie* »[1]. La Triperie n'était pas loin de la Pierre au Lait, et le tour que du Fail organise avec ses compagnons « échevins » pour soutirer l'argent des précepteurs correspond bien à la définition que Sauval nous a donnée des Capons : « c'étoient de petits gueux qui jouoient autrefois sur le Pont-Neuf, faisant semblant de ne savoir pas jouer, et perdoient leur argent avec des personnes attitrées, qui les gagnoient eux et tous les autres[2] ». On trouve dans la *Mégère amoureuse*

1. L. Sainéan, *Sources de l'Argot anc.*, I, 226.
2. *Ibid.*, I, 323.

de Poisson (acte II) l'expression *Marquis du Port au foin* comme synonyme de fripon.

Embabillé (bien). — Beau parleur. II, 36. Manque dans Godefroy. Je note cet adjectif dans *la Femme mocqueresse mocquée* (vers 1525 ; Montaiglon-Rothschild, IX, 270). Le vieux-français connaissait *emparlé*. On lit dans Cholières (éd. Jouaust, II, 202) : « les deux mieux *enlangagées* ».

Embadaudé [*Propos Rust.*, XV ; I, 137], « le gros maroufle *embadaudé* ». Sot, niais. Pas d'autre exemple (pour la formation, cf. *embabouiné*).

Embrissemens. — *Balivern.*, éd. Courbet, I, 47, « manquinages, *embrissemens* » (Ed. 1549, f° 39 r°). Les éditions de 1548 ont rétabli l' *l* initial (I, 187). Mais *embrissement* pour *lembrissement* (= lambrissage et lambrissure) n'est certainement pas une faute d'impression ; c'est un cas d'étymologie populaire par fausse division (*l* initial interprété comme l'article). Godefroy ignore *embrissement* (ainsi que *lembrissement*), mais connaît *embriseure* et *embrisser*.

Emmantelé. — II, 102, enveloppé (d'un manteau). Mot rare, dont on a signalé un exemple au XIIIe siècle dans la *Règle de saint Benoît* par Nicole, éd. Héron, v. 1050.

Emmasqué. — Masqué. *Propos Rust.*, p. 45 ; II, 244. Le premier exemple connu de ce mot est celui des *Propos Rust.* Godefroy ne cite en dehors de du Fail qu'un exemple de Jodelle.

Empêcher. — Occuper : 1° Construit avec *à* : « il y avoit du debat assez pour *empescher* tous les maistres arpenteurs du pays *à* savoir si... (I, 283). 2° Construit avec *de* : « vous soucier et *empescher du* fait et conseil de la guerre ».

Emplus = *en plus.* — Plus. Je ne trouve d'exemple de ce composé que dans les *Baliverneries* : I, 159, sans que j'y pensasse *emplus*... qu'à ma premiere chemise. (Cf. Rabelais, *Garg.*, prol. : « Combien que, les dictans, n'y pensasse *en plus* que vous). I, 171, « ne luy arresteroit *emplus* qu'un grain de mil en la gueule d'un belier » (Cf. Rabelais, II, 25 : « ne luy eust monté en sa bouche *en plus* qu'un grain de millet en la gueule d'un belier). I, 152, l'édition Assézat, d'après toutes les éditions de 1548, donne : « qui *non plus* se fust passé d'Eutrapel ». Mais l'édition 1549 porte (f° 11 r°) : « qui *emplus* se fust passé... » Comme on ne peut guère admettre qu'*en plus* ait pu avoir à lui tout seul le sens négatif, je suppose qu'il y a là une faute de 1549 ou une faute de l'original, corrigée par l'interpolateur angevin. — Pour la fusion graphique des deux mots, cf. *nompas* (*Balivern.*, 1549, f° 19 r°, deux fois ; f° 24 v° ; *nomplus*, ibid., f° 24 r°, 36 v°, 38 r°).

Enclamer. — II, 193, « lorsqu'il harangua... contre les premiers et secondes intentions *enclamees* au haut bonnet de la sophisterie ». La présence de cette forme bizarre ne contribue pas peu à obscurcir une image déjà peu claire en elle-même. C'est une simple coquille. La série des éditions posthumes 1597, 1598², 1603 donne *enclouées*, ce qui est une correction intelligente. Mais nous préférons, avec Defrémery [1], faire un léger amendement à la leçon des premières éditions (1585, 1586¹·², 1598¹) et lire *enclavees* (encastrées dans, fixées solidement dans...).

Enclaver. — Enfoncer dans. Voir *Enclamé*, et II, 268, « remaschant telle indignité, et l'ayant *enclavée* sur son cœur ».

Encre au cornet, au sens grivois — I, 308, « je leur laisseroye », dit une femme en parlant des hommes, « si peu d'*ancre au cornet...* » (je les épuiserais tellement...). Solon de Vosges, *Adages* : « Avoir de l'*encre au cornet* »; « c'est contre nature quand une femme met de l'*ancre au cornet* ». Cholières, édition Jouaust, I, 232, 252 ; II, 88.

Enfumé. — Surnom de Philippot, franc-archer grotesque et prétentieux (*Propos Rust.*, ch. XI). Même signification que *fumeux* (Cf. Godefroy, *fumos*), c'est-à-dire colérique, violent, orgueilleux, à la tête de qui montent des fumées de colère ». Godefroy ne connaît qu'un exemple médiéval d'*enfumé*, « orgueilleux ». Le verbe *se fumer* est fréquent dans la littérature des matamores français, bien connue de du Fail. Cf. *Mallepaye et Baillevant* (Fournier, 117, col. 1) ; *franc-archer de Chevé*, v. 138 ; *L'Aventureux et Guermouset*, v. 306. Coquillart (éd. d'Héricault, II, 269) : « Et me nomme on, où que je soie Le gendarme *fumeux* cassé ».

Enluminer = rendre la vue à. — II, 337, *enluminer* les aveugles. Le mot me paraît archaïque en ce sens.

Ennuyé. — Emploi remarquable et unique dans *Eutrap.* (I, 302), « il leur monstra un peu la dent et que le jeu trop *ennuyé* ne luy plaisoit ». On comprend que M. Courbet ait fait suivre ce mot d'un point d'interrogation. Néanmoins, comme le texte est assuré et que, d'autre part, il est contre toute syntaxe de rapporter *ennuyé* à *luy* [le capitaine], je comprends : « le jeu prolongé jusqu'à l'ennui, devenu fastidieux », et je vois ici une hypallage hardie analogue à celle que nous avons dans la locution *de guerre lasse* [2].

1. *Rev. Crit.*, 1876, I, 256.

2. Je ne me dissimule pas au reste que l'origine de cette locution n'est pas absolument éclaircie et que la petite discussion de LITTRÉ (s. v. *Guerre*) ne saurait tenir lieu d'une monographie scientifique. Certains auteurs écrivent encore *de guerre las* (exemple Abel HERMANT, *La Biche relancée*, Calmann-

Entour-lié. — *Balivern.*, I, 181, « andouilles... joliment *entour-lyces* à son vouge ». Ce composé ne se trouve ni dans Godefroy ni dans les lexiques des parlers du pays rennais. Il se pourrait que du Fail l'eût créé. Cependant le parler « gallo » morbihannais connaît encore le composé *tourlier* signifiant : attacher en tordant, enrouler autour, ce qui est le sens d'*entour-lier* chez du Fail. On « tourlie » une jeune branche pour en faire un lien. une hart, et le chèvrefeuille s'appelle *tourlis* en gallo (Cf. *Revue de Bretagne*, 1912 : *A travers le parler gallo-morbihannais*, par André Viaud-Grand-Marais).

Entre-abboier (s'). — II, 111. « Ils ne se fussent ainsi injuriez, *entre abboié...* »

Entre-apprendre (s'). — II, 173. S'enseigner mutuellement.

Entrecoupeure. — II, 111. Interruption, incidence, parenthèse.

Entrecrocher (s'). — I, 173. Se crocher l'un l'autre.

Entrecullebuter (s'). — I, 174. Se culbuter l'un l'autre.

Entrefessier. — II, 275, la platte forme de leur derrière et *entrefessier*. Mot inconnu par ailleurs (mais l'ancienne langue connaissait *entrefesson*).

Entre-hanter (s'). — II, 290, « car il est escrit entr'-aymons nous, *entre-hantons nous* ». Exemple de J. Peletier du Mans, parlant d'Heroët (*Art Poét.*, l. I, p. 14, éd. 1555) : « Car ni l'age ni les tans de nous deus ne nous ont soufèrt *antrehanter* ».

Entrejetter (s'). — II, 157. Se jeter [des mottes] les uns aux autres.

Entrelouer (s'). — II, 47. Se louer réciproquement.

Entremarcher (s'). — II, 201, « *s'entremarchans* sur les pieds ».

Entr'embrasser (s'). — I, 289. Godefroy a deux exemples de ce verbe au moyen âge (*Meraugis*, *Rom. de la Rose*).

Entremenacer (s'). — *Propos Rust.*, p. 73, *s'entremenassoyent.* Godefroy a un exemple de G. Chastellain.

Entremesté. — [*Propos Rust.*, XV ; I, 136]. « Et si ne sont bien *entremestez*, apellez-moi Nisque... » = S'ils ne sont pas bien servis d'entremets, s'ils n'ont pas lieu d'être satisfaits de l'entremets... Expression formée accidentellement sur le modèle d'expressions courantes comme « estre bien *disné* », « estre *desjeuné* », etc... (régalé). C'est par erreur que Godefroy a inséré l'exemple des [*Propos Rust.*] à l'article *entremester* de son Complément. Au reste l'édition de 1554 avait commis la même erreur et imprimé *entremestez*.

Lévy, nouv. coll. illustrée, p. 88). Aucune étude spéciale n'ayant été publiée, du moins à ma connaissance, il reste encore permis de se demander si nous avons affaire à un fait de psychologie (hypallage) ou à une adaptation purement mécanique de l'adjectif au substantif qui le précédait immédiatement.

Entrempescher (s'). — II, 208, « se pressent à la sortie, *s'entrempeschans* ». Godefroy : un exemple de du Pinet (1564).

Entr'empoigner (s'). — I, 174.

Entrerencontrer (s'). — *Propos Rust.*, p. 52.

Entresuite. — I, 23, « eux par une *entresuite* l'aymans et honorans » = par une conséquence naturelle, une liaison nécessaire.

Entretenir. — II, 67 (maintenir). II, 308, *entretenir* un contrat, = en respecter les clauses, tenir ses engagements.

Entretrainer (s'). — *Propos Rust.*, p. 72. Godefroy a signalé un exemple de Cl. Marot.

Envelousté. — II, 13, un vilain *envelousté.* (vêtu de velours comme un gentilhomme)[1]. Je note *velouté* dans le *Purgatoire des Bouchers* (1586 ; Fournier, *Variétés*, V, 271) : « fraisez, satinisez et *veloutez...* »

Epouser une roue à l'envers (II, 63) = être roué. Argot. Cf. *Anc. Th. fr.*, VII, 183 : « *épouser* une potence ». *Cabale des filous* (Fournier, *Variétés*, III, 152) : « *espouser* ceste veve qui est à la Grève ». Voir : Sainéan, *Argot anc.*, s. v. *Mariage* (p. 93) et *Veuve* (p. 102).

Ergoteux. — Ergoteur, II, 288. Godefroy ne connaît qu'*ergoteur*, dont le premier exemple connu est tiré de Cholières.

Escacher. — I, 180, « son soulier qui l'*escachoit* »[2] (= le comprimait). *Eutrapel*, II, 93, *ecaché*, ne rompu un œuf » (Du Fail, on le voit, glose par « rompre » ; il considérait donc le mot comme vieilli et provincial. Patois actuel d'Ille-et-Vilaine : *égacher* (Orain, Coulabin) = écraser.

Escarbillat. — Eveillé, vif, enjoué. [*Propos Rust.*, p. 145 ; Assézat, I, 49] : « galand, brusque, escarbillat, esperruqué ». Mot gascon introduit dans le texte par l'interpolateur angevin. Cf. Lanusse, thèse, p. 321-322.

Eschallier. — [*Propos Rust.*, XIV ; I, 126]. Petite barrière fixe posée sur le sentier, à la lisière du champ. Le premier exemple signalé jusqu'ici (Godefroy, *Compl*t) est de 1623. — *Baliverneries*, éd. Courbet, I, 46 : « A l'entree en lieu d'*eschallier...* » C'est ici le sens ordinaire d' « escalier ». Les éditions de 1548 donnent ici : *escalier* (I, 187), substitution intéressante par sa date.

Esclaffer (s') de rire (littéralement : éclater). — Les premiers exemples connus de cet emploi sont de Rabelais (I, 11, 20). Chez du Fail, *s'esclaffer de rire* se trouve non seulement dans *Eutrapel* (I, 220 ; II, 9), mais encore dans les *Baliverneries*

1. Cf. ci-dessous : *grue de velours*.

2. *Qu'il escachoit* est une faute spéciale à l'édition Assézat (voir : *Vie et Œuvre*, p. 240, n. 5).

(éd. Courbet, I, 16), où Assézat imprime à tort *s'esclatter*, d'après l'édition anglaise de 1815.

Esclaver. — Asservir. I, 235, « pour asservir, crueliser et *esclaver* ses sujets ». II, 34, « n'avoir oncques *esclavé* ne captivé les femmes ». Assézat pense que ce mot est « propre à notre auteur ». D'autres en ont attribué la création à Montaigne (Cf. par ex. Jeanroy, *Principaux chapitres des Essais*[3], Paris, 1907, p. XXVIII, n. 4). Godefroy ne l'a pas recueilli. Il y a donc intérêt à examiner d'un peu près les exemples de ce verbe, qui paraît avoir eu une destinée très courte. Tout semble indiquer qu'il a été risqué d'abord par Ronsard[1], qui écrivait dans la première rédaction du sonnet *Ni de son chef le tresor crespelu* (1553, 2e édition des *Amours*)[2] :

Ni ses beautés en mile cœurs ecrites,
N'ont *esclavé* ma libre affection.

Ronsard regretta-t-il ce néologisme ? Toujours est-il que dès l'édition de 1567, p. 32 v°, il biffe *esclavé* pour le remplacer par le verbe usuel *asservi*[3]. Néanmoins le mot était lancé. Nous le retrouvons dans une ode d'Olivier de Magny en faveur de Louise Labé[4] (1555), chez Desportes (*Stances du Mariage*, éd. Mamert Patisson, 1578, f° 213 v°), puis dans la réplique à Desportes par Mme Liebault (Fournier, *Variétés*, III, 329), dans la *Nephelococugie* de Le Loyer (1579 : réimpr. Gay, p. 21, 124), dans la *Nouvelle tragi-comique* du capitaine Lasphrise (*Anc. Th. fr.*, VII, 480)[5]. Chez Montaigne (*Essais*, I, XXIX) le passage où se lit « elle *esclave* notre naturelle franchise » n'apparaît pas avant 1595.

Esclotouere. — II, 166-167. Engin de chasse pour prendre les oiseaux la nuit. Impossible de donner plus de détails sur cet engin, qui paraît tombé en désuétude dans le pays breton. *Eclotoire* figure, il est vrai, dans Orain, mais pas avec le sens concret d'engin ; il est défini « Chasse de nuit aux petits oiseaux en hiver (arrondissement de Redon) ». Le mot signifiait aussi

1. Noël du Fail paraît avoir admiré Ronsard ; au chapitre XIX d'*Eutrapel* (II, 118) il fait précisément allusion aux Amours de Cassandre, dont fait partie le sonnet où Ronsard avait employé *esclaver*.

2. Cette indication m'a été gracieusement fournie par M. Paul Laumonier, qui m'a également conseillé de me reporter au texte de l'édition de 1567 (Bibl. de l'Arsenal, B. L., 6484).

3. Blanchemain, I, 29. Marty-Laveaux, I, 24.

4. *Escriz de divers poetes à la louange de Louize Labé* (*Euvres de Louize Labé*. A Lion, 1824, p. 123). M. Laumonier veut bien m'apprendre que d'après ses recherches, cette ode de Magny ne peut être antérieure au mois d'avril 1555.

5. Ajoutons encore un exemple dans la *Fleur des Chansons nouvelles*, chez Benoist Rigaud, 1586 (réimpr. Techener, *Joyeusetez*, t. VI, p. 233) : « Mon cœur ravy de vostre veuë *M'esclava* sous les loix d'amours. »

« écluse » dans l'ancienne langue (Cf. Godefroy). Il se rattache au verbe *clore* (Cf. *Dict. Gén.*, s. v. *closoir*, *clotoir*). Ce devait être une espèce de panneau « cloturant » un espace déterminé, encerclant le gibier.

Escorne. — Atteinte, brèche : « donner une *escorne* à l'estat des Romains (= entamer, porter un coup à...). *Pref. au Demosterion* (1578). L'original imprime *escorce*, que M. Courbet (II, 237) a parfaitement corrigé en *escorne*. Godefroy cite deux exemples antérieurs (*Compl*[t]). H. Estienne donne cet italianisme comme étant du genre masculin (ital. *scorno*). On voit que chez du Fail il est déjà du féminin (influence de la finale féminine, et aussi du mot *honte*).

Esculée = écuellée. — *Propos Rust.*, p. 84 ; I, 276. Cf. Thurot, *Prononc. fr.*, I, 553. Rabelais.

Esmerveilleux. — II, 291. Création d'Assézat (1874), qui a mêlé le texte normal au texte remanié de 1598² et de 1603. On lit dans 1585, 1586¹,², 1597, 1598¹ : « contemplans incessamment les *merueilleux* faits de Dieu ». Texte de 1598² et 1603 : « contemplans incessamment les *grands et esmerveillables* faits de Dieu... »

Espadassin. — *Balivern.*, I, 194 (1549, f° v°) : « ce n'estoient en ce siecle que petitz *espadassins* ». Terme italien, que Polygame emploie avec mépris. Le premier exemple connu de *spadassin* est dans Rabelais, I, 33, où il figure comme nom propre. H. Estienne a la variante *spadachin* (cité dans Godefroy.). Du Fail nous présente le mot pour la première fois comme nom commun, avec prosthèse populaire d'un *e* devant *s impura*. Dans *Eutrapel* (I, 222), il adopte la forme devenue normale *spadassin*.

Esperer a le sens indifférent d' « attendre ». Cf. II, 143, un exemple très caractéristique : « asseuré... qu'il n'y alloit de sa vie, comme il avoit *esperé*. Cf. encore I, 285 : « plus estonnées de l'outrecuidance du seigneur du Fossé, qu'elles n'eussent *esperé* et attendu ». *Attendu* glose ici *esperé*, que nous pouvons considérer comme provincial dans ce sens.

Esperruqué [*Propos Rust.*, p. 145]. — « Galand, brusque, escarbillat, *esperruqué* ». Eveillé, fringant. Comme *escarbillat* son voisin, ce mot est d'origine languedocienne. Il se trouvait dans la *Pantagr. pronostication* de Rabelais, ch. V. C'est un doublet du mot bien connu *esperlucat*, que nous voyons apparaître au XV[e] siècle. Les deux formes *esperlucat* et *esperrucat* existant déjà en languedocien, on peut admettre avec M. Sainéan qu'elles ont pénétré toutes deux en français, comme on peut supposer une déformation française d'*esperlucat* par étymologie popu-

laire, sous l'influence du mot *perruque*. (Cf. Sainéan, *Rev. des Et. Rabel.*, 1912, p. 271-274, et Bourgeois, *ibid.*, p. 443)[1].

Espiaison. — Voir : *Piaison.*

Estocade [*Propos Rust.*, p. 164]. — Comme l'a fait observer Delboulle (*Rev. d'Hist. Litt.*, XII, 1905, p. 141), cet exemple est le premier connu (1548). Seulement, il n'est pas de du Fail, mais de l'interpolateur Jean Maugin.

Estramaçon. — II, 297. Mot récemment emprunté à l'italien. Les premiers exemples connus jusqu'à présent étaient postérieurs à celui-ci.

Estripper. — II, 176. Le *Dict. Gén.* (s. v. *étriper*) ne connaît pas d'exemple antérieur à celui de du Fail. Mais M. Paul Barbier fils (*Rev. d. Etudes Rabel.*, 1905, p. 295) a fait observer que le mot était déjà dans Rabelais, I, 43.

Estulle. — I, 187, « une cheville, à laquelle pendoit d'ordre, colliers, *estulles*, aguillons, fouëtz... » Sans doute il a existé une forme *estulle*, variante d'*esteule*, *esteuble*, *estouble* (chaume)[2]. Mais on ne voit pas ce que viendraient faire ces éteules dans une énumération, ou plutôt dans un inventaire méthodique d'objets appartenant au mobilier d'une écurie et à l'équipement du cheval. Une correction paraît s'imposer : il faut lire *estrilles*.

Excuser = donner comme excuse, invoquer comme prétexte : I, 306, « Vous *excusez* que je suis malade ».

Executeur de basse justice. — Mentula, II, 242. Caricature de l'expression : *exécuteur de haute justice* (bourreau). Pour l'emploi de l'adjectif *bas*, cf. « jouer des *basses* marches », « le *bas* mestier ».

Exenterer. — Eventrer. II, 176, « *exenterez*, estrippez ». Latinisme dont on ne connaît pas d'autres exemples et qui pourrait être une invention de du Fail.

Fader. — Voir : *Farder.*

Faitis. — Adjectif déjà en décadence au XVIe siècle, mais qui semble cependant s'être conservé assez tard dans la locution « pain *faitis* » (*Eutrapel*, II, 164) = pain fabriqué à la maison,

1. Il est inutile d'ajouter des exemples nouveaux d'*esperlucat* à ceux que M. Sainéan a déjà réunis en nombre suffisant. Mais je crois bon de noter que dans l'*Amant rendu Cordelier*, v. 1530, nous rencontrons un verbe *esperlir* qui paraît avoir le sens du mot méridional avec une forme toute française : « Doux yeux a cler *esperlissans*. »

2. ROQUEFORT, dans son *Glossaire*, avait un article *estule*, « boule de bois. » J'ignore comment Roquefort avait fabriqué son article; mais il va sans dire que cet *estule* convient encore moins au passage de du Fail qu'*estule* « chaume. »

de qualité inférieure, « pain de ménage[1] ». Godefroy note la conservation en Bretagne de l'expression « toiles *fétis* », et il explique fort bien par la chute du déterminé « pain » le *faitis* substantivé qu'on trouve chez du Fail (II, 167) : « vivoit hors ceremonie du *faitis* de l'hostel ». — Le mot a passé en breton, où *fétiz* signifie tantôt « comptus », comme c'est l'ordinaire en ancien français[2], et tantôt « rudis »[3] : paradoxe sémantique dont l'explication est très simple si l'on se reporte au latin *facticius* et si l'on considère le « pain faitis », c'est-à-dire *fabriqué* chez soi, donc grossièrement fabriqué. — Au chapitre X d'*Eutrapel*, du Fail a employé cet adjectif au sens de « factice » : I, 330 : « bon or, mais *faictis* et non naturel ». Au reste, la forme savante *factice* existait déjà, bien qu'on n'en ait signalé jusqu'ici les premiers exemples qu'au XVIIe siècle[4]. Elle se trouvait au chapitre XII du *Gargantua*[5].

Falloir. — Remarque de conjugaison. D'un bout à l'autre des *Baliverneries*, du Fail confond, comme Rabelais, la conjugaison de *falloir* avec celle de *faillir* à l'imparfait *failloit* : éd. Courbet, I, 17, 48, 57. La version interpolée de 1548 présente la forme *faloit* ou *falloit* (Assézat, I, 154, 190, 198).

Falsité. — Faux témoignage, faux en justice. La traduction « fausseté », donnée par Godefroy (*Complt*) et par M. Courbet est insuffisante à rendre compte du passage de du Fail que nous visons : II, 246 (Voir *Gorron*). Au reste, Godefroy cite un exemple tiré d'un arrêt du Parlement de Bretagne (1680) et où le mot *falsité* a son sens juridique spécial.

Farder. — I, 191. La Goutte remontre à Jupiter qu'elle est vieille et parvenue « au point mortel auquel elle prouvoit nous tous estre *fardez* ». Assézat comprend : « dont nous devons tous porter le fardeau », et M. Courbet comprend : « chargés ». Il a bien existé un verbe *farder*, au sens de charger, dont Godefroy

1. Aux quelques exemples de *faitis* notés par GODEFROY au XVIe siècle, j'ajouterai : SOLON DE VOSGES, *Adages* (IIe partie) : « Revenir au pain *faictis*. »

2. Cf. Dom MALGORN, *Le breton d'Ouessant* (*Annales de Bret.*, XXV, p. 238) : à Ouessant *fétiz* se dit des cheveux bien lissés. Seulement dom Malgorn a tort de renvoyer à l'exemple d'*Eutrapel* (« pain faitis ») où cet adjectif signifie tout le contraire de « lisse, poli. »

3. V. HENRY, *Lexique étymol. du breton mod.*, p. 121, *Fétiz*, épais, massif. Au reste, l'évolution sémantique a échappé à V. Henry, qui, après avoir défini « épais, massif », met en note que le sens de « bien fabriqué » « se déduit naturellement » de *factivus* (lire : *facticius*). Mais comment ce qui est épais est-il « bien fabriqué » ? ?

4. DICT. GÉN., 1690, Furetière. — DELBOULLE, *Rev. d'Hist. Litt.*, 1905, p. 694 : Th. Corneille, 1687.

5. Il est curieux que M. Paul Barbier fils, qui a catalogué avec tant de conscience le lexique rabelaisien, ait omis *factice* (*Rev. des Etudes Rabel.*, 1905, p. 295).

donne quelques exemples du moyen âge. Mais il ne présenterait dans la phrase de du Fail aucun sens acceptable. Je conjecture *fadez* (affaiblis, sans vigueur, languissants, m. à m. affadis), et la phrase devient compréhensible : la Goutte prouve à Jupiter qu'elle est arrivée à cet âge critique, dangereux, où les forces venant à manquer, nous avons besoin d'une retraite confortable.

Fasqué. — *Propos Rust.*, p. 80, « bien hardez et *fasquez* ». Locution qui veut dire que les Vindellois revenaient de la quête de Noël avec leurs sacs ou « poches » bien garnis. Dér. de *fasque* (Rabel., II, 16, 30) ou *facque* (= poche). Cf. Sainéan, *Rev. des Etudes Rabel.*, V (1907), p. 405-406.

Favorit. — *Propos Rust.*, p. 79, « là ou il est plus *favorit* » (= là où il a le plus beau rôle). I, 172, « sinon qu'il eust esté veu *favorit* » (je comprends : à moins que l'adversaire n'eût paru être favorisé, avoir l'avantage).

Fendre. — I, 152, « il desespere, il *fend* ». M. Courbet traduit par « prendre l'air », avec un point d'interrogation parfaitement justifié, car le cas est difficile. Je comprends : « son cœur se brise, il est désolé ». On trouve dans l'ancienne langue de nombreux exemples de *fendre* pour *se fendre* au sens matériel du mot, et Godefroy (*Complt*) cite même un exemple de Garnier où il est question d'un « cœur » qui « fend ». Mais l'emploi que fait du Fail de la forme neutre reste isolé.

Fesse-Mathieu. — Dans un passage bien connu des philologues (*Eutrap.*, XVI ; II, 69), du Fail, parlant d'un usurier, introduit cette parenthèse : « à Rennes on l'eust appellé *fesse-Mathieu*, comme qui diroit bateur de saint Matthieu, qu'on croit avoir été changeur ». Gardons-nous de conclure de là que cette expression, qui devient si courante un peu plus tard, soit d'origine rennaise. Du Fail n'est pas un sûr garant en matière d'étymologie. Son explication est obscure. Littré l'adopte et comprend que « battre saint Mathieu » c'est lui tirer de l'argent. Reste à savoir si saint Mathieu était vraiment considéré comme une victime des usuriers. Il semble que ce fût tout le contraire. Dans une dissertation sur le mot *fesse-Mathieu* (*Le Palais des Curieux*, Paris, 1612, p. 454-457), Beroalde de Verville commence par s'indigner contre l'opinion courante qui fait de ce saint le patron des usuriers, sous le prétexte qu'il avait exercé les fonctions de receveur d'impôts ; et s'il en vient à présenter ensuite saint Mathieu comme exploité ou flagellé par les usuriers, c'est là une interprétation toute personnelle. En réalité, les usuriers passaient pour suivre la même carrière que ce saint, ils étaient ses disciples et opéraient sous sa bannière. Nous ne connaissons pas assez tous les emplois du verbe *fesser* pour émettre une

conjecture certaine, et Beroalde de Verville n'explique pas clairement l'interprétation qu'il combat. Nous verrons plus loin (s. v. *fesser*) que le verbe en question pouvait arriver, dans l'argot scolaire, à signifier quelque chose d'analogue à « commenter, expliquer un texte » (*fesser* Laurent Valla, *fesser* Cicéron ; *battre* le texte). Les usuriers seraient-ils ceux qui commentent saint Mathieu, et par suite ses disciples ?

Fessepain. — *Propos Rust.*, p. 73 : « Hillot *Fessepain* ». Surnom d'un personnage qui devait être connu pour son avidité à manger du pain. Voir ci-dessous : *Fesseur de pain.* Il faut naturellement rapprocher le terme de *fesse-pinte* (bon buveur), que Rabelais avait employé comme nom commun (I, 8) et comme nom propre (I, prol.). Au chapitre V du *Gargantua*, l'un des buveurs s'écrie : « *Fouette*-moy ce verre gualantement ». *Fouetter* ou *fesser* voulaient dire : « expédier rondement, énergiquement »[1].

Fesser. — Verbe dont on trouve un exemple dès 1489. (Delboulle, *Revue d'Hist Litt.*, XII, 1905, p. 700). Emplois métaphoriques : I, 149, « le pauvre Luth est *fessé* » (attaqué, pincé nerveusement par le musicien). II, 203, Eutrapel raconte qu'il fit pendant quelque temps le métier de maître de grammaire : « Je *fessois* maistre Laurens Valle et les Epistres de Cicero ». Peut-être y a-t-il ici une allusion aux méthodes « orbiliennes » alors fort en faveur et qui justifiaient l'épithète de « fesse-culs » décernée aux pédagogues (j'enseignais Laurent Valle et Cicéron en fessant les élèves). Mais il vaut mieux donner au verbe *fesser* son sens habituel (éplucher un texte avec énergie, s'escrimer sur une explication de textes). Un peu plus haut (II, 201), du Fail a dit en parlant des régents qu'ils passaient leur vie à « *battre le texte* et la chaire ».

Fesseur de pain [*Propos Rust.*, XV ; I, 133]. — Qui « expédie » le pain, grand mangeur de pain (Cf. *Fessepain*). Cf. H. Estienne, *Apol. p. Herod.*, XXXVIII (Ristelh., II, 294) : « mangeurs de crucifix, *fesseurs* de requiem, cafars, pates pelues, chatemites ».

Fessine (sœur). — I, 288. Allusion à la mode des vertugadins : « elles [les femmes] portent de gros culs hipocritez et rembourez contre les loix de *seur Fessine*[2] ». Je comprends : « contre les lois de la nature, contrairement à la configuration de la partie du corps désignée mythologiquement par le nom d'une nonne de la littérature comique. Une « sœur *Fessue* » est l'héroïne d'un conte de Rabelais (III, 19) et d'une farce (*l'Abbesse et ses*

1. M. Dottin m'apprend que dans la Mayenne *fesser* est très connu au sens de « travailler activement. »

2. Assézat est seul responsable de la leçon *leur Fessine* (1585, $1586^{1, 2}$, 1597, 1603 *seur*, $1598^{1, 2}$ *sœur*).

Sœurs, recueil Le Roux de Lincy-Michel, II, nº 14). *Sœur Fessine* ne m'est pas connue en dehors de du Fail : mais l'hagiographie facétieuse connaît un *saint Fessin* :

> Petites *sœurs* de l'ordre *saint Fessin*,
> Faillirez-vous de visiter la place ?

(*Triomphes de l'abbaye des Conards*, éd. Marc de Montifaud, p. 97).

Feudal. — On lit dans l'éd. 1585 *feodales* (II, 263, 265). Mais il est remarquable que dans les deux exemples l'édition de 1586² substitue *feudales* : il y a des chances pour que ce fût la forme préférée de l'auteur.

Fillol. — Terme familier employé par Eutrapel qui s'adresse à un paysan : I, 156, « je t'en pry, *fillol* mon amy ». Il n'est pas facile de déterminer ici l'origine de ce terme. D'une part il a bien existé, à côté de la forme *filleul*, une forme *fillol* qui a vécu dans la littérature jusqu'au XVIIᵉ siècle (Voir Godefroy, *Complᵗ*, et Kr. Nyrop, *Gramm. Hist.*, I, § 177, Cas Isolés). Mais, d'autre part, je serais tenté de reconnaître plutôt dans les *Baliverneries* le mot provençal *filhol*, qui s'emploie couramment comme terme d'amitié, à la façon de « fiston » (Voir ci-dessous, s. v.). Je ne sais si dans le Nord de la France *filleul* ou *fillol* a pu avoir cette acception hypocoristique. Notons que les *Baliverneries* contiennent quelques termes provençaux : *Dieu seas*, *lou cap*[1].

Fine (la plus). — II, 72. Euphémisme : « la syphilis ». Même locution avec même sens dans *Les Sept Marchans de Naples* (Montaiglon, II, 100, 104), et, après du Fail, dans *Le Moyen de Parvenir*, chapitre XXXII. — La même locution a eu aussi et a encore un sens scatologique (Tabourot, *Escraignes*, IV. Le Roux, *Dict. Com.* Littré, Fin, 21°).

Finer = finir. — *Balivern.*, III, Courbet, I, 39, « les guerres *finées* entre les Roys... » (*Sic*, éd. 1549, 33 vº et texte de 1548 ; ce sont les éditeurs anglais de 1815 qui ont corrigé en *finies*, et cette forme a passé dans Assézat, I, 179). C'est le seul exemple que j'aie noté du vieux verbe *finer* chez du Fail.

Fisque — Fisc : I, 224, « au *fisque* et pannier de la République ». Delboulle, suivi par les auteurs du *Dict. Gén.*, a d'abord signalé cet exemple comme le premier connu. Mais en 1905 (*Revue d'Hist. Litt.*, XII, 703), il notait *fisc* et *fisque* dans la *Somme Rurale* de Bouteiller, et signalait deux exemples de *fiscal* aux XIVᵉ et XVᵉ siècles. J'ajoute que *fisque* se trouve dans la

1. Dans la *Vraye Prenostication de Mᵉ Gonin* (1615; Fournier, *Var. hist. et litt.* V, 213) on lit : « Mais helas! *garda filiol* », dit l'Italien... » Ici, *filiol* représente l'italien *figluòlo*.

VIIIe *serée* de Bouchet (éd. 1584, p. 263) : « le mary cocu paye au *fisque* certain tribut ». Il ne serait sans doute pas difficile de prouver que le mot était d'emploi courant en 1585. En le glosant par « pannier », du Fail s'amuse à restituer à ce mot sa signification étymologique. Il se livre au même jeu lorsqu'il fait dire à Eutrapel : « J'ay encore... un petit *scrupule* et pierrette en mon soulier, qui me tourmente » (II, 258).

Fiston. — I, 302, « mon deux amy, mon *fiston* ». C'est le premier exemple connu de ce terme hypocoristique.

Fleur. — Subst. verbal ; action de *fleurer ;* dans la locution « au *fleur* de la marmite » [*Propos Rust.*, XIV ; I, 126] = du premier coup, après une inspection rapide.

Four [*Propos Rust.*, XV]. — I, 137. « Comment ? y aura il *du four ?* — Ouy, et de la cheminee ». La Borderie s'écrie à ce propos (p. 243) : « Dire qu'on a attribué cette ineptie à du Fail ! » Ne perdons pas de vue que des calembredaines de ce genre abondent chez Rabelais, qu'il écrit sans broncher « Deshuy au soir, fais-en crier les bancs et les chaslits » (III, 26), et que le seul tort de notre interpolateur, — mais c'est un tort essentiel, — est de ne pas avoir reçu en partage le génie de Rabelais. La sottie des *Cris de Paris* débute par cet effarant calembour sur le mot *puis* : « Et puis ? — Et fontaine. — Et riviere » (*Anc. Th. fr.*, II, 303). Il nous faut pardonner bien des choses à la gaieté de nos aïeux. Dans le cas présent, le jeu de mots porte sur le double sens de *four*, qu'un des interlocuteurs feint de prendre dans sa signification ordinaire et primitive, tandis que l'autre vient de le prendre au sens de pâtisserie cuite au four, servie comme dessert (il vient d'être question du *dessert*). Godefroy (IX) signale au XVe siècle une espèce de pâtisserie appelée *four dauphin*, mais le sens collectif de « pâtisserie de dessert » ne paraît pas avoir été noté. Au XVe siècle, dans le *Banquet du Bois* (*Anc. Poés. fr.*, X, 219, 220), Gontier fait apporter *le four.* Cf. aussi Corrozet, *Blasons domest.* (*Anc. Poés. fr.*, VI, 241) : « Les saupicquetz pour les gens degoustez, *Le four* aussi et les frians pastez ». Nous disons « *des* petits fours », mais nous ne disons plus « *du four* ».

Fourche (à la). — II, 92. Comme on l'a déjà fait observer, il est impossible, dans le passage en question, d'interpréter autrement que dans un sens favorable l'expression « être traité à la fourche ». Au reste, le remaniement du XVIIe siècle (*Contes aux heures perdues ;* cf. Louandre, *Conteurs fr. avant La Font.*, p. 356) porte à cet endroit « qu'ils luy feroient grand chère ». Cet emploi est contraire à l'acception normale de la dite locution (Cf. Le Roux, *Dict. Com.*, Littré, etc...; *Anc. Th. fr.* IX, 52).

Hippeau (I, 305) suppose que du Fail a voulu dire « traité comme un cheval à qui l'on sert le foin à pleine fourche ». Je comprendrais : « recevoir double ou triple ration » (suivant le nombre des dents de la fourche). Cf. l'expression moderne « compter à la fourchette ».

Frairée. — II, 289. Forme ignorée de Godefroy ; elle paraît avoir un sens distinct de *frairie*, que du Fail emploie par ailleurs ; la *frairée* devait être une réunion ou fête (banquet) de la *frairie*, celle-ci étant une association paroissiale.

Fradre. — II, 141, « sire *fradre* » est la dénomination ironique d'un moine. Du Fail employait aussi le mot *frater*, comme Rabelais (« un jeune *Frater* Cordelier », *Eutrapel*, XX; II, 137). M. Sainéan dit de *fradre*, inconnu en dehors de du Fail, que c'est une « forme obscure » (*Revue des Etudes Rabel.*, VIII, 1910, p. 146). Elle n'appartient pas en effet aux idiomes méridionaux. Voici l'explication que je propose : *fradre*, c'est *frater* modifié sous l'influence de l'esp. *padre*. Rabelais avait parlé des « brimborions des *padres* Celestins ».

Frape-menu. — II, 232, « avec tánt de *frape-menu* de pied... » Menus frappements, petits coups. Création verbale curieuse, non par sa forme, qui est ronsardienne, mais par son emploi. Alors que ces composés du type *trotte-menu* sont en général des adjectifs ou des substantifs concrets (un *gagne-petit*), celui-ci est un véritable substantif verbal marquant l'action de frapper menu. [Non signalé par Darmesteter dans sa *Format. des mots comp.*]

Frarie. — Forme employée dans les *Propos Rust.* de 1547. L'édition 1549 porte *frairie*. La Borderie (p. 117) a tort de ne voir là qu'une question d'orthographe. Cf. à ce sujet : *Vie et Œuvre*, p. 237 (*dissimularent*) et ci-dessus p. 26. Bien que dans *Entrapel* du Fail imprime *frairie* (I, 322, etc.) et *frairée* (II, 289), nous retrouvons *frarie* dans les *Arrêts* (éd. 1579, p. 418). Il a donc hésité.

Freon. — I, 297 : « une altese accoustrée d'un *freon* et suyvie d'un estramaçon... » Il est surprenant que ce mot figure parmi les mots récents, d'origine italienne (*altesse*, *estramaçon*, etc...) qu'on reproche à Lupolde de ne pas connaître[1]. *Froion*, *fraion*, *freon* est un bon vieux mot français qui voulait dire « coup » (Cf. *creon* pour *crayon*, *syon* et *seon* pour *sayon*, etc...). Au reste, je n'en connais pas d'autre exemple au XVIe siècle.

Fretiller. — I, 144, « une souris, qui *fretilloit* je ne sçay quoy ». Emploi actif très spécial à du Fail (Cf. I, 170 : « le paysan fouilloit

1. A moins qu'on ne comprenne qu'*estramaçon* est la transcription moderne de l'archaïque *freon* employé par Lupolde. Le passage manque de clarté.

je ne sçay quoy en sa gibessiere, = cherchait je ne sais quoi en fouillant dans sa gibecière). Ici nous comprenons que la souris cherchait quelque chose en frétillant. Le mouvement concomitant prend la place de l'action principale.

Frisé. — Dans la locution *chapiteaux frizez* (II, 297-298). Terme d'architecture. Assézat et M. Courbet (II, 160) ont cru à tort qu'il s'agissait ici du subst. *frise*, sans remarquer le *z* final signe d'un *e fermé*, et ont placé entre *chapiteaux* et *frizez* une virgule qui ne se trouvait dans aucune des éditions anciennes. — Je n'ai pas vu ailleurs cette locution. Je suppose qu'il s'agit de chapiteaux à ornements ondulés ou pourvus de frises.

Frizez. — Voir : *Frisé.*

Fronte. — *Propos Rust.*, p. 70, « et *de prime fronte* ne sçavoyent d'ou cela venoit » (au premier abord, *da prima fronte*). Cet italianisme, qui figurait dans l'édition de 1547, a été supprimé d'abord par l'interpolateur, puis par du Fail lui-même en 1549. On trouve au XVIe siècle la locution « de premier front, dès le premier front » (Godefroy, *Compl.*, IX, 668 *c* ; exemples postérieurs à 1547), et l'on peut se demander si ce n'est pas là un décalque français de la locution italienne qui avait fait une apparition fugitive dans les *Propos Rustiques*. Le français connaissait *de prime face*.

Furgon. — Pour *fourgon*, II, 165. Pour la prononciation de du Fail, cf. « Je me *submets* » (II, 237); *musnier* (*Propos Rust.*, 22; I, 164).

Galant. — I, 164, « le gallant dedans le gallant. » (La virgule insérée par Assézat après *dedans* prouve qu'il n'avait pas compris ce passage, inspiré par *l'Eunuque* de Lucien (ἄρθρα ἐν ἄρθροις ἔχων ; traduction d'Erasme : « ferunt eum aliquando in adulterio deprehensum, *membra in membris*, ut legum tabulæ loquuntur, habentem »). Le double sens grivois du mot *galant* est clair. Il pouvait signifier, ou « pudenda muliebria » (ex. Alcripe, *Nouv. Fabrique*, éd. elzév., p. 50 : « lui couppa joliment la barbe du *gallant* »; Brantôme, *Dames Gal.*, disc. IVe : « leur *gallant* du mitan »), ou « pudenda virilia » (farce de *frère Guillebert*, *Anc. Th. fr.*, I, 305).

Gallicelle. — II, 284 : « son biaut, *gallicelle*, ou sequenie ». Coulabin : veste de toile que portaient nos paysans il y a peu d'années encore, car la galicelle a fait place à la veste de drap.

Galop. — I, 156, « *gallop* des machoueres. » (G *gollop*) = la mangeaille. Cf. *galoper d. m.*

Galoper des mâchoires. — I, 177 ; II, 82. Manger activement. Signalons quelques expressions analogues, substituts pittoresques du verbe « manger » : *aller en poste des mandibules* (Solon de

Vosges, *Adages*, III, 1577) ; *cheminer des machoires* (Fournier, *Variétés*, III, p. 195); *danser des babines* (Alcripe, *Nouv. Fabrique*, p. 57) ; *la danse du menton* (*Anc. Th. fr.*, VIII, 265).

Gambes de cabre [*Propos Rust.*, p. 178]. — Provençalisme que Jean Maugin s'est amusé à introduire dans l'énumération de plats du chapitre XV (jambes de chèvre).

Garsailles. — Gars, II, 72, « mes *garsailles*, » dit le fermier aux valets de son maître. Godefroy ne connaît que *garçonnaille*. Le collectif *garçaille*, employé au singulier (de la garçaille) ou au pluriel comme chez du Fail, est d'usage courant en Haute-Bretagne : il désigne indifféremment garçons et filles. Cf. Trévoux, Schmidlin (cités dans W. Heymann, *Dialektwörter*, p. 49), Coulabin, Verrier-Onillon, etc.

Garse. — Fille, sans nuance péjorative, comme c'est encore le cas en Haute-Bretagne. Trévoux remarque également que le mot n'est pas « odieux » dans certaines provinces, « surtout en Bretagne ». Il ne l'est pas évidemment lorsque Polygame, célébrant le mariage, montre le mari mourant « entre les bras d'une gentille et honneste *garce* de femme » (II, 239), ni au chap. XVI (II, 73). Mais la dépréciation est sensible dans d'autres passages, et en particulier au chap. XX d'*Eutrapel*, intitulé *De trois garces*.

Gasche. — II, 287. Un vieux paysan breton avait « vescu le plus de *gasche* d'avoine ». Terme de terroir. Coulabin, *gâche* = galette de blé noir, pain mal cuit : Lecomte : pain de fantaisie où l'on met des pommes hachées ; Verrier-Onillon : galette, gâteau.

Gist. — II, 147. « Celui ou celle qui en avoit fait le premier *gist* n'avoit pas les mains derrière le dos ». M. Courbet comprend « dépôt ». Mais nous avons tout simplement ici, avec une variante phonétique (Cf. Godefroy, *giet*), l'expression bien connue « le premier jet », empruntée au travail du fondeur ou du cirier. Ce travail est antérieur au « dépôt ». L'auteur de l'objet en question (qu'on veuille bien se reporter au texte) « n'avait pas les mains derrière le dos », c'est-à-dire avait dû manger copieusement. — II, 239, « tirer *à gist* la mise et recepte de vostre conscience ». *Gist* a ici le sens de « jeton pour calculer », comme l'ont très bien vu Assézat et C. Defrémery (*Revue Critique*, 1876, I, p. 260).

Gobemouche. — D'après le *Dict. Général*, le premier exemple de ce composé se trouverait dans Cotgrave (1611). Mais un personnage des *Propos Rustiques* (ch. XIII) portait déjà le sobriquet de *Gobemouche*.

Gorron. — II, 246. Le messager du Maine, à chacun de ses voyages à Paris, apportait non seulement « du beurre, chappons, langues fumees », mais aussi « quatre ou cinq pochees de falsitez, et appellations comme d'abus de *gorron* ». Assézat, Hippeau,

M. Courbet ont compris « cochon », « jeune porc », « charcuteries sans valeur », etc... Assurément, ils n'ont pas tout à fait tort, et le rapprochement avec les victuailles énumérées — en particulier avec les « langues fumées » — nous fait penser que du Fail a pu songer à un jeu de mots, car *goron* ou *gouron* existe en effet au sens de *goret* dans certaines provinces, et en particulier dans la Haute-Bretagne. Mais telle n'est pas la signification principale du mot dans ce passage. C. Defrémery était sur la voie de la bonne explication lorsqu'il faisait observer (*Revue Crit.*, 1876, I, p. 257) que *Gorron* était une localité du Bas-Maine, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Mayenne (près d'Ernée). Il aurait pu ajouter que *Gorron* est écrit par une majuscule, comme un nom propre, dans l'édition de 1598 (p. 330). Or les habitants de cette bourgade étaient particulièrement renommés pour leur penchant au faux témoignage, comme l'atteste le *Roman Comique* de Scarron, au chapitre XIV de la 1re partie. Dans ce chapitre, le curé de Domfront veut à toute force engager un procès contre Monsieur de Laune, « se fiant peut-être aux témoins à gages qu'il esperoit de trouver à *Goron*, où il avoit des parents ». Le messager du Maine apportait donc à Paris, avant l'institution des juridictions présidiales, des « pochées », autrement dit des sacs de procès contenant des *falsités*, comprenez : des faux témoignages, — il est vrai que du Mans il en vient par douzaines, ainsi que des « chappons », — plus des appels contre les « abus » des faux témoins de Gorron. Toute cette fin de phrase est une petite satire à l'adresse des Manceaux.

Gouderuleau. — I, 311. Déformation volontaire de *goudelureau*, *godelureau*, petit-maître, freluquet (Cf. *sparigique* pour *spagirique*); il y a peut-être ici une allusion à *go(u)deronné* (godronné, attifé).

Goule. — II, 17, « comme si la *goule* de toute la cour de Parlement en avoit fumé en robes rouges ». Les éditions de 1585 et de 1586[1] portent *l'agout*, leçon inepte que La Borderie a parfaitement rectifiée d'après les éditions postérieures, et notamment celle de 1586[2], qui impriment *la goule* (Cf. La Borderie, *Arch. du Biblioph. breton*, III, p. 97-98). Cette expression était archaïque et provinciale. Elle est encore d'usage courant en Ille-et-Vilaine. La Borderie fait observer que quand un paysan se décide à engager un procès, il s'écrie : « Hé bien, j'irons en justice, il faut que la goule du juge en pète ! » Nous ajouterons cet exemple tiré de la *Gente Poitevin'rie*, éd. Favre, p. 31 (c'est Robin qui raconte son procès) :

Ouy y en froay *fumi la goulle*
Do Preculoux et Idvocats.

Graisse (de haute). — II, 240. Phriné, putain *de haute graisse* ». L'expression « de haute graisse » est bien connue, notamment par Rabelais (« moutons de haulte gresse », « breviaires de haulte gresse »). Nous ferons seulement remarquer que l'expression « putain de haute gresse » était déjà dans H. Estienne (*Précellence*, éd. Delalain, 1850, p. 134).

Graine de fougere. — Cette locution métaphorique, que je n'ai pas rencontrée ailleurs que chez du Fail, signifie certainement « argent, monnaie ». Cf. II, 110 : « posant... une once de fine *graine de fougere*, poids de marc, en l'escarcelle de Lupolde ». Nous interpréterons dans le même sens un passage plus obscur des *Propos Rustiques* (p. 49), où Lubin dit à Huguet, avec des sous-entendus malicieux : « Si ay ie autresfois ouy dire, que avec *la graine de fougiere*, vous aviez faict, je ne sçay quoy ». Je comprends, d'après le contexte, que maître Huguet avait débauché des femmes en leur offrant de l'argent, — à moins qu'il ne s'agisse de quelque tour de Villon. En tous cas, il est question d'argent[1]. — L'origine de la métaphore me paraît à chercher dans une analogie de forme entre les pièces de monnaie et les petites rondelles brunes (spores) qui parsèment la face inférieure des feuilles de fougère (Cf. le nom de « monnaie du pape » donné à une plante de nos jardins).

Greslier. — 1° Ce mot se présente comme adjectif au chapitre XIX d'*Eutrapel* (II, 114), « un fifre, un tabourin *greslier*, une trompette ». En l'absence d'autres exemples, je comprends avec Godefroy : « tambourin qui rend un son grêle »[2]. — 2° Il est dit au chapitre XXII d'*Eutrapel* (II, 166), dans la description d'une gentilhommière d'autrefois, qu'on voyait pendus à une corne de cerf « bonnets, chapeaux *gresliers*, couples et lesses pour les chiens... » Telle est la leçon des éditions anciennes (Cf. Courbet, II, 31), qui ne mettent pas de virgule entre *chapeaux* et *gresliers*. Mais on voit une virgule dans l'édition de 1732 (t. II, 45) et dans celle d'Assézat. Fort embarrassé en présence de ces « chapeaux grêliers », mais n'en laissant rien paraître, Cotgrave affirme gravement l'existence de couvre-chef spéciaux pour le temps de grêle : « A hat for the hayle ». Godefroy, qui s'est bien gardé de recueillir une explication aussi bouffonne, propose dubitativement de traduire *greslier* par « d'étoffe légère »[3]. Cette

1. C'est sans doute à cette signification métaphorique qu'il est fait allusion dans un passage fantastique de la *Nouvelle Fabrique*, par Alcripe (bibl. elzévir, p. 88) où maitre Mathieu emporte « pour sa part du butin » « une besache de toille d'araigne pleine de *graine de feugere*. »

2. Mais on ne voit pas pourquoi GODEFROY cite à deux reprises le même exemple du chapitre XIX.

3. Il est curieux que, tout en donnant un texte sans virgule, GODEFROY renvoie à l'édition Assézat.

hypothèse n'a aucune vraisemblance. Nous considérons que les éditions anciennes ont commis une faute de ponctuation, qu'il faut rétablir la virgule et que *greslier* est un substantif signifiant « cor de chasse » (instrument au son grêle). Ce petit cor recourbé figure sur les blasons de plusieurs familles bretonnes[1] et en particulier sur celui de la famille Goujon d'Artois, à laquelle s'était alliée Noël du Fail[2]. Ce terme de grêlier est courant dans le vocabulaire héraldique.

Greussante (Pommes de). — *Balivern.* de 1549 (Courbet, I, 41). Terme haut-breton, que l'interpolateur remplace par « pommes de Hery » (I, 181). *Greussante* = *grosse ente*. Pour le passage d'*o* à *eu*, cf. du Fail, I, 302 : « mon *deux* (= doux) amy...»

Grue de velours. — II, 83. Imbécile vêtu de velours ; il s'agit d'un seigneur prétentieux et vide (Cf. II, 13, un vilain, envelousté). *Grue* avait le sens de « sot », comme « dupe », « pigeon », « oie », « bécasse » et autres noms d'oiseaux. Cf. la locution pop. « le monde n'est plus *grue* » (= on ne le trompe plus aussi facilement qu'autrefois).

Guet. — II, 228. « Je cuyday... *estre du guet* d'après minuict ». Au point d'interrogation de M. Courbet nous répondrons : 1° que, d'après le contexte, la locution veut dire : « être dans une mauvaise passe, filer un mauvais coton »; 2° que nous retrouvons dans Brantôme la locution en question : « mais aussi bien souvent *s'en trouvoyent du guet* » (*Des Dames*, éd. Lalanne, IX, 451), ce qui veut dire : « ne le faisoient pas impunément, s'en trouvaient mal. » Comme d'habitude, N. du Fail donne la locution sous sa forme la plus compliquée : il est particulièrement désagréable d'être « de guet » ou « de garde » après minuit.

Gueue, et non *gueve*, comme l'a lu Assézat et comme le lit encore M. Courbet malgré Defrémery (*Rev. Crit.*, 1875, I, p. 185), et malgré Godefroy, dont l'article ne contient au reste que ce seul exemple de du Fail ; II, 282, où *gueue* signifie incontestablement *gueuse*. Le mot a été formé sans *s*. Du Fail écrit le masculin *gueu* sans consonne finale au chapitre XXXI (II, 268), et nous retrouvons la même orthographe dans la *Vie Genereuse des Mercelots* (Fournier, *Variétés*, VIII, 173) et dans l'ouvrage ms. de l'angevin Bruneau de Tartifume, intitulé *Philandinopolis*. Ce

1. Cf. par exemple, *Recueil des blasons de Bretagne* par Alex. de la BIGNE, Rennes, 1895, p. XCV.

2. Alex. de la BIGNE, *op. cit.*, pl. CXLV. — GUILLOTIN DE CORSON, *Grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, II, 16 : armoiries des sires d'Artois : « un greslier ô son pendant » (enguiché et virolé en sautoir). — Arch. de la Magnanne, Procès-verbal de l'église d'Andouillé, juin 1601.

dernier, parlant de Ragot (Cf. La Borderie, *Propos Rust.*, p. 204), nous dit que le célèbre *gueu* se mit à « gueutter à Paris vers 1550 ». Ce verbe *gueutter* prouve, comme la *gueue* de du Fail, qu'on ne savait pas au juste quelle avait été la consonne finale du mot. C'est ainsi qu'à côté du féminin *preuse* (« les neuf preuses »), nous avons la forme *preue* (*L'Histoire des Neuf Preux et des Neuf Preues*, par Sébastien Mamerot, 1460).

Guiterne. — L'interpolateur angevin [*Propos Rust.*, XIV ; I, 129] constate que dès 1548 la mode était de dire *guiterre* au lieu de *guiterne*. Mais en 1585 (II, 109), du Fail écrit encore *guiterne*. Il tenait sans doute pour l'ancienne forme, comme l'auteur des *Disc. non plus melancoliques que divers* (Poitiers, 1557), qui écrivait (ch. XXI, p. 97) : « Et quant est du nom, je sçay qu'il y a des gens qui l'appellent *guiterre*, et quelqu'un *quinterne*, je ne sçay pour quelle raison : mais moy, ainsi qu'on me l'a premierement nommee et que maistre Pierre l'appelle en sa grande fievre, etc..., etc... » (allusion au v. 802 de *Pathelin*). La forme *guiterre* ne se répand qu'au XVIe siècle. Mais M. Paul Meyer a signalé *gitere* dans un petit poème du moyen âge composé en Angleterre (*Romania*, XXXVII, 1908, p. 225).

Habita. — II, 242. Equivoque sur le titre d'une loi. Un mari déclare renoncer expressément « à l'authentique *habita* ». Il veut dire qu'il renoncera à co*habiter* avec sa femme. L'authentique *habita*, relative aux Universités, fut donnée par Frédéric II Barberousse en 1158 (Cf. par ex. Crevier, *Hist. de l'Univ. de Paris*, I, 261).

Habile de... — Digne de..., apte à... II, 45. Un seul exemple de ce sens et de cet emploi dans Godefroy, IV, 391 *c*. C'est du style juridique.

Haïsseur. — II, 222. « Timon, cest insigne... *haïsseur* d'hommes ». L'exemple de G. Bouchet, cité par le *Dict. Gén.*, est postérieur aux Serées de 1584. Godefroy (*Complém.*) cite un exemple de Montaigne d'après les *Essais* de 1595 : « Timon, celuy qui fut surnommé le *haïsseur* des hommes [1] ». Mais comme ce passage se trouvait déjà dans les *Essais* de 1580 (Dezeim.-Barckh., I, 254), la priorité appartient à Montaigne... jusqu'à nouvel ordre.

Hanicrochemens. — I, 182, « confondre leurs *hanicrochemens* ». M. Courbet comprend : « accrochement, attache ». C'est bien vague. Il doit être question ici d'outils recourbés, de crochets, sans que nous puissions les décrire exactement. — Rabelais, II, 7 : « les *hanicrochemens* des confesseurs ».

1. Ne concluons pas de cette curieuse coïncidence entre Montaigne et du Fail que celui-ci avait lu les *Essais*. Comme nous l'avons dit ailleurs (*Vie et Œuvre*, p. 460), il n'existe aucune preuve sérieuse que l'auteur d'*Eutrapel* ait pris connaissance du livre de Montaigne

Hanicrocher. — I, 182, « *hanicrocher* leurs moutardiers ». Accrocher leurs moutardiers. [*Balivern.*, I, 196], « de quelqu'un qui avoit *hannicroché* dans le froment de je ne sçay qui » (qui avait grapillé ; m. à m. dérobé avec un crochet). Le verbe *ennicrocher* est déjà dans Rabelais (I, 16). Dans le prologue du *Tiers Livre*, il est fait mention d'une arme appelée *hanicroche* : arme recourbée en bec de cane (Cf. Sainéan, *Rev. des Et. Rabel.*, V, 392-393).

Hardé. — *Propos Rust.*, p. 80. Les Vindellois reviennent de leur quête de Noël « bien *hardez* et fasquez », c'est-à-dire bien munis d'objets de toute sorte, bien équipés : cf. un peu plus haut : « ayant laissé leurs *hardes* », passage où le mot *hardes* ne désigne nullement les vêtements que les Vindellois portent sur leur corps, mais les objets et « bribes » qu'ils tiennent à la main. Cette acception de *hardes* et du verbe *harder* n'est pas généralement indiquée dans les Lexiques.

Hardeau. — Glosé par « jeune valet », II, 6. Fém. *hardelle* : II, 10, « les *hardelles* de Rolard » (= filles des champs). Mot provincial. Cf. des Périers, nouv. XV : « j'ay un aultre *hardeau* (ainsi appellent-ilz aux champs un garson, et une garce une *hardelle*)... » Le masculin est dans Rabelais. Ce mot n'a rien de péjoratif, non seulement dans ces exemples, mais dans beaucoup de ceux que donne Godefroy. Cependant il a dû être péjoratif à l'origine, quelle que soit l'étymologie qu'on adopte [1].

Haridelle. — *Balivern.*, V (I, 194) : « monté sur une meschante haridelle de cheval ». Jusqu'ici le premier exemple connu de *haridelle* était tiré de Tabourot, *Bigarrures*. Celui de du Fail, qui date de 1548, présente un *h* initial [2] et nous prouve, — ce dont on se doutait déjà, — que *haridelle* ne s'est pas spécialisé dès le début dans le sens de « rosse » : ce mot avait une acception péjorative générale.

Hausse-bec. — II, 109. Lupolde, « l'aureille au vent, escoute les *hausse-bec* et admiratives d'Eutrapel ». Il s'agit de railleries débitées sur le ton de l'admiration ironique. Bien qu'on n'écoute pas un geste, ce composé exprime d'abord un geste, celui de lever la tête, d'où : toiser quelqu'un, le traiter de haut, se moquer de lui. Ronsard s'en était servi dans la *Continuation des Miseres*

1. Cette étymologie est incertaine. Se fondant sur un passage, d'ailleurs obscur, de la *Satyre Menippee* (cf. éd. J. Frank, p. 214, n. 5), M. Jeanroy a cru pouvoir poser comme original un collectif *hardelle*, dérivé de *harde*, troupeau (cf. *Revue des Universités du Midi*, 1895, p. 98-100) : de ce *hardelle* proviendrait *haridelle* par svarabhakti ? ?). Une hypothèse plus courante, mais qui n'est pas plus sûrement établie, rattache *hardeau* et son féminin à *hart*, corde vaurien, pendard .

2. Je dis ceci pour M. Horning, qui a l'air d'attribuer quelque importance au fait que le mot est écrit *aridelle* dans Tabourot (A. HORNING, *Zs. f. Roman. Philol.*, XXVI, 330).

(1562 ; éd. Blanchem., VII, 23) pour caractériser la morgue de deux protestants :

> Et lors deux surveillans qui parler m'entendirent
> Avec un *hausse-bec* ainsi me respondirent.

Littré a encore *haussebecquer*, au sens de « mépriser », avec un exemple de Ronsard. Le composé *leve-nez* a la même valeur que *hausse-bec* dans le *Supplém. du Catholicon* (Tricotel, *Sat. Menipp.*, II, 68) : « il vous respondront valeureusement avec un *leve-nez* ».

Haut. — « Et s'entrefussent... donné *sur le haut de leurs biens* ». (*Propos Rust.*, 66). La Borderie a indiqué la traduction juste : « sur la tête ». Je note l'expression dans *Anc. Th. fr.*, II, 425. Quoique cette expression appartienne évidemment au style très familier, Louise de Savoie l'emploie le plus sérieusement du monde, dans son sec *Journal*, à la date du 6 janvier 1521 : « environ quatre heures apres midy, mon fils fut frappé d'une mauvaise busche *sur le hault de ses biens*, dont je feus bien desolée » (Michaud-Poujoulat, V, p. 92). Defrémery, dans ses remarques sur du Fail (*Rev. Crit.*, 20 mars 1875), avait proposé de traduire par « sur le casaquin », n'imaginant pas sans doute que le mot « biens » pût désigner autre chose que des objets extérieurs à l'individu. Mais précisément l'argot et la langue populaire s'amusent à traiter le corps ou les parties du corps comme des propriétés distinctes de l'homme (Cf. « montrer tout ce qu'on possède, tous ses trésors », etc...).

Haute heure. — Cette locution est très ambiguë : elle a pu signifier aussi bien « tôt » que « tard » [1]. Mais des exemples de du Fail (I, 289, II, 77), il résulte clairement que pour lui cela voulait dire « tard » [2].

Hautesses. — I, 287. Idées de grandeur.

Hemée [*Propos Rust.*, XIV, p. 176 ; I, 132] : « la confrerie de la Dedicace ou monsieur Oenotrius sera Prevost de la *Hemée* ». Mot dont les exemples recueillis par Godefroy sont tous confinés dans le XVe siècle. L'exemple de Jean Maugin prouve qu'on le connaissait encore au XVIe ; et Le Duchat (*Dict. de Ménage*, 1750) signale même un exemple du XVIIe siècle dans le *Mascurat* [de G. Naudé] ; il ajoute : « Je ne sais ni la signification, ni l'étymologie de ce mot ». Sur ce dernier point, nous ne sommes

1. Les deux sens sont indiqués par Godefroy (Complt, VIII, 88a-88b). Orain définit « de bonne heure », ainsi que Coulabin. Mais Henry Cormeau (*Terroirs Mauges*, I, 235), après avoir défini « à la haute heure » par « matinée jusqu'à midi »; note qu'en Anjou le « Bonhomme Haute-Heure » est celui qui, à la veillée, vient « jeter du sable » dans les yeux des enfants. Verrier-Onillon définit : « tard » (cf. l'adjectif *haut'-heurier*). Etc, etc...

2. Cf. aussi *Eutrapel*, I, 249 : « le jour plus haut » (= plus avancé).

pas plus avancé que lui, mais la signification d' « échauffourée, bataille, mêlée », ressortait assez clairement du texte du *Mascurat* (2e éd., p. 5) : c'est bien celle qu'avait ce mot au XVe siècle. La phrase de Jean Maugin paraît évoquer une confrérie bachique : les fêtes de « dédicaces » d'églises donnaient lieu à de copieuses buvailles et le sobriquet gréco-latin d'Œnotrius est significatif. Mais entre la notion de « buvaille » et celle d' « échauffourée » il n'y a pas un abîme sémantique, et je ne vois pas de raison décisive pour séparer la « hemée » de Jean Maugin[1] des autres « hemées » des XVe et XVIIe siècles.

Herbaudes. — *Propos Rust.*, p. 72. Femmes furieuses et vindicatives ; m. à m. « chiennes ». *Herbaud* (*herbault*) est signalé en Anjou par le *Dict. de Ménage*, au sens de « chien basset ou briquet »[2]. L'exemple de du Fail est, je crois, le premier exemple connu de ce mot, qui apparaît plus tard chez Rabelais (IV, 52) dans la locution « monter dessus comme *Herbault* sur paouvres gens ».

Herné. — Fatigué, éreinté [*Propos Rust.*, XIV ; I, 126]. Verrier-Onillon (Anjou). Comme M. Verrier a bien voulu me l'apprendre, l'*h* se fait légèrement entendre dans la prononciation angevine et interdit toute liaison et élision. L'étymologie populaire (influence de *hargne*, *hergne*, *hernie* sur *esrener*) n'est pas simplement graphique.

Hery (pommes de). — Voir : *Pommes*.

Hiraigne (*Balivern.* 1549, f° 37 r°, 44 r°) ou *Hyraigne* (*ibid.* 40 v°, 41 v°, 43 r°) ou *Hyragne* (*ibid.*, 44 r°). Araignée. — *Eutrapel*, II, 52. *Iragne* = toile d'araignée (et non « araignée », comme traduit M. Courbet). On remarquera que dans *Eutrapel* l'orthographe est plus simple que dans le chapitre IV des *Baliverneries*.

Hontoyer, hontoier. — II, 62, 115, 186. Prendre une mine honteuse, gênée. Non seulement ce verbe est archaïque au XVIe siècle, mais en dehors de du Fail, *hontoier* au sens d' « avoir honte, rougir », a toujours eu la forme pronominale (Cf. Godefroy).

Horloge. — On sait que le genre de ce mot a été incertain (Cf. par exemple Nyrop, *Gramm. Hist.*, III, § 678). Alors que Rabelais

1. On pourrait songer par exemple à un dérivé du verbe *humer*, *hemer* signifiant « boire, humer le piot » (cf. VERRIER-ONILLON, *hemecter* = humecter). Mais il semble que l'étymologie de *hémée* au sens de « bataille, échauffourée » doive être cherchée dans le mot *haim* (croc, hameçon), dont on connaît le dérivé *hamie*. *Hamee* apparaît au XIIe siècle dans le *Philomena* (v. 179), où il désigne une espèce de jeu, que connaît l'héroïne, mais que M. de Boer ne peut déterminer : il est remarquable que ce jeu soit cité auprès de celui de la *buffe* (coup, gifle), ce qui nous ramène à l'idée de bataille. Mais bien entendu il s'agit de jeux inoffensifs (cf. l'innocent jeu de cartes appelé la *bataille*, et auquel s'adonnent les enfants).

2. Cf. aussi VERRIER-ONILLON.

parlait des « *grosses horloges* de Rennes, de Poitiers, de Tours, etc... » (II, 26), du Fail écrit *un horloge* au chapitre XI d'*Eutrapel* (II, 11). Mais au chapitre XIX du même ouvrage (II, 113) où il nous entretient de la fameuse horloge de Rennes appelée « dame Françoise », et de l'inscription qu'elle porte, il est bien obligé de constater que « c'est une femelle »[1] dans l'usage courant. Dans les documents municipaux du XVI[e] siècle que j'ai eu l'occasion de feuilleter, le féminin est la règle et le masculin l'exception[2]. Mais le masculin en viendra par la suite à prédominer, comme le prouvent les documents du XVIII[e] siècle publiés par L. Decombe ; et aujourd'hui encore les Rennais appellent « le gros » l'horloge de leur ville.

Hur le gay. — II, 282. Onomatopée ou refrain joyeux exprimant l'ivresse. Godefroy a un article *Harligay* où il cite seulement un exemple douteux de Martin Lefranc. Un individu *hurlegay* devait être quelque peu *hurluberlu* (refrain du même genre). Cf. *houppegay*, interjection de joie, dans Godefroy : ajouter : « la danse du *houppegay* » dans la *Fleur de poesie françoise*, 1543, édition van Bever, p. 114.

Hutin. — Archaïsme. *Propos Rust.* de 1549, chapitre IX, p. 126 : « S'ilz ne vouloient avoir leur part du *hutin* » (querelle, coups). Cette locution contient probablement un jeu de mots ironique sur *hutin* et *butin*.

Idolâtrer. — II, 207, « avec deux ou trois doigts de liberté *dont il idolatre...* » II, 274, « *idolastrant* ainsi *de* la présence de ces Nymphes ». Il ne faut pas oublier qu'à l'origine *idolâtrer*, comme *idolatrier*, était un verbe neutre : « devenir idolâtre, tomber idolâtre, être fou de ». Villon écrivait dans le *Gr. Testam.*, v. 630 : « Salomon *en ydolatria* » (Cf. Godefroy, s. v. *idolatrier*). Encore au XVI[e] s., Marguerite de Navarre écrivait dans *Les Prisons* :

Pensant que myeulx vaut des femmes user
Qu'*idolastrer d'*elles ou abuser.

Mais de bonne heure ce verbe subit l'influence des verbes *adorer*, *aimer*, etc..., et adopte leur construction active.

Iliade. — II, 192, « une *Iliade* et pleins paniers de chiquanerie ». Longue suite, grande collection (au sens péjoratif). Godefroy

1. Il est donc inexact de dire, comme le faisait Lucien Decombe, que Noel du Fail « protestait déjà contre le genre masculin d'horloge. » (L. Decombe, Notes et documents sur la grosse horloge de Rennes, Rennes, 1880, p. 6, n. 1). C'est tout le contraire qui est vrai : du Fail préfère personnellement le masculin, mais constate que l'usage courant fait de « dame Françoise » une femme.

2. Par exemple, dans les comptes des miseurs de 1562-1566, *horloge* est toujours féminin. Dans la liasse 49, ce mot est féminin en 1523, mais en 1524 je trouve « le gros horloge. »

(*Compl*t) cite deux exemples, dont un de 1579. Erasme, dans ses *Chiliades* (chil. I, cent. III), avait un art. *Ilias malorum* : « Ἰλιὰς κακῶν, id est, ilias malorum, de calamitatibus maximis simul et plurimis ; propterea quod in Iliade Homerica nullum mali genus non recensetur ».

Illec. — Cet adverbe de lieu est encore d'un emploi courant chez du Fail, dans *Eutrapel* autant, sinon plus, que dans les premières œuvres. Se place généralement devant le verbe, qui est le plus souvent à l'infinitif : *Propos Rust.* 13 pour *illec*... parachever ; 21 pour *illec* se recreer ; I, 148 pour *illec* endurer ; 180 pour *illec* cacher ; II, falloit... *illec* repaistre ; 214 pour *illec* estre ton proces fait. — Devant des participes : I, 328 *illec* fait mettre ; II, 6 *illec* s'assemblans ; 277 *illec* presentes. — Après le verbe : I, 325 à faire *illec* des lingots. — Augment adverbial du démonstratif : II, 286 ce gars *illec* (c'est un campagnard qui parle)[1]. — Il est incontestable que nous avons ici un trait d'archaïsme et de provincialisme. En 1585 *illec* était en décadence (Cf. Brunot, II, 376). Rabelais l'avait ignoré (un seul ex. dans le Ve livre, à demi authentique). G. Doncieux considérait ce mot comme caractéristique de la Bretagne et des provinces limitrophes (*Le Romancero français*, p. 237). En tous cas, il était surtout provincial. Actuellement il a entièrement disparu des patois de Haute-Bretagne.

Immerité. — *Propos Rust.*, p. 9, « *immerité* de cest honneur ». Latinisme de sens et d'emploi. Paraît rare. Godefroy ne donne qu'*immerite* adjectif au sens de « sans mérite, qui ne mérite pas » (sans complément). M. Brunot (*Hist. l. fr.*, II, 230) a signalé chez Bugnyon *immerité* au sens de « qui n'a pas mérité. »

Imperience. — *Eutrap.* XXII, « le bas cœur et *imperience* des autres ». La leçon de 1585 (Assézat, II, 168 ; Courbet, II, 33) est *inexperience*. Nous n'hésitons pas à adopter la leçon moins banale *imperience*, attestée par les trois éditions de 1586 (dont l'une fut certainement revue par du Fail), plus celle de 1598. *Inexperience* reparaît en 1597 et 1603. Godefroy a un exemple de 1530 du mot *imperience*.

Importunemens. — I, 296. Du Fail a d'abord risqué ce mot, qui figure en 1585 et 1586[1]. Mais il revient ensuite à la forme courante *importunitez*[2], qui est la leçon de toutes les éditions depuis 1586[2].

Improspere. — *Baliverneries*, I, 147. Funeste, de mauvais augure. Godefroy ne cite que deux exemples, postérieurs à 1548.

1. Cf. aussi, II, 302 : « *ces* diables de Bretons *illec* » (ici encore, du Fail fait parler autrui).

2. Il l'emploie ailleurs, par exemple, I, 209.

Incarnation. — Au sens libre, *Propos Rust.*, p. 87 ; II, 86 ; II, 143. Cf. Jean d'Ivry, *Secrets et Loix de Mariage* (Montaiglon, III, 179); *Anc. Th. fr.*, I, 305.

Indiscret [*Propos Rust.*, XV ; I, 133]. 1548. Jusqu'à présent, les exemples les plus anciens que l'on eût signalés étaient : Ronsard, *Disc. à Grevin* (*Dict. Gén.*) et E. Pasquier, *Monophile*, 1555 (Vaganay, *Rev. des Et. Rabel.*, IX, 310).

Indisposé. — Du Fail caractérise modestement par cet adjectif ses *Propos Rustiques* (*Prop. Rust.*, p. 12 ; *Balivern.*, I, 145). Mal ordonné, mal composé (Cf. lat. *indispositus*).

Individu. — « Indivisible », substantivé ; II, 244 : « la naturelle alliance du plus riche et secret *individu* ». Corps simple, qui est ici l'or des philosophes. Dans les *Arrêts*, *individu* se trouve comme terme juridique au sens d' « indivis » (Cf. par exemple éd. 1579, p. 196). Cf. aussi *Eutrapel*, II, 135, « *individu* et inseparable ».

Induire. — Introduire dans un discours, citer (un texte) : *Propos Rustiques*, 12, II, 74.

In gambe. — II, 50 : « les plus *in gambe* ». C'est le premier exemple connu de la forme actuelle avec *i* (Martin du Bellay, antérieurement à du Fail, présentait la forme *en gambe*). C'est un italianisme (*in gamba*) : on remarquera l'absence du signe du pluriel.

Institut. — *Balivern.*, I, 143, « blasmons l'*institut*, et façon deliberée d'autruy ». Manière de vivre, conduite. Calqué sur le lat. *institutum*. Jusqu'ici ce mot n'a pas été signalé avant le XVII[e] siècle.

Instruire. — Mettre en ordre. I, 182, « *instruire* leurs metz ». Au chapitre III des *Propos Rustiques*, il est question de banquets qui « non moins estoyent de bonne doctrine, que bien *instruicts* » (bien ordonnés). « De bonne doctrine » me paraît être un jeu de mots à la Rabelais sur le double sens du verbe *instruire*. Au reste, ce sens d'ordonner est très rare.

Intemperance. — *Propos Rust.*, 1549 (La Borderie, p. 121) : « empesché par l'*intemperance* de l'air ». L'édition de 1547 (p. 29) portait : « l'*intemperie* de l'air ». L'attitude de l'auteur vis-à-vis de ce mot *intemperie*, dont Rabelais avait fourni, à notre connaissance, le premier exemple (I, 24), est bizarre et peu logique : dans le même chapitre il le remplace à un endroit par *intemperance* et le conserve à un autre endroit (p. 32 : peu vous souciant de l'*intemperie* de l'air), suivant docilement en cela l'exemple donné par son interpolateur. On ne sait que conclure de cette attitude. *Intemperance* était plus ancien dans la langue (Oresme), mais je ne sache pas qu'il eût jamais été employé au sens d'intempérie.

Interloquer. — II, 59. « Or dites donc, Greffier, *interloquoit* ce maistre juge... » Godefroy (*Complém.*) comprend « interrompre » et M. Courbet : « parler quand un autre parle ». Ces traductions ne me paraissent pas satisfaisantes. Si l'on se reporte au passage, on constate que l'archer faisant fonction de juge n'interrompt personne et poursuit méthodiquement son interrogatoire. Nous donnerons à ce verbe sa signification purement juridique : poursuivre une enquête (en raison d'un interlocutoire).

Interroger (s'). — *Propos Rust.*, p. 33, au sens de : « demander, s'enquérir ».

Interroguer. — *Balivern.*, I, 188, *interrogué.* II, 361, l'édition 1585 donne : « Caton, *interrogé* ». Mais l'édition de 1586[2], dont on connaît la valeur, donne *interrogué.* Telle était peut-être la prononciation de du Fail (Cf. Thurot, *Prononc. fr.*, II, 227). Cependant on trouve *s'interroger* dans les *Propos Rust.* (p. 33).

Invertir. — II, 296 : « changer et *invertir* les noms de nostre pays ». Ce mot ne figure pas dans Godefroy, et le *Dictionnaire Général* le donne comme un néologisme moderne.

Iragne. — II, 52. Voir : *Hiraigne.*

Isnel. — Cet adjectif paraît en décadence au XVI[e] siècle. Pourtant Godefroy en donne d'assez nombreux exemples de cette époque. Ajouter : du Fail, II, 175 ; Le Loyer, *Nepheloc.*, 129. H. Estienne goûtait ce mot (Clément, thèse, p 381).

Issir. — Encore assez employé par du Fail, non seulement dans le sens métaphorique de « provenir, être issu de, descendre de... » (I, 266 : II, 267, 326), mais au sens matériel, ce qui est beaucoup plus archaïque : *Propos Rust.*, 30, vermets qui *yssent* de la terre renversée (l'interpolateur écrit : « vers *sortans* de... »); I, 190 : Jupiter... *yssit* hors salle ; II, 273, *issant* en tapinois.

Issue. — Action de sortir ; I, 209 : à l'*issue* de Messieurs du Parlement.

Jargon. — II, 229. Un seigneur atteint d'une maladie vénérienne blasphème « contre toutes les hierarchies et *jargon* des femmes qui ainsi l'avoient accoustré au petit point ». Dans ce passage il n'est pas question de bavardage féminin, jargonnesque ou autre. De plus, si nous considérons l'habitude qu'a notre auteur de former des couples de mots synonymes ou de sens complémentaires, nous estimerons que le mot *jargon* n'a pas ici sa signification courante ; il doit désigner quelque chose d'analogue à « hierarchies » qui le précède, c'est-à-dire : « corporation, catégorie, classe, séquelle, etc...[1] ». Ce développement du sens

1. Cf. II, 283 : « elle se faisoit non seulement tort, mais à tout leur *sexe et ordre* ».

de *jargon* n'aurait rien de surprenant. Comme l'a montré M. Sainéan, le mot *argot*, avant de s'appliquer à une langue spéciale, a signifié « corporation ou métier des gueux ». *Jargon* a pu avoir de temps à autre un développement sémantique inverse et on a pu dire « le royaume du jargon », ou, tout court, « le jargon », comme on disait « le royaume de l'argot », « l'argot ».

Jobe [*Propos Rust.*, VI, La Borderie, p. 147]. — Niais. Cf. d'Aubigné, *Confess. de Sancy*, l. II, ch. I. Sainéan, *Argot anc.*, p. 174. L'interpolateur angevin se servait d'un mot très employé dans sa province (Verrier-Onillon, s. v° *Job*).

Joberde [*Propos Rust.*, XIV, p. 174] : « decoction de *ioberde* ». Edition de 1554, *Iombarde*. Variantes intéressantes de *joubarbe*. Je n'ai pas trouvé la première ailleurs que chez J. Maugin ; elle dérive de *joubarbe* par substitution du suff. *-ard* et substitution d'un *e* à un *a* devant *r*. La seconde présente une nasalisation, qui est assez ordinaire devant une labiale.

Jouan. — Au chapitre I des *Balivern.* (I, 154), le « villageois coqu » dit en parlant de ses infortunes conjugales : « ma femme a beau monter aux eschauffaux, je suis des Iouans ». Comme l'a très bien vu Defrémery (*Rev. Crit.*, 1875, I, 185-186), il y a un jeu de mots dans cette expression « je suis des Iouans » qui signifie littéralement « je fais partie des acteurs », mais qui signifiait aussi « je suis de la confrérie des maris trompés » : car le prénom *Iouan* avait ce sens, comme *Jean* ou *Jennin* dont il n'est qu'une variante (Cf. *Jouanne*, femme de Robin Chevet, au chapitre V des *Propos Rust.*). Clément Marot commençait ainsi l'épitaphe *de Jouan, fol de Madame* : « Je fuz *Jouan* sans avoir femme » (éd. Jannet, II, 214). Ajoutons que l'allusion au prénom est précisée dans les *Baliverneries* de 1549 par un détail orthographique que M. Courbet a eu tort de ne pas reproduire : le mot *Iouans* y est imprimé avec une majuscule (f° 12 v°).

Joyeuse-grave. — II, 339 (en parlant de la contenance de Jésus-Christ). Composé de deux adjectifs antithétiques, du type *douce-amère*. Je n'en connais pas d'autre exemple.

Jument. — « Au fin fond de *la grand'Jument Margot* qui se bride par la queue » (II, 176). Cette longue et bizarre périphrase désigne tout simplement la mer. On y discerne deux éléments cousus ensemble tant bien que mal. D'une part la mer, du moins dans l'Ouest de la France, est appelée « la grand jument » ou « la grand jument blanche » (Cf. par ex. Léo Desaivre, *Rev. des Tradit. Pop.*, XX, 309 ; XXII, 168 ; Sébillot, *Folklore de France*,

II. 10), peut-être parce qu'elle porte des navires[1]. D'autre part, les navires « se brident par la queue », entendez : par le gouvernail[2]. La périphrase de du Fail confond la mer et les navires.

Juvene [*Balivern.*, I, 196]. — Notre ferial *juvene* ». L'édition 1549 (f° 46 v°; Courbet, I, 55) porte : « nostre ferial *estudiant* ». Tel était bien le sens de ce mot calqué sur le latin et qui appartenait à l'argot scolaire.

Laboureur de nature. — Mentula. II, 37, 227. Cf. Rabelais, II, I ; Gaultier-Garguille, éd. Fournier, p. 120. Bien que ce terme appartienne avant tout à la langue comique, nous noterons qu'il se trouvait sérieusement employé par Guy de Chauliac dans sa *Grande Chirurgie*, éd. Nicaise, p. 68.

Laidure. — Au sens de « laideur » manque dans Godefroy. *Eutrap.*, II, 241. M. Vaganay (*Deux mille mots*) signale *laidure* avec le même sens dans Léon Hebrieu, trad. Pontus de Tyard, II, 114 (1551).

Letabonde. — II, 107. Chanson joyeuse. Du Fail a francisé le mot *Letabundus*, qui désigne un psaume. Les goliards et étudiants errants chantaient des *Letabundus* bachiques. L'un des personnages des *Propos Rustiques* porte dans l'interpolation de 1548 le nom de *Letabondus*. Ces mots en -*bundus* étaient généralement francisés sous une forme féminine, même quand leur genre était le masculin (ex. : Le Tartier, *Promenades printanières*, 1586, f° 81 v° : es poissons ja *moribondes ;* Des Périers, nouv. XL, où *iraconde* et *admirabonde* s'appliquent à un homme et non à une femme ; le *Joconde* de La Fontaine = *Giocondo)* ; cependant l'écolier limousin (Rab., II, VI) emploi le masculin *amorabond*.

Livre des Rois. — Périphrase comique que du Fail définit lui-même au chapitre VIII des *Propos Rustiques*, p. 56 : « le *livre des Roys*, qui est un jeu de cartes ». Ce terme figure dans les *Etudes de philol. comp. sur l'Argot*, de Fr. Michel, mais n'a pas été jugé vraiment argotique par M. Sainéan. Je le note dans le *Livre de la Diablerie* d'Eloi d'Amerval, chapitre 87 (Comment Lucifer enquiert des escolliers) : l'auteur nous parle des écoliers débauchés qui étudient « non pas es livres de Moyse, de Job, d'Hester ne de Judich, Mais communement au glic, Huy en quatre, demain en trois, J'entens au beau *livre des Roys* ». Cf. aussi *La Complainte des gosiers alterez* (Montaiglon, VII, 78) :

1. Cependant, d'après Lecomte (*Le Parler dolois*, p. 239), la même expression « grand jument blanche » désigne la gelée aux environs de Dol.

2. Verrier-Onillon, II, 516. « Il est comme les bateaux, il se mène par le cul. » On connaît la locution comique « brider l'âne par la queue » (= faire quelque chose à rebours et de travers. Le Roux, *Dic. Com.*, s. v. *Ane*). — Le nom de *Margot* contient peut-être une allusion à *Mer*

« Retirez vos quartes, quartier ; Nul ne lit au *Livre des Rois* ». *Pronostication nouvelle* (Montaiglon-Rothschild, XII, 156).

Lucane pour *lucarne*, dans toutes les éditions des *Balivern.* (1549, (f° 38 v° : I, 186). Cf. Thurot, *Prononc. fr.*, II, 284.

Magnates. — Les grands, les principaux personnages d'un pays (calqué sur le latin *magnates, -ium*). *Propos Rust.*, p. 10 : « Ces puissans *Magnates*, Monarches... » Ex. *Violier des Hist. Rom.* (1521), bibl. elzév., p. 315 : « les princes et *magnates* ». Il est à remarquer que l'italien possédait aussi la forme *magnate*.

Maistriser. — Sens tout spécial : « qualifier du titre de *maître* » ; II, 179. Pour cet emploi du suff. *-iser*, cf. *seigneuriser* (du Bellay, *Regrets : seigneuriser* chascun d'un baisement de main ; Coulabin, *signorise* = blason populaire). Saint-Amand disait : « Je ne me suis pu résoudre à me *monsieuriser* dans les titres de mes ouvrages ».

Manche (d'un vêtement) est masc. dans toutes les éditions des *Baliverneries* (I, 153 ; éd. 1549, f° 11 v°) : « le prit assez lourdement *par le manche* ». Je ne connais pas d'autres exemples de ce masculin. Dans *Eutrapel* (II, 173), la graphie *à grand's manches* (1585 : Courbet, II, 38 ; 1586...) prouve que du Fail avait adopté le féminin. (L'édition 1598² imprime ici : « à *grandes* manches »). Remarquons aussi que dans les *Propos Rustiques* (p. 14, je tire par *la* manche), l'auteur avait employé le féminin. Le masculin serait-il une faute de l'édition originale perdue des *Baliverneries*, faute qui, comme plusieurs autres, aurait passé dans l'édition interpolée [1] ? C'est fort possible.

Mange-chair. — II, 193. Qualificatif ronsardien appliqué par du Fail au cimetière S. Innocent (Cf. *Vie et Œuvre*, p. 38). Transcription du grec σαρκοφάγος. M. H. Vaganay (*Deux mille mots peu connus*) cite Rondelet, 17 (1558) : « Ceux qui dévorent les autres poissons sont dits σαρκοφάγοι, c'est-à-dire *mange-chair* ». M. Vaganay cite encore cinq composés avec *mange* (ajouter *mange-tortues* dans les *Serées* de Bouchet).

Mannequinage. — 1° *Balivern.*, I, 186, « fenestrages à l'antique, *manquinages (sic)*, embrissemens... » Dérivé de *mannequin* (flam. *maneken*). Ornement fait de figurines. — 2° Le même mot figure, mais avec un sens difficile à déterminer, dans l'interpolation de Jean Maugin [*Propos Rust.*, VI], p. 146 : « vertevelleries, *manequinages*, lourderies... » Le mot doit désigner ici des contorsions niaises (Cf. l'expression : « jouer des mannequins »).

1. Cf. *Vie et Œuvre*, p. 258.

Marieu. — Variante de *marieur*, conforme à la prononciation populaire : II, 243, Vesiel ce notable *marieu*. La forme *marieu* est donnée par 1586[1], 1586[2], 1587, 1598 ; *marieur* par 1585 (Assézat, Courbet), 1597, 1598[2], 1603. Hippeau, qui se vante d'avoir reproduit « avec un soin scrupuleux » le texte de la première édition de 1585 (Introd., XI), donne pourtant *marieu* sans dire où il l'a pris, et c'est d'après lui que Godefroy a introduit cette forme dans son *Complément*. — En argot, le *marieux* signifiait le bourreau (Villon ; cf. Sainéan, *Argot anc.*, p. 93).

Martrugalle. — II, 123, « la volte et *Martrugalle* de Provence ». Ed. 1598, *martugalle*. Danse provençale (*Martegalo*) qui se dansait au Martigue. Il est probable que le mot *madrigal* se rattache en dernière analyse à *martingale* (Cf. J. Madeleine, *Rev. de la Renaiss.*, 1902, p. 261). *Martrugalle* me paraît un témoin d'une déformation prononcée plutôt qu'une faute d'impression. En 1527, Antonius de Arena, dans son latin macaronique, parlait des « tordiones, branlos, *martingalas* et alias saltarellas ».

Mau. — Dans la locution : « *Mau* dommage » (I, 239). Bien que toutes les éditions données du vivant de du Fail portent ici : « *Mais* dommage » (Cf. Courbet, I, 85), je serais tenté d'adopter avec Assézat la leçon « Mau dommage », qui paraît mieux convenir à l'ironie de la phrase. Cette leçon apparaît en 1597 (d'où elle passe dans 1598[2] et 1603), et on ne voit pas bien comment le soigneux éditeur de 1597, qui devait se servir d'un exemplaire corrigé par du Fail, aurait substitué au texte primitif une *lectio difficilior*. Mais il reste à trouver d'autres exemples de la locution.

Mendicant. — Mendiant. I, 228 ; II, 95. Godefroy cite des exemples du XVIe siècle antérieurs à du Fail. Ce latinisme était employé dans le style officiel : ainsi, en 1551, dans l'assemblée municipale de Rennes, il est question du « pensement des pauvres mallades et *mendicans* » (Arch. munic. 327, docum. relatifs à l'hôpital S. Yves).

Mercadant. — Jean Maugin [*Balivern.*, I, 197] : « monsieur le *mercadant*, monstrez vostre bec jaune ». Du Fail, II, 261. — Si l'on en juge par la liste d'exemples de Godefroy, celui de Jean Maugin doit être le premier en date (1548). Le mot a certainement une origine italienne, mais la présence d'un *d* au lieu d'un *t* dénote une influence provençale (Cf. l'histoire du suffixe *-ade*). *Mercadant*, comme beaucoup de mots d'importation étrangère, a toujours une acception péjorative et, par suite, n'est pas complètement synonyme de *marchand*.

Mesplier. — *Propos Rust.*, p. 36, « verge de fouet de *mesplier*, ou meslier ». (L'interpolateur angevin écrit : de *neflier*, ou meslier »).

Mêlier est bien connu, et encore vivant en Haute-Bretagne, ainsi que le simple *mêle* (nèfle). Mais *mesplier* n'est pas attesté dans la région. Cette forme, que du Fail s'empresse de gloser par la forme courante, pourrait bien être un simple latinisme graphique employé par l'auteur pour rapprocher le mot de son origine en lui restituant un *p*. Le *Catholicon* de Lagadeuc glosait le breton *mesperenn* par : « neffle ou *melle* ».

Mestier (ancien). — *Propos Rust.*, p. 45, 87, « le vieux ieu, *l'ancien mestier* ». L'acte vénérien (le synonyme « vieux ieu » explique suffisamment l'étymologie de cette locution) ; II, 143, « l'incarnation et *ancien mestier* » (Voir *Incarnation*). Cf. Marot, rondeau IX (éd. Jannet, II, 131) :

...... Rien ne sçait du *vieil art*
Qu'aprend Venus, l'amoureuse déesse.

Solon de Vosges, *Adages* : « Scavoir *le vieil mestier* ». Au moyen âge, on disait dans le même sens « le bas mestier ».

Meunier. — Formes de ce mot chez du Fail : *Musnier*, *Propos Rust.*, p. 22 ; *Balivern.*, I, 164. — *Mounier*, *Eutrap.*, II, 10. — Maître Pierre (*Eutrapel*, XXII ; II, 179) sonne sur son mortier « la *Mouliniere* de Vernon », chanson alors à la mode, que La Borderie a reproduite en appendice aux *Propos Rust.* (p. 256-257) ; dans cette chanson nous constatons la forme *muniere*, dont le nombre des syllabes est assuré par le vers, et il en est de même dans les allusions faites à la dite chanson ailleurs que chez du Fail[1]. Le masculin *moulinier* se trouve au chap. XI d'*Eutrapel* (II, 27) : « nous rencontrasmes... le *Moulinier* d'Andoillé » ; celui-ci déclare : « j'ay nom Gilles le petit *Moulinier*... » (*Moulinier*, éd. 1585, 1586[1], 1587 ; *Mouliner*, éd. 1586[2,3], 1603). Ce n'est probablement pas un nom propre. Il y avait à Andouillé, dans les domaines de Jeanne Perrault et de son époux Noël du Fail, des moulins et un *moulnier*, qui s'appelle Robert D'Audibon dans les rôles rentiers d'Aubigné en 1588[2]. Ce sont, je pense, les chiens de ce d'Audibon qui, au dire de du Fail, cherchaient leur nourriture « où ils pouvaient »[3]. — Actuellement, Dottin donne pour Pléchâtel *mounier*, et Lecomte pour Dol *monier*. — Sur les incertitudes de la langue du XVIe siècle au sujet de ce mot, voir Thurot, *Prononc. fr.*, I, 449.

1. Cf. Montaiglon, *Anc. poes. fr.*, V, 242-257 *muniere*, *musniere* de Vernon; *Friquassée Crotestyllonnée*, éd. Blanchemain, p. 43 : la *meuniere* de Vernon.

2. Notes mss. de La Borderie : Rôles rentiers de la seigneurie d'Aubigné, 1588 : « Robert D'Audibon, moulnier d'Andouillé, en l'acquit de delle Janne Perraud, dame du Rocher d'Andouillé, a payé pour le terme de Nouel dernier 68 sols monnoye pour la rente qu'elle doit chacun an pour les moullins du dit Andouillé, et luy avons baillé quictance. »

3. *Eutrapel*, XVIII (II, 97).

Meurtrier. — II, 179, « *asseuré* en sa boutique *comme un meurtrier* » (le *neurtrier* d'Assézat est un lapsus dont il est seul responsable). M. Courbet fait suivre d'un point d'interrogation la mention de cette locution. C'est pourtant une comparaison courante au XVIe siècle. On la trouve dans l'énumération des *comme* donnée par l'Angevin Bruneau de Tartifume (Angers, ms. 870, p. 523), dans la *Comedie des Proverbes* (*Anc. Th. fr.*, IX, 87); et Rabelais avait écrit (IV, 23) : « Je diz couraige de loup, *asseurance de meurtrier* ». L'édition Burgaud des Marets-Rathery donne cette explication (II, 145) : « C'était une expression proverbiale pour exprimer la hardiesse d'un criminel à nier effrontément les faits à sa charge ». — Pour la forme du mot, notons les hésitations de du Fail. Outre la var. *meurtrier*, fournie par le passage précédent, son texte nous présente les deux var. *murdrier* (ch. IV ; I, 270) et *meurdrier* (ch. XXI ; II, 149). Cf. Thurot, *Prononc. fr.*, I, 450.

Morfe (faire la). — II, 199. Terme d'argot que du Fail a emprunté à ses « compagnons Mattois ». Sur *morfe* (repas, mangeaille) et le verbe *morfier* (manger), voir le glossaire d'argot de M. Sainéan. Dans le passage d'*Eutrapel*, *faire la morfe* veut dire tout spécialement « payer sa bien venuë » par un repas, en parlant d'un novice. On disait aussi *fouquer la morfe* (Sainéan, *Sources de l'argot*, I, 148, 219). Le jeune gueux de la *Vie Genereuse des Mercelots*, lors de son entrée dans la confrérie argotique, « fouque la morfe », autrement dit offre aux anciens un festin de bienvenue.

Morfier. — Verbe dont *morfe* est le substantif verbal. Argot : « manger, bâfrer », I, 177. Il est vraisemblable que ce verbe est d'origine allemande (W. Meyer-Lübke, *Etymolog. Wörterbuch*, n° 5682, *morfjan*).

Mouche à miel. — Abeille. II, 351. Si on consulte l'*Atlas Linguistique de la France*, on constate que cette périphrase est la désignation courante de l'abeille aux points 462, 451 et 450, qui coïncident précisément avec la région où du Fail a vécu.

Mouton [*Propos Rust.*, XIII ; I, 112, « d'un cocu, d'un cornu ou d'un *mouton* ; XIV, I, 123, Faisons qu'aujourd'huy soit *Mouton*]. Mari trompé. Cf. Cl. Marot, éd. Guiffrey, III, 68, « Villain, tu en seras *mouton*, Je t'en feray porter la corne ». Cholières, éd. Jouaust, II, 67, si elle le faisoit *belier* (et II, 94 ; II, 107). *Belier*, « cocu », est compté comme mot d'argot par M. Sainéan (*Sources*, II, 115, 285). Déjà dans sa *Controverse des sexes masculin et féminin*, Gratien du Pont donnait comme synonymes à mari trompé « oyseau, *mouton*, cocu » (éd. 1536, f° 160 r°).

Mue (en). — *Eutrapel*, II, 195, « ou il y avoit une garce *en mue* ». M. Courbet, citant une définition d'Oudin, pense que la femme en question subissait un traitement pour maladie vénérienne. Mais rien dans l'anecdote de du Fail ne rend vraisemblable cette interprétation toute spéciale. D'une façon générale, la locution « garder (tenir) en mue », empruntée à l'élevage des volatiles, signifiait « tenir renfermé, surveiller de près ». Ex. Coquillart, *Enquête*, éd. d'Héricault, II, 109 :

« En chambre natée, loing de rue,
En lieu d'autour et de lanier,
De *tenir des garces en mue.* »

H. Estienne, *Precellence du lang. fr.* (éd. Delalain, 1850, p. 134) : « Il a esté escrit de quelque personnage qu'il *tenoit en mue une putain* de haute gresse. Cf. encore Montaiglon, *Anc. Poés. fr.*, III, 264 (il s'agit d'une femme tenue de court par un mari jaloux) :

On me cuyde *tenir en mue*
Comme oysons qui sont en gresse.

Naqueter. — Claquer des dents. *Propos Rust.*, p. 82, « pour le froid qu'il avoit *naquettant des dents...* » *L'Esté* de Benigne Poissenot (éd. 1583 ; *Traité paradoxique en dialogue*, p. 221 *b*) : « Feignons qu'il soit en un estat deplorable, *nacquetant* les dents, tremblant le grelot ». Bien que Godefroy n'ait qu'un seul art. *naqueter*, il est infiniment probable que le verbe signifiant « claquer, grincer » n'a rien à voir avec un autre *naqueter*, beaucoup plus connu, qui appartenait à la terminologie du jeu de paume et qui fut souvent employé au XVI[e] siècle dans le sens de « flatter, se faire le valet de quelqu'un ». Notre *naqueter* tire sans doute son origine d'une onomatopée. (Godefroy signale dans Marot une interject. *nac*). Le verbe *claquer* est lui-même une onomatopée, ainsi que le verbe *caqueter*. On a dit *daqueter* : « Il vint tremblant et *daquetant* des dens » (*Cheval. de la Tour-Landri*, cité dans Godefroy, s. v. *Daqueter*). Lecomte a noté dans le patois de Dol (Ille-et-Vilaine) *taqueter* = claquer des dents.

Navette (jouer de la). — Au sens grivois. II, 136, « chaque fois qu'ils *joueroient* des basses marches et de la *navette* ». Cf. H. Estienne, *Apol. p. Herodote*, ch. XVIII (Ristelh., I, 394) : « si elles estoient convaincues d'avoir *joué* de la navette ». Allusion au mouvement de la navette du tisserand.

Nerme. — II, 127, « ... me sont un neant, un rien entre deux plats, et un *nerme*, comme l'on dit à Orleans ». Ce mot *nerme* signifiant « rien » est-il vraiment orléanais, et ne sommes-nous pas en présence d'une erreur de mémoire de Noël du Fail ? Je n'ai trouvé trace de *nerme* dans aucun lexique de la région orléa-

naise, et M. Jacques Soyer, le savant archiviste du Loiret, qui a bien voulu m'aider dans cette recherche, n'a rien trouvé non plus. Je suppose qu'il régnait quelque confusion dans les souvenirs de du Fail. Il a dû se rappeler un mot poitevin, — et non orléanais, — qui signifie « personne ». Ce *nerme* (lat. *ne anima*) se trouve par exemple dans la *Gente Poetevin'rie*, éd. Favre, p. 3 :

L'on ne doune puz roin à terme,
Et si ne se trouve puz *nerme*
Qui voulzi présti sur la foay.

Cf. aussi Favre, *Gloss. du Poitou*[1]. Ou bien ce terme négatif, qui s'applique essentiellement aux hommes, a pu s'appliquer aussi aux choses et signifier « rien », ce qui est fort possible, ou bien il faut mettre une seconde inexactitude à l'actif de du Fail.

Neufième (= neuvième). — II, 264. Nous trouvons encore *neufiesme* dans Palsgrave, dans G. Bouchet (*Serées*, éd. Roybet, I, p. XIX), etc... Ce n'est probablement pas une simple graphie, mais l'indice d'une prononciation spéciale (Cf. Thurot, *Prononc. fr.*, I, 253 ; Nyrop, *Gr. Hist.*, III, § 71, 2°).

Obscurement. — I, 283, « deux voisins qui vivoient tant *obscurement* et cruellement les uns avec les autres ». Evidemment cet adverbe n'a pas ici le sens que lui donne la langue moderne, et le second terme du couple nous aide à définir le premier : « en état de lutte sourde, dans une inimitié pleine de traîtrises ». Godefroy cite cet exemple du *Chevalier au Cygne* :

Oncques cites ne fu sy fierement gardee
Ne sy *obscurement* assalie ne biersee.

Pour la métaphore, cf. *noirceur*.

Opiniable. — Qui ne comporte que des probabilités. II, 128 : « si... tout est *opiniable*, et discutable... » Mot savant qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Godefroy se borne à noter un exemple d'*opinable* (1578), plus servilement calqué sur *opinabilis* ou dérivé du verbe *opiner* ; la forme *opiniable* rattache le mot à *opinion*, *opiniâtre*. Cf. dans Godefroy *opiniatif*, *opinieux*.

Opiniastre. — Substantivé. I, 214, « vous estes bon *opiniastre* » ; I, 283, « le plus vaillant et outrecuidé *opiniastre* ».

1. Dans le parler gallo, *erme* ou *herme* (*anima*) s'emploie aussi dans des tournures négatives, qu'il s'agisse de personnes ou de choses : « il n'y en a pas *erme* » (= il n'y en a pas du tout, il n'y en a pas apparence). Cf. *Revue de Bretagne*, 1912, *A travers le parler gallo morbihannais*, par André Viaud-Grand-Marais. ORAIN, *herme* = rien. Mais du Fail n'a évidemment pas songé à un parler breton ; pour lui, *nerme* se localisait dans une province éloignée de la Bretagne, il ne savait plus bien laquelle. Il est coutumier de ces confusions.

Orbalestre (bonnets à l') [*Propos Rust.*, XIV ; I, 128]. Grand bonnet que portait la bourgeoisie du temps de François Ier (Cf. La Borderie, *Propos Rust.*, p. 241). — *Orbalestre* n'est qu'une variante d'*arbalète*. L'interpolateur angevin a pu entendre cette prononciation avec *o* initial soit dans sa province, soit à Paris, où elle était fort répandue. Le *Biau filz de Pazy* se vantait d'avoir eu « le pry de l'*orbalestre* [1] ». Le livre de raison du bourgeois parisien Versoris écrit *orbalestre*, *orbalestriers* et va même jusqu'à déformer en *Lorbalaistre* le nom d'un personnage appelé en réalité Jean *Arbaleste* [2]. Disons qu'on ne paraît pas en général avoir prêté une attention suffisante à ces passages de *ar* à *or*, qui, pour être moins fréquents que ceux de *ar* à *er*, n'en sont pas moins incontestables. Il serait temps de renoncer à l'hypothèse, autrefois lancée par Ascoli, d'une influence celtique venant expliquer la transformation toute française d'*arteil* (encore vivant au XVIIe siècle) en *orteil*. Ménage et Richelet nous attestent que la population parisienne disait *ormoire* pour *armoire*, et cette prononciation est celle de beaucoup de provinces, y compris l'Anjou, patrie de notre interpolateur (Verrier-Onillon) [3]. Y aurait-il encore du celtique là-dessous ? Je sais bien qu'on invoque dans plusieurs cas l'étymologie populaire : on ne veut voir qu'elle dans le développement *arange* > *orange*, dans *orpailleur* pour *arpailleur ;* et la remarquable étude de M. A. Thomas sur l'étymologie de *cormoran* (*Romania*, XXIV, 1895, p. 117) ne pose même pas la question de savoir si la présence d'un *r* n'aurait pas facilité le passage de l'*a* à l'*o* dans l'adjectif *marenc*. L'étymologie populaire, valable pour *orange* et pour *orpailleur*, ne serait de mise ni dans le cas d'*orbaleste* ni dans celui d'*ormoire*, non plus que dans la plupart des autres cas. Signalons par exemple *orcane*, variante d'*arcanne*, dans Bernard Palissy, et le dérivé *orcanette* pour *arcanette* (*Romania*, XXXIII, 584) ; *orestil* pour *arestil* (*Romania*, XXXVI, 283). Coulabin enregistre la prononciation *morelle* pour *marelle* (jeu enfantin) aux environs de Rennes. A Nantes, les gâteaux dont le nom est orthographié *guillarets* par les lexicographes, pourraient s'écrire plutôt *guillorets*, d'après la prononciation [4].

Orée. — Nous trouvons chez du Fail non seulement « l'*orée* d'un bois » (*Propos Rust.*, 27), mais certains emplois qu'on peut considérer comme plutôt provinciaux, même au XVIe siècle : 1° bord

1. Du moins d'après l'édition séparée publiée dans les *Anc. Poés. fr.* de Montaiglon (t. V, p. 129); Jannet (I, 263) et Guiffrey (III, 674) donnent la leçon *arbaleste*.

2. *Mém. de la Soc. d'Hist. de Paris*, XII (1885), p. 215. 108, 131.

3. Sur *ormoire*, cf. Thurot, *Prononc. Franç.*, I, 33.

4. Voir encore ci-dessus, p. 97, n. 1 (*Koroll*).

d'un vêtement : *Propos Rust.*, *orée* d'un chapeau (p. 17), d'une robe (p. 21), d'une cape (*Eutrap.*, I, 220). 2° bord d'un lit (II, 102), et par extension : orée d'une personne couchée au lit : « se fourre en *l'orée* de sa femme (II, 284) ». Dottin-Langouët (Pléchâtel) : *orée*, partie d'un lit opposée à la ruelle.

Pacqueter. — Godefroy a un seul exemplaire de 1590. Cf. *Eutrapel*, II, 66, 98.

Palette. — II, 50, 51. Un individu, poursuivi par les sergents, se réfugie dans une chapelle et saute « sur une *palette* tapissée et cousue d'images », où il reste immobile, contrefaisant un saint. — On peut comprendre : dessus d'autel, ou : tablette-piédestal servant de support à une statue de saint. Cf. *Les Secrets et Loix de Mariage* (Montaiglon, III, 170) :

Or, ce pendant qu'elle est pucelle,
Il n'est rien si tres gracieulx,
Par quoy il pert au semblant d'elle
Un sire Dieu sur une pelle,
Tant a le maintien precieulx.

Palette est le diminutif de *pelle.*

Pigeon de palette. I, 293. Les hypothèses les plus extraordinaires ont été émises sur ce « pigeon de palette », qui savait si bien revenir chez son propriétaire, Glaume du village de la Perrière. Assézat comprenait « pigeon voyageur ». Hippeau songeait à l'oiseau appelé spatule. Cotgrave, lisant dans du Fail que ce volatile était un « gros pigeon paté », ne trouvait rien de mieux que de traduire « pigeon de palette » par « rough-footed dove », et Defrémery lui donnait son approbation (*Revue Crit.*, 15 avril 1876, p. 258). La vérité est que l'expression n'a jamais été rencontrée ailleurs et que Cotgrave n'a pas plus d'autorité qu'un moderne pour la définir. Je propose à mon tour une interprétation : la *palette* doit être la planchette sur laquelle vient se poser le pigeon. Seuls les nobles pouvaient posséder des pigeons *de colombier* ou *de fuie*. En sa qualité de roturier, Glaume avait tout simplement une *palette*, qu'on appelait aussi *volet* ou *assiette* (Cf. Godefroy, s. v° *Assiette*) [1].

Panosse. — Terme d'injure adressé de femme à femme dans les *Propos Rustiques* de 1549 (La Borderie, p. 127) : « vieilles *Panosses* ». Cotgrave ne donne que cette signification métaphorique de « vieille sorcière », peut-être d'après le texte de du Fail. Mais le sens premier est « guenille, torchon » (Cf. Godefroy). *Panosse*, comme *panufle*, qui a le même sens, dérive de *pan*, *panne* (étoffe).

1. M. E. Pichot (*Ann. de Bret.*, XV, 384) indique deux sens du mot *palette* dans le patois de Saint Pern, Landujan, Monterfil (I.-et V.) : 1° place ou stalle des vaches dans une étable. 2° planche à pain.

Passe. — II, 352, « tendre... filets aux lieux... où le cours de l'eau a vraysemblablement fait plus belle *passe* » (= a entraîné le plus de poisson). Pour cette métaphore tirée du jeu de mail, cf. Littré, 1. *Passe*, 5°. L'édition 1586[2] seule donne *passée*, qui paraît être une faute.

Passée. — Voir : *Passe.*

Passionner. — Tourmenter. Réfl. dans Maugin [*Propos Rust.*, XIV ; I, 129] : l'amoureux caricaturé « *se passionne*, se crucie et se tourmente ». Cf. l'italien *passionnarsi*. Tahureau, *Dial.*, éd. Conscience, p. 13, « *se passionner* à l'italienne, soupirer à l'Espagnole... ».

Chez du Fail, act. ou réfl. : « affecter douloureusement », II, 159, 309.

Pataut. — I, 161 (*Balivern.*) : « mon *pataut*, mon amy, » dit une femme à son mari. Le seul exemple de *pataut* qu'on ait signalé avant celui-ci est un nom de chien qu'on trouve dans le *Mist. du Vieil Testament*, II, 9. Je ne vois aucun inconvénient à l'interpréter ainsi dans notre passage : « mon gros chien », « mon gros chien-chien » sont encore des termes de tendresse.

Saoul comme Patault, dans : *Propos Rust.*, p. 36. Ici encore, nous pouvons comprendre *Patault* comme un nom de chien. On a comparé l'homme ivre à bien des animaux : la bourrique, le cochon, la vache, etc... On l'a comparé aussi à un chien. Cf. Alcripe, *Nouv. Fabrique*, p. 137, « saouls comme dogues » (ici « saoul » veut dire « repu » d'une façon générale, comme c'est le cas dans le passage de du Fail, où il n'est pas spécialement fait allusion au liquide). *Farce du Pont aux Asgnes* (*Anc. Th. fr.*, II, 39) :

... Demain, demain,
On obeira à ce villain
Qui est *plus yvre que un bracquet.*

Patience, au sens de « paix ». Cette acception est fréquente au XVI[e] siècle, par exemple chez d'Aubigné[1] ; on en trouve dans les *Propos Rustiques* des exemples antérieurs à ceux de Godefroy[2] : « voyant... que... n'y avoit ordre d'avoir *patience* » (= qu'il n'y avait pas moyen d'avoir la paix)[3]. *Eutrapel*, I, 227, 237 (« patience commune » = paix générale). Cette acception tardive, dont on trouve encore des traces au XVII[e] siècle[4], peut

1. Par exemple, *Hist. Univ.*, éd. de Ruble, III, 306 : « N'aurai-je jamais de *patience* ? » s'écrie le roi Charles IX avant le meurtre de Coligny (= ne me laissera-t-on jamais la paix ?).

2. S. v. *Patience*. Exemple de Martin du Bellay et de J. Le Houx (ajouter, au *Complém.*, un exemple d'Henri IV, avec la traduction « répit »).

3. Cf. encore, *Pr. Rust.*, p. 66 « laisser manger leur soupe *en patience* »

4. Chez Saint-Simon, « donner patience » signifie « laisser la paix. »

s'expliquer assez bien : répit accordé par celui qui supporte, paix laissée par patience, d'où : paix en général. Mais l'influence phonétique de *pacifique*, *pacifier*, et autres dérivés de *pax*, a dû jouer un rôle important.

Pauvre, pauvret. — Voir : *Pouvre*, *pouvret*.

Pêcher. — II, 354, « pêché aux *bouillans* » (lire : *bouillons*) de la campagne ; métaphoriquement : pataugé dans les ennuis de la vie champêtre. Provincialisme. Coulabin : *pêcher*, marcher dans l'eau, dans la boue ; *pêcher dans le bouillon*, se crotter. Lecomte : *pêcher*, prendre de l'eau dans ses chaussures. Dottin, etc... On dit aussi en Ille-et-Vilaine, impersonnellement : « il pêche » = il fait de la boue.

Pecore. — Employé adjectivement [*Propos Rust.*, VIII, 150], « que l'esprit soit lourdaud ou *pecore* ». (Cf. notre emploi adjectival de *bête*).

Pedale. — Pièce d'un mécanisme qu'on manœuvre avec le pied : II, 202. Le *Dict. Général* ne connaît pas, en ce sens, d'exemple antérieur à 1642 ; et Godefroy, après avoir donné la définition moderne (*Compl*[t]), ne cite que l'expression rabelaisienne *à double pédale*, qui a une tout autre signification.

Pendant (s'en aller par le). — Locution argotique : II, 59. A un moment donné, un accusé sent « que son cas *s'en alloit par le pendant* », comprenez : devenait pendable, qu'il sentait la hart d'une lieue à la ronde. Il y a ici une équivoque : *par le pendant* voulait dire littéralement : « en dévalant le long d'une pente. Cf. *Les Tenebres des prisonniers* (Marot, éd. Guiffrey, II, 546) :

> Quant (ce) vient à sortir du guychet,
> L'un aux verges, l'autre au fouet,
> L'autre *s'en va par le pendant :*
> Homme ne sort quicte ne net.

Guiffrey s'est donné beaucoup de peine pour expliquer ce passage, et conclut qu'il y est sans doute fait allusion au supplice de l'estrapade. Je comprends tout simplement : « l'autre passe le guichet pour être conduit à la potence ».

Perdre ou gagner. — On trouve dans les *Propos Rust.*, la locution *sans dire qui ha perdu ou qui ha gaigné* (p. 70). La Borderie (p. 212-213) cite un exemple de la *Nouv. Fabr.* d'Alcripe, p. 24 : *sans dire qui a perdu ny gaigné.* Mais on lisait déjà dans la LXII[e] des *Cent Nouv. Nouv. : sans demander qui l'a perdu ou gaigné.* Traduction : « sans autre préliminaire ni explication ». Cf. aussi *Arrêts d'Amour* (éd. Lyon, 1546, p. 391-392) : « ceste dame, de son authorité, et *sans dire qui avoit perdu ou gaigné*, luy estoit venu jecter dans le dos en jouant au tiers une poignée d'orthies et ordure ».

Peto (le bon homme). — Par deux fois, du Fail évoque ce personnage, réel ou mythologique, à propos des moines mendiants, lesquels vivent « sans rien faire, aux despens du peuple, et aux enseignes du bon homme Peto d'Orleans » (I, 323). Cf. encore II, 137, où il est question d'un Cordelier faisant la quête « des bleds, vins... et autres dons charitatis, fondez seulement sur ce bon homme *Peto* marchant d'Orleans, contre ce qui est escrit, *Tu vivras du labeur de tes mains* ». En dehors de du Fail, je ne connais qu'un seul auteur qui ait mentionné le même personnage, c'est Pierre de l'Estoile dans son *Journal* à la date du samedi 2 mai 1606 : il rapporte qu'on expulsa de Paris des gueux Irlandais, gens experts en leur profession, « qui est de ne rien faire et de vivre aux despens du peuple et aux enseingnes du bon homme Peto d'Orleans ». Ce membre de phrase présente une ressemblance si frappante avec le premier exemple d'*Eutrapel* (I, 323), qu'on peut se demander si le témoignage de l'Estoile est vraiment indépendant de celui de du Fail : je pencherais vers l'hypothèse d'un emprunt. — Le témoignage d'*Eutrapel* a été parfois invoqué par les anciens lexicographes à l'appui de l'opinion courante qui rattachait au verbe latin *peto* le nom du « roi *Petaud* » et voyait dans sa cour anarchique une cour de mendiants [1]. Une étymologie ingénieuse de M. Sainéan rattache le « roi Petaud » à un sobriquet populaire de l'oiseau appelé « roitelet » [2]. Mais au reste, rien ne prouve que le *bon homme* Peto de du Fail ait la moindre relation avec le *roi* Petaud, et que la première forme résulte d'une interprétation de la seconde. Nous avons là très probablement deux personnages distincts, et l'on peut voir dans *Peto* soit un sobriquet accidentellement décerné par les écoliers d'Orléans à un gueux de la ville [3], soit un terme d'argot latinisant : *Peto* faisait pendant à *dabo*, qui voulait dire « maître, patron [4] ». Quant à l'indication « marchand d'Orléans », ajoutée dans le second exemple de du Fail, et qui vient contredire la définition « mendiant, gueux », c'est une simple allusion personnelle, un jeu de mots

1. Cf. Fleury de Bellingen, *L'Etymol. ou Explication des Prov. fr.*, I, 9 (La Haye, 1656, p. 37-38); Rabelais, éd. Le Duchat, Amsterdam, 1711, l. III, ch. 6, n. 4; Ph. Le Roux, *Dict. comique* (Le Roux orthographie *Pctaud*, s. v°, et *Peto* à l'article MAÎTRE); L. Sainéan, *Les Sources de l'argot ancien*, Paris, 1912, t. II, p. 79-80. — Parmi les additions « argotiques » de Raoul Taingui au texte de Froissart (Sainéan, *ibid.*, I, 6) on trouve un mot *petaux*, injure à l'adresse des vilains. Mais est-ce le même mot que *Petaud* ? ?

2. *Zs. f. roman. Philol.*, XXXI, 270.

3. Au cas où le témoignage de l'Estoile aurait une valeur indépendante de celui de du Fail, on pourrait faire observer que l'auteur du *Journal* avait parmi ses ascendants un Pierre de l'Estoile, qui avait professé le droit à Orléans. Quant à du Fail, il connaissait cette ville (cf. notre t. I, p. 88, n. 1).

4. Il est vrai de dire que *dabo* n'est pas attesté avant Larivey. Cf. Albert DAUZAT, *Revue de Philol. fr.*, t. XXV (1911), p. 286.

sur le nom d'une famille orléanaise. Comme l'a fait observer La Borderie (*Bibl. Ec. des Ch.*, XXXVI, 283), du Fail connaissait fort bien à Rennes le conseiller François Petau ; or celui-ci appartenait à une famille de la bourgeoisie orléanaise. *La France protestante* des frères Haag signale un François Petau marchand à Orléans en 1563 (Fr. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, t. II, nº 960).

Piaison. — II, 298, « en franche et bonne [1] matiere de *piaison* competente ». Ce mot, qu'on ne retrouve pas ailleurs et qui n'est sans doute pas un mot à proprement parler, mais une déformation plaisante, a été pris au sérieux par Cotgrave, puis par Godefroy, lequel traduit d'après son devancier : « action de boire avec excès, boisson [2] ». Assurément du Fail a pu chercher une allusion comique au verbe d'argot *pier* (boire). Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur la phrase qu'il prête ici au maître-maçon Pihourt, pour voir que ce dernier emploie, en les déformant parfois, des termes techniques de son métier. Ainsi la locution « en bonne et franche matiere », ainsi que l'adjectif « competante » se retrouvent dans le texte du contrat passé par le même Thomas Pihourt pour la restauration du chœur de la cathédrale de Rennes en 1527 (Cf. *Mélanges d'hist. et d'archéol. bretonnes*, Rennes, t. II, 1858, p. 220-222). Il est donc fort probable qu'il ne faut pas s'en tenir au sens apparent et qu'on doit chercher derrière *piaison* un terme de menuiserie ou d'architecture. On pourrait songer au terme *couyeson* ou *couayson* qui se trouve dans le contrat précité ; mais il a existé en maçonnerie un mot *espiaison*, dérivé d' « épi », qui n'a pas trouvé place dans les Lexiques de l'ancienne langue et que je note cependant dans un devis angevin pour la construction d'une chapelle en 1501 : « Item ung pignon entre les deux longieres, enlevé à la hauteur des deux longières et le sourplus à l'*espiaison* de lad. charpenterye [3] ».

Pie qui boit. — I, 313 ; II, 303. Enseigne d'un cabaret de Rennes. Tout le monde connaît la signification de la pie en argot, ainsi que celle des expressions *croquer la pie*, *piailler* (boire), *pion* (buveur), *piot* (vin), etc... Eug. Rolland (*Faune pop. de la France*, t. II, p. 137), puis M. L. Sainéan (à plusieurs reprises et dernièrement dans *Les Sources de l'argot ancien*, I, 29) ont voulu voir dans cette *pie* un oiseau réel et non point un simple dérivé du

1. Telle est la leçon des éditions anciennes : 1585 (Courbet, II, 160), 1586[1, 2], 1597, 1598, 1603; et j'ignore pourquoi Assézat imprime « en bonne et franche. »

2. Inutile d'ajouter que COTGRAVE n'a connu *piaison* que par *Eutrapel*, a traduit au jugé, et s'est bien gardé de le dire. Sa méthode commence à être connue.

3. Document publié par le chanoine Ch. URSEAU, dans : *Bulletin archéologique*, 1907, p. 122.

grec πιεῖν. Il se peut qu'ils aient raison ; malheureusement ni l'un ni l'autre n'ont encore cité de texte positif démontrant l'existence d'une croyance aux habitudes d'intempérance de la pie : pas de locution proverbiale « ivre comme une pie » à mettre en parallèle avec « soûl comme une grive ». Bien entendu, la *Pie qui boit* de du Fail ne prouve rien en ce sens, et il est surprenant que M. Sainéan paraisse attribuer quelque valeur démonstrative à cette enseigne facétieuse. Cette curieuse acception du mot *pie* au sens de « boisson » nous permet sans doute de déterminer la signification du verbe d'argot *adraguer* qu'on trouve dans la VIe Ballade jargonnesque de Villon et que personne n'a compris jusqu'à présent :

Pour mieulx abbattre et oster le broullart [1],
Adraguerent de Grenoble maint crupault [2].

Le contexte montre bien qu'*adraguer* veut dire « boire ». Or, il existait un subst. *drague* signifiant « pie » (Voir Godefroy, s. v°) ; de sorte qu'*adraguer* c'était encore une façon de « croquer la pie ».

Poiteviner. — II, 67. Mot glosé par du Fail lui-même : « disoit le fermier *poitevinant*, et faisant bien la chatemite ». Comme le dit fermier ne parle point patois, *poiteviner* s'applique à l'allure et au caractère. Le Poitevin, comme le Normand aujourd'hui, passait pour faire des réponses prudentes et évasives (Cf. des Périers, nouv. LXIX).

Pommes de Hery [*Balivern.*, I, 181]. — Le texte de du Fail portait (éd. 1549, f° 35 r°) : « pommes de greussante » (Voir *greussante*). Cette expression a dû sembler par trop bretonne à Jean Maugin, qui l'a remplacée par une autre. Les poires de Hery sont plus célèbres que les pommes de même provenance. On appelait ces poires et on les appelle encore *besis* (ou *besies*, ou *besilles*) *d'Hery*. (Cf. Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne*, édition Maitre-de Berthou, I, p. 8 ; Ménage, *Dict. Etym.*, s. v. *Besie d'Hery*). M. Bizeul, qui a publié un article sur ces sortes de poires (*Revue des provinces de l'Ouest*, 1853, I, p. 31-34), nous apprend qu'on dit *pommier bezi* et *pomme bezi*, aussi bien que *poirier bezi* ou *poire besie*. Ces fruits provenaient de la forêt voisine du bourg de Héric (dép^t de la Loire-Inférieure, canton de Nort) : c'est ce bourg que mentionne du Fail sous la forme *Hiheric* dans sa lettre-préface aux *Arrêts* (éd. Assézat, II, 376).

Porte-cornette. — II, 252, « des yvrognes le *porte-cornette* ». Porte-étendard, cornette (métaph.). Bien que du Fail n'ait certainement pas créé ce composé, je n'en ai pas d'autres exemples.

1. On buvait pour « charmer le brouillard » (cf. ARLOTTO, éd. Ristelhuber, p. 42; — *Anc. th. fr.*, VIII, 331; VII, 64).

2. Pot (voir SAINÉAN, *Sources*, II, Gloss. étym. s. v. *Corpault*).

Porte-poche. — II, 139, « son guide et *porte-poche* ». Du Fail désigne ainsi le personnage qui accompagnait le frère quêteur et portait les besaces (Cf. *Comptes du Monde Adventureux*, XXII ; édition Frank, I, 121). Ce composé ne se retrouve pas ailleurs.

Pouvoir. — Au sens de « pouvoir tenir dans..., pouvoir être contenu dans... » Acception dont les premiers exemples connus sont du XVe siècle et qui est assez fréquente au XVIe (Cf. par exemple Montaigne, I, 30 : « c'estoit autant qu'il en *pourroit* en une telle espace). Du Fail, I, 272, « des aiguilles autant qu'il en *pourroit* en l'Eglise N. D. de Paris ». I, 306, « la grange ne fut onc si pleine, que le balai ne *peut*[1] bien derriere l'huis ». Locution proverbiale prononcée par une femme qui surprend son mari en flagrant délit d'adultère et lui reproche de ne pas se contenter de son ordinaire : il y a toujours une place vide (malgré les grossesses notamment). Cette locution proverbiale est encore courante en Ille-et-Vilaine, avec diverses variantes de détail : par exemple un homme qui a déjà beaucoup mangé dira en plaisantant, pour s'encourager à continuer : « La grange n'est pas si pleine qu'on ne puisse y mettre encore le balai ».

Pouvre = pauvre. — Dans les *Balivern.* de 1549, f° 34 r°. La version de 1548 (Assézat, I, 180) remplace par *pauvre* (« ces pauvres prestres »). Cf. encore, *Balivern.*, 1549, 43 r°, « *pouures* gens » (1548, Ass., I, 192, *pauvres*); 44 r°, *pouure populaire*, ... *pouuvres* gens, etc... — Dans *Eutrapel* (1585), du Fail s'est décidé à écrire *pauvre.* — Voir Thurot, *Prononc. fr.*, I, 430-431.

Pouvret = pauvret. — *Balivern.*, 1549, f° 34 r°, « iceluy *pouuret* ». Ici, l'éd. Groulleau donne : *pauure* (Ass., I, 180), l'éd. Trepperel *poure.* Dans *Eutrapel* (I, 244), du Fail adopte la forme *pauvret.*

Poyer = payer. — Du Fail emploie, en règle générale, la forme normale *payer.* Mais en Haute-Bretagne on disait *poyer*, et cette forme se rencontre constamment dans les documents rennais du XVIe siècle. Du Fail lui-même paraît avoir hésité, du moins au début : ainsi dans les *Propos Rustiques* nous trouvons (p. 85), à deux lignes de distance, *poyer et payees*[2]. C'est la prononciation provinciale qui nous explique, au chapitre XXVII d'*Eutrapel* (II, 218), le jeu de mots sur le nom de Guillaume *Poyet*, traduit en latin par *solvebat* (Voir : *baloyer ;* Görlich, *Die nordwestl. Dial.*, p. 23 et 41).

Pragmatiser. — II, 214. Se livrer à la chicane, parler le langage de la « pratique » (Eutrapel s'adresse à l'avocat Lupolde, qu'il appelle ailleurs « praticien »). Godefroy ne connaît pas d'exemple

1. On est tenté de corriger en *peust.*

2. *Pr. Rust.*, ch. V (p. 40) : « Qu'elle *poyast* pinte. »

antérieur à Oudin, 1660, et définit : « suivre, favoriser la pragmatique ».

Prelire. — *Balivern.*, édition 1549 (Courbet, I, 3). Lire au préalable : « En *prelisant* ce petit livret cy » (c'est l'imprimeur lyonnais qui s'adresse au lecteur et qui a lu le livre avant ce dernier). Je trouve ce verbe dans un document lyonnais de 1541 relatif à Michel Servet (*Mélanges E. Picot*, I, 44) : « et premierement de *prelire* la glose ordinaire sur la bible ».

Protrouver. — Edition Courbet, I, 91. Verbe inexistant. Il faut lire : *portionner* (Cf. *Vie et Œuvre*, p. 379).

Providadour. — II, 158. Pourvoyeur ; fourrier précédant la troupe pour s'occuper de la nourriture et du logis. Mot d'origine provençale[1]. Le suffixe d'emprunt *-adour* (lat. *-atorem*) se retrouve dans *troubadour*, *mastigadour* (Littré), *cavalgador* (Ronsard) ou *cavalcadour* (Rabelais, Cholières). Godefroy signale un *comparadour* chez Eust. Deschamps. Sans être bien productif, ce suffixe a toujours été connu des Français du Nord.

Puces. — II, 100, « apres avoir theologalement *embasmé et charmé les puces*... » Entendez : « après avoir bu copieusement, si copieusement que le personnage « dort sur les deux oreilles ». On trouve chez G. Bouchet (éd. Roybet, IV, 183), la locution : « brider les puces », avec le même sens. Toutes ces locutions se comprennent aisément : après une certaine quantité de liquide, le buveur devient insensible aux morsures des insectes. Dans *l'Assommoir*, Em. Zola, parlant de buveurs, nous dit que « s'ils gobelottaient depuis six heures, ils restaient tout de même comme il faut, juste à ce point où l'on *charme ses puces* » (éd. Charpentier, p. 442).

Rabe [*Propos Rust.*, XV; I, 135], « testes de *rabes* », Mot angevin. Verrier-Onillon : Rabe = rave, navet.

Raiasse. — Mot peu connu que l'interpolateur angevin Jean Maugin a inséré au chapitre IV des [*Balivern.*], I, 185 : « encore moins [*Raiasse*], tuffeau, querignan ou dinge ». Il s'agit évidemment d'une espèce particulière de pierre de taille. Ce terme figure encore dans certains lexiques des XVIIe-XVIIIe siècles. Voici l'article du *Dict. Universel des Arts et des Sciences* [par Th. Corneille], t. II, éd. de 1732 : « *Rajace* ou *Rapasse*. Pierre dure fort blanche et fort nette, propre à faire des figures. On n'en connaît plus les carrières. L'Hôtel Barrault et les autels de la chapelle des chevaliers à Angers en sont ». Cet article a passé tel quel dans le *Dict. de Trévoux*, qui renvoie du reste au *Dict. des Arts* de 1731. On trouve encore *rajace* avec une définition analogue

1. La forme française *proviseur* avait à peu près le même sens à cette époque.

dans Duboille, *Manuel Lexique des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, Paris, 1788. Aujourd'hui le mot est complètement tombé dans l'oubli, et le savant auteur du *Glossaire des patois de l'Anjou*, M. A.-J. Verrier, a été fort surpris quand je lui en ai révélé l'existence. Avec une obligeance extrême, M. Verrier s'est livré pour moi à toute enquête au sujet de *raiasse* ou *rajace*. Si cette enquête n'a pas abouti à retrouver les traces vivantes du vieux mot, elle en a du moins révélé l'origine certaine. Comme *quarignan* et *dinge* qui l'accompagnent dans le contexte de du Fail, *raiasse* ou plus exactement *rajasse* est tout simplement le nom du village tourangeau où s'extrayait la pierre en question : *La Rajace* ou *Rajace*, localité de la commune de Ligré, canton de Richelieu, arrondt de Chinon. Un marché passé en 1501 entre un seigneur angevin et un maçon pour la construction d'une chapelle à Saint-Pierre-de-Chemillé (arrondt de Cholet[1]), mentionne « une table d'aultel de *Ragesse* ou de Sainct Aignen, et deux ou troys pierres de *Ragesse* pour faire les pilliers de dessoubs l'aultel[2] ». Donc, l'*i* de *raiasse*, dans les *Baliverneries*, représentait un *j*. Quant à la forme *rapace* donnée dans le *Dict. des Arts* et dans *Trévoux*, elle est inexistante et résulte certainement d'une faute de lecture.

Rallement. — Mot prononcé par Polygame au chapitre XXXIII d'*Eutrapel* (II, 294) : « qui servent beaucoup à la façon et *rallement* de nostre vie ». Ed. de 1585, 1586^1, 1597, 1603, *rallement* ; 1598, *raillement ;* 1586^2 (p. 476), *reiglement*. Ces graphies, même celle de 1586^2 qui est la plus rapprochée de la normale, indiquent une prononciation mouillée du mot *règlement*, laquelle devait être celle de du Fail et de ses compatriotes. Au même ch. XXXIII (II,297), si Lupolde prononce *reillement* le mot *regiment*, c'est qu'il a « équivoquement pris » ce dernier mot pour *règlement*, de même qu'il disait *escarde* au lieu d'*escadre*. François de la Tremouille écrivait en 1521 : « C'est la maison la mieux *railée* (=réglée) que je vis jamais ». (Lettre citée dans Bonnaffé, *Etudes sur la vie privée de la Renaiss.*, p. 146). Suivant Jacques Peletier du Mans (1549), « ceus des marches d'Anjou é Poètou » disent « *aueulhe* pour *aveugle* é *reilhe* pour *règle* » (Thurot, *Prononc. fr.*, II, 297). Il devait en être ainsi en Haute-Bretagne. Ch. Lecomte, *Patois dolois*, p. 208, enregistre la prononc. *aveuille* pour *aveugle*.

Rampeau. — II, 104, « fut moqué de ses compagnons du berlan, son droit de *rampeau* confisqué par trois jours francs ». La

1. Nous savons que Jean Maugin habitait précisément les environs de Cholet.

2. Texte publié par le chanoine Ch. URSEAU, *Bullet. archéol.*, 1907, p. 124.

mention d'un brelan fait penser que le mot *rampeau* est ici un terme de jeu, fort connu comme tel. *Rampeau* est une variante nasalisée de *rappeau* ou *rapeau* (*rappel*), subst. verbal de *rappeler* (Cf. Horning, *Zs. f. Roman. Philol.*, XXX, 455-462). Le jeu de rapeau figure dans l'énumération des jeux de Gargantua. Voir l'étude de M. Michel Psichari, *Rev. des Et. Rabel.*, VI (1908), p. 324-325 : on y trouvera toutes les explications nécessaires. En traduisant *droit de rampeau* par « a privilege, or power, to lecher », Cotgrave a fait un contre-sens sur le passage de du Fail, qu'il avait sans doute en vue ; son erreur s'explique par ce fait que le mot *rampeau* pouvait prendre une signification grivoise (Voir Psichari ; ajouter un ex. de Cholières, éd. Jouaust, I, 252 : « au *rappeau* le vieillard est sourd »).

Rateau. — I, 196, « nostre ferial estudiant qui mescongnoist le *rateau* ». M. Courbet accompagne ce mot d'un point d'interrogation. Mais faut-il voir là une locution spéciale, introuvable ailleurs ? Selon moi, *rateau*, malgré la graphie sans *s*, est tout simplement le *râteau*, symbole du travail des champs. Du Fail se moque d'un jeune avocat qui renie ses origines roturières et paysannes (Cf. *Eutrapel*, I, 231 : « tels petits mangeurs de peuples, qui sont sortis de la charrue[1] »). L'absence d'*s* est fréquente dans ce mot, de même qu'au XVIe siècle du Fail et autres écrivent généralement *ratelée* (« dire sa ratelée ») et non *rastelée*.

Raze [*Balivern.*]. — I, 156 (c'est de sa propre autorité qu'Assézat imprime *razé* avec accent aigu). Terme argotique que Jean Maugin substitue au mot *prebstre*, employé par du Fail (éd. 1549, f° 14 v°). Fournier (*Var. hist. et litt.*, VIII, 184, n. 2) et M. Sainéan (*Sources de l'argot anc.*) ont déjà rapproché ce terme du *razis* qu'on trouve dans la *Vie Genereuse* et qui désigne également un ecclésiastique (Cf. argot mod. *ratichon*). Je note l'adj. masculin *rase* (= rasé, tonsuré) dans l'*Ixion Hespagnol* (Tricotel, *Sat. Ménippée*, II, 155) : « Moine infect, moine *rase*, et moine defrocqué ».

Reaffle. — II, 174. « Que le grand *reaffle* peust rompre le col... » Comme l'a compris Cotgrave, c'est évidemment un des nombreux substituts du mot *diable*. Je ne puis citer d'autre exemple que celui-ci, qui est de Cholières : « j'en cracheray gros, si je veux, comme tous les reaffles de l'an ». Il est probable que ce mot se rattache au verbe *raffler* (celui qui enlève, qui empoigne les gens. En Haute-Bretagne, le diable est souvent appelé *Grippi*, celui qui grippe (Cf. Orain, Coulabin, *Rev. des Trad. pop.*, X,

1. Et *Eutrapel*. XXII (II, 168) : « ces sentans encore la charrue et la boutique. »

1895, p. 573 ; Sainéan, *Argot anc.*, p. 201). C'est la même métaphore. Mais le premier *e* de *reaffle* est bizarre.

Reale. — I, 212. Monnaie d'origine espagnole, encore employée comme monnaie de compte en Basse-Bretagne, où elle équivaut à 25 centimes.

Reaument. — Dans la locution juridique « *reaument* et de fait » (II, 185, 367). On trouve « *reallement* et de fait dans les *Arrêts* (éd. 1579, p. 112). Sur le développement du suff. *alem* en Bretagne, voir Görlich, *Die nordwestl. Dial.*, p. 16-17. Mais au reste du Fail emploie l'adj. *reel* (Cf. par ex. II, 141). Après avoir imprimé *deal* (*digitale*) dans les *Propos Rustiques* de 1547, il se ravise en 1549 et imprime la forme française *dé* (La Borderie, p. 47 et 122).

Rebillare. — *Propos Rust.*, p. 124, 151. Mot d'interprétation difficile, que l'interpolateur angevin a introduit en 1548 et qui a été accepté par du Fail dans l'édition de 1549 : « j'ay voulu affermer son gaing d'un jour de Pasques quatre escuz et le *rebillaré* du dimanche de Quasimodo trois francs » Bruneau de Tartifume, cité par Verrier-Onillon (s. v° *Rebillare* = réveillé) écrit dans *Philandinopolis* (p. 344 du ms. d'Angers) : « Apres Pasques *Rebillare*, dit l'Angevin, pour ce que lors semble renaistre en luy ceste humeur gaye que le respect des jours penitens sembloit avoir du tout esteincte et amortie ». Ce mot paraît donc avoir été particulièrement employé en Anjou ; mais on le retrouve ailleurs. Ainsi Solon de Vosges (*Adages*, I[re] partie) enregistre la locution *Quasimodo rabillare*, et Richelet (1680) définit ainsi *Robillaré* : « sorte de mot du peuple de Paris pour dire réjouissance et bonne chère ». Furetière et Trévoux citent à leur tour *robillaré* d'après Richelet. Reste à trouver les origines de ce mot qui a désigné le réveil de la gaieté aux alentours de Pâques et de la Quasimodo.

Recharge. — II, 207. Sur le sens de ce mot (empierrement), voir ci-dessus, p. 34, n. 45.

Rempoigner (se). — II, 259, « se *rempoignent* à grands coups de poin ». Cf. Jodelle, *Eugène* (Marty-Lav., p. 24) : « Et folastrant elle *rempoigne* Mes levres, qui font une trongne ». Godefroy (*Compl*[t]) n'a que 3 exemples du moyen âge et pas d'exemple pronominal.

Remusseau. — II, 107, « pelotons et *remusseaux* de fil ». Godefroy ne connaît que cet exemple, qu'il traduit par « pelote ». Ce mot provincial manque dans les dictionnaires du haut-breton actuel, mais ils connaissent le verbe *remuceler* (Coulabin : pelotonner du fil, de la laine ; Dinan), ou *ramouceler* (Lecomte : amonceler, mettre en monceaux). Verrier-Onillon signale en Anjou *ramou-*

celer = amonceler. Il est évident que le *remusseau* est tout simplement un *monceau* (de fil) et se rattache au verbe *amonceler* précédé du préfixe *re-*. Lecomte signale à Dol le simple *moucé* = monceau, et *mouceau* était noté par Palsgrave. Sur les alternances *on-ou* dans certains mots, cf. Thurot, *Prononc. fr.*, II, 514-516. Quant au passage de *ou* à *u*, on peut comparer le sort du verbe *repousser*, qui devient *repusser* en Ille-et-Vilaine (Dottin, *Pléchâtel*, § 145 ; Lecomte signale aussi *repusser* et le subst. verb. *repuce*). Dans ces deux mots, les consonnes labiales *p* et *m* ont dû contribuer à labialiser la voyelle.

Renforcer de... — II, 310. Emploi neutre. Faire quelque chose avec plus de force : « renforcer de Letanies graves » (= chanter de plus belle des litanies graves...). Cf. la loc. *à grand renfort de...*

Repeter. — Avec latinisme sémantique. *Balivern.*, I, 168, *repeter* une liberté = « réclamer », comme traduit fort bien M. Courbet. *Balivern.*, éd. Courbet, I, 56 (1549, f° 47 v°), « par iceluy [plaidoyer] discouurir [*sic ;* lire probablement comme 1548 : discourir] et *repeter* quelque fondement de plus hault » = réclamer, demander quelque raison à des principes élevés, chercher plus haut ses raisons.

Reposade. — II, 81, « cheminans à petites *reposades* ». (en prenant souvent de petits repos). Exemple unique, non recueilli par Godefroy.

Reprocher. — II, 297. Emploi intéressant : « Pour le plumail, luy fut *reproché* pennache » (objecté, opposé). On « reproche » à Lupolde, non pas d'avoir dit *pennache*, mais de ne pas l'avoir dit. Je ne trouve cette acception notée nulle part. Cf. *La Chasse au Vieil Grognard* (Fournier, *Variétés*, III, 27) : « C'est trop nous *reprocher* l'antiquité » (nous placer devant les yeux l'antiquité comme un modèle que nous avons eu tort de ne pas suivre).

II, 173. *Reprocher* un témoin, alléguer des raisons pour le récuser, le décréditer (Cf. Plattard, dans : *Revue du Seizième Siècle*, t. I, p. 34-35).

Retentoufle [*Propos Rust.*, XIV ; I, 128]. — Mémoire. Doit appartenir à l'argot des étudians. C'est la déformation, avec le suffixe baroque *-oufle*, du mot *retentive* (Godefroy, s. v° ; Langlois, *Nouvelles du XV*^e *siècle*, p. 112), adj. substantivé (sous-ent. *faculté*). Cf. Sainéan, *Sources de l'argot*, t. II, p. 413 : argot *paroufle* = paroisse ; *ibid.*, II, 59 : *hermofle* (= hermite) dans le *Roman de Renart*, *ermoufle* dans G. de Coincy, etc., etc.

Rifort [*Propos Rust.*, XV ; 177] = Raifort. — La forme *rifort* est notée par Verrier-Onillon comme encore employée dans la commune du Longeron, voisine de Cholet, autrement dit dans la région où vivait l'interpolateur Jean Maugin. — Bruneau

de Tartifume, *Philandinopolis*, ms. d'Angers, p. 523 : « Tendre comme un *rifort* ».

Ripaille. — Si l'on excepte l'exemple de *Guill. le Marechal*, considéré comme douteux par le *Dict. Gén.*, celui d'*Eutrapel* (II, 157) est jusqu'à présent le premier en date ; je puis cependant en signaler un autre, de Le Loyer, qui est antérieur de quelques années (1579). Le passage d'*Eutrapel*, déjà cité dans Littré, est intéressant en ce qu'il nous indique que du Fail avait recueilli le mot dans l'Anjou : « le petit flageolet pour *faire ripaille* au soir, comme ils parlent en Anjou ». Dans sa *Nephelococugie*, Le Loyer nous représentait le soldat pillard « prompt à faire la ripaille Chez le bonhomme » (réimpr. Gay, p. 144), et ce texte, que je suis le premier à citer, est curieux, non seulement par sa date et par la nationalité de l'Angevin Pierre Le Loyer, mais aussi parce que le mot *ripaille*, qui désigne chez du Fail une débauche innocente, prend dans la *Nephelococugie*, du fait de s'appliquer à des picoreurs, un sens très analogue à celui de « butin », qu'il avait dans *Guill. le Maréchal*. Au reste, les deux notions sont voisines. Quant à la patrie du mot, il ne faudrait pas tirer des deux témoignages qui précèdent une conclusion trop nette : vers la même époque, nous retrouvons « faire ripaille » dans les *Après-Disnées* de Cholières (éd. Jouaust, II, 130 ; 1587), lequel n'était pas Angevin, et dans *les Desguisez* de Jean Godard, parisien (1594). Il y a simplement une présomption en faveur de l'Anjou. Or le glossaire de cette province (Verrier-Onillon) nous fournit un verbe *riper* signifiant « attraper, tromper, duper, flouer » (Cf. aussi la locution « tenir à la *ripette* » = saisir ou tenir à peine). Ce *riper* est le même verbe que *riper* signifiant « gratter, polir à la ripe », et remonte comme lui à un allem. *rippen* (frotter, gratter). Les mots germaniques de cette racine présentent les sens de gratter, d'arracher, de cueillir, de moissonner (Cf. par ex. *Falk-Torp*, *Etymologisk Ordbog*, s. v. *Ribbe*, *Ripe*). « Faire la ripaille », ce serait « faire de la gratte », d'où : « faire bombance ». L'étymologie *rippen* avait été déjà indiquée par Le Duchat (Ménage, *Dict. Etym.*, 1750) ; mais celui-ci postulait un développement sémantique insoutenable.

Rithmart [*Propos Rust.*, XIV], I, 122. Rimeur (avec une nuance de mépris). Ce mot, que Godefroy n'a pas recueilli, a dû être suggéré à Jean Maugin par la lecture de Cl. Marot (*Petite Epistre au Roy* en vers équivoques, 1517; éd. Jannet, I, p. 419). Je note encore *rithmart* dans le *Journal* de l'Estoile (éd. Michaud-Poujoulat, p. 141). Marot semble avoir eu une prédilection pour le suffixe *-art;* on trouve chez lui *lisart* (Jannet, I, 187), lequel se retrouve dans la farce de *l'Arbaleste* (rec. Mabille, I, p. 25),

corrigeart (Jannet, I, 187), employé aussi par Guill. des Autels (*Replique contre Meigret*).

Rompu (bon). — II, 16 = bon compagnon, qui connaît son monde. Pour la métaphore, cf. *roué*.

Ronde. — Voir : *Toude*

Rotte [*Propos Rust.*, I, 126]. — Anjou, Haut-Maine. Verrier-Onillon : « sentier, petite ouverture de haie ».

Ruader. — I, 293. Faire des ruades. Pourrait être une création de du Fail.

Ruser. — *Propos Rust.*, p. 46 (Cf. la note de la Borderie, p. 197). Repousser, écarter. Arch. d'Ille-et-Vil., 9, G. 2, Egl. paroiss. Antrain, 1542-1543 : « Item pour la journée de deux hommes qui *ruserent* et hosterent la pierre de la coupverture de lad. eglise. »

Rusticités. — Terme par lequel du Fail désigne ses *Propos Rust.* dans la préface des *Balivern.* (I, 145). Emploi tout particulier de ce mot.

Rustre. — Fort, robuste, vif, éveillé. I, 171, « un bon *rustre* » = un adversaire solide, un gaillard. Ce sens optimiste, qui fut celui de l'anc. fr. *ruiste*, mais qui paraît en décadence dès le XVIe s. dans la langue littéraire, est attribué actuellement en Anjou au mot *rustique* (Verrier-Onillon : fort, bien portant, hardi, décidé, déluré). On ne paraît pas l'avoir suffisamment dégagé. Ainsi, Godefroy (*Complément*, s. v° *rustre*), citant ce passage de Menot : « Venerunt gallandi amorosi et rustici, les *rustes* qui dixerunt... », traduit par « qui a des manières grossières »; en quoi il fait un contre-sens. Du Fail associe les deux mots *rustres* et *gallans* dans sa préface aux *Propos Rustiques* (p. 8) : « tellement que se voyant plus *Rustres*, et plus gallans que les autres... » Il écrit encore, p. 44 : « ... que anciennement peu estoient qui fussent rustres, et qui entendissent poincts dhonneur et autres honnestetés de auiourdhuy ». Dans cette phrase, il faudrait bien se garder de conjecturer « qui [ne] fussent ». L'auteur des *Propos Rustiques* se devait à lui-même de retarder autant que possible la décadence du mot *rustre*. Au reste, son interpolateur a dû comprendre ce mot comme lui, car au chapitre IX (La Borderie, p. 157), il remplace « Vous faites les gallans » par « Vous faites les *rustres* ». — Cf. G. Paris, *Chansons du XVe siècle*, p. 85-86. « Trois mignons les menoyent, *rustres* et gorgias ».

Rustrement. — *Propos Rust.*, p. 22, « ou bien et *rustrement* faire un prosne ». (Comme il faut, « rudement » bien). Cf. le sens favorable de *rustre*.

Sablere. — I, 186. Partie de la charpente (*sablière*). Forme donnée dans les quatre éditions. Godefroy ne connaît que *sableure* et *sablière* (*Complément*).

Sabot. — I, 157, « mon petit *sabot* » (Assézat imprime à tort *sabat*). Emploi hypocoristique du mot.

Sacré-saint. — Voir : *Sacro-saint*.

Sacro-saint. — *Balivern.*, I, édition 1549, f° 24 v° : « n'est il pas escrit au *Sacro sainct Euangile...* » (les éd. de 1548, Assézat, I, 170, n'ont pas *sacro*). Les *Baliverneries* étant indépendantes du *Tiers Livre*, où ce mot nous apparaît pour la première fois (ch. II), il y a quelque intérêt à constater sa présence dans l'opuscule de du Fail. Dans *Eutrapel* nous lisons *sacre-saints* (II, 244), ou *sacrez-saints* (II, 325), ou *sacro-saincts* (II, 292). M. H. Vaganay a signalé *sacre-saint* antérieurement à Rabelais (*Rev. Et. Rabel.*, V, 313).

Saluta libenter. — II, 212 : « un *saluta libenter*, un godronné... » Individu trop poli, prodigue de saluts. — Expression latine substantivée par du Fail. Elle est tirée des *Distiques* de Caton. Cf. Catonis liber primus, éd. par Erasme ; Paris, Badius, 1527, f° VI. « *Saluta libenter.* Conciliat enim ea comitas et affabilitas multorum benevolentiam : et alit partam ». Cf. encore : Erasmi *Colloquia*, Inquisitio de fide : « Aulus : Puerorum est cantilena : *Saluta libenter* ».

Sanglot. — I, 281. Caillot de sang. Cette signification ne se retrouve pas ailleurs. Il est bien vrai que Godefroy cite cette définition de Cotgrave : « a lumpe, or clot of congealed, or cluttered blood ». Mais il est infiniment probable qu'ici comme en plusieurs autres cas Cotgrave n'avait que le seul exemple d'*Eutrapel*. Notons cependant chez Godefroy le mot *sanglonnée* signifiant « caillot » (un exemple), dérivé de *sanglon* (sanglot). L'emploi que du Fail a fait de *sanglot* s'explique par l'influence de *sang*, *sanglant*, laquelle s'était déjà manifestée dans l'orthographe (la forme primitive est *senglot* < * singlŭttum) ; *-lot* a été pris pour un suffixe diminutif. C'est en somme un cas d'étymologie populaire, dont du Fail n'est certainement pas seul responsable.

Sanglotin. — II, 287. Jeune sanglier. Manque dans Godefroy, qui donne *sangleron*. — Formation : *sangl -ier*, *-otin*. Cf. *javel -ot*, *-ine*, *levr -ier*, *-on* ; argot : *pur -ée*, *-otin*.

Sapience (pays de). — II, 89, « au *païs de Sapience* en Couardois ». La Normandie, patrie des juristes. Cf. *Moyen de parvenir*, ch. LIV, XCVIII ; Fournier, *Variétés*, IX, 298 ; La Fontaine, éd. Régnier, V, 320, n. 1 ; VI, 41.

Sarceau. — I, 158 : « une poyre de *sarceau* ». Il est évident qu'il faut lire : « poyre de *sarteau* (*certeau*), sorte de poire d'automne, très petite. *Sarceau* est une simple faute d'impression, qui se trouve dans les *Baliverneries* de 1549 (f° 15 v°), et qui devait se trouver aussi dans l'original perdu, car elle reparaît dans les trois éditions interpolées. Cf. Godefroy, s. v. *Certeau*. Pour la prononciation *ar* = *er*, cf. ci-dessus, p. 26.

Sarteau. — Voir : *Sarceau*.

Saut. — II, 129, « pour *donner le saut* et faire tomber à la renverse la pluspart des femmes et filles ». Assézat et M. Courbet comprennent « assaut » : ni l'un ni l'autre n'ont vu que du Fail nous donnait complaisamment la traduction de la locution : « faire tomber à la renverse ». Cf. encore *Eutrapel*, XI (II, 9), « tomboient de grands sauts à dents », IV (I, 245), « tomboient beau saut ». Et. Pasquier, *Ordonn. d'Am.* (Fournier, *Variétés*, II, 186), « permettons seulement aux femmes de bailler le *sault de Breton* ». Le « saut de Breton » était une espèce de croc-en-jambe qui faisait tomber l'adversaire à la renverse.

Scientissime [*Propos Rust.*, I, 128]. — Fabrication de Jean Maugin (Voir : *Beatissime*). Sens : très savant.

Seillon. — II, 40, 79. Sillon. Prononciation ancienne et provinciale, encore vivante dans l'Ouest (Dottin : *Seyon* ; Lecomte : *seuillon*). Si dans le premier exemple le sens ne saurait être précisé, dans le second (II, 79, sautelans d'un *seillon* sur l'autre) il est clair que le terme s'applique à la crête du sillon et non à la tranchée. D'après M. P. Barbier fils (*Rev. des Langues Rom.*, 1907, p. 337 et suiv.), tel serait le sens primitif, fondamental du mot *seillon-sillon* (Cotgrave donne les deux sens). Au reste les deux significations sont très voisines et ont dû alterner ou coexister. Dans toute la Bretagne, le mot *fossé* ne désigne pas seulement, comme en français normal, l'excavation creusée, mais aussi la terre rejetée, le « talus ».

Senault. — « Gobemousche estoit un terrible *senault*, et bon Villain... » (*Propos Rust.*, 94). Godefroy traduit par « coquin, fourbe, chevalier d'industrie » ; mais ces expressions violentes ne conviennent nullement aux deux textes qu'il cite : celui de du Fail et une phrase de Cholières (éd. Jouaust, I, 207). Le *senaud* n'est pas si noir : c'est un bon vivant, un joyeux compère, « un bon compagnon », comme dit Oudin, qui donne le mot comme picard. Assézat (I, 110) traduit par « gaillard », ce qui est assez juste, quoi qu'en dise La Borderie (p. 233), qui propose une étymologie fantastique. Actuellement, *snaud* est à Dol un terme de mépris : « Vilain snau ! » (Lecomte, p. 6 et 187). Je note la forme *chenault* dans la *Comedie des Proverbes* (*Anc.*

Th. fr., IX, 97) : « Vertu chou ! Quel chenault !... » (= Quel paillard !). On voit que l'initiale de *senaud* est en réalité un *c*. S'il fallait risquer une étymologie, je rattacherais le mot à l'anc. fr. *sineau*, grenier à foin (< lat. *cenaculum*), norm. *cenas*, *chenas*, Ille-et-V. *senâs*, *cenâs*, et à *cenail* (souper), *cenaille* (salle à manger). Tous ces mots dérivent en dernière analyse de *cena*. Le *cenauld* était un goinfre, qui aimait à *cenare*.

Seponnement. — Edition Courbet, I, 255 (chapitre XIX d'*Eutrapel*). L'éd. 1585 porte en effet : « Donnez vous de garde, disoit Seneque, à un *seponnement* seul, que vous ne parlés à quelque mauvais homme ». M. Courbet définit « séparation, isolement ». Mais cette définition n'éclaircit nullement la phrase ; *seponnement* est une vulgaire coquille pour *se promenant* ou *se pourmenant*. Cf. II, 356, c. XXXV : « Donne toy garde (disoit quelqu'un à un seulet *se proumenant*... » Au reste, si cette coquille apparaît dans l'éd. 1585 et ses dérivés, elle est corrigée dans les éditions ultérieures, et 1598[2] par exemple donne : « à un *promenant* seul », leçon qui avait été adoptée par Assézat (II, 108).

Seraphique. — Le *Dict. Gén.* signale comme premier exemple de ce mot *Eutrapel*, II, 141, « en face rouge et *seraphique* ». Mais cet adjectif était déjà dans Rabelais (IV, 51), et M. Vaganay en a signalé des exemples du XV[e] siècle (*Rev. Et. Rab.*, III, 301 ; V, 313, et IX, 318).

Signals. — M. Nyrop écrit dans sa *Gramm. Hist.*, II, § 296, que Duez est seul à donner le pluriel *signals*, et ajoute : « c'est probablement une faute ». Mais ce pluriel est dans du Fail (II, 133).

Sirap [*Propos Rust.*, p. 142, 150, 166, 173 ; *Balivern.*, I, 183]. Jean Maugin n'a pas dû inventer cette déformation anagrammatique de Paris ; elle appartenait probablement à l'argot des étudiants. On connaît plusieurs désignations argotiques de Paris : *Parouart*, *Pantin*, *Pantruche*, *Pariga* (*Milistoire barragouyne*, éd. Techener, p. 2 ; cf. l'argot actuel : « un *Parigot* »).

Sirapiennes. — Femmes de Paris [*Propos Rust.*, p. 172]. Cf. *Sirap*.

Siresse [*Propos Rust.*, p. 152]. — Femme d'un *sire* (= marchand). Ne se rencontre pas ailleurs que chez Jean Maugin.

Soldat. — Employé adjectivement au fém. II, 82, « en façon *soldate* et de galant homme ». Godefroy (*Compl*[t]) ne trouve à citer que cet exemple. Mais Littré signale dans Carloix la locution « à la *soldate* (Cf. aussi *soldat*, 6°)[1]. J'ajouterai : Montaiglon, III, 293,

1. Je sais qu'on peut passer directement et sans intermédiaire adjectival à des locutions adverbiales telles que « a la soldate », « à la hussarde », etc... Mais l'exemple de du Fail prouve bien que l'intermédiaire a existé dans le cas présent.

« Passer dessus le ventre à mes *soldattes* filles » (*L'Enfer de la mère Cardine*).

Sortes. — *Propos Rust.*, p. 98. Dam Silvestre *Sortes*. Dans *Eutrapel*, *Sortes* est le sobriquet dont le jeune héros affuble le vieux sophiste Lupolde (II, 213). Cf. encore II, 218 ; II, 227 (Dom Jean Simon dit *Sortes*). C'était, dans la langue de la scolastique, l'abréviation de *Socrates*, *Socratis*. (Cf. Defrémery, *Rev. Crit.*, 1876, I, 260). C'est Ch. Thurot qui le premier a fait connaître cette abréviation scolastique. Il signale (*Rev. Crit.*, 1870, I, 363) une petite pièce du XIVᵉ siècle en vers latins rimés où on lit : « Nam Socrates cum Sorte per vicos adhuc *cursitat* ». Or il est curieux que du Fail écrive (II, 218) : « du temps que Sortes *couroit*... » Est-ce une simple coïncidence ?

Soucieur. — II, 218. « *Soucieur* et enquesteur de ce qui se passe en la ville ; » = sans cesse préoccupé de... C'est sans doute une création de du Fail.

Soufflet [*Propos Rust.*, XIV]. — I, 131, « lui donne tel *soufflet* de cinq ou six francs ». Cf. l'argot *mornifle*, « monnaie », proprement « soufflet » (Sainéan, *Argot anc.*, p. 206 ; mais il me paraît inutile de rapprocher, comme le fait M. Sainéan, la locution *donner un soufflet au roi* = faire de la fausse monnaie).

Souffrir. — I, 318, « les pauvretés *que* nous *souffrons*, » = *dont* nous souffrons, et non : que nous supportons. Emploi curieux, assuré par le contexte.

Soupier -re. — II, 81, « toute ceste chevaleureuse et *soupiere* troupe ». Qui aime les bons soupers. Création comique à la manière de Ronsard (Cf. aussi La Fontaine créant *épongier*).

Souzrieur. — Préf. au *Demost.* (Courbet, II, 235). « Ouy, mais dira quelque *souzrieur* » = quelque sceptique. Création de du Fail (Cf. *Soucieur*).

Spadassin. — Voir : *Espadassin*.

Spagirique. — Terme de médecine chimique, que du Fail cite avec une nuance de raillerie, II, 179 (maître Pierre sonnant dans son mortier des « carillonnements empiriques et *spagiriques* ») ; il s'amuse à le déformer en *sparigiques* (I, 324). — Le mot avait été introduit en français par Roch Le Baillif : *Demosterion* (1578), p. 143 : *Spagirica*, vel *Spagiria*, est ars quæ purum ab impuro separare docet ; dans sa *Sommaire Deffence* (1579), il explique que ce mot est fait de deux verbes : σπᾶν, tirer, extraire, et ἀγείρειν, assembler, dont la réunion indique les deux opérations essentielles de l'art chimique.

Spermatiser. — Emettre du sperme, II, 164. Littré ne donne que le participe passé, avec un exemple moderne. Rabelais connais-

sait le verbe *diaspermatiser*. Dans une pièce facétieuse du XVI[e] siècle, écrite en français d' « écolier limousin », je trouve « il *spermatizoit* la vetule » (Hilaire le Gai, *Petit trésor de poésie récréative*, Paris, 1848, p. 145).

Spondaïque. — II, 104, « pas mesurez, et à la *Spondaïque* ». Le *Dict. Gén.* cite comme premier exemple de ce mot : Montaigne, I, 46. Mais comme la phrase en question n'existait pas dans les *Essais* de 1580, l'exemple de du Fail, est, jusqu'à nouvel ordre, le premier en date.

Sujet à. — I, 168, « vostre valet *sujet au* grip » = qui a des tendances à vous voler. Cette acception, qu'on peut appeler active, paraît rare. En voici deux exemples : « les gens de guerre estoient mauvais et *subiects à la pince* » (Bouchet, *Serées;* Roybet, IV, 144) ; « ceux de cette nation [la Bretagne] sont un peu *sujets à la harpe* » (les Bretons passaient pour voleurs ; *Divertissements curieux*, Lyon, 1650, p. 204). L'acception passive est normale dans l'ancienne langue comme dans la langue moderne, et quand Marot, dans une épître célèbre, dit au roi que son argent « est *sujet à la pince* », cela signifie que cet argent est exposé à être volé.

Supplanter. — II, 75, 263, 327. Substituer ; mettre à la place d'autre chose.

Supplier. — *Balivern.*, I, 149. « *Suppliant* l'adresse du doigt par un certain mouvement de bouche ». (Description d'un joueur de luth). Assézat et M. Courbet comprennent « suppléant ». Mais étant donné le sens de « suppléer » en français moderne, cette traduction n'est pas juste. Il faut comprendre : « compléter, aider à » (Cf. Godefroy, 2 *Souploier*).

Taille. — I, 153 : « le vilain, se sentant piqué au vif, le prit assez lourdement par le manche, et *en taille*, luy dist :... » Passage d'interprétation difficile. Je comprends le mot *taille* au sens musical ; *en taille* indique le ton de voix du paysan fâché. Il est assez curieux de constater que, dans un passage de *Francion* cité par Littré (*taille*, 17°), Sorel écrit : « L'humilité chante la basse, et l'ambition le dessus : *la colère fait la taille...* »

Tas. — Dans la locution *à tas de*, dont notre auteur a fait dans les *Baliverneries* un usage curieux, et jusqu'à présent unique ; il la construit comme régime direct, à la façon de « beaucoup de..., un tas de... » : I, 176, « rendre çà et là *à tas* d'accolades » ; I, 190, « trouve à chaque costé *à tas de* requerans... » (la leçon « *un tas de req.* », adoptée par Assézat, ne se trouve que dans l'édition anglaise de 1815 et, par suite, n'a aucune valeur). La locution ne reparaît plus dans *Eutrapel.*

Tendre. — II, 280, « et cela en bon langage s'appeller, *Tendre au larron* ». M. Courbet traduit à tort par : « Aboutir au larron ». Le verbe *tendre* a pu s'employer absolument pour « tendre des filets, tendre un piège ». Tel est ici le sens. Godefroy ne donne qu'un exemple de cet emploi (*Compl.*, p. 750 *b*) ; mais on pourrait en citer d'autres : cf. *Journal du s*[r] *de Gouberville*, éd. Tollemer, p. 185 : « *tendre* aux renards... et aux blayreaux ». Guill. Alexis, éd. Picot, II, 17, v. 189 : « *tendre* A ces oysillons ». Un *tendeur* ou un *tendeux* était un oiseleur (Cf. Godefroy, *tendeor*). — « *Tendez* ailleurs », répond une femme, dans *Eutrapel*, à un poursuivant qui l'importune (II, 37). Je comprends : « Allez tendre vos filets ailleurs, cherchez une autre proie ».

Tenebrion. — Esprit nocturne. I, 231 : « ainsi que s'enfuirent a l'avenement de nostre Seigneur toutes sortes de *tenebrions* et lutins... » Souvenir évident de Rabelais, III, 24 : « ... depuis la venue de celuy Roy servateur... comme advenante la lumiere du clair soleil, disparent tous lutins, lamies..., farfadetz et *tenebrions* ».

Terminances [*Propos Rust.*, XIV, p. 166 ; I, 119]. « Don Hugues... du temps de ses *terminances* ». Ce doit être une abréviation d'argot scolaire (Cf. *Vie et Œuvre*, 232, n. 3) pour *determinances* (Littré, *déterminance*, acte qui se composait de thèses soutenues sur plusieurs des ouvrages qui servaient de base à l'enseignement public). Tahureau, *Dial.*, éd. Conscience, p. 160, « un maistre es arts le iour de ses *determinances* ».

Terracer. — II, 7, 32, au sens de « hourder ». A noter un emploi curieux au chapitre II d'*Eutrapel* (I, 250) : « elle toute eschevelee, brouillee et *terracee* ». Comme la femme en question s'est relevée depuis assez longtemps déjà, il est impossible de traduire autrement que par « souillée de terre ». Peut-être faut-il comparer l'ancienne locution « crotté et hourdé ».

Terremot. — II, 340-341 : « un *terremot* ou esbranlement de terre ». Dans le passage de Pierre Messie (trad. Gruget, II, XXXII et XXXIII), que notre auteur avait sous les yeux en rédigeant son chapitre, on lisait « tremblement de terre[1] ». A en juger par l'article de Godefroy, il paraît y avoir solution de continuité entre ce *terremot* de du Fail et les exemples, tous médiévaux[2], cités dans le *Dictionnaire*. On ne saurait donc y voir un archaïsme. C'est un mot savant, calqué sur *terræ motus*, mais

1. Dans ses *Hist. prodig.*, Belleforest emploie le composé « un *terre-tremble* » (t III, ch. XIV).

2. Au reste, il semble bien que cette forme masculine soit savante. En revanche la forme feminine *terremuete* (*terra movita*), qu'on trouve par exemple dans le *Roland*, était vraiment populaire.

certainement à l'exemple de l'italien *terremoto*. (Sur cette combinaison d'influence latine et d'influence italienne, voir notre article *Coevaux*).

Tiser [*Propos Rust.*, XV]. — I, 136, « à bien *tiser* une torche ». Allumer, attiser. Exemple unique en ancien français, non recueilli par Godefroy. Mais *tiser* existe encore en Anjou, patrie de l'interpolateur (Verrier-Onillon). Je suppose que ce verbe simple, d'apparition tardive, a été tiré par dérivation régressive de *tison* et *attiser*.

Tortouer. — *Propos Rust.*, p. 67. Bâton dont on se sert pour assurer la charge d'une charrette, en tordant une grosse corde qui passe par-dessus cette charge. Cf. Godefroy, *tordoir ;* on n'y trouve que des exemples du XV[e] siècle.

Toude. — *Balivern.*, I, 188 ; édition 1549, f° 40 r° : « là dessous estoient les escuelles de bois, voletz, et vn picher de terre : vous appellez cestuy cy un pot, l'autre vn tranchouer, ou selon la petite bouche une *toude* ». Phrase difficile, que l'interpolateur angevin a trouvé moyen de compliquer et d'obscurcir davantage. Bien que *voletz* soit au pluriel, nous admettrons qu'il est représenté par *l'autre* et glosé par *tranchouer* : ces deux mots désignent un seul et même objet. Quant au mot *toude*, c'est jusqu'à présent un ἅπαξ. S'il avait glosé *picher* et *pot*, nous aurions pu faire observer qu'il existe en wallon un mot *tut* signifiant « cruche, broc » (Cf. D. Behrens, dans *Zs. f. fr. Spr. u. Litt.*, XXIX[1], p. 308-309) ; mais outre que la présence de ce terme wallon dans un texte de Haute-Bretagne eût été bien bizarre, il est indubitable que *toude* est donné ici comme synonyme de *tranchouer*. En désespoir de cause, je corrige dans *toude* deux fautes d'impression, toutes deux vraisemblables, et je lis *ronde*. Les tranchoirs étaient ronds. Pour l'adjectif substantivé, cf. *plat* (mais le féminin étonne un peu). Ce n'est là qu'une conjecture, et il reste encore à trouver ailleurs l'adjectif substantivé *une ronde* pour désigner un tranchoir rond[1].

Touné. — II, 51, « plus *tounez*, comme dit le Bas Breton, que fondeurs de cloches ». L'auteur raille ici la déformation infligée par les Bas-Bretons au mot français *étonnés*. Nous n'aurions même pas introduit dans ce glossaire un mot dont l'explication est aussi évidente, si Cotgrave ne l'avait recueilli sous la forme *tournez*, reproduisant une coquille qui se trouve en effet dans quelques éditions et notamment dans 1586[2] (« *tourné*, ... also amazed, or astonished. Breton »). Cette bourde a passé telle quelle dans le recueil de M. W. Heymann, *Franz. Dialektwörter*

1. Mais *rondeau*, *rondel* pouvait prendre un sens analogue (cf. GODEFROY, VII, 234[b]).

(Giessen, 1903, p. 51). Sur la prononciation bretonne *touné*, voir E. Ernault, *Rev. Celtique*, XVI (1895), p. 187.

Tour. — La locution *bon tour* se trouve chez du Fail, non seulement avec le sens ironique bien connu, mais aussi avec un sens optimiste, aujourd'hui disparu (acte de bonté, bonne action, faveur accordée). Ainsi, au chapitre XXXI d'*Eutrapel* (II, 266 et 267), le marchand supplie le gentilhomme de lui faire « un bon tour », c'est-à-dire de se montrer généreux vis-à-vis de lui. Le gentilhomme lui joue en effet « un bon tour », mais au sens ironique du mot ; et l'auteur lui-même joue sur la double signification de « bon tour ». On trouvera au chapitre 4 de *Gargantua* de bons exemples de cette locution au sens d'action généreuse ; l'un d'eux (« diminuoit le *bon tour* qu'il leur avoit faict ») a été interprété à contre-sens par Godefroy (X, 788 *a*), qui comprend : « trait d'adresse ». C'est également au sens noble qu'il faut interpréter « bon tour » dans l'*Epistre au Roi pour av. esté desrobé*, v. 96 : « Et vous feray encores un *bon tour* ».

Traguet. — Mot donné par du Fail (II, 297), comme un italianisme récent. Il est inconnu par ailleurs et a échappé à H. Estienne lui-même. Ce doit être une francisation de l'italien *traghetto* (= passage, trajet, sentier), et par suite la première ébauche, d'après l'italien, du mot *trajet*, que l'on modela sur le latin et dont le premier exemple signalé est de Cotgrave (1611).

Transumpter. — Au chapitre IX d'*Eutrapel*, un juge tourne la broche chez un chanoine : à ce spectacle, un laquais va quérir son maître et d'autres chanoines « pour *transumpter* et prendre le double de la trongne de ce tourne-broche » (I, 310). *Transumpter* manque dans le *Dictionnaire* de Godefroy, mais on y trouve *transumpt* (transcription, copie; un exemple de Rabelais), *transsumption* (métaphore) et *transsumptivement* (d'une manière figurée). M. Courbet croit pouvoir traduire par « copier » ; mais cette traduction est insuffisante, car elle n'explique pas la métaphore contenue dans le passage d'*Eutrapel*. Ce n'est pas à la lettre que les chanoines vont « transsumpter » et « prendre le double de la trongne » du juge; ils ne font pas son portrait, mais se gaussent de lui. Ici du Fail parle presque argot ; cf. les expressions actuelles « se payer la tête de quelqu'un, s'offrir son portrait ». Rappelons certains emplois métaphoriques et ironiques du verbe *peindre* au XVIe siècle. H. Estienne explique « achever de les peindre » par « achever de les leurrer ». « Peindre le nez » = tromper. « Etre achevé de peindre » (Clément, *Henri Estienne*, p. 408). Au reste, quelle que soit son origine réelle, le verbe *copier* employé au sens de « se gausser de, railler » (cf. « les *copieux* de la Flèche » dans des Périers),

pouvait être interprété comme signifiant « prendre la copie de quelqu'un, faire son portrait ». — *Transsumpter* sent l'argot d'étudiant.

Travouil. — Dévidoir. I, 182 (« calfeutrer leurs *trauoilz* », 1549, f° 36 r°). II, 11 (« aux quatre cornieres d'un *travouil* »). Sur ce mot, cf. A. Thomas, *Essais d'étymol. fr.*, 1897, p. 392-394; *Romania*. XXXV, p. 414-415, n.

Treppir. — Frapper du pied, danser. *Propos Rust.*, p. 23. Cette variante de *treper* n'est pas attestée ailleurs. Mais du Fail maintient *treppir* en 1549, ainsi que Jean Maugin (1548). Assézat a corrigé arbitrairement en *treper*, sans doute d'après l'édition de 1732 (p. 31).

Treschausser. — I, 157 : « *treschaussa* ses souliers ». Mot de terroir, que M. Courbet traduit insuffisamment par « déchausser ». Coulabin et Lecomte donnent la définition juste de ce verbe encore vivant en Ille-et-Vilaine : « mettre au pied gauche la chaussure du pied droit réciproquement ». Signe de malheur dans la journée! Prononciation courante, avec métathèse : *terchausser*, *teurchaussé*.

Tressee. — Dans *Eutrapel*, chapitre XI (II, 19), du Fail fait allusion à une grasse facétie qui consiste à bander les yeux d'un jeune paysan un peu simple, et à le mener soi-disant vers « un nid de *tressee* (éd. 1598[2] : *tresee*), laquelle tressée est donnée comme étant « vn oiseau passager » ; on guide la main du nigaud, non point vers un nid, mais vers quelque chose de malodorant. Cf. Lecomte, p. 218, *Teursée*. J'ai entendu *terzille* et *terzi*, dans ce dicton : « Un nid d'terzi(lle), iousqu'y a pus d' merd' que d' petits ». Sur la foi de ce farceur de du Fail, M. Courbet a traduit *tressée* par « oiseau de passage » ; mais rien ne prouve que ce soit un nom d'oiseau[1]. Je ne vois non plus aucune raison pour identifier, comme le fait M. Lecomte, cette *teursée* avec le mot *teursée* signifiant : gaule fourchue pour prendre les anguilles.

Trie. — Dans un des *Arrêts* de du Fail (édition 1579, p. 412), un individu est condamné à « abattre et demolir les *tries* et autres engins à Pigeons qu'il avoit en sa maison ». Delboulle avait déjà signalé ce « mot rare » chez le juriste Guenoys, *Conference des Coutumes* (Cf. *Romania*, XXXV, p. 415). M. A. Thomas, ne connaissant comme Delboulle que cet exemple, concluait à une

1. S'il fallait faire un essai d'étymologie en ce sens, on pourrait rappeler qu'il existe une espèce de grive (la draine) appelée *trée*, *traie* (Anjou), *tras* (I.-et-V., ORAIN). *Tresée* et *terzille* pourraient dériver de ce mot. Ajoutons que la grive appelée *tras* passe pour un oiseau très sale, aussi sale que la huppe; on dit en Ille-et-Vilaine : « il chie comme une tras. » (Orain).

faute d'impression pour *fuie*. Mais il devient difficile d'admettre chez du Fail une seconde faute d'impression exactement semblable à la première. Mieux vaut essayer d'expliquer *trie*. Ce devait être une cage quelconque faite d'un *treillis*. Les formes *trille*, *trillie*, *trillier* sont des variantes phonétiques très naturelles de *treille*, etc., et du reste sont attestées (Cf. Godefroy et Delboulle, *Romania*, XXXV, 416, *trille*, sorte d'étoffe). Rien de plus naturel non plus que le passage de *trille* à *trie* (pour le phénomène inverse, cf. *bastie* > *bastille*). — Si Godefroy ignore *trie*, il connaît *trion*, « sorte de cage en osier », dont il cite un exemple de 1583[1].

Turelureau. — II, 96 : « C'est, mon petit *turelureau*, dit Lupolde, pour te faire parler ». Tel est le texte de 1586[2], suivi par M. Courbet (I, 286). La forme *tureluteau*, donnée par Assézat, provient de l'édition 1597. Le sens n'est pas douteux, et Cotgrave avait eu raison d'expliquer *turlureau* par « joli garçon ». Aux yeux de Lupolde, Eutrapel est le type du freluquet ; il l'appelle ailleurs « mon gouderuleau » (I, 311), « un petit mignon de couchette, un muguet... un godronné, et je ne say quel petit cocardeau » (II, 212). *Turelureau* ou *tureluteau* est à l'origine un refrain présentant le caractère d'une onomatopée. Des chansons du moyen âge avaient pour refrain « Robin *turelure* Robinet » (Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 175 ; *Archiv* de Herrig, t. 99, p. 100). Il y a dans les *Propos Rustiques* un personnage appelé *Robin Turelure* (p. 77). Au reste, *Turelure* se trouve au moyen âge comme nom propre[2]. *Robin turelure* et *Jennin turelurette* désignaient parfois des maris trompés[3]. *Turelututu* devient le nom d'un soldat fanfaron dans le *Mystère de Judith* (cycle du Vieux Testament). Mais on comprend aussi qu'un refrain ait pu désigner un jeune éventé, fringant, dont la tête était pleine de *turlutaines*[4], ou qui faisait du bruit. Godefroy (VIII, 107 *c*) note qu'au XVIII[e] siècle et actuellement encore en wallon *tourlourette* signifie « fille étourdie, grisette ». J'ajouterai que *toullourette* apparaît dès le XVI[e] siècle avec ce sens de « grisette » (Montaiglon-Rothschild, XIII, 422).

Tureluteau. — II, 96. Voir : *Turelureau*.

1. Il ajoute un autre sens : « Dans les Dombes, arbres étêtés qui séparent les héritages. » Mais il est infiniment probable que nous avons affaire ici à un tout autre mot : ces arbres étêtés ont dû être comparés à des *trayons* ou *trions*, autrement dit à des tétines de vaches.

2. Un des docteurs chargés d'examiner la Pucelle à Poitiers s'appelait frère *Pierre Turelure* (*Procès de Jeanne d'Arc*, III, 203; *Gallia Christiana*, III, col. 1129). Une *Jehenne Turelure* apparait dans le *Farce du Munyer*, v. 260.

3. Voir GODEFROY, VIII, 107 b et c.

4. Cf. l'étymologie de *tourlourou* dans le *Dict. Gén.* — Il est à remarquer que *dorelot*, autre refrain de chanson, pouvait signifier « mignon, petit-maître. »

Turquesque. — I, 235 ; II, 34, « *turquesque* et barbare ». M. Vaganay (*Deux mille mots peu connus*) signale des exemples antérieurs à *Eutrapel* (Baïf, Du Préau).

Ubiquidité. — II, 110 : « ceste tousjours presente *ubiquidité* » (en parlant de Dieu, qui est partout). C'est à tort que Godefroy (X, 821) a lu : *ubiquité*. Pour ce dernier mot, le *Dictionnaire Gén.* n'a pas d'exemple antérieur à 1812. Le terme scolastique *ubiquidité*, dont je n'ai pas d'autre exemple français, ne désigne pas chez du Fail une qualité de Dieu, comme *ubiquité*, mais l'espace infini que Dieu remplit (Cf. le neutre *quid*, et non le masculin *qui*). M. Courbet a tort de poser ces deux termes comme équivalents.

Un. — II, 173, « agee d'*un* trente cinq ans ». Emploi curieux de *un* au sens de *quelque* (environ). Cf. Comines, VI, 13 : « Et suis d'oppinion que ce temps luy dura *ung* seize ans ou environ... » Faut-il invoquer simplement la valeur indéfinie de *un* ou sous-entendre « temps » ou « nombre » ? La question demanderait à être étudiée de près.

Usance [*Propos Rust.*, XV]. — I, 135, « maudit soit celuy qui abolist les bonnes *usances* » = Coutume, usage. Mot donné comme un italianisme par M. Brunot (*Hist. l. fr.*, II, 209, n. 4) ; mais il apparaît dès le XIIIe siècle (Godefroy ; *Dict. Gén.*) et semble indigène (Cf. Clément, *Henri Estienne*, p. 355, n. 6).

Utensile. — II, 102 = ustensile. Forme encore employée au XVIe siècle (par exemple par La Noue).

Utilz. — *Propos Rust.*, p. 28 = outils. Godefroy : un exemple d'Amyot ; Centre et Franche-Comté.

Vade mecum. — II, 33, « avec son *vade mecum* de chambriere ». Exemple cité par le *Dict. Gén.* comme le premier connu. Comme l'a fait observer M. P. Barbier fils (*Rev. Et. Rab.*, III, 1905, p. 302 et 400), l'expression, attestée dès 1465, avait été employée par Rabelais, II, 28.

Valet. — I, 153, « et, peut estre, aussi fin *valet*... que... » (c'est un paysan qui parle) = gaillard aussi habile. — II, 9, « les *valets* de la Valetiere (... ainsi sont appellez les jeunes garçons à *marier*... »). Dans ses *Arrêts* (éd. 1579, p. 136), du Fail a sur le mot *valet* un curieux excursus où il rappelle que ce mot était anciennement un titre d'honneur et désignait les gentilshommes qui accompagnaient le prince ; il adopte sans sourciller l'étymologie qui dérive *valet* « de *va*, & *lez*, qui est à dire, au pres, comme allant au pres de celuy avec lequel il estoit ». Cette étymologie ne reparaît pas dans *Eutrapel*, mais l'auteur tient à rappeler que les jeunes gentilshommes étaient qualifiés

« valets » jusqu'à l'âge de dix-huit ans. (Sur la décadence du sens de ce mot, voir aussi Et. Pasquier, *Recherches*, VII, III).

Valet de treffles. — II, 21, « ressembloit à un *valet de treffles* ». Le contexte incohérent ne permet pas de traduire cette locution. D'après Littré (*Trèfle*, 3°, on disait « insolent comme un valet de trèfle », très insolent. Mais, dans un passage du *Paris burlesque* de Berthod (1652), le contexte fait voir que l'expression pouvait désignait un habillement et une mine grotesques (*Paris ridicule et burlesque*, éd. P.-L. Jacob, p. 134).

Valeter. — II, 109, « une musique ne veut estre ainsi *valettée* et publique ». Godefroy comprend (VIII, 141, c) : « traiter comme un valet, assujettir bassement, traiter indignement ». Erreur de sémantique : dans l'exemple de du Fail, comme dans celui de Marot, également cité par Godefroy (une « Muse valetée »), ce participe veut dire : « livrée, prostituée à des valets ». Cf. l'adj. « publique » dans l'exemple de du Fail (comp. « fille publique ») et le verbe *garçonner* en ancien français.

Valide. — Le *Dict. Gén.* signale les premiers exemples de cet adjectif dans du Fail (« mendicans *valides* », I, 228, et II, 95). Mais M. H. Vaganay (*Rev. Et. Rabel.*, IX, 1911, p. 320) note un exemple antérieur à *Eutrapel* dans le *Livre de police hum.* de G. d'Aurigny (1544).

Vaudoyeur. — I, 149, « quelque *vaudoyeur* ou sorcier ». Le second terme définit le premier. Les Vaudois, hérétiques, passaient pour sorciers (Cf. Godefroy, *Compl*t*;* Picot, *Sotties*, I, p. 5). Godefroy a un article *Vaudoierie*, mot qui a existé à côté des dérivés plus réguliers *vaudoiserie* et *vaudoisie*, mais il ignore *vaudoyeur*, dont le seul exemple que je connaisse est celui de du Fail. Il a certainement existé un verbe *vaudoier*, dont la trace s'est perdue et qui était tiré de *vaudois* avec suppression de l'*s* (Cf. *brebiette*, *long-courier*, etc...).

Vedel [*Balivern.*]. — I, 186. Terme injurieux par lequel l'interpolateur désigne le rustique. Forme méridionale correspondant au fr. *veel*, *veau* (= imbécile). Elle manque dans Godefroy, mais on trouve *vedel* dans Marot (éd. Jannet, I, 243) et *vedeau* dans Rabelais (I, 18).

Vegetatif. — II, 224 : « Tant estoit ceste maudite maladie *vegetative* et productive ». Sens intéressant : qui se développe et se propage rapidement, doué de vitalité.

Vendanges. — II, 19, « aurons nous foison de *vandanges ?* » Raisins récoltés pour faire le vin (Cf. Godefroy, *Compl*t, *Vendenge*).

Venerable = respectable. — Employé ironiquement par du Fail comme adjectif et comme substantif (I, 195 ; I, 211 ; II, 182).

Même emploi ironique de cet adjectif substantivé dans la *Mitistoire barragouyne* (Techener, p. 21) et dans l'*Apol. pour Herodote* (XXI; Ristelh., II, 12).

Verrure, pour *verrue*. — Déformation populaire que La Borderie n'a pas reproduite, mais qui se trouvait dans l'édition interpolée des [*Propos Rust*], ch. XIII (Cf. J.-Marie Guichard, p. 79, et Assézat, I, 112, n. 2). Cette déformation, due sans doute à l'influence de *serrure*, s'entend aujourd'hui encore en Anjou (Verrier-Onillon) et un peu partout.

Verteveller. — Ce verbe n'est pas de du Fail ; il l'a emprunté à son interpolateur angevin et adopté dans les *Propos Rustiques* de 1549 (La Borderie, p. 120). Maistre Huguet a « rosty en beaucoup de cuysines, mengé pain de divers maistres, *vertevellé* en plusieurs huisseries... » Cette expression, comme celles qui la précèdent, représente métaphoriquement la vie agitée de maître Huguet : il a fermé et ouvert le loquet de bien des portes. La forme *vertevelle* (= anneau dans lequel s'engage un gond ou un loquet) a existé à côté de *vervelle*, encore usité, paraît-il, en terme de fauconnerie. Mais le dérivé *verteveller* manque dans Godefroy et je n'en connais pas d'autre exemple que celui des *Propos Rustiques*. Même remarque pour le subst. *vertevellerie*, employé par l'interpolateur seulement (chap. VI, p. 46, l. 18) et dont l'explication est difficile : à en juger d'après le contexte, ce mot peut être synonyme ou de bêtise, ou de mignardise affectée. Je comprendrais : contorsions (au physique et au moral), déhanchements, — métaphore tirée du jeu d'un verrou ou d'un gond dans une charnière (*vertevelle* voulait dire aussi : jointure, articulation du corps humain).

Vertevellerie. — Voir le précédent.

Vessaille. — Terme méprisant pour désigner le sexe féminin. *Propos Rust.*, préf., p. 7. Le collectif *vessaille* n'apparaissant pas dans Rabelais avant le *Tiers Livre*, il est clair que ce n'est pas dans ce dernier que l'auteur des *Propos Rustiques* est allé le chercher. Le simple *vesse* n'est pas en général noté dans les glossaires de Haute-Bretagne ; il figure cependant chez Dottin-Langouët (*vès*), chez Paul Eudel, *Locutions nantaises*, chez Verrier-Onillon. Sur l'origine possible de ce mot, qui paraît bien signifier « chienne », voir *Romania*, XXXVI (1907), p. 622-623.

Vie (italien *via*) = en route ! Allons ! *Propos Rust.*, p. 45, « *et vie* », p. 77, *et via* (*sic !* Paraît être une faute du texte de 1547 ou de La Borderie, car dans le même passage les éditions de 1548, 1549, etc.... portent : « et vie ») ; I, 175, « *et vie* à la prochaine maison » (ici l'interpolateur des *Baliverneries* imprime : « et *andar vie* », baragouin franco-italien) ; I, 262, « *vie fouët*, et au

vent » ; II, 61, « çà, *allons*, *vie*, mais qu'on se haste ». Cet italianisme manque dans Godefroy, mais il a été fort en usage en moyen français. Non seulement l'expression *Endate vie* se trouve à l'état de citation dans une scène de jargon de la *Condamnacion de Bancquet* (Fournier, *Th. fr. av. la Renaiss.*, p. 239, col. 1), mais le mot *vie* figure dans un grand nombre de textes français : *Marchebeau* (Fournier, *ibid.*, p. 37, col. 2 : « on *tire vye* ») ; Des Périers, *Nouv. Recr.*, XXIII, « et *va vie* avec ses botes »; LXIV, « et *s'en va vie* »; Grevin, *la Tresoriere :* « *Vie* (= Allons), mettez moy tout souci | Sous le pied ». Rabelais emploie l'expression *tirer vie* (tirar via) = tirer outre, passer son chemin (IV, 66) et la locution nautique *tailler vie* (tagliar via), l. IV, ch. 22.

Viedaze (vectem asini). — Mot provençal qui se trouve accidentellement employé par du Fail (I, 298) dans une anecdote prise à des Périers.

Vilain. — II, 293, « Eutrapel *en son vilain* ». Curieuse expression, que je ne retrouve pas ailleurs, mais dont le sens est clair : Eutrapel est de mauvaise humeur, il traverse un vilain moment. Faut-il sous-entendre *humeur* masculin ?? Cf. la locution féminine inverse : « être en ses bonnes ». Comp. *Propos Rust.*, 94 : Gobemousche « payoit voluntiers pinte ou tout le pot, quand il n'estoit point *en son Lourdaut* » (= en mauvaises dispositions ; *vilain* et *lourdaut* sont à peu près synonymes).

Villenot. — Diminutif de *vilain*. II, 624 : « se taisent donc tels *villenots* enrichis ». « Rustaud », définit M. Courbet ; mais cette traduction est trop restreinte. Il ne s'agit pas seulement de paysans, mais de roturiers en général. Ce diminutif méprisant, par où se révèle l'esprit de caste de Noël du Fail, n'a pas été recueilli par Godefroy.

Vilotier [*Propos Rust.*, IV, La Borderie, p. 142] : « n'avoient hault de chausses, comme non vilotieres, mais brayes ». J'ai examiné ailleurs (*Vie et Œuvre*, p. 224, n. 6) ce passage jugé inintelligible par La Borderie, montré que ce dernier avait fait un contre-sens sur *vilotier*, et conjecturé : « n'avoient hault de chausses comme nos *vilotiers* ». Assézat (I, 38, n. 2) et A. de la Borderie ont cru que *vilotier* ne pouvait s'appliquer, comme dans Villon, qu'à des femmes débauchées. Mais cf. Godefroy : « Haut Maine, *vilotier*, « celui qui préfère le séjour de la ville à celui de la campagne »; Verrier-Onillon : « personne de la ville ». Nous comprendrons : « nos paysans contaminés par les mœurs citadines ». Tel est du reste le sens primitif de *villotier*, celui qui *villote* (= qui se promène par la ville). Cf. G. Paris, *Romania*, XXX, 384, n. 3.

Virade (*carte*). — II, 200. Jeu de cartes (Cf. *Propos Rust.*, p. 99; *Vie et Œuvre*, p. 62; Michel Psichari, *Rev. des Et. Rabel.*, VI, 1908, p. 33-34). Cette forme méridionale du participe passé *virée* (Languedoc *carto virado*) se trouvait déjà dans Rabelais (éd. Abel Lefranc, *Garg.*, p. 190, n. 25); je note encore *carte virade* avant du Fail, avec un sens métaphorique intéressant, dans les poésies de Germain Colin Bucher, éd. Denais, p. 129 :

... mille doux soings
Dont mon mal fist *carte virade*

(= se retourna comme une carte, disparut pour faire place à la santé).

Virolet. — I, 155, « tant que le *virolet* eut vent en gré ». Dans la bouche du « villageois coqu », cette expression n'est pas seulement une métaphore évoquant l'image d'un virolet, c'est-à-dire d'un jouet en forme de petit moulin ; le mot *virolet* avait aussi une acception obscène, qui convient très bien dans le passage des *Baliverneries*. Le sens est « mentula », et non « testicule », quoi qu'en dise Godefroy (VIII, 259 *c*), dans Rabelais, III, 9 ; III, 14 ; cf. encore : *Moyen de parvenir*, ch. LXXVIII. Le mot *virely* a ce sens dans un rondeau du *Jardin de Plaisance* (1501, feuill. q i r°) : « Mon mary s'emburelicoque, Et dit par sa foy que ie troque A un flagol son *virely* ».

Volontaire. — Soumis à la volonté d'autrui : I, 218, « nostre mestier est *volontaire* » = le gain de notre profession dépend de l'arbitraire du client, qui paye comme il veut et ce qu'il veut.

Volte. — Italianisme qu'on rencontre dans les *Propos Rust.*, p. 80 : « et apres avoir beu *une volte* » (it. *una volta*).

Vulgal. — II, 46, « ce Mercure et vif-argent *vulgal.* » = vulgaire. Cf. Godefroy, s. v°. Ajoutons qu'on trouve dès le XIII° siècle l'adj. *vulgal* dans le texte provençal des *Privileges de Manosque*, éd. Isnard et Chabaneau, p. 57. C'est par ses accointances avec les médecins chimistes que du Fail a connu ce terme. Cf. le texte de Jean de Meung cité par Godefroy. Le vif-argent vulgal s'opposait au mercure proprement dit, « metallic et corporel ». Cf. Seb. Colin, *Abus et tromp. des Apoth.*, éd. Dorveaux, p. 40 : « le mercure, qu'on dit argent vif, nom *vulgal*... »

Zani. — Du Fail (II, 80) qualifie de *messer Zani* l'épouvantail gardien du champ de fèves. *Zani*, forme vénitienne de *Giovanni*, était le nom d'un personnage de la comédie italienne fort connu en France. Le « messer Zani » de du Fail est « enfariné, embeguiné » comme un acteur de farces. G. Bouchet, dans ses *Serées*, nous parle à plusieurs reprises de ce personnage qu'il appelle *Zany* (III, 53, 178), *Zani* (I, 200), *Zanin* (V, 73), *Zani de Jean*

Corneto (I, 139, 200). Zani était disciple du docteur Pantalon (*Sat. Menippée*). Regnault Dorleans, dans sa *Pogonologie*, nous parle de barbes « à la bergamasque comme les *Zanis de Cornette* ». Il est très probable, malgré la date ancienne de ce monologue (1524), que le *Jenin Cornet*, mentionné au v. 40 du *Franc-Archer de Cherré* (Montaiglon-Rothschild, XIII, 40) représente le nom francisé de *Zani Corneto*.

TABLE DES MATIÈRES

Imp. Oberthür, Rennes—Paris (904-14).

BIBLIOTHÈQUE DU XVe SIÈCLE